

Rapport annuel

Document de référence 2005



Banque et populaire à la fois.

Profil

NATEXIS BANQUES POPULAIRES, UN ACTEUR MAJEUR

Véhicule coté du Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires est une banque de financement, d'investissement et de services, qui développe également une offre originale en matière de gestion du poste clients.

Fort de plus de 12 900 collaborateurs et de 155 implantations, dont 117 à l'étranger, le véhicule coté du Groupe Banque Populaire construit avec ses clients – entreprises grandes et moyennes, clientèles institutionnelles, réseau des Banques Populaires – une relation de partenariat dans la durée, tant au plan national qu'international.

La diversité et la complémentarité de ses expertises lui permettent d'enrichir ses métiers de banque traditionnelle par des activités technologiques à valeur ajoutée. Animées d'un souci d'exigence et de qualité, ses équipes proposent des prestations de spécialistes sur chacun de ses métiers.

Acteur majeur des activités de financement, il est présent auprès de la quasi-totalité des plus grandes entreprises françaises. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et des services de credit management. Il est l'un des principaux intervenants en matière de capital investissement, d'ingénierie financière et joue un rôle actif dans l'intermédiation sur les marchés de capitaux. Natexis Banques Populaires se situe également au premier rang des prestataires de services à fort contenu technologique. Bancassureur, gestionnaire d'actifs reconnu, il est le leader en France en épargne salariale.

Sommaire

- P.01 > [Profil](#)
- P.04 > [Tribune du Président](#)
- P.05 > [Entretien avec le Directeur général](#)
- P.06 > [Chiffres clés 2005](#)

01

- P.08 > [Natexis Banques Populaires et ses actionnaires](#)
 - P. 08 > L'ACTION NATEXIS BANQUES POPULAIRES
 - P. 10 > TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE
 - P. 11 > CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE POUR L'ACTIONNAIRE
 - P. 12 > RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
 - P. 13 > PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

02

- P.14 > [Gouvernement d'entreprise](#)
 - P.14 > COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE
 - P.14 > CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - P.15 > INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

03

- P.30 > [Thème transversal](#)
 - P.30 > DES OUTILS DE PILOTAGE RENFORCÉS
 - P.34 > IMPLANTATIONS INTERNATIONALES
 - P.36 > ORGANIGRAMME FINANCIER SIMPLIFIÉ

04

- P.38 > [Activités](#)
 - P.38 > GRANDES CLIENTÈLES, FINANCEMENTS ET MARCHÉS
 - P.42 > CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION DE FORTUNE
 - P.45 > SERVICES
 - P.49 > POSTE CLIENTS

05

- P.52 > [Ressources humaines](#)
 - P.52 > ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES DE LA BANQUE

06

- P.56 > [Développement durable](#)
 - P.56 > UN ENGAGEMENT ACCRU
 - P.63 > ANNEXES NRE

07

P.69 > Eléments financiers 2005

- P.69 > RAPPORT DE GESTION
- P.69 > Préalable
- P.69 > Synthèse de l'activité et des résultats
- P.70 > Analyse du compte de résultat
- P.81 > Gestion des risques
- P.92 > Structure financière et ratios réglementaires
- P.93 > Refinancement
- P.94 > Événements postérieurs à la clôture
- P.95 > Informations relatives à la société mère et projet de distribution du résultat social
- P.96 > ÉVOLUTION RÉCENTE
- P.98 > ÉLÉMENTS FINANCIERS
- P.102 > Comptes consolidés et annexes au 31/12/2005
- P.206 > Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- P.210 > Comptes sociaux et annexes au 31/12/2005
- P.247 > Rapport général des commissaires aux comptes
- P.249 > Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

08

P.250 > Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

- P.250 > Fonctionnement du conseil
- P.250 > Contrôle interne
- P.261 > Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

09

P.262 > Eléments juridiques

- P.262 > Assemblées générales
- P.262 > Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée
- P.263 > Projet de résolutions en vue de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006

10

P.268 > Informations complémentaires

- P.268 > Renseignements de caractère général concernant Natexis Banques Populaires
- P.270 > Renseignements de caractère général concernant le capital
- P.274 > Répartition du capital et des droits de vote
- P.275 > Marché des titres de Natexis Banques Populaires
- P.276 > Dividendes
- P.277 > Autres renseignements concernant Natexis Banques Populaires
- P.278 > Responsables du document de référence et de l'information
- P.278 > Documents accessibles au public

P.280 > Table de concordance

P.282 > Contacts

Tribune

PHILIPPE DUPONT,

PRÉSIDENT DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

Natexis Banques Populaires affiche en 2005 de très bonnes performances, avec un bénéfice net part du groupe en hausse de 43 % par rapport à l'année précédente.

Ces résultats historiques sont en droite ligne avec les projections de sa gouvernance et les attentes du marché, dans un contexte de vive concurrence dans les métiers de la banque et de la finance. Dans ce cadre, Natexis Banques Populaires participe efficacement à la réussite du Groupe Banque Populaire, avec un produit net bancaire qui représente désormais 37 % de celui du Groupe.

Ces performances confirment la pertinence des choix stratégiques et récompensent la mobilisation des équipes de la banque de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire, au travers de la mise en œuvre de son plan stratégique.

Doté de fondamentaux solides, Natexis Banques Populaires monte ainsi en puissance et se positionne comme un acteur à la fois unique sur le marché et innovant.

Que ce soit en imaginant des solutions avant-gardistes pour ses différentes clientèles, entreprises grandes et moyennes, clientèles institutionnelles, réseau des Banques Populaires ou alors en créant des modèles industriels, Natexis Banques Populaires se place comme l'un des acteurs incontournables en matière de plates-formes industrielles.

Sa stratégie de croissance ambitieuse est fondée sur des atouts solides et rentables, qui s'inscrivent plus que jamais dans un contexte de sécurité et dans une optique de long terme, pour garantir la capacité de Natexis Banques Populaires à se développer dans le cadre de l'évolution du secteur bancaire.

Le respect de ces valeurs fondamentales permet d'offrir une croissance ambitieuse et régulière, au bénéfice des clientèles, des collaborateurs et des actionnaires de Natexis Banques Populaires.

“Natexis Banques Populaires monte en puissance et se positionne comme un acteur à la fois unique sur le marché et innovant.”



Philippe Dupont
Président

Entretien

FRANÇOIS LADAM,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Quels commentaires vous inspirent les résultats enregistrés par la banque en 2005 ?

En 2005, Natexis Banques Populaires et ses filiales présentent un produit net bancaire en augmentation de 14 %. Cette forte croissance, associée à une baisse du coût du risque et à une maîtrise satisfaisante des charges, porte son bénéfice net part du groupe à 695 millions d'euros.

Ces résultats sont le fruit des efforts de l'ensemble des équipes de la banque, conjugués à des investissements importants décidés dans une optique de long terme. En 2005, les quatre pôles opérationnels – Grandes clientèles, financements et marchés (G.C.F.M.), Capital investissement et gestion de fortune (C.I.G.F.), Services et Poste clients – ont contribué à cette belle performance ; pour chacun d'entre eux, les conditions d'un développement harmonieux, dans la rentabilité et la sécurité, ont été réunies.

Quels sont les points d'appui du développement de Natexis Banques Populaires ?

Natexis Banques Populaires dispose d'une base de clientèle de grande qualité, d'une forte culture d'entreprise, d'une organisation et d'une gouvernance claires et lisibles.

Pour valoriser pleinement ces atouts et atteindre les objectifs ambitieux retenus dans son plan stratégique, notre banque entend :

- renforcer la relation avec les entreprises et les institutionnels grâce à une coordination plus étroite des différentes équipes métiers et une offre enrichie ;
- favoriser le développement des activités d'assurance, d'asset management, de crédit-bail et d'affacturage en conjuguant les efforts commerciaux des Banques Populaires régionales et des équipes concernées ;
- confirmer l'investissement dans les métiers à fort potentiel, avec des performances particulièrement brillantes en financements structurés et en capital investissement ;
- accélérer la croissance à l'international avec un renforcement des succursales européennes, le développement des métiers de Coface dans le monde, ou encore le déploiement du réseau de Natexis Algérie ;
- poursuivre l'amélioration de l'efficacité des métiers et le renforcement des principales fonctions d'appui qui se sont déjà matérialisés notamment par une révision de la gouvernance

“ Une base de clientèle de grande qualité, une forte culture d'entreprise, une organisation et une gouvernance claires et lisibles. ”

des systèmes d'information et par la constitution d'une direction de la Conformité au sein du Secrétariat général.

Toutes ces actions visent à assurer un développement soutenu, dans la rentabilité et la sécurité.

L'appartenance au Groupe Banque Populaire, le renforcement de nos outils de pilotage, la compétence et l'engagement des 13 000 collaborateurs de Natexis Banques Populaires permettront – j'en suis convaincu – de les mener à bien.



François Ladam
Directeur général

Chiffres clés 2005

“ Bonne **progression de l'activité** dans tous les métiers. Forte hausse du résultat net. ”

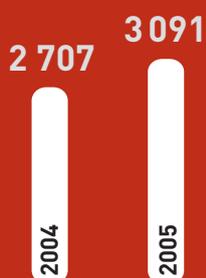
AU 31 DÉCEMBRE 2005

155
implantations, dont **117** à l'étranger
12 973 collaborateurs

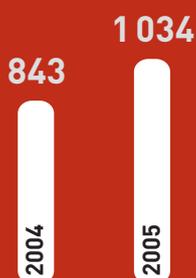
AA-
Standard &
Poor's

Aa3
Moody's

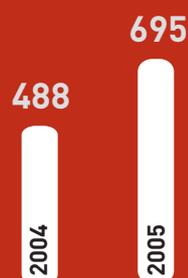
NOTATIONS LONG TERME situation à fin janvier 2006



PRODUIT NET BANCAIRE
en millions d'euros



**RÉSULTAT BRUT
D'EXPLOITATION**
en millions d'euros



**RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE**
en millions d'euros

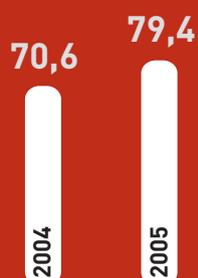
CONTRIBUTION DES PÔLES AU PRODUIT NET BANCAIRE en millions d'euros

	2004	2005
Grandes clientèles, financements et marchés	1 159	1 259
Capital investissement et gestion de fortune	188	264
Services	611	724
Poste clients	683	781
PNB des pôles	2 641	3 029
PNB hors pôles	67	62
TOTAL	2 707	3 091

en milliards d'euros

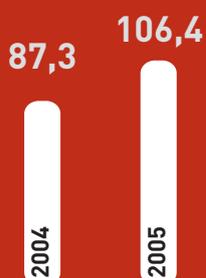
	01/01/05	31/12/05
Total du bilan	140	168,3
Fonds propres réglementaires*	6,7	8,6
Ratio international de solvabilité	12,3 %	11,9 %
Tier one	8,3 %	8,3 %

* Sur base Cooke élargie.



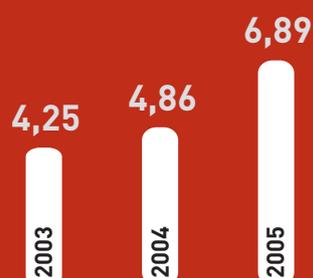
ENCOURS MOYENS DE CRÉDITS

en milliards d'euros



ACTIFS GÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE

en milliards d'euros



CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

ACTION NATEXIS BANQUES POPULAIRES
en milliards d'euros

Natexis Banques Populaires et ses actionnaires

■ L' ACTION NATEXIS BANQUES POPULAIRES

PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2005

capital	783 927 680 euros
nombre d'actions	48 995 480
capitalisation boursière	6,89 milliards d'euros
nombre d'actionnaires individuels	150 000
négociation	Eurolist Paris (compartiment A) éligible au SRD
code ISIN	FR0000120685
code Reuters	CNAT.PA
code Bloomberg France	KN
droit de vote	

Un droit de vote double est accordé aux actions inscrites en compte nominatif depuis au moins deux ans.
Au 31/12/2005, le nombre de droits de vote était de 85 854 423.

INDICES BOURSIERS

L'action Natexis Banques Populaires figure dans les indices SBF 120, SBF 250 et CAC MID 100.

Le 3 janvier 2005, l'action est sortie de l'indice SBF 250 en raison d'un taux de rotation annualisé (nombre de titres négociés sur le nombre total de titres) inférieur à 5 %. Elle a été réintégrée à cet indice le 1er septembre 2005 sur décision du Conseil scientifique d'Euronext Paris, compte tenu de la hausse du taux de rotation constatée (7,57 % sur la période mai 2004-juin 2005).

Dans le même temps, l'action Natexis Banques Populaires est restée dans le SBF 120.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2005

Au 31 décembre 2005, les principaux actionnaires de Natexis Banques Populaires sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	74,97 %	84,88 %
<i>dont actionnariat salarié (FCPE Alizé Levier)</i>	2,09 %	2,39 %
Actionnariat salarié (autres FCPE)	1,34 %	1,40 %
Banques Populaires régionales et CASDEN BP	1,78 %	1,91 %
ASB Holdings	1,57 %	1,80 %
DZ BANK	1,85 %	1,06 %
Maine Services ⁽¹⁾	1,33 %	1,48 %
Neptuno	0,88 %	0,50 %

(1) Filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION EN 2005 (base 100 au 01/01/05)

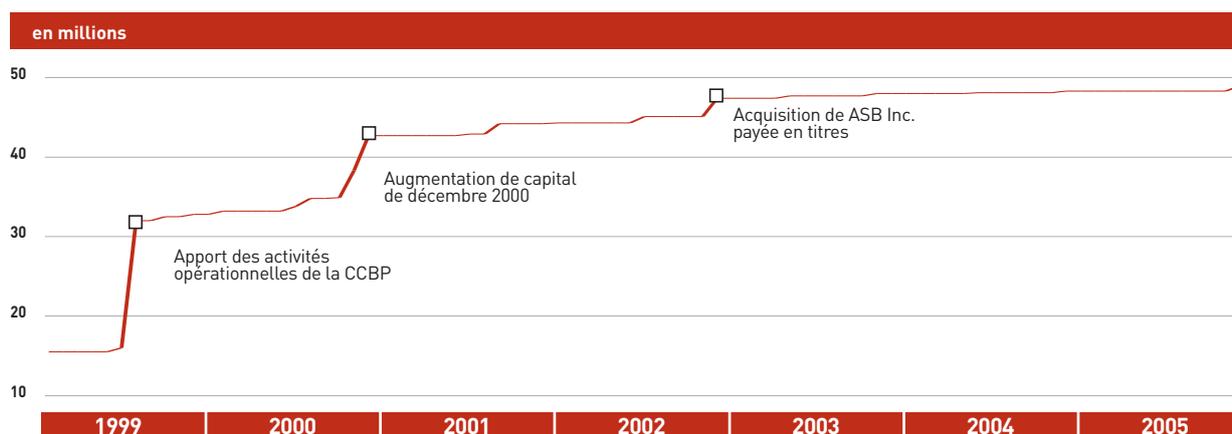
Le cours de clôture de l'action Natexis Banques Populaires au 30 décembre 2005 s'élève à 140,7 €, en hausse de 39,7 % par rapport à fin 2004.



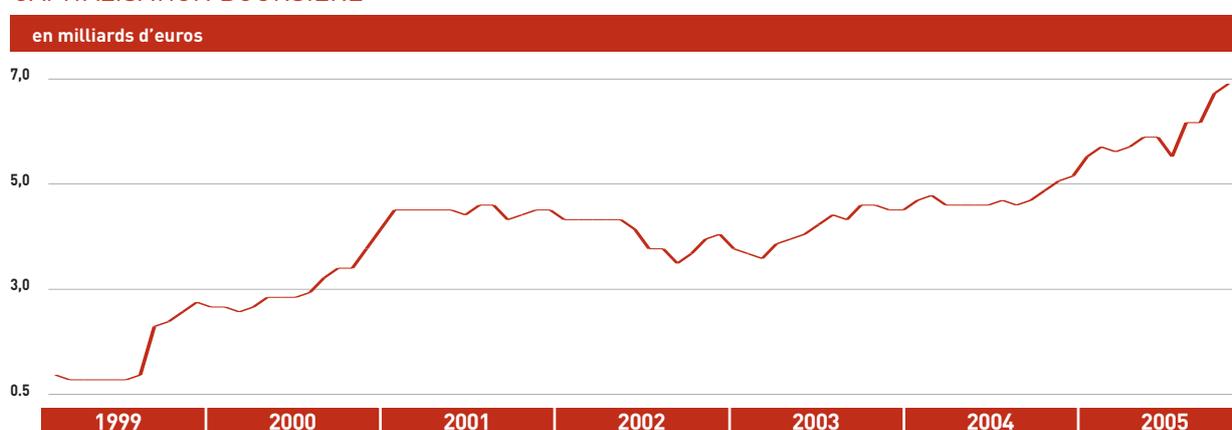
NOMBRE D'ACTIONS NÉGOCIÉES EN 2005

1 ^{er} trimestre	1 306 417
2 ^e trimestre	992 875
3 ^e trimestre	1 484 661
4 ^e trimestre	1 231 767

NOMBRE D' ACTIONS



CAPITALISATION BOURSIÈRE



■ TABLEAU DE BORD DE L' ACTIONNAIRE

en euros	2001	2002	2003	2004	2005
Bénéfice net par action ⁽¹⁾	6,70	2,40	5,60	8,50	14,90
Actif net par action ⁽²⁾	84,60	84,50	86,50	91,10	113,20
Dividende net par action	2,50	1,50	2,50	3,30	5,00 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %)	37,30	62,50	45,50	38,80	40,00 ⁽⁴⁾
Cours plus haut	102,20	97,50	92,05	109,60	140,80
Cours plus bas	86,00	70,00	69,10	85,20	100,00

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice (hors actions propres).

(2) Calculé sur le nombre d'actions en fin de période (hors actions propres).

(3) Proposition soumise à l'Assemblée générale du 18 mai 2006.

(4) Hors éléments exceptionnels.

■ CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE POUR L'ACTIONNAIRE

Natexis Banques Populaires propose de mesurer la création de valeur boursière pour un actionnaire individuel sur une durée de six ans, correspondant à un horizon de placement moyen long terme.

HYPOTHÈSES DE CALCUL

Les calculs suivants sont réalisés sur la base d'un dividende brut incluant un avoir fiscal au taux de 50 % (sauf pour 2004), et réinvesti en actions Natexis Banques Populaires. Les calculs sont effectués à la date du 23 décembre 2005. Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution d'un investissement pour une action Natexis Banques Populaires acquise au cours de clôture de 72,70 euros le 31 décembre 1999.

EXERCICE FISCAL	DIVIDENDE BRUT PERÇU PAR ACTION (EN EUROS)	DATE DE VERSEMENT	COURS DE RÉINVESTISSEMENT DU DIVIDENDE ⁽¹⁾ (EN EUROS)	FRACTION DE TITRE ACQUISE PAR EMPLOI DU DIVIDENDE BRUT	TOTAL ACTIONS APRÈS RÉINVESTISSEMENT DU DIVIDENDE BRUT
1999	3,30	03/07/00	73,20	0,0451	1,045
2000	3,75	05/06/01	96,55	0,0388	1,084
2001	3,75	28/05/02	90,50	0,0414	1,125
2002	2,25	26/05/03	75,15	0,0299	1,155
2003	3,75	03/06/04	88,20	0,0425	1,198
2004	3,30	25/05/05	117,00	0,0282	1,226

(1) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1er jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

En se basant sur un cours de 140 euros le 23 décembre 2005, la valorisation de l'investissement initial ressort à cette date à $140 \times 1,23 = 171,67$ euros, correspondant à une progression annuelle moyenne de 15,4 % et une multiplication par 2,4 de l'investissement initial de 1999.

■ RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Rattaché à la direction de la Communication financière du Groupe Banque Populaire, le département Relations investisseurs a pour mission d'accroître la notoriété institutionnelle et financière de Natexis Banques Populaires auprès de la communauté financière : investisseurs individuels et institutionnels, analystes et agences de notation. Il traite l'ensemble des relations avec ces différents interlocuteurs en attachant une importance particulière à la qualité, la précision et la régularité de l'information financière qu'il délivre.

Le département Relations investisseurs est responsable de l'élaboration du document de référence (rapport annuel) de Natexis Banques Populaires et de ses actualisations, dont il assure le dépôt auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers). La qualité du rapport annuel 2004 lui a permis de figurer parmi les huit sociétés du SBF 120 qui ont été nommées pour le Grand prix du rapport annuel, récompense décernée chaque année par le magazine *La Vie Financière*.

La communication qui accompagne la sortie des comptes annuels et semestriels s'appuie sur un communiqué de presse et des présentations destinées à la presse économique et aux analystes financiers. L'ensemble des documents peut être consulté sur le site internet de Natexis Banques Populaires, dans ses versions française et anglaise. Un avis financier est également publié dans la presse économique et financière.

En cas de survenue d'un événement important, des communiqués de presse spécifiques sont émis et des réunions particulières organisées. Natexis Banques Populaires a notamment publié le 21 avril 2005 un communiqué de presse sur l'impact des normes IFRS sur ses comptes 2004.

Ce dispositif s'accompagne de rencontres individuelles régulières avec des investisseurs institutionnels, en France et à l'étranger. Des réunions avec les collaborateurs des Banques Populaires impliqués dans la vente des titres Natexis Banques Populaires sont également organisées.

L'outil principal de communication auprès des investisseurs individuels est la « Lettre aux actionnaires ». Trois « Lettres aux actionnaires », dont un numéro spécial consacré à l'assemblée générale, ont été envoyées en 2005 à tous les actionnaires identifiés. La « Lettre aux actionnaires » est déclinée en « Lettre aux actionnaires salariés du Groupe Banque Populaire » envoyée à tous les collaborateurs du Groupe qui ont souscrit au plan d'actionnariat des salariés lancé en juin 2001 (soit environ 17000 personnes). Ces documents peuvent être obtenus sur simple demande et sont également disponibles sous format électronique sur le site internet.

Par ailleurs, un contact régulier est établi tout au long de l'année avec les actionnaires individuels grâce à l'adresse reinvest@nxbp.fr et au numéro vert 0 800 600 525. Dans un souci de personnalisation de la relation et de qualité des réponses apportées, les appels et les courriers électroniques sont directement traités par l'équipe des Relations investisseurs.

Le 19 mai 2005, le Grand Auditorium de la Bourse de Paris a accueilli plusieurs centaines d'actionnaires pour l'assemblée générale de Natexis Banques Populaires, qui a constitué un moment privilégié d'échanges entre le management et les investisseurs individuels. Comme chaque année, l'assemblée générale a été précédée d'une large consultation envoyée auprès de tous les actionnaires individuels. Cette opération, dont le taux de réponses progresse chaque année, a permis de dégager les thèmes intéressant les actionnaires en 2005 : les performances financières de Natexis Banques Populaires et le plan stratégique 2007, les métiers de Natexis Banques Populaires (avec une présentation centrée sur le pôle Grandes clientèles, financements et marchés), le parcours boursier de l'action, la politique de dividende ainsi que le développement durable.

Comme chaque année, l'assemblée générale a été retransmise dès le lendemain sur le site internet, accompagnée du résultat des votes des résolutions.

Enfin, pour la cinquième année consécutive, l'équipe des Relations investisseurs a pu également dialoguer avec les actionnaires individuels lors du Salon Actionaria, qui s'est tenu les 18 et 19 novembre 2005 au Palais des Congrès de Paris.

Le site www.nxbp.banquepopulaire.fr propose une rubrique « Actionnaires et investisseurs » qui existe en versions française et anglaise. Outre la diffusion de l'assemblée générale pendant plusieurs semaines et la consultation du cours de Bourse en temps réel, cette rubrique propose le téléchargement de tous les documents publiés par le département des Relations investisseurs.

Agenda de la communication financière 2006

23 février 2006
Publication des résultats 2005

18 mai 2006
Assemblée générale des actionnaires

7 septembre 2006
Publication des résultats du premier semestre 2006

Mise en paiement du dividende
Voir résolution page 264

RELATIONS INVESTISSEURS
RELATIONS ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

SERVICES FINANCIERS

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR

Tél. : 01 40 39 68 79 - Fax : 01 40 39 63 40
Numéro vert : 0 800 600 525

Internet : www.nxbp.banquepopulaire.fr
e-mail : reinvest@nxbp.fr

Tél. : 01 58 32 31 86 - Fax : 01 58 32 29 30
e-mail : emetteurs.charenton@nxbp.fr

Internet : www.emetline.com
e-mail : emetline@nxbp.fr

■ PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La convocation à l'assemblée générale

La brochure de convocation présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolutions. Elle est directement envoyée aux actionnaires qui possèdent des actions nominatives depuis au moins un mois. Elle est accompagnée d'un formulaire permettant de demander une carte d'admission, de donner pouvoir, de se faire représenter ou bien de voter par correspondance.

Les actionnaires qui détiennent leurs titres au porteur sont informés de la tenue de l'assemblée générale en lisant l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO – <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>) et la presse financière au moins 30 jours avant la réunion. Ils peuvent également se renseigner en appelant le numéro vert réservé aux actionnaires individuels ou en consultant le site internet. Les brochures de convocation et formulaires de vote sont disponibles auprès de leur intermédiaire financier.

Les formalités juridiques préalables

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif (pur ou administré) au moins cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent faire établir, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres, un certificat d'immobilisation de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée générale. Natexis Banques Populaires doit recevoir ce certificat cinq jours au moins avant la date de l'assemblée pour pouvoir délivrer une carte d'admission.

Assister à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent présenter leur carte d'admission à l'entrée de la réunion. Toutefois, s'ils n'ont pas reçu la carte d'admission à temps, ils peuvent participer au vote en présentant une carte d'identité (qui sera accompagnée d'un certificat d'immobilisation des titres pour les actionnaires au porteur).

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, un boîtier électronique est remis aux actionnaires afin de voter en séance.

Se faire représenter et exercer son droit de vote à l'assemblée générale

Pour les actionnaires qui n'assistent pas personnellement à l'assemblée générale, trois possibilités sont offertes :

- le vote par pouvoir : il s'agit de donner pouvoir au Président de l'assemblée en retournant le formulaire signé pour qu'il exprime ainsi un vote favorable à toutes les résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration, et un vote défavorable aux autres résolutions ;
- le vote par correspondance : l'actionnaire renvoie le formulaire en cochant les cases appropriées afin d'exprimer soit un vote favorable, défavorable ou bien de s'abstenir pour chacune des résolutions soumises à l'assemblée générale ;
- le vote par procuration : il consiste à donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire de Natexis Banques Populaires afin de voter en son nom à ladite assemblée.

Gouvernement d'entreprise

■ COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Au 1^{er} janvier 2006*

PHILIPPE DUPONT
Président

JÉRÔME CAZES
Poste clients

JEAN-YVES FOREL
Services

ANDRÉ-JEAN OLIVIER
Direction financière

FRANÇOIS LADAM
Directeur général

JEAN DUHAU DE BERENX
Capital investissement
et gestion de fortune

LUC JARNY
Systèmes d'information
et logistique

OLIVIER SCHATZ
Grandes clientèles,
financements et marchés

FRANÇOIS CASASSA
Secrétariat général

*Étaient membres du Comité de direction générale jusqu'au 31 décembre 2005 :

JEAN-FRANÇOIS MASSON, Relations humaines,

JEAN-PIERRE MORIN, Services/Assurances.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} janvier 2006

Président du conseil d'administration, Philippe Dupont
Directeur général, François Ladam

ADMINISTRATEURS

>>> **Philippe Dupont**, Président du conseil
d'administration de Natexis Banques Populaires

>>> Banque Fédérale des Banques Populaires,
représentée par **Pierre Desvergnès**, Président
de la CASDEN Banque Populaire

>>> **Vincent Bolloré**, Président-Directeur général
du Groupe Bolloré

>>> **Christian Brevard**, Vice-Président délégué
de la Banque Populaire d'Alsace

>>> **Jean-François Comas**, Directeur général
de la Banque Populaire Côte d'Azur

>>> **Claude Cordel**, Président de la Banque
Populaire du Sud

>>> **Daniel Duquesne**, Directeur général
de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

>>> **Stève Gentili**, Président de la BRED
Banque Populaire

>>> **Jean de La Chauvinière**

>>> **Yvan de La Porte du Theil**, Directeur général
de la Banque Populaire Val-de-France

>>> **Richard Nalpas**, Directeur général de la
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées

>>> **Francis Thibaud**, Directeur général de la
Banque Populaire du Sud-Ouest

>>> **Jean-Louis Tourret**, Président de la
Banque Populaire Provençale et Corse

>>> **Robert Zolade**, Président de H.B.I.
(Holding Bercy Investissement)

>>> **Jean-Pierre Chavaillard**,
administrateur représentant l'actionnariat salarié

CENSEUR

>>> **Michel Goudard**, Directeur général délégué
de la Banque Fédérale des Banques Populaires

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés
Salustro Reydel
Barbier Frinault et Autres

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

>>> **Jean-René Burel**

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS
François Chevreux
Pascal Macioce

■ INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les chapitres 1 et 2 ci-dessous constituent la première partie du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (articles L. 225-37 et 225-51 du Code de commerce).

Natexis Banques Populaires est une société anonyme à conseil d'administration, dont la présidence a été confiée à M. Philippe Dupont qui est, simultanément, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Depuis le 16 janvier 2002, la société a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. La Direction générale a été confiée à M. François Ladam, qui n'est pas administrateur.

1 > Conseil d'administration et ses membres

1.1 - Composition

Le conseil d'administration compte quinze membres.

La composition du conseil d'administration est restée stable tout au long de l'exercice (à l'exception du changement de représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires). Néanmoins un renouvellement périodique régulier du conseil est effectué, puisque l'ancienneté moyenne des membres actuellement en fonction ressort à 3,9 ans.

Les administrateurs se répartissent en trois origines :

- Groupe Banque Populaire,
- administrateurs indépendants,
- actionariat salarié.

Le Groupe Banque Populaire, actionnaire largement majoritaire avec près de 76 % des actions, occupe 11 sièges au conseil sur 15, soit 73 %. En dehors du Président, les administrateurs issus du Groupe Banque Populaire sont, à parts égales, des Présidents de Banques Populaires régionales et des Directeurs généraux de Banques Populaires régionales.

L'actionariat salarié, entre les mains duquel sont détenus environ 3,4 % du capital social, est représenté au conseil par un administrateur, nommé par l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi. Le titulaire actuel de ce mandat exerce les fonctions de responsable adjoint risques et résultats au middle office Activités de marchés.

Tous les membres du conseil, à l'exception de la Banque Fédérale des Banques Populaires, par ailleurs principal actionnaire, sont des personnes physiques.

Chaque administrateur détient au moins cent actions de la société en application des statuts.

Hors cette obligation, il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'il n'existe aucune restriction à la cession, dans un laps de temps déterminé, de la participation des administrateurs au capital de Natexis Banques Populaires ; ceux-ci, à l'exception de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ne détiennent d'ailleurs aucune participation autre que celle mentionnée ci-dessus.

1.2 - Administrateurs indépendants

Les trois administrateurs indépendants répondent aux critères retenus par le rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise : ils n'ont aucun lien avec l'un des actionnaires directs ou indirects de la société, n'appartiennent pas au management de l'entreprise et n'exercent pas leurs fonctions depuis une durée supérieure à douze ans ; ils peuvent donc participer en toute objectivité aux travaux du conseil d'administration :

- le premier administrateur indépendant, Monsieur Jean de La Chauvinière, est un ancien dirigeant de banque et de société de Bourse, aujourd'hui retraité, ce qui garantit une indépendance totale vis-à-vis de tout groupe financier. Cet administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du comité de contrôle des comptes, se trouve particulièrement bien placé pour être attentif aux préoccupations des actionnaires minoritaires petits porteurs ;
- Monsieur Robert Zolade dirige une firme de premier plan dans le secteur de la prestation de services, à savoir l'un des deux leaders français dans le domaine de la restauration collective, dont il est l'un des fondateurs ;
- le troisième administrateur indépendant est Monsieur Vincent Bolloré, Président-Directeur général du groupe qui porte son nom et qui occupe une position de leader dans des secteurs diversifiés de l'industrie, des services et de la communication.

M. Bolloré et M. Zolade satisfont aux critères d'indépendance, et les relations bancaires, entre Natexis Banques Populaires et les groupes qu'ils président, ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. Certes, le groupe Bolloré figure parmi les importants clients de

Natexis Banques Populaires, qui intervient dans cette entreprise aux côtés de plusieurs autres grandes banques de la place, mais les encours de Natexis Banques Populaires sur ce groupe représentent moins de 1 % des encours de la banque. Il est précisé en outre que Natexis Banques Populaires ne détient aucune participation financière dans le capital de ces sociétés ou d'une de leurs filiales.

Ces trois personnalités, par leur compétence, apportent au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires un éclairage différent et complémentaire de celui des professionnels de la banque, majoritaires parmi les administrateurs. On notera également qu'aucun membre du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires ne siège dans l'un des conseils d'administration des groupes dirigés par ces personnalités.

1.3 - Compétence et honorabilité des membres du conseil

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires est indiquée dans le tableau page 18. Le bref résumé de leur curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de grands groupes industriels, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil ou de la Direction générale, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.4 - Contrats liant la société et ses administrateurs

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil ou de la Direction générale à la société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Aucun des administrateurs de Natexis Banques Populaires, à l'exception de l'administrateur représentant l'actionariat salarié, n'est lié à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

1.5 - Conflits d'intérêts potentiels

La situation des administrateurs de Natexis Banques Populaires n'est pas de nature à faire naître des conflits d'intérêts entre, d'une part, leurs devoirs à l'égard de la société et, d'autre part, leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

Plus particulièrement, il est précisé, conformément à la directive européenne précitée, qu'aucun arrangement ou accord n'a été conclu par la société avec l'un de ses actionnaires, clients ou fournisseurs, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membres du conseil d'administration ou de la Direction générale aurait été sélectionnée.

Composition du conseil d'administration

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT (A.G. QUI STATUERA SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE)	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ
Dupont Philippe	CA du 25.11.97	2007	Président du conseil d'administration, administrateur	Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires Le Ponant de Paris - 5, rue Leblanc 75511 Paris cedex 15
Banque Fédérale des Banques Populaires représentée par Pierre Desvergnès	CA du 25.11.97	2007	Administrateur	Président de la CASDEN Banque Populaire 91, cours des Roches - Noisiel 77424 Marne-la-Vallée cedex 2
Bolloré Vincent	AGM du 27.05.04	2009	Administrateur	Président-Directeur général du groupe Bolloré Tour Bolloré - 31-32, quai de Dion Bouton 92800 Puteaux
Brevard Christian	AGM du 27.05.04	2007	Administrateur	Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace Immeuble le Concorde - 4, quai Kléber BP 10401 - 67000 Strasbourg
Comas Jean-François	AGO du 23.05.02	2009	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur 457, promenade des Anglais 06292 Nice cedex 3
Cordel Claude	AGO du 23.05.02	2007	Administrateur	Président de la Banque Populaire du Sud 10, place de la Salamandre CS 98-001 - 30969 Nîmes cedex 9
Duquesne Daniel	AGO du 23.05.02	2009	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Loire et Lyonnais Immeuble PDG Part-Dieu - 141, rue Garibaldi 69211 Lyon cedex 03
Gentili Stève	AGO du 23.05.02	2005	Administrateur	Président de la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée 75012 Paris
de La Chauvinière Jean	AGM du 03.05.96	2007	Administrateur	25, rue de Madrid 75008 Paris
de La Porte du Theil Yvan	AGM du 27.05.04	2005	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Val de France 9, avenue Newton 78183 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
Nalpas Richard	AGO du 23.05.02	2009	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées 33-43, avenue Georges Pompidou 31135 Balma cedex
Thibaud Francis	AGO du 23.05.02	2008	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest 10, quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex
Tourret Jean-Louis	AGO du 23.05.02	2009	Administrateur	Président de la Banque Populaire Provençale et Corse 245, boulevard Michelet BP 25 - 13274 Marseille cedex 09
Zolade Robert	CA du 22.09.99	2006	Administrateur	Président de H.B.I. (Holding Bercy Investissement) Groupe Elior - 65, rue de Bercy 75589 Paris cedex 12
Goudard Michel	AGO du 23.05.02	2010	Censeur	Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires Le Ponant de Paris - 5, rue Leblanc 75511 Paris cedex 15
Chavillard Jean-Pierre	AGO du 23.05.02	2007	Administrateur représentant l'actionnariat salarié	Natexis Banques Populaires 45, rue Saint-Dominique 75007 Paris

Direction générale

Ladam François	CA du 23.10.02		Directeur général	Natexis Banques Populaires 45, rue Saint-Dominique 75007 Paris
----------------	-------------------	--	-------------------	---

Autres fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les administrateurs de Natexis Banques Populaires au cours de l'exercice 2005

Philippe Dupont

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :

Banque Fédérale des Banques Populaires

François Ladam

REPRÉSENTANT PERMANENT DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES, ADMINISTRATEUR DE :

Natexis Altair,
Natexis Assurances,
Natexis Private Equity

Représentant permanent de Natexis Assurances, membre du conseil de surveillance de :

Assurances Banque Populaire IARD

Représentant légal de Natexis Banques Populaires, gérant de :

Natexis Arbitrage

Censeur de :

Banque Fédérale des Banques Populaires

Vincent Bolloré

Sociétés françaises

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :

Bolloré Participations,
Bolloré

Président du conseil d'administration de :

Havas,
Bolloré Investissement,
Financière de l'Odet,
Bolloré Média

Président de SAS :

Bolloré Production

Directeur général de :

Sofibol,
Omnium Bolloré,
Financière V

Administrateur de :

Batscap,
Bolloré,
Bolloré Participations,
Bolloré Investissement,
Bolloré Média,
Compagnie des Glénans,
Financière Moncey,
Financière de l'Odet

Membre du conseil de surveillance de :

Vallourec

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de :

Compagnie des Tramways de Rouen,
Safa,
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard,
Société Industrielle et Financière de l'Artois,
Société Bordelaise Africaine,
IER

Représentant permanent de Bolloré, administrateur de :

Afrique Initiatives

Représentant permanent de Bolloré Participations, membre du conseil de surveillance de :

Compagnie du Cambodge

Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, membre du conseil de surveillance de :

Société Financière HR,

Sociétés étrangères

Président du conseil d'administration de :

Plantations des Terres Rouges (Luxembourg)

Vice-Président de :

Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB (Abidjan),
Bereby Finances (Abidjan)

Président délégué de :

Nord Sumatra Investissements (Bruxelles)

Administrateur de :

BB Groupe SA (Luxembourg),
Centrages,
Compagnie Internationale de Cultures (Luxembourg),
Financière Privée (Bruxelles),
Liberian Agricultural Company LAC,
Mediobanca,
Plantations Nord Sumatra Limited,
Red Land Roses (Kenya),
SDV Gabon,
SDV Sénégal,
Société Financière des Caoutchoucs Socfin (Bruxelles),
Socfinaf Cy Ltd (Kenya),
Société Financière Luxembourgeoise – Socfinal (Luxembourg),
Socfinasia (Luxembourg),

Socfin Consultant Services – Socfinco (Bruxelles),
Pt Socfin Indonesia Ord. – Socfindo (Indonésie),
Socfin International – Socfininter (Bruxelles),
Socfin Plantations Sendirian Berhad (Malaisie),
Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux
– Sogescol (Bruxelles)

**Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de :**

SDV Cameroun,
SDV Congo,
SDV Côte d'Ivoire,
Immobilière de la Pépinière

Christian Brevard

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE :

Banque Populaire d'Alsace

Président du conseil d'administration de :

Natexis Bleichroeder S.A.

Président du directoire de :

Bruker Biospin S.A.

Administrateur de :

Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Bleichroeder Inc. à New York

**Représentant permanent de la Banque Populaire
d'Alsace, administrateur de :**

Natexis Pramex International

Gérant de :

Bruker Daltonique (eurl),
Membre de l'Académie des Technologies

Jean-François Comas

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :

Banque Populaire Côte d'Azur

Administrateur de :

Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Assurances,
Natexis Coficiné

**Représentant permanent de la Banque Populaire
Côte d'Azur, Président de :**

Foncière Victor Hugo,
Société Méditerranéenne d'investissement

**Représentant permanent de la Banque Populaire
Côte d'Azur, administrateur de :**

Informatique-Banque Populaire

Claude Cordel

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE :

Banque Populaire du Sud

Président de :

SAS CPSL,
SAS Holding Clobia

Président du conseil d'administration de :

Natexis Factorem

Vice-Président du conseil d'administration de :

Banque Fédérale des Banques Populaires

Administrateur de :

SAS Dupleix,
SNC Hydromons

Pierre Desvergues

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :

CASDEN Banque Populaire

Président du conseil d'administration de :

Fructi-Actions Rendement,
Invest Kappa,
Maine Gestion,
Parnasse Finance

Vice-Président de :

GIE Ccomcen

Administrateur de :

Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Asset Management, Parnasse Maif S.A.,

**Représentant permanent de CASDEN Banque
Populaire, administrateur de :**

Natexis Altaïr,
Parnasse Services,
Valorg

**Représentant permanent de Parnasse Finance,
administrateur de :**

Parnassienne de Crédit

**Représentant permanent de CASDEN Banque
Populaire, membre du conseil de surveillance de :**

SCPI Parnasse Immo

Gérant de :

SARL Cours des Roches,
SARL Inter Promo

Jean Dufresne de la Chauvinière

Administrateur de :

Natexis Asset Management,
France Entreprises

Vice-Président de :

La Demeure Historique

Daniel Duquesne

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :

Banque Populaire Loire et Lyonnais

Administrateur de :

Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Asset Management,
Garibaldi Participations

Représentant permanent de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, administrateur de :
Informatique-Banque Populaire

Membre du conseil de surveillance de :
Volksbank International AG,
Volksbank CZ

Président de :
Garibaldi Capital Développement,
Sepel

Stève Gentili

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE :
BRED Banque Populaire,
BRED Gestion,
Natexis Pramex International

Vice-Président du conseil de surveillance de :
Banque Internationale de Commerce - BRED

Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires,
Bercy Gestion Finances +,
BRED Cofilease,
Coface,
Cofibred - Compagnie Financière de la BRED,
LFI,
Natexis Algérie,
Pramex Italia S.R.L

Représentant permanent de BRED Gestion au conseil de :
Vialink

Représentant permanent de BRED Banque Populaire, administrateur de :
BICEC - Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit

Yvan de La Porte du Theil

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :
Banque Populaire Val de France

Président du conseil de surveillance de :
SBE (devenue M.A. Banque - Multi Accès Banque à compter du 01/01/06)

Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires,
Coface

Représentant permanent de Banque Populaire Val de France, administrateur de :
i-BP (Informatique-Banque Populaire)

Richard Nalpas

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées

Vice-Président du conseil d'administration de :
Natexis Bleichroeder S.A.

Administrateur de :
Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Assurances,
Natexis Bleichroeder Inc. (New York)

Représentant permanent de Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de :
IBP S.A.,
IRDI S.A.,

Maison du Commerçant S.A.,
Multi-Croissance S.A.S,
Natexis Asset Management Immobilier,
Socama 31 – Société Coopérative de caution mutuelle à capital variable

Représentant permanent de Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, membre du conseil de surveillance de :
Latécoère

Francis Thibaud

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE :
Banque Populaire du Sud-Ouest

Vice-Président du conseil d'administration de :
Banque Fédérale des Banques Populaires,
Natexis Paiements

Administrateur de :
Socami Bordeaux Région

Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest, administrateur de :
Informatique-Banque Populaire,
Socama Sud-Ouest,
Soprolib Sud-Ouest

Jean-Louis Tourret

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE :
Banque Populaire Provençale et Corse,
Natexis Interépargne,
Proclair SAS,
Tourret SAS

Vice-Président du conseil d'administration de :
Banque Fédérale des Banques Populaires

Administrateur de :
Lafarge Ciments

Gérant de :
Tourret Electronique,
Tourret Entreprises,
Proclair Provence,
Proclair Rhône-Alpes,

Président de :
SAS Sopres

Robert Zolade**Sociétés françaises****PRÉSIDENT DE :**

Servinvest 2

Président et administrateur de :

Eliance,

H.B.I.

Directeur de :

Elior Nederland BV,

Elior UK Ltd

Administrateur de :

Areas SA,

Areas Ibericoamericana,

Serunion,

Avenance,

Ristochef,

I.D.I.A. Participations

Membre du conseil de surveillance de :

Pragma Capital

Gérant de :

Servinvest

Co-Gérant et associé de :

Bercy Participations

Co-Représentant légal du co-gérant, associé commandité Bercy Participations de :

Société Elior

Représentant légal du co-gérant, associé commandité H.B.I. de :

Société Elior

Représentant légal de H.B.I., Président du conseil d'administration de :

M.R.C.

Représentant légal de l'associé gérant Eliance dans les sociétés :

Eliance Orly Ouest,

Eliance Aéroport

Président de :

H.B.I. (SAS),

Bercy Présidence (SAS)

Représentant légal de H.B.I., société présidente de :

Bercy Participations (SAS)

Représentant légal de H.B.I., société présidente de Bercy Participations, société gérante et associé commandité de :

Elior (SCA)

Président et administrateur de :

Avenance (SAS)

Eliance (SAS)

Représentant légal de Avenance SAS, société présidente de :

Bercy Services I (SAS),

Bercy Services V (SAS),

Elior Gestion (SAS)

Représentant légal de Elior, société présidente de :

Elior Services (SAS)

Membre du conseil de surveillance de :

Pragma Capital (S.A.)

Sociétés étrangères**Président et administrateur de :**

Elior UK Ltd

Vice-Président et administrateur de :

Areas (SA)

Administrateur de :

Areas Ibericoamericana,

Avenance UK,

Serunion (SA)

Michel Goudard**DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE :**

Banque Fédérale des Banques Populaires

Administrateur de :

Natexis Altaïr,

Natexis Bleichroeder Inc. (New York),

Natexis Bleichroeder S.A.,

Natexis Private Equity

Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de :

Natexis Assurances

Président-Directeur général de :

Informatique-Banque Populaire (jusqu'au 31/12/2005)

Censeur de :

Europay France

Membre du comité exécutif de :

Confédération Internationale des Banques Populaires

Président de :

Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise

Membre du conseil de surveillance de :

Fonds de Garantie des Dépôts,

SBE (devenue M.A. Banque-Multi Accès Banque à compter du 01/01/06)

2 > Le fonctionnement du conseil d'administration

2.1 - Règlement intérieur du conseil d'administration et charte de l'administrateur

Le conseil dispose depuis 2001 d'un règlement intérieur et d'une charte de l'administrateur; résumés ci-après, qui sont remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Le règlement intérieur rappelle les domaines de compétence du conseil, les modalités de son fonctionnement, les principes déontologiques, les modes de règlement des conflits d'intérêts. Il prévoit explicitement l'existence de trois comités spécialisés. Il contient diverses prescriptions relatives aux obligations déontologiques auxquelles sont soumis les administrateurs.

Le règlement détermine également les principes de calcul des jetons de présence versés aux administrateurs : ceux-ci comprennent une part annuelle fixe modeste (1 525 euros depuis 2001), et une part variable strictement proportionnelle au nombre de séances auxquelles chaque administrateur a participé dans l'année, fixée depuis la même date à 1 220 euros par séance. Le montant de la rémunération allouée à chacun des membres des comités spécialisés du conseil d'administration a été fixé à 915 euros par séance.

La charte de l'administrateur énonce les droits et obligations des membres du conseil. Elle rappelle les dispositions statutaires selon lesquelles chaque administrateur doit détenir au moins cent actions de la société. Elle fixe les règles relatives à l'abstention d'intervention des administrateurs sur les titres de la société pendant les périodes sensibles précédant la publication des résultats : ainsi, les administrateurs doivent s'abstenir d'intervenir directement ou par personne interposée sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels de Natexis Banques Populaires. Ils doivent s'abstenir d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres.

2.2 - Les travaux du conseil d'administration en 2005

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires a tenu sept séances au cours de l'exercice 2005. Le taux d'assiduité des administrateurs y est élevé, puisqu'il ressort à 96 % en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances.

Les séances font l'objet de la remise préalable aux administrateurs, plusieurs jours avant la réunion, d'un document de plusieurs dizaines de pages présentant une documentation détaillée sur chacun des sujets qui seront examinés en séance.

Un procès-verbal détaillé est établi après chaque séance. Il reprend une synthèse des exposés, des interventions des administrateurs et des décisions qui sont prises.

Conformément à sa mission générale, le conseil d'administration s'est prononcé naturellement sur tous sujets touchant à

la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il a arrêté les comptes sociaux et consolidés et pris connaissance du budget annuel. À chaque séance, il a été régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société et il a validé également les communiqués de presse portant sur l'information financière diffusée par la société.

Le rapport de contrôle interne prévu par le règlement CRBF n° 97-02, ainsi que le rapport du Président sur le contrôle interne prévu par la loi de sécurité financière lui ont été soumis et ont fait l'objet d'un débat, comme chaque année.

Dans son rôle d'organe responsable du contrôle de la société au sens du code monétaire et financier, le conseil s'est montré particulièrement attentif au suivi des recommandations formulées par la Commission bancaire.

Conformément à la réglementation, le conseil a approuvé, préalablement à leur signature, les conventions réglementées concernant au moins un de ses membres, et tout particulièrement la Banque Fédérale des Banques Populaires, actionnaire majoritaire de Natexis Banques Populaires, avec lequel la société a plusieurs dirigeants et administrateurs communs. En 2005, l'apport des activités monétiques de Natexis Banques Populaires à sa filiale Natexis Paiements a été soumis à cette procédure, les deux sociétés ayant un administrateur commun, la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Enfin, le conseil d'administration a continué de se prononcer préalablement sur les principales prises de participation projetées par Natexis Banques Populaires. Les opérations de croissance externe envisagées par les filiales ont elles aussi été préalablement soumises au conseil d'administration de leur société mère. On rappelle en effet que, si les pouvoirs du Directeur général ne font pas l'objet de limitations particulières, le conseil d'administration doit, selon les statuts, approuver les prises de participation significatives ; le seuil de délégation a été fixé à un niveau particulièrement bas (1 million d'euros), de sorte que le conseil est appelé à se prononcer sur la plupart des opérations de ce type.

Le conseil s'est prononcé également en janvier 2005, comme chaque début d'année, sur la fixation des limites de risques de marchés.

En plus de ces attributions réglementaires, au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration a plus particulièrement examiné les sujets suivants :

- le conseil d'administration a pris connaissance du plan stratégique élaboré par la Direction générale pour la période 2005-2007 et en a approuvé les orientations générales ; il a approfondi leurs conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et les perspectives des principaux pôles d'activité de la maison.

Ainsi :

- le conseil a analysé les organisations commerciales transversales instituées au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, puis les axes de développement commercial de Natexis Banques Populaires en direction des entreprises de moyennes capitalisations ;

- il a également fait le point sur l'évolution des marchés de capitaux au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés ;

■ en relation avec l'extension des activités de Natexis Banques Populaires à l'international, le conseil a débattu de la politique de risques pays, et, plus particulièrement, du plan de développement de la société aux États-Unis ;

■ à plusieurs reprises, le conseil s'est penché sur l'évolution récente et les perspectives du pôle Services (notamment, sur l'organisation et les structures de ce pôle, qui regroupe les Services bancaires, les Services financiers, l'assurance, l'ingénierie sociale et la gestion d'actifs ; sur la création de Natexis Investor Servicing, nouvelle filiale dédiée à l'Asset servicing, et enfin sur divers projets de développement et de partenariat dans les métiers correspondants) ;

■ dans une période marquée par de profondes transformations en matière d'information comptable et financière, un exposé détaillé des conséquences du passage aux normes IFRS et de leur impact sur les comptes consolidés a été présenté au conseil d'administration, ainsi que l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre du ratio Mac Donough ;

■ dans un ordre de préoccupation voisin, une synthèse sur les méthodes d'allocation de fonds propres économiques a été commentée devant le conseil par le Directeur financier.

De façon générale, il est fait appel, pour les présentations de sujets techniques, aux responsables des directions et services concernés, de façon à permettre aux administrateurs d'échanger avec les acteurs les plus directement impliqués.

2.3 - Les comités spécialisés du conseil d'administration

Trois comités spécialisés, qui existent depuis plusieurs années au sein du conseil de Natexis Banques Populaires, ont pour mission d'assister le conseil dans ses travaux et d'en améliorer ainsi les conditions de fonctionnement :

- un comité de contrôle des comptes (institué en 1996),
- un comité d'audit (institué en 2000),
- un comité des rémunérations (institué en 1996).

Une charte de fonctionnement a été rédigée pour les comités d'audit et de contrôle des comptes.

Les comités spécialisés bénéficient, dans la mesure de leurs besoins, du concours des responsables de services susceptibles d'éclairer leurs travaux : Inspecteur général, Secrétaire général, Directeur financier, directeur des Risques, directeur de la Conformité, Déontologue, directeur du Contrôle interne, responsable de la Prévention de la délinquance financière, ainsi que, le cas échéant, tout autre responsable en mesure d'apporter les précisions techniques souhaitées. Les commissaires aux comptes sont invités à participer aux réunions du comité de contrôle des comptes. Ni le Président ni le Directeur général n'assistent aux réunions des comités. Les débats des comités font l'objet d'un compte rendu écrit formalisé et leurs Présidents présentent au conseil d'administration la synthèse de leurs travaux et conclusions.

■ Le comité de contrôle des comptes comprend quatre membres : M. Nalpas, qui le préside, MM. Desvergnès, de La Chauvinière (administrateur indépendant) et Thibaud. Il a pour mission générale, conformément à sa charte de fonctionnement,

« d'assister le conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires, d'analyser les projets de comptes, ainsi que les documents financiers diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil. Il examine notamment les principales options de clôture retenues, en s'assurant de la pertinence ainsi que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ».

Le comité de contrôle des comptes se réunit systématiquement avant la présentation des comptes annuels et semestriels ; mais il peut aussi se saisir en dehors de ces périodes de tout sujet relevant de sa compétence dont l'inscription à son ordre du jour lui semblerait nécessaire. En 2005, le comité s'est réuni deux fois (avec un taux d'assiduité de 75 %), avant l'établissement des comptes de l'exercice 2004 et de ceux du premier semestre 2005, en présence des commissaires aux comptes.

Le collège des commissaires aux comptes présente au comité une note de synthèse retraçant notamment la nature et les objectifs de leurs diligences, leurs observations sur les options comptables et les modalités techniques d'arrêtés des comptes, leurs appréciations sur le niveau des provisions et sur les différentes zones de risques encourus par l'entreprise. Les commissaires aux comptes attirent également l'attention du comité sur les conséquences des évolutions réglementaires et comptables affectant la présentation des états financiers sociaux et consolidés. Ils font part de toute suggestion qui leur paraît utile en vue de l'amélioration de la qualité de l'information financière établie par la société.

■ Le comité d'audit compte quatre membres : M. Duquesne, qui le préside, MM. Comas, Cordel, Tourret.

Conformément à sa charte de fonctionnement, le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires. Sa mission s'étend à l'analyse des principales zones de risques de la société (à l'exception de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et à l'évaluation du système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires et de son efficacité. Comme le comité de contrôle des comptes, il peut se saisir de tout sujet relevant de sa compétence dont l'inscription à son ordre du jour lui semblerait nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité, qui s'est réuni à quatre reprises (avec un taux d'assiduité de 100 %), a notamment examiné le rapport prévu par le règlement n° 97-02 du CRBF, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, prévu par la loi de sécurité financière ; a entendu les conclusions des missions d'audit interne réalisées en 2004 et a pris connaissance du programme d'activité de l'inspection pour 2005 ; a été consulté sur les projets de réponse aux différentes lettres de la Commission bancaire.

On notera également que, afin de pouvoir disposer d'une information plus approfondie en matière d'appréciation des risques de marchés, et à titre de complément à la formation des administrateurs, le comité d'audit a tenu en 2005 une séance au cours de laquelle plusieurs responsables des directions des risques et des marchés sont venus exposer de façon didactique

les concepts et les instruments utilisés dans ce domaine et ont remis une documentation explicative sur ces sujets complexes. Enfin, compte tenu des enjeux qui s'attachent au sujet, touchant à la qualité et à la fiabilité de l'information financière, le comité a entendu un exposé sur l'important chantier du schéma directeur des systèmes de synthèse engagé par la banque.

■ Le comité des rémunérations compte quatre membres. Son président est M. de La Chauvinière (administrateur indépendant) et ses membres sont M. Gentili, M. Bolloré (administrateur indépendant) et M. de La Porte du Theil.

Il a mené une réflexion en vue de proposer au conseil d'administration une orientation entre divers mécanismes tels que l'attribution d'options aux salariés et dirigeants, l'attribution d'actions gratuites, ou encore d'autres formes permettant de maintenir un flux régulier d'actionariat salarié, au moment où le dispositif dit « Alizé », institué en 2001 viendra à échéance en 2006.

Il a également examiné les modalités de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants, dont le détail est donné dans la partie relative à la rémunération des dirigeants.

2.4 - L'évaluation des travaux du conseil d'administration

Il a été décidé en 2005, pour la première fois, de procéder à une évaluation des travaux du conseil d'administration, conformément aux préconisations formulées dans le domaine de la gouvernance d'entreprise.

L'exercice d'évaluation a été conduit en juillet/août 2005 au moyen d'un questionnaire comportant 32 questions adressé à tous les administrateurs et au censeur, à l'exception du Président.

Le document d'évaluation (avec des questions ouvertes et fermées, des demandes de notation chiffrée, des invitations à commentaires libres) comprenait trois grandes parties :

- modalités et fonctionnement du conseil d'administration,
- teneurs des débats et délibérations,
- exercice des missions du conseil et implication dans les délibérations.

Pour ce premier exercice, il n'a pas été procédé à des interviews orales des administrateurs. Le processus a été conduit en interne dans la société, sans consultant extérieur.

Le conseil a débattu, au cours d'une de ses séances du second semestre, de la synthèse des réponses et des appréciations données.

L'analyse des réponses montre que le jugement global porté par les administrateurs sur le fonctionnement du conseil de Natexis Banques Populaires est dans l'ensemble positif. Les administrateurs se sont déclarés en particulier satisfaits du volume, de la forme et de la qualité de l'information qu'ils reçoivent lors des séances du conseil.

Néanmoins, pour tenir compte de quelques remarques et suggestions portant sur l'organisation et le déroulement des séances, le Président a formulé plusieurs propositions concrètes portant sur l'organisation et le déroulement des séances, ainsi que sur certains thèmes de réflexion pour lesquels les administrateurs ont manifesté un intérêt particulier, notamment dans les domaines de la stratégie et des ressources humaines. Ces propositions

pourront être mises en œuvre rapidement. Il a été décidé de renouveler périodiquement cet exercice riche d'enseignements, afin de le placer dans une perspective dynamique permettant d'apprécier la pertinence des améliorations apportées et pour aborder la question de la gouvernance sous des éclairages divers.

3 > Rémunération perçue par les membres des organes sociaux

La loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie prévoit dans ses articles 8 et 9 un dispositif destiné à assurer la transparence « des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dont bénéficient les dirigeants sociaux ». La rédaction de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce prévoit que :

« Ce rapport décrit en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis. Il indique également les engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. »

L'information vise donc non seulement le montant précis de chaque élément constitutif de la rémunération totale, mais également les motivations et le contexte ayant conduit à cette rémunération.

3.1 - Rémunérations versées

La rémunération du Président et du Directeur général comprend :

- des éléments de rémunération directe, complétés, le cas échéant, par des avantages en nature ;
- éventuellement des jetons de présence.

Comme on pourra le constater ci-après, les éléments de rémunération directe sont très stables, composés pour l'essentiel d'un montant fixe, et d'une fraction «variable» qui ne fait, cette année encore, que l'objet d'ajustements marginaux. Les jetons de présence ne représentent que des montants extrêmement faibles.

Le comité des rémunérations qui s'est prononcé sur ces dispositions a tenu à souligner le caractère modéré des montants alloués et leur grande stabilité au cours des dernières années, notamment par comparaison avec la pratique d'autres entreprises et eu égard à l'évolution des résultats.

PRÉSIDENT

Éléments fixes et variables concernant la rémunération directe du Président

Année 2005

- Au titre de sa rémunération de Président de Natexis Banques Populaires, M. Philippe Dupont a perçu en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 une rémunération fixe annuelle de 263 000 euros.

■ Au titre de la partie variable de sa rémunération 2005, le conseil d'administration a décidé qu'il serait versé, avec la paie du mois de décembre 2005, une prime de 75 000 euros. Il a été décidé que cette prime pouvait faire l'objet d'une réduction si les résultats attendus n'étaient pas conformes à ceux prévus, d'ici le 31 décembre 2005. Cette disposition permet de mettre en regard, sur le même exercice, les résultats publiés de Natexis Banques Populaires et la rémunération variable des mandataires sociaux.

Année 2006

■ Au titre de la partie fixe de la rémunération de M. Philippe Dupont, le conseil d'administration décide de maintenir en 2006 la rémunération des années 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005, soit 263 000 euros.

■ La partie variable de la rémunération 2006 de M. Philippe Dupont sera calculée en application d'une formule proposée par le comité des rémunérations et approuvée par le conseil d'administration du 22 février 2006.

Pour arrêter la formule, le conseil a privilégié le choix de la simplicité, d'un mode de variation linéaire et d'une disparition pure et simple de la rémunération variable en-dessous d'un certain seuil de résultat.

Les paramètres de détermination de la part variable sont les suivants :

- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) est inférieur à 250 M€, la part variable de la rémunération est égale à zéro ;
- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) est égal ou supérieur à 250 M€, la part variable de la rémunération est égale à 1,5 / 10 000^e (un virgule cinq dix millièmes) de ce résultat.

SYNTHÈSE DU RÉGIME FINANCIER APPLICABLE À PHILIPPE DUPONT

	2002	2003	2004	2005	2006
Fixe	263 000 €	263 000 €	263 000 €	263 000 €	263 000 €
Variable	30 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	Fonction du résultat net consolidé

Conformément à la loi, il est précisé que M. Dupont a perçu une somme de 299 427 euros sous forme de rémunération, et de 63 868 euros sous forme d'avantages en nature, au titre de sa fonction de Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, société contrôlant Natexis Banques Populaires.

Avantages en nature

M. Dupont ne bénéficie pas d'avantage en nature de la part de Natexis Banques Populaires.

Jetons de présence versés au Président

Au titre de sa fonction de Président du Conseil, Monsieur Philippe Dupont a perçu, sur la même base de calcul que celle établie pour l'ensemble des administrateurs, une somme de 10 065 euros.

M. Dupont ne détient par ailleurs aucun mandat au sein de filiales de Natexis Banques Populaires.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments fixes et variables concernant la rémunération directe du Directeur général

Année 2005

■ Au titre de sa fonction de Directeur général de Natexis Banques Populaires, le comité des rémunérations, sur proposition du Président Philippe Dupont, a fixé la partie fixe de la rémunération de M. François Ladam à 365 000 euros pour l'exercice 2005.

Le conseil d'administration a décidé que la partie variable versée avec la paie du mois de décembre 2005, au titre des résultats prévisibles de l'exercice 2005, s'élèverait à 100 000 euros, pour autant que les résultats prévisionnels soient atteints. Il a été décidé que cette partie variable pouvait faire l'objet d'une réduction si les résultats attendus n'étaient pas conformes à ceux prévus d'ici le 31 décembre 2005.

Année 2006

■ Pour l'exercice 2006, le conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe de M. François Ladam serait maintenue à 365 000 euros.

■ La partie variable de la rémunération 2006 de M. François Ladam sera calculée en appliquant les mêmes principes que ceux décrits pour fixer la rémunération variable du Président. Les paramètres de détermination de la part variable sont les suivants :

- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) est inférieur à 250 M€, la part variable de la rémunération est égale à zéro ;
- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) est égal ou supérieur à 250 M€, la part variable de la rémunération est égale à 2 / 10 000^e (deux dix millièmes) de ce résultat.

SYNTHÈSE DU RÉGIME FINANCIER APPLICABLE À FRANÇOIS LADAM

	2002	2003	2004	2005	2006
	Directeur général délégué	Directeur général	Directeur général	Directeur général	Directeur général
Fixe	290 000 €	362 000 €	362 000 €	365 000 €	365 000 €
Variable	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	Fonction du résultat net consolidé

Avantages en nature

M. Ladam bénéficie d'un logement de fonction à Paris et d'un véhicule de fonction (la contrepartie monétaire de ces avantages est évaluée à 18 064 euros pour le logement et 4 228 euros pour le véhicule en 2005), ce qui porte son équivalent-rémunération total en 2005 à 387 292 euros.

Jetons de présence versés au Directeur général

M. Ladam n'a perçu aucun jeton de présence au titre des mandats qu'il exerce dans deux filiales de Natexis Banques Populaires.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence

Les jetons de présence versés aux administrateurs comprennent une part annuelle fixe modeste (1 525 euros), et une part variable strictement proportionnelle au nombre de séances auxquelles chaque administrateur a participé dans l'année, fixée depuis la même date à 1 220 euros par séance. Le montant de la rémunération allouée à chacun des membres de

comités spécialisés du conseil d'administration a été fixé à 915 euros par séance. Le barème n'a pas été modifié depuis 2001.

En application de ces normes, les membres (autres que le Président, soumis à ce titre au même régime que les autres administrateurs, pour lequel l'information a été donnée ci-dessus) et le censeur ont perçu, ensemble, au titre de l'exercice 2005 un montant global de 171 410 euros de jetons de présence au conseil et aux comités spécialisés du conseil, qui se

Jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs au titre de l'année 2005

Nom du bénéficiaire (administrateurs personnes physiques)	Membre du conseil du 01/01/2005 au 31/12/2005	Nombre de présences effectives aux séances du conseil a	Nombre de séances théoriques maximum de l'année b	a/b	JETONS DE PRÉSENCE		
					Partie variable 1220 € /séance	Partie fixe annuelle 1525 €	Total
Philippe Dupont	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Jean de La Chauvinière	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Robert Zolade	x	4	7	57 %	4 880	1 525	6 405
Vincent Bolloré	x	6	7	86 %	7 320	1 525	8 845
Christian Brevard	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Jean-François Comas	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Claude Cordel	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Daniel Duquesne	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Stève Gentili	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Richard Nalpas	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Yvan de La Porte du Theil	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Francis Thibaud	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Jean-Louis Tourret	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
Jean-Pierre Chavaillard	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065
BFBP représentée par : M. Clavaud (2 séances jusqu'au 5 avril), puis M. Desvergues (4 séances à compter du 5 avril)	x	6	7	86 %	7 320	1 525	8 845
M. Michel Goudard, Censeur	x	7	7	100 %	8 540	1 525	10 065

Total	107	112	96 %	130 540	24 400	154 940
--------------	------------	------------	-------------	----------------	---------------	----------------

Les modalités de rémunération des administrateurs ont été arrêtées par le Conseil d'administration de Natexis Banques Populaires du 21 mars 2001.

décomposent comme suit : 144 875 euros au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration (dont 22 875 euros correspondant à la partie fixe et 122 000 euros correspondant à la partie proportionnelle au nombre de séances), auxquels s'ajoutent 26 535 euros pour ceux d'entre eux ayant participé aux séances des comités spécialisés du conseil.

Le montant le plus élevé alloué à un seul administrateur s'est élevé à 13 725 euros.

Le tableau ci-dessous donne le détail des montants reçus par chacun des administrateurs, tant au titre de son mandat au sein du conseil de Natexis Banques Populaires qu'au sein des conseils des filiales auxquels il siège également, ainsi que, pour ceux qui en sont membres, au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, société contrôlant Natexis Banques Populaires.

Nom du bénéficiaire (personnes morales et censeurs)							POUR INFORMATION		
	Rémunération de membre du comité de contrôle des comptes		Rémunération de membre du comité des rémunérations		Rémunération de membre du comité d'audit		Montant total à régler (euros)	Jetons versés par des sociétés contrôlées par NBP	Jetons versés par la société contrôlant NBP
	Nb s.	915 € / séance	Nb s.	915 € / séance	Nb s.	915 € / séance			
Philippe Dupont	-	0	-	0	-	0	10 065	-	11 024
Jean de La Chauvinière	2	1 830	2	1 830	-	0	13 725	2 700	-
Robert Zolade	-	0	-	0	-	0	6 405	-	-
Vincent Bolloré	-	0	2	1 830	-	0	10 675	-	-
Christian Brevard	-	0	-	0	-	0	10 065	7 200	9 646
Jean-François Comas	-	0	-	0	3	2 745	12 810	2 700	12 909
Claude Cordel	-	0	-	0	4	3 660	13 725	7 200	12 854
Daniel Duquesne	-	0	-	0	4	3 660	13 725	-	11 024
Stève Gentili	-	0	2	1 830	-	0	11 895	10 700	11 024
Richard Nalpas	2	1 830	-	0	-	0	11 895	3 600	15 957
Yvan de La Porte du Theil	-	0	2	1 830	-	0	11 895	8 000	16 329
Francis Thibaud	2	1 830	-	0	-	0	11 895	1 800	15 294
Jean-Louis Tourret	-	0	-	0	4	3 660	13 725	9 000	16 832
Jean-Pierre Chavaillard	-	0	-	0	-	0	10 065	-	-
BFBP représentée par : M. Clavaud (2 séances jusqu'au 5 avril), puis M. Desvergnès (4 séances à compter du 5 avril)	0	0	-	0	-	0	8 845	-	-
Michel Goudard, Censeur	-	0	-	0	-	0	10 065	-	-
Total		5 490		7 320		13 725	181 475	52 900	132 893

3.2 - Options de souscription d'actions

PRÉSIDENT

Options attribuées

Faisant application des autorisations données par l'Assemblée générale du 19 mai 2005, et conformément à la réglementation, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 7 000 options au Président au titre de l'exercice 2005. Le prix d'exercice, fixé conformément aux décisions de l'Assemblée, ressort à 119,24 euros.

Le Président s'est vu par ailleurs attribuer 7 000 options au titre de sa fonction de Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Options levées

Au cours de l'exercice 2005, M. Dupont a procédé à la levée de 20 000 options Natexis Banques Populaires attribuées en 2001, au prix d'exercice de 94,30 euros.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Options attribuées

Faisant application des autorisations données par l'Assemblée générale du 19 mai 2005, et conformément à la réglementation, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 14 000 options au Directeur général au titre de l'exercice 2005. Le prix d'exercice, fixé conformément aux décisions de l'assemblée, ressort à 119,24 euros.

Options levées

Au cours de l'exercice 2005, M. Ladam a procédé à la levée de 4 500 options Natexis Banques Populaires attribuées en 2001, au prix d'exercice de 94,30 euros.

3.3 Régime de retraite des dirigeants et indemnités de cessation de fonction

3.3.1 Indemnités de retraite

Pour Natexis Banques Populaires, le Président et le Directeur général bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des derniers revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1er janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1er mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique pour le Président à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natexis Banques Populaires.

3.3.2 Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

4 > Contrôle de la société

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires dont les mandats viendront à échéance avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 :

- Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
- Salustro Reydel, 8, avenue Delcassé - 75378 Paris Cedex 08
- Barbier Frinault et Autres, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine

Au titre de leur mission, les cabinets de commissaires aux comptes titulaires ont perçu les honoraires suivants :

en milliers d'euros	Deloitte & Associés 2005	%	Deloitte & Associés 2004	%	Salustro Reydel-KPMG 2005	%	Salustro Reydel 2004	%
AUDIT DES COMPTES								
Certification des comptes	2 636	83 %	1 934	35 %	1 570	93 %	1 360	98 %
Missions accessoires	265	8 %	3 517	63 %	60	4 %	26	2 %
Sous-total	2 901	92 %	5 451	97 %	1 630	96 %	1 386	100 %
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social	209	7 %	130	3 %	41	2 %	-	-
Technologies de l'information	1	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	57	2 %	15	0 %	22	1 %	-	-
Sous-total	267	9 %	145	3 %	63	4 %	0	0 %
Total	3 168	100 %	5 596	100 %	1 693	100 %	1 386	100 %

en milliers d'euros	Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young 2005	%	Barbier Frinault & Autres-Ernst & Young 2004	%
AUDIT DES COMPTES				
Certification des comptes	1 031	68 %	884	39 %
Missions accessoires	72	5 %	1 141	50 %
Sous-total	1 103	73 %	2 025	89 %
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	55	4 %	48	2 %
Autres	362	24 %	191	8 %
Sous-total	417	27 %	239	11 %
Total	1 520	100 %	2 264	100 %

Les commissaires aux comptes suppléants sont les suivants :

- BEAS, 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine
- M. François Chevreux, 40, rue Guersant - 75017 Paris
- M. Pascal Macioce, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine

L'ensemble des informations données ci-dessus permettent de considérer, bien qu'il n'existe actuellement pas de texte législatif relatif au gouvernement d'entreprise en France, que Natexis Banques Populaires applique en la matière les recommandations résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP, du MEDEF et de l'ANSA publiée en 2003.

Thème transversal

DES OUTILS DE PILOTAGE RENFORCÉS

Natexis Banques Populaires a entamé, en 2005, le déploiement de son plan stratégique triennal 2005-2007. Une direction de la Stratégie est désormais chargée de son actualisation et de son suivi. Le renforcement des outils de pilotage et de contrôle, des dispositifs de contrôle des risques ou de gestion des risques opérationnels a accompagné la mise en œuvre de ce plan. Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires une direction de la Conformité a été créée. Un nouveau mode de gouvernance a été mis en place au niveau informatique afin d'optimiser les systèmes d'information des différents métiers.

Enfin, le développement international s'est poursuivi et Natexis Banques Populaires a révisé l'organisation de ses implantations à l'étranger.

En 2005, Natexis Banques Populaires a mis en œuvre son plan stratégique 2005-2007 qui privilégie les actions de développement pour franchir un nouveau palier de croissance.

Ce plan à moyen terme, en cohérence avec les orientations du Groupe Banque Populaire, permet de décliner des business plans à trois ans pour chacune des activités.

Ainsi, Natexis Banques Populaires a travaillé sur quatre axes de croissance majeurs : diversification et valorisation des revenus tirés de ses clientèles de grandes et moyennes entreprises et d'institutionnels ; exploitation du potentiel de développement offert par les Banques Populaires et leurs clientèles ; optimisation des positions fortes acquises dans des métiers spécialisés ; développement de la présence de Natexis Banques Populaires à l'international. En 2005, ces axes de croissance ont permis à la fois de développer les ventes croisées et les synergies entre métiers et d'assurer un suivi global des clients.

Des dispositifs de pilotage et de contrôle renforcés

Dans la continuité de la mise en place du plan, la banque s'est dotée d'une direction de la Stratégie dont la mission est de contribuer à l'actualisation du plan stratégique, d'en opérer le suivi et d'accompagner l'ensemble des métiers dans la conduite de leurs projets de développement.

S'agissant des outils de pilotage, Natexis Banques Populaires a défini en 2005 un schéma directeur des systèmes de synthèse qui vise à refondre l'architecture de ses systèmes de comptabilité générale et analytique, de contrôle de gestion et de suivi des risques. Au-delà de ses aspects réglementaires,

ce programme a pour objectif de développer les outils de pilotage transversaux et de favoriser le développement des synergies entre les métiers pour une approche globale de la clientèle.

En matière de pilotage des coûts, Natexis Banques Populaires déploie dans ses différents métiers un programme pluriannuel fondé sur les méthodes « activity based costing » (ABC), ayant pour vocation le renforcement de la maîtrise des coûts et de la rentabilité de chaque métier.

Le dispositif d'allocation de fonds propres économiques mis en place en 2004 a été, lui aussi, réactualisé. La consommation de fonds propres fait désormais partie intégrante de l'approche des métiers dans l'appréciation de leurs objectifs de croissance.

Natexis Banques Populaires a, par ailleurs, créé en 2005 une direction des Achats dont la vocation est de prendre en charge tous les types d'achats des différentes entités de la banque. Le travail d'optimisation a démarré par une première vague touchant les contrats d'intérim, les fournitures de bureau, les consommables informatiques et les voyages. La seconde vague porte sur les conseils en recrutement, les avocats, l'impression, les logiciels informatiques et l'exploitation des immeubles, ce qui représente 80 millions d'euros d'achats.

Des risques mieux maîtrisés

En matière de gestion des risques, Natexis Banques Populaires a continué à accroître ses équipes de risque de marché. Le dispositif de contrôle interne a été renforcé sur les métiers les plus en pointe, définis par le plan stratégique : financement des matières premières, marchés ou financements structurés. En outre, une réflexion a été lancée afin d'adapter le modèle de maîtrise du risque de crédit aux enjeux commerciaux et aux implantations nationales et internationales. L'objectif est de mettre en place un système décentralisé, en créant une fonction risque partout où elle se justifie. De même, les systèmes de délégations ont été revus afin de décentraliser les prises de décision et de les contrôler a posteriori. Par ailleurs, une réflexion est en cours afin de simplifier les procédures de décision centralisées.

En 2005, le chantier sur la gestion des risques opérationnels est, lui aussi, monté en puissance. Lancé par la Banque Fédérale des Banques Populaires, il vise à cartographier les risques opérationnels et à mettre en place des outils permettant de les gérer et de les consolider. La direction Cash management & opérations, Natexis Factorem, Natexis Altaïr et Systèmes informatiques ont d'ores et déjà mis en place ce dispositif et testé le modèle de reporting ainsi que la gestion des incidents.

Cette approche sera déployée par vagues successives, dans toute la banque, d'ici fin 2006. Enfin, en 2005, Natexis Banques Populaires est resté très impliqué sur les chantiers liés à la mise en place du ratio Mac Donough.

Une direction de la Conformité

Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, Natexis Banques Populaires a également créé une direction de la Conformité. Rattachée au plus haut niveau et totalement indépendante par rapport aux fonctions commerciales, elle couvre désormais l'ensemble du périmètre de la banque. Cette direction regroupe, sous une même autorité, les départements de la Déontologie, de la Prévention de la délinquance financière ainsi qu'un certain nombre de fonctions transversales spécifiques. Des comités « nouveaux produits » ont été adaptés ou créés avec des représentants de la direction de la Conformité. Des procédures de prévention des conflits d'intérêt, de gestion des mandats, de gestion des listes sous surveillance ont été élaborées et les contrôles déontologiques multipliés.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, Natexis Banques Populaires a continué la formation de ses collaborateurs, la mise en place des procédures dans les différents métiers et le déploiement du logiciel Fircosoft qui gère la liste des personnes recherchées dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. La banque s'est également dotée d'un progiciel d'analyse comportementale, Norkom, afin de renforcer son dispositif de détection des opérations de blanchiment des capitaux, qui viendra en appui des diligences mises en œuvre pour détecter l'ensemble des opérations douteuses ou atypiques. Ce nouvel outil de profilage, qui exige la constitution en amont d'un entrepôt de données, sera progressivement déployé sur les activités de Natexis Banques Populaires au cours de l'année 2006, puis sur les activités exercées par les filiales.

La poursuite du développement à l'international

Natexis Banques Populaires a poursuivi, conformément à la priorité fixée, le renforcement de ses activités en Italie, Espagne et Allemagne. Cette action s'est traduite par le déploiement accru de certains métiers sur cette zone, notamment les activités de marché de capitaux et de financements

La complémentarité des métiers

La banque de financement, d'investissement et de services représente désormais 37 % du produit net bancaire du Groupe Banque Populaire. Natexis Banques Populaires élabore des produits distribués par les Banques Populaires régionales et exerce des métiers spécifiques qui n'existent pas ailleurs au sein du Groupe.

Cette complémentarité permet ainsi au Groupe Banque Populaire de se développer sur tous les métiers pratiqués par les grandes banques intégrées.

structurés. Parallèlement, Natexis Banques Populaires a déterminé les principaux axes qui soutiendront sa croissance aux États-Unis au cours des prochaines années. Enfin, Coface a poursuivi activement le déploiement des métiers du poste clients à l'international.

Ces ambitions de croissance ont été soutenues par la volonté de renforcer la coordination et l'efficacité des différentes implantations à l'étranger : rôle d'animation confié aux responsables pays, mutualisation de fonctions notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

En matière de systèmes, des chantiers importants de mise à niveau des outils des succursales ont été conduits en 2005 en Europe. Ces projets servent de pilote pour un déploiement plus large sur d'autres sites dans les prochaines années du plan 2005-2007.

Enfin, les efforts en matière de communication et d'intégration ont été poursuivis à l'adresse des collaborateurs des différentes implantations internationales.

La mise en œuvre de la gouvernance informatique

Dans le domaine des systèmes d'information, 2005 a été l'année de la mise en œuvre de la gouvernance informatique pour

Un immobilier d'exploitation rationalisé

En 2005, 2 300 collaborateurs ont emménagé au sein des nouveaux locaux de Liberté 2 à Charenton-le-Pont. Cet immeuble a reçu le grand prix de l'immobilier dans la catégorie « immeuble neuf », décerné par la profession, pour ses qualités esthétiques, architecturales,

techniques et environnementales. Natexis Banques Populaires poursuit la rationalisation de son immobilier d'exploitation en 2006 avec, en particulier, le regroupement des équipes Financements structurés & marchés, et Actions & arbitrages sur le pôle Montmartre.

Par ailleurs, la banque a réalisé une opération immobilière d'envergure en revendant les locaux de Liberté 2 à un investisseur institutionnel, sachant qu'elle en restera locataire durant une période minimale de douze ans.

que le lien entre la stratégie de la banque et les systèmes informatiques soit le plus efficace possible. Des domaines fonctionnels ont été créés, avec, pour chacun, un pilote de domaine. Celui-ci anime la réflexion des métiers, gère les arbitrages et toutes les décisions stratégiques permettant d'optimiser l'apport des systèmes d'information. L'objectif est de mettre sous contrainte les travaux de maintenance et de faire les choix les plus pertinents possibles en termes de projet. De même, la réorganisation du département Études a été entamée afin de mieux distinguer l'entretien des applicatifs des grands projets. Ces derniers y gagneront en rapidité et en flexibilité.

Par ailleurs, une charte d'utilisation des ressources informatiques, numériques et technologiques est entrée en vigueur en 2005. Elle codifie l'utilisation de ces ressources afin qu'elles soient mises au service de la satisfaction des clients, de l'efficacité personnelle et de la performance de Natexis Banques Populaires.

Des partenariats techniques

Natexis Banques Populaires a également signé et mis en œuvre d'importants contrats de partenariat technique en 2005. Il a été chargé depuis 2002 de réaliser la plate-forme technique de « MA Banque », établissement du Groupe Banque Populaire et de MMA/MAAF qui est opérationnel depuis l'automne 2005.

BNP Paribas et le Groupe Banque Populaire, dont Natexis Banques Populaires gère la monétique, ont signé, par ailleurs, un accord définitif pour créer une plate-forme commune de développement de leurs logiciels monétiques dans les activités de banque de détail : Partecis (PARTnership European Card Information System) détenue à parité par les deux groupes bancaires.

L'objectif de ce partenariat est, d'une part, de permettre d'accroître les performances dans le domaine de la monétique et, d'autre part, de favoriser la mutualisation des investissements et de faciliter les évolutions rendues nécessaires par la mise en œuvre du SEPA (Single Euro Payment Area).

Enfin, Natexis Altaïr rassemble désormais l'ensemble des machines « main frame » d'i-BP (informatique-Banque Populaire) et fournit un nombre croissant de services à valeur ajoutée à i-BP et aux Banques Populaires régionales. En particulier, un accès internet commun à l'ensemble du Groupe Banque Populaire a été mis en place en 2005, permettant d'assurer un très haut niveau de sécurité.





IMPLANTATIONS INTERNATIONALES

- NATEXIS BANQUES POPULAIRES
- COFACE
- ⊙ IMPLANTATIONS COMMUNES



- ALICANTE
- AMSTERDAM
- ⊙ BARCELONE
- BERLIN
- BIELEFELD
- BIELLA
- BIRMINGHAM
- BONN
- BRATISLAVA
- BREDÁ
- BRUXELLES
- BUCAREST
- BUDAPEST
- COLOGNE
- DUBLIN
- ⊙ DÜSSELDORF
- ESCHBORN
- FRANCFORT
- FREDERIKSBERG
- HAMBOURG
- HANOVRE
- ISTANBUL
- KARLSRUHE
- KIEV
- LA COROGNE
- LAUSANNE
- LINZ
- LISBONNE
- LJUBLJANA
- ⊙ LONDRES
- LOUVAIN-LA-NEUVE
- LUXEMBOURG
- ⊙ MADRID
- MAYENCE

- ⊙ MILAN
- MONACO
- ⊙ MOSCOU
- MUNICH
- NUREMBERG
- OSLO
- PRAGUE
- RIGA
- ⊙ ROME
- SAINT-PÉTERSBOURG
- SAN SEBASTIAN

- SÉVILLE
- SOFIA
- STOCKHOLM
- STUTTGART
- TALLINN
- VALENCE
- ⊙ VARSOVIE
- VIENNE
- VILNIUS
- WATFORD
- ZAGREB

Pour en savoir plus :
www.nxbp.banquepopulaire.fr



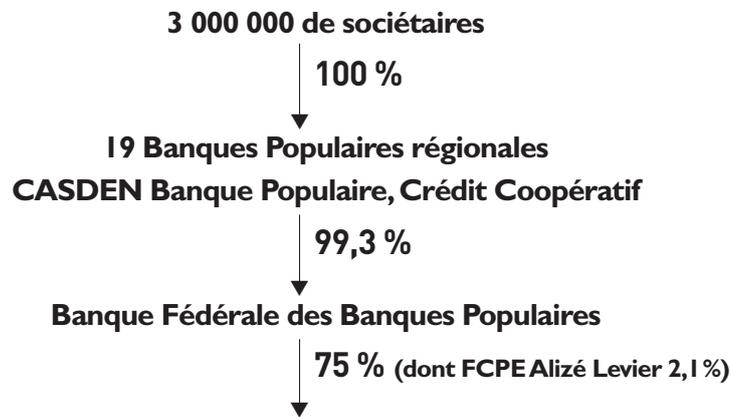
- ALMATI
- BANGALORE
- BANGKOK
- BEIJING
- HANOÏ
- HÔ CHI MINH-VILLE
- HONG KONG
- JAKARTA
- KUALA LUMPUR
- LABUAN
- MUMBAÏ
- NEW DELHI
- OSAKA
- SECUNDERABAD
- SÉOUL
- SHANGHAÏ
- SINGAPOUR
- SYDNEY
- TÂIPEH
- TÉHÉRAN
- TOKYO
- YANGON

- BALTIMORE
- BOGOTA
- BUENOS-AIRES
- CARACAS
- CHICAGO
- EAST WINDSOR
- FAIRFIELD
- GLENDALE
- GREENWICH
- GUAYAQUIL
- HOUSTON
- LIMA
- LOS ANGELES
- MEXICO
- MIAMI
- MONTRÉAL
- NEW HAVEN
- NEWYORK
- PANAMA
- PIERREFONDS
- QUITO
- SAN JOSÉ
- SANTIAGO
- SÃO PAULO

- ABIDJAN
- ALGER
- BAMAKO
- BNEI-BRAK
- COTONOU
- DAKAR
- DOUALA
- DUBAÏ
- JOHANNESBOURG
- LE CAIRE
- LOMÉ
- ORAN
- OUAGADOUGOU
- SANDTON
- SÉTIF

ORGANIGRAMME FINANCIER SIMPLIFIÉ

AU 1^{ER} JANVIER 2006



Natexis

GRANDES CLIENTÈLES, FINANCEMENTS ET MARCHÉS

92,5 %	Natexis Coficiné Société financière (audiovisuel)
100 %	Natexis Lease Crédit-bail
100 %	Natexis Algérie Activités de banque en Algérie
100 %	Natexis Luxembourg S.A. Activités de banque au Luxembourg
100 %	Natexis Moscow Activités de banque en Russie
99 %	Natexis Pramex International Accompagnement des entreprises à l'international
100 %	Natexis Immo Développement Promotion et rénovation immobilière
100 %	Natexis Transport Finance Financement aéronautique
100 %	Natexis Commodity Markets Limited Courtage de matières premières (Londres)
100 %	Natexis Bleichroeder S.A. Entreprise d'investissement (Paris)
100 %	Natexis Bleichroeder Inc. Entreprise d'investissement (New York)
100 %	Natexis Bleichroeder UK Entreprise d'investissement (Londres)
100 %	Natexis ABM Corp. Gestion de portefeuilles de créances hypothécaires aux États-Unis
100 %	Natexis Arbitrage Arbitrage actions et dérivés
100 %	Natexis Finance Fusions et acquisitions

CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION DE FORTUNE

100 %	Natexis Private Equity Capital investissement
99,8 %	Natexis Industrie Capital transmission
100 %	Spéf LBO Capital transmission
100 %	Initiative & Finance Gestion Capital transmission
98,9 %	Natexis Investissement Capital développement
100 %	Naxicap Partners Capital développement
90 %	EPF Partners Capital développement
100 %	Providente Capital développement
100 %	Natexis Equity Management Capital développement coté
100 %	Ventech Capital risque
100 %	Seventure (ex-Spéf Venture) Capital risque
100 %	Natexis Private Equity International Capital investissement à l'international
95,8 %	Natexis Private Banking Luxembourg S.A. Gestion privée internationale
100 %	Banque Privée Saint Dominique Gestion privée en France

Public, salariés et autres actionnaires

25 %

Banques Populaires

SERVICES

100 %	Natexis Assurances Assurance vie, prévoyance, IARD
100 %	Natexis Asset Management Gestion collective de valeurs mobilières Épargne salariale : gestion financière des FCPE
100 %	Natexis Asset Square Multigestion
100 %	Natexis Axeltis Ltd Multidistribution
100 %	Natexis Interépargne Épargne salariale Tenue de comptes et commercialisation
99,9 %	Natexis Intertitres Titres de services
99,6 %	Natexis Asset Management Immobilier Gestion collective d'actifs immobiliers
100 %	Natexis Paiements Monétique
100 %	Slib Édition de progiciels bancaires et infogérance
100 %	Natexis Investor Servicing Valorisation, middle office, reporting

POSTE CLIENTS

100 %	Coface S.A. Assurance-crédit et services de credit management
100 %	Coface Services Information d'entreprise et recouvrement de créances
100 %	Coface Deutschland Assurance-crédit, services de credit management
100 %	Coface Italia Assurance-crédit, caution, services de credit management
94 %	Coface Austria Assurance-crédit, services de credit management
100 %	Kompass International (France) Services
100 %	Coface North America Assurance-crédit et services de credit management
99,7 %	Natexis Factorem Affacturage et assurance-crédit
51 %	VR Factorem Affacturage (Allemagne)

Activités

GRANDES CLIENTÈLES, FINANCEMENTS ET MARCHÉS

Une relation clientèle de proximité

Au service des entreprises et des institutionnels, le pôle Grandes clientèles, financements et marchés apporte des solutions aux besoins des clients – qu'ils soient liés aux crédits et aux flux, ou aux produits de marchés, d'épargne salariale et de gestion d'actifs – en s'appuyant sur tous les métiers de Natexis Banques Populaires. Deux directions du Développement commercial, l'une dédiée aux entreprises, l'autre aux institutionnels, assurent la veille stratégique et marketing sur ces clientèles, et coordonnent les forces commerciales des équipes métiers spécialisées.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés, enregistre un produit net bancaire de 1 259 millions d'euros, en progression de 9 % par rapport à 2004, tirant profit des synergies développées entre les différents métiers et de la meilleure exploitation du fonds de commerce de la banque.

Corporate France

La direction Corporate France a pour mission de faciliter l'origination et d'assurer la prescription de l'ensemble des produits et services de Natexis Banques Populaires auprès de la clientèle d'entreprises françaises.

Corporate France a affiné son organisation pour être toujours plus proche de ses clients. Elle a renforcé ses équipes commerciales aussi bien dans ses 16 directions régionales, dans les secteurs, qu'au niveau des Global Relationship Managers. Chaque entreprise cliente est suivie par un « banquier pivot » dont la mission principale consiste à initier et coordonner les relations avec l'ensemble des lignes produits ; certains clients présentant un fort enjeu multimétier sont suivis par les Global Relationship Managers. De plus, la direction apporte à ses clients une expertise sectorielle, notamment dans la santé, les médias, l'agroalimentaire et le BTP-environnement. Elle offre des solutions de financement classiques et de crédit-bail, ainsi que des services de cash management.

Natexis Banques Populaires est en relation d'affaires avec 90 % des 350 premières entreprises françaises et plus de la moitié des entreprises d'un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros. La banque a enregistré en 2005 des succès croissants, notamment en crédits syndiqués, auprès de clients comme Gaz de France, CMA CGM ou Zodiac.

Le département Cash management & opérations a remporté de nombreux succès dans les appels d'offres, et enregistre une progression de son produit net bancaire, dans un

contexte concurrentiel accentué. Ces succès témoignent du bien fondé des choix organisationnels mis en place fin 2004 : métier intégré de la conception au traitement, dispositif commercial alliant spécialistes et généralistes de terrain, création d'une entité dédiée à l'assistance clientèle.

Le département Cash management & opérations a choisi un développement sélectif de l'offre. Swiftnet est en particulier un axe majeur dans la dématérialisation des flux. La refonte des outils de cash pooling domestique constitue le socle d'une gamme nationale de cash management, dont le développement étroitement coordonné avec les Banques Populaires, s'appuie sur un réseau d'implantations régionales de grande densité.

Par ailleurs, la certification ISO 9001 du département Opérations a été renouvelée en 2005.

En crédit-bail mobilier, Natexis Lease progresse de plus de 10 % avec plus d'un milliard d'euros de production nouvelle. Ce résultat provient notamment du fort niveau de production des Banques Populaires régionales, du Crédit Maritime Mutuel et de Natexis Banques Populaires sur la clientèle corporate.

Des « vendors programmes » ont été mis en place, avec notamment la signature d'un partenariat avec le groupe Manitowoc (Potain) pour les marchés français et espagnols, et la sofergie Énergéco se place comme un intervenant majeur sur le marché du financement de l'éolien.

Avec 530 millions d'euros de production, Natexis Lease se positionne comme deuxième intervenant du crédit-bail immobilier en France (source : Association française des sociétés financières). À l'international, Natexis Lease réalise une nette progression de son activité en Espagne, après deux

1 259 millions d'euros de produit net bancaire (+9 % par rapport à 2004)

76,9 milliards d'euros d'encours de crédit

3^e banque en tant que chef de file d'émissions obligataires pour le compte d'entreprises françaises, en volume (source : Bloomberg)

ans de présence à Madrid, et l'ouverture d'une succursale à Barcelone en 2006. Une succursale a été ouverte à Milan au quatrième trimestre 2005. Enfin, Natexis Lease a créé le département Crédit-bail de Natexis Algérie.

Direction internationale

La Direction internationale a pour vocation de servir la clientèle d'entreprises et d'institutionnels hors du territoire français. Outre son action, auprès de ces clientèles étrangères, elle accompagne la clientèle française en offrant une gamme complète de services bancaires et de conseil à l'international : elle coordonne le développement de l'ensemble des métiers de la banque dans le réseau étranger.

L'international, relais de croissance de la banque

Le renforcement de l'activité de la banque auprès de sa clientèle à l'étranger a permis à la Direction internationale de maintenir ses revenus, dans un contexte international de surliquidité et de faible coût du risque. Le produit net bancaire des entités à l'international progresse de 23 %, tous métiers confondus, notamment aux États-Unis et en Europe.

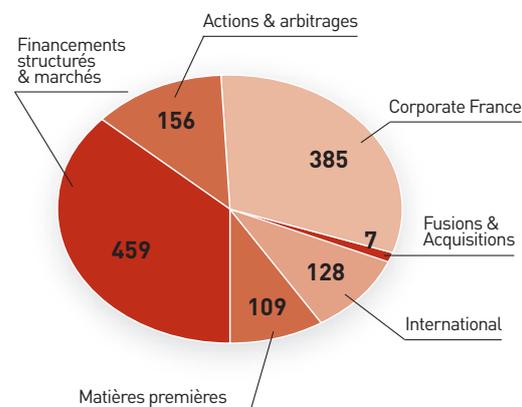
Dans les pays émergents, où Natexis Banques Populaires assure la couverture de 130 pays, le volume d'affaires a été plus contrasté. L'Asie a marqué le pas tandis que l'Algérie, le Brésil, la Turquie ou la Russie notamment ont connu une activité soutenue qui s'est traduite par une augmentation sensible du produit net bancaire. Ainsi, en Algérie, le produit net bancaire a progressé de 62 % en 2005 grâce au renforcement des activités auprès des entreprises. Présent dans trois villes, Natexis Algérie prévoit d'ouvrir dix nouvelles agences d'ici 2007.

Favoriser la relation clientèle

>>> Les directions du Développement commercial Corporate et Institutionnels ont développé en 2005 les ventes croisées et structuré leur approche auprès des clients présentant un fort enjeu multimétier. En dotant la banque de nouveaux moyens – comités commerciaux, comités stratégiques métiers, actions commerciales pilotes, outils de pilotage – les directions du Développement ont mené un effort particulier de mobilisation des métiers, des équipes commerciales sur une clientèle ciblée. L'action des directions du Développement s'est traduite par une progression significative des opérations traitées avec les clients cibles des Global Relationship Managers et des Senior Bankers, notamment dans le domaine du financement, de la structuration et des marchés.

RÉPARTITION DU PNB DU PÔLE

en millions d'euros



Enfin, la Direction internationale a lancé d'ambitieux chantiers visant à conforter une approche commerciale de proximité et favoriser les ventes croisées, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, avec des recrutements multimétiers dans les succursales, et l'accompagnement des marchés de capitaux à l'international.

Filiale de conseil en développement international pour les entreprises, Natexis Pramex International enregistre une progression de son produit net bancaire de 16 %, confirmant ainsi son positionnement en France et à l'étranger. Après l'ouverture de filiales à Montréal et Bombay en 2005, elle devrait, en 2006, conforter sa présence en Russie, au Brésil et dans le Golfe persique. Cette couverture, élargie à 14 pays, permet de développer l'offre de corporate management, ou gestion déléguée des filiales étrangères de ses clients.

Matières premières

La direction Matières premières a renforcé sa présence auprès de l'ensemble des intervenants, producteurs, prestataires de services, négociants ou distributeurs, sur les marchés de l'énergie, des métaux et des matières premières agricoles (soft commodities).

Natexis Banques Populaires confirme en 2005 son expertise et son positionnement sur le marché mondial des financements de matières premières : les équipes sont intervenues en tant qu'arrangeur mandaté sur vingt-cinq transactions (dont un nombre croissant de facilités de type Reserve Based Lending). Parmi celles-ci, sept opérations ont été distinguées comme « deal of the year » par le magazine Trade Finance : Sonangol, IUD, Caraiba Metais, SUAL, RUSAL, Kazatomprom et Pearl Energy.

Dans les pays émergents, la direction privilégie la relation de proximité avec ses clients grâce à la présence de spécialistes matières premières dans les implantations de la banque à Singapour, Hong Kong, New York, Houston, São Paulo, Buenos-Aires, Santiago du Chili, Moscou et Abidjan. Le réseau s'est renforcé en 2005 par l'ouverture d'un bureau au Kazakhstan.

Opération de financement sur le marché italien

Natexis Banques Populaires a signé, aux côtés de deux banques italiennes, l'arrangement exclusif du financement de l'acquisition de la chaîne de magasins italienne Rinascente auprès d'Eurofind S.A. Le consortium d'investisseurs regroupe notamment Pirelli et Deutsche Bank. Le financement d'un montant de 900 millions d'euros est composé d'un crédit à moyen terme et d'un crédit à court terme d'acquisition qui sera relayé par un crédit à 5 ans adossé au patrimoine immobilier de Rinascente.

Une équipe dédiée au secteur minier a été mise en place au sein de la division Métaux. De plus, la direction a accentué son rôle de pivot commercial afin d'offrir à sa clientèle spécifique des solutions de financement et de couverture développées par d'autres directions spécialisées (Actions, Marchés, Financement de projets, Natexis Commodity Markets Limited).

Financements structurés & marchés

La plate-forme dette, qui réunit les métiers de financement, de structuration et de marchés, permet de développer une offre de solutions globales en matière de dette, d'investissement et de couverture de risques, que ce soit en direction des émetteurs ou des investisseurs. L'ensemble des activités enregistre une forte progression du volume commercial, générée par une extension de la gamme de services à valeur ajoutée. L'arrivée de nouvelles compétences, au sein des métiers opérationnels et fonctionnels, a favorisé la signature de 149 mandats d'arrangement.

Un savoir-faire exporté à l'international

La direction Financements structurés & marchés confirme sa montée en gamme à l'international. L'activité aéronautique a renforcé sa part de marché, via la création d'une entité dédiée, Natexis Transport Finance, et remporté quatre Awards « deal of the year » pour les transactions Nouvelair, Air Asia et Jazeera Airways (primé deux fois).

Avec le financement de l'acquisition des magasins Rinascente, les financements immobiliers s'affirment désormais comme un intervenant de premier plan en Italie. Les financements de LBO, de projets et le shipping obtiennent également des positions récurrentes d'arrangeur ou d'underwriter à l'international (avec notamment Amadeus, Jefferson Smurfit, Ebc, grupo TMM et Pemex).

La conjugaison de différents produits permet d'affirmer le positionnement de la banque comme arrangeur de premier plan en dettes structurées. Les clients bénéficient d'un finan-

cement clé en main, tant en France qu'à l'international. Ainsi, l'arrangement, pour le compte d'Eurazeo, d'un financement destiné au rachat de Financière Galaxie (holding de B&B Hôtels), associe financement d'acquisition et dette adossée au patrimoine immobilier.

La nouvelle activité d'ingénierie financière a également sensiblement contribué à la performance d'ensemble, grâce à des montages innovants et structurés tels que le financement de l'investissement du fonds Colony dans le groupe Accor. Une offre de solutions sur mesure fondée sur des sous-jacents divers (actions, actifs immobilisés...) est ainsi proposée à la clientèle des institutionnels et des entreprises.

Une démarche clientèle ciblée

L'activité marchés primaires & titrisation a poursuivi sa croissance grâce à la mise en œuvre d'un ciblage clientèle efficient. En France, malgré une baisse globale du volume d'émissions, les activités se sont positionnées sur des mandats corporate significatifs (SFR, Bouygues, Schneider, Alstom) tout en se développant sur le segment des institutions financières françaises et internationales (Groupama, Banca Caja, IKB, Alpha Bank, Veneto Banca, Islandsbanki), et sur le marché des indexés inflation (Cades, Réseau Ferré de France). La banque continue de s'affirmer dans le métier des crédits syndiqués en France comme l'un des tout premiers arrangeurs et teneurs de plume (Gaz de France, Air France, Vinci, LVMH, Partouche, CMA CGM) et sur la zone EMEA – Europe, Middle East and Africa – comme un acteur prépondérant (Wincor Nixdorf, Barry Callebaut, Immobiliare Colonial).

La titrisation corporate a poursuivi son développement entamé en 2004, malgré une baisse sensible du nombre d'opérations sur le marché. Elle a par ailleurs étendu son offre à l'ensemble du Groupe Banque Populaire.

Marchés

L'activité marchés de capitaux (principalement les desks trésorerie, change, taux et crédits), en progression de 21 %, a profité de l'adossement de la dimension marchés à la dimension financement, et de la mise en place d'une organisation favorisant la structuration de produits plus sophistiqués sur chaque desk (crédit, taux, change). Cette sophistication de l'offre a permis d'augmenter sensiblement le résultat réalisé sur le segment des institutionnels. L'activité Crédit a bénéficié d'un portefeuille de nouveaux produits. L'activité Change est en progression de 54 %, en particulier grâce aux structurés. La Trésorerie a poursuivi la diversification des sources de financement pour le compte du Groupe Banque Populaire, tant du point de vue des marchés (américains et britanniques, émissions publiques/émissions structurées, lancement d'un nouveau programme d'Extendible Notes aux USA) que du type d'investisseurs.

Natexis Commodity Markets Limited fait partie des onze Ring Dealing Members qui ont accès au marché à la criée du London Metal Exchange. Il a élargi son offre (métaux, énergie, matières agricoles) sur les marchés organisés et sur

les produits dérivés de gré à gré, auprès d'une clientèle propre et en appui des clients du Groupe Banque Populaire.

L'activité de gestion de portefeuille de placement et d'investissement a mis en place une méthodologie de gestion dynamique des portefeuilles. L'objectif est d'allouer une enveloppe d'investissement à chaque classe d'actifs en fonction du respect du couple rendement/volatilité.

Actions & arbitrages

Spécialiste du marché français, Natexis Bleichroeder S.A. a poursuivi le redéploiement de son dispositif de recherche actions, en coordination avec Natexis Bleichroeder Inc. et son partenaire DZ Bank. Les investissements réalisés dans la plate-forme d'exécution ont permis d'accroître l'offre du courtier en direction des investisseurs institutionnels et d'améliorer la fluidité des échanges avec la plate-forme de New York. Dans des conditions de marché redevenues favorables, les courtages ont ainsi fortement progressé. En 2005, Natexis Bleichroeder S.A. a dirigé deux introductions en Bourse (Entrepose Contracting, RueduCommerce) et participé à sept augmentations de capital, dont trois en tant que chef de file. En coopération avec les Banques Populaires, la filiale a participé aux trois privatisations de l'année (SANEF, GDF, EDF). Natexis Bleichroeder S.A. a également confirmé sa position de référence sur les offres publiques.

Aux États-Unis, 2005 a été une année clé pour Natexis Bleichroeder Inc. Après deux années difficiles dans un marché atone, son produit net bancaire s'accroît significativement, dépassant nettement la reprise des marchés. L'exécution internationale, présente sur la plupart des places mondiales, continue à progresser: La vente institutionnelle augmente sensiblement suite à la réorganisation de l'activité.

Natexis Bleichroeder Inc. s'est aussi illustré en tant qu'underwriter et co-manager lors d'opérations sur le marché primaire, en prenant appui sur la clientèle corporate de la banque aux États-Unis. La filiale offre une capacité de distribution large auprès de contreparties institutionnelles et de hedge-funds ainsi qu'une analyse sectorielle ciblée sur l'énergie, la santé et les médias. Natexis Bleichroeder Inc. continue d'investir dans ses plates-formes électroniques et dans les fonctions de contrôle et de compliance.

L'activité dérivés actions a poursuivi son effort de restructuration et d'investissement en recherche. Un nouveau plan de développement, plus ambitieux, a été arrêté au second semestre, avec de nouveaux recrutements, ciblant en premier des produits à faibles risques de marché.

Cette activité est en cours d'intégration avec Natexis Arbitrage qui a connu d'excellents résultats en 2005 sur certaines stratégies de portefeuille (risk arbitrage/event driven en Amérique du Nord) et les prêts-emprunts de titres. L'arbitrage de convertibles, pour lequel l'environnement de marché était très défavorable au premier semestre, enregistre des résultats mitigés.

Fusions & acquisitions

Bénéficiant d'une forte position de la banque dans le middle market, Natexis Finance a amélioré sa présence auprès des clients corporate et des fonds d'investissement. À l'international, la recherche de partenariats par grands pays européens doit permettre de favoriser des transactions transfrontalières. Le renforcement des équipes de Natexis Finance par des recrutements ciblés contribue à accroître la visibilité et la rentabilité de l'activité de fusions & acquisitions de Natexis Banques Populaires dans un contexte de marché plus favorable.

Des mandats d'arrangement en forte progression

En 2005, Natexis Banques Populaires a signé 149 mandats d'arrangement, en progression de 16 % par rapport à 2004. Il se positionne comme 4^e Bookrunner sur le marché des crédits syndiqués en France et 4^e Bookrunner sur celui des financements d'acquisitions/LBO en France, en nombre d'opérations (source : Dealogic). Il est également 5^e arrangeur mondial de financements aéronautiques, via sa filiale Natexis Transport Finance (source : AirFinance Journal - 1^{er} semestre 2005).

Sur le marché des financements d'acquisitions/LBO, Natexis Banques Populaires s'est vu décerner le prix « prêteur LBO de l'année 2005 (dette, mezzanine) » – prix créé par Private Equity Magazine – par un jury de 18 professionnels, pour le nombre et la qualité de ses mandats d'arrangeurs.

CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION DE FORTUNE

Une position de premier plan

Le pôle Capital investissement et gestion de fortune regroupe Natexis Private Equity, la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

Natexis Private Equity et ses filiales, spécialisés dans les métiers du capital investissement, interviennent à chaque stade du développement des entreprises, de leur création à leur préintroduction en Bourse. Natexis Private Equity construit ses relations avec les investisseurs et les entrepreneurs sur des valeurs d'engagement et d'entrepreneuriat. La Banque Privée Saint Dominique, dédiée à la gestion privée, développe une approche patrimoniale personnalisée associant la gestion de placements diversifiés au conseil juridique et fiscal. Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est spécialisé dans l'ingénierie patrimoniale internationale.

Natexis Private Equity

Cette année encore, Natexis Private Equity est resté très actif sur les métiers de capital développement et de capital transmission et a participé à l'embellie du capital risque en enregistrant de très belles sorties dans les portefeuilles de ses filiales spécialisées sur ce type d'opération.

En parallèle, il a renforcé les conditions nécessaires à une forte compétitivité de ses équipes et à leur strict respect de principes de gouvernance, pour garantir un niveau de performance et d'engagement accrus à ses partenaires.

Avec 2,3 milliards de capitaux et 630 participations gérés par ses onze filiales, Natexis Private Equity confirme sa position de spécialiste français du capital investissement dédié aux PME.

Le rythme des activités s'est poursuivi en 2005 avec 252 millions d'euros d'augmentation des nouveaux capitaux sous gestion, 371 millions d'euros de capitaux investis et 161 millions d'euros de plus-values de cessions. Ces performances confortent ainsi les choix effectués tant en France qu'à l'international.

Un leadership affirmé

En capital développement, Natexis Private Equity confirme en 2005 sa position de premier partenaire investisseur pour les PME françaises non cotées. Les capitaux gérés s'élèvent à 666 millions d'euros et les montants investis à 131 millions d'euros.

En capital risque, cinq participations des filiales de Seventure (ex Spef Venture) et Ventech sont entrées en Bourse (sur Alternext, Euronext ou le Nasdaq) et onze ont fait l'objet de cessions industrielles, affichant des multiples de valorisation en hausse. Ces résultats valident l'expertise de leurs collaborateurs et le bien-fondé de leurs choix d'investissements et de gestion.

Fort de son savoir-faire dans ces deux métiers, Natexis Private Equity a par ailleurs élargi sa gamme de produits à destination des particuliers clients des Banques Populaires régionales. Naxicap Partners a ainsi lancé trois nouveaux Fonds d'Investissement de Proximité (Banque Populaire Proximité Sud-Est 2005, Sud-Ouest 2005 et Ile-de-France Nord Centre 2005). Seventure (ex Spef Venture) a, quant à lui, participé au lancement son dixième Fonds Commun de Placements dans l'Innovation (Banque Populaire Innovation 10).

L'activité des opérations de transmission

Les équipes françaises dédiées au financement d'opérations de transmission d'entreprises enregistrent une année 2005 très active. En termes d'investissements, Natexis Industrie, Initiative & Finance et Spef LBO ont accompagné des sociétés comme Maisons du Monde (équipement de décoration de la maison), Elexience (distribution de composants électroniques et d'instrumentation scientifique), Européenne de la Mer ou le groupe Datavance (services informatiques, ingénierie systèmes et réseaux). Natexis Industrie, Initiative & Finance et Spef LBO ont, par ailleurs, réalisé des plus-values significatives sur des cessions telles que celles de Eau écarlate (produits d'entretien grand public), Cibleclick (marketing par affiliation sur internet), Holophane (fabrication d'optiques pour véhicules) ou Médiascience (éditeurs de solutions pédagogiques).

Une nouvelle dimension à l'international

L'engagement international de Natexis Private Equity, par son rôle de sponsor actif d'équipes basées en Europe, en Asie et en Amérique Latine, contribue significativement aux bons résultats de cette année.

L'activité à l'international a connu une nouvelle progression avec 752 millions d'euros de fonds sous gestion et des investissements d'envergure. Ainsi, Finatem en Allemagne a investi

Natexis Private Equity

2345 millions d'euros d'actifs gérés

371 millions d'euros de nouveaux investissements

Banque Privée Saint Dominique

1 600 familles clientes

Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

4 657 clients

Un sponsor engagé auprès de ses partenaires

En travaillant en étroite collaboration avec les organismes régulateurs ou de tutelle du capital investissement (AFIC, EVCA, AMF), et en installant une véritable gouvernance d'entreprise (contrôle interne, déontologie, contrôle des risques, conseils de surveillance...), Natexis Private Equity s'engage en tant que sponsor à répondre aux exigences de ses partenaires investisseurs et entrepreneurs.

dans les sociétés J&S (fabrication de pièces détachées métalliques) et Derby (assemblage de cycles), Natexis Mercosul Fund dans Lupatech (fabrication de valves pour l'industrie pétrolière) au Brésil, Natexis Cape dans Phoenix (fabrication de moules pour l'industrie aluminium) en Italie, ou Natexis Private Equity Asia dans Suntech Power (fabrication de cellules photos voltaïques), société introduite depuis au New York Stock Exchange.

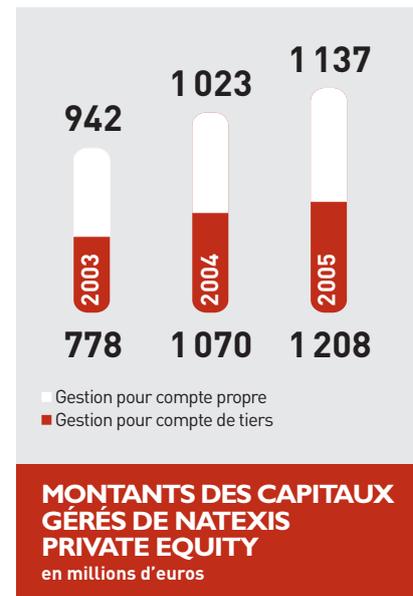
La Banque Privée Saint Dominique

Spécialisée dans la gestion de fortune, la Banque Privée Saint Dominique accompagne plus de 1 600 familles dans la protection et le développement de leur patrimoine. Ses encours s'élèvent en 2005 à 2,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

La gestion de fortune est devenue une activité essentielle, notamment dans le cadre de la préparation et du suivi de la

Une nouvelle offre de fonds de fonds

Natexis Private Equity a lancé en 2005, en partenariat avec le Fonds européen d'investissement, un nouveau fonds de fonds, doté de 500 millions d'euros nommé Dahlia. Ce fonds, conçu pour les investisseurs institutionnels et les compagnies d'assurance, utilise toutes les compétences de ses deux sponsors pour investir dans l'ensemble des métiers du private equity, en opérations primaires ou secondaires. Il complète le fonds de fonds LBO NPE LBO Europa, lancé fin 2004 pour 100 millions d'euros, qui ciblait le marché des LBO small et mid-cap.



transmission des entreprises, où la Banque Privée Saint Dominique est à même d'apporter son expertise. Elle a, en effet, développé une expérience solide autour de cette problématique et dispose de prestations personnalisées de très haut niveau en matière de gestion financière, d'expertise juridique et fiscale, d'assurance vie mais également de financements, d'immobilier ou d'art.

Ces prestations sont particulièrement bien adaptées à la clientèle de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, qui, depuis de nombreuses années, est accompagnée par les Banques Populaires régionales, ou Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Un dispositif unique d'accompagnement du chef d'entreprise

Les complémentarités entre la Banque Privée Saint Dominique et les différentes filiales de Natexis Banques Populaires permettent d'offrir à sa clientèle une offre globale de services et de produits.

À titre d'exemple, les synergies mises en œuvre entre la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Equity constituent, pour les chefs d'entreprise, un dispositif unique d'accompagnement de leur croissance et de leur développement, ou de gestion du volet patrimonial, lors de la cession de leur entreprise.

À cela s'ajoute, pour les clients de la Banque Privée Saint Dominique, l'opportunité de participer de façon privilégiée à des investissements non cotés proposés par Natexis Private Equity.

La Banque Privée Saint Dominique permet ainsi au Groupe Banque Populaire, dans un contexte de vive pression concurrentielle, de renforcer ses positions sur le marché de la gestion de fortune, de fidéliser ses clients et de conquérir de nouveaux prospects.

Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

La banque privée Natexis Private Banking Luxembourg S.A. propose des produits de gestion patrimoniale, gestion d'actifs financiers, de recherche d'investisseurs internationaux et de banque-assurance à une clientèle internationale, personnes physiques et personnes morales.

La collecte de nouveaux capitaux et la conclusion de nouvelles relations clients ont fait progresser ses encours à 2,4 milliards d'euros fin 2005, avec une augmentation importante du nombre de mandats de gestion confiés.

Positionné au cœur de l'Europe, bénéficiant de législations locales efficaces, pragmatiques et en constante adaptation, d'une stabilité politique, sociale et économique et d'un cadre fiscal concurrentiel, Natexis Private Banking Luxembourg S.A. représente au sein du Groupe Banque Populaire la proximité et la tradition bancaire de qualité orientée clients-investisseurs-partenaires.

Des services financiers à forte valeur ajoutée

Pour répondre aux souhaits d'une clientèle toujours plus exigeante, son expertise s'exerce dans tous les domaines des prestations bancaires et financières. La gamme des produits offerts couvre la gestion discrétionnaire sous mandat, différentes formules de gestion exclusives fondées notamment sur l'architecture ouverte, les prestations d'ingénierie financière, de structuration patrimoniale et d'optimisation innovantes, les solutions de crédit adaptées, les produits d'assurance vie, les produits collectifs et les produits structurés à capital protégé ou garanti.

Les entités de Natexis Private Equity en France

CAPITAL RISQUE

Seventure (ex Spef Venture)
Ventech

CAPITAL DÉVELOPPEMENT

EPF Partners
Natexis Investissement
Natexis Equity Management
Naxicap Partners
Providente (créée en 2006)

INTERNATIONAL

Natexis Private Equity International Management

CAPITAL TRANSMISSION

Initiative & Finance
Natexis Industrie
Spef LBO

SERVICES

Une nouvelle organisation pour accroître le développement

Composé de plus de 2 500 personnes, le pôle Services regroupe désormais six métiers avec un double objectif. Le premier consiste à soutenir et accompagner, par la conception de produits et systèmes, les Banques Populaires régionales dans la réalisation de leurs objectifs de développement et de conquête. Le second est d'optimiser l'offre de prestations aux autres clientèles de Natexis Banques Populaires (grandes entreprises, institutionnels, banques à réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers).

L'année 2005 a été marquée par la réorganisation du pôle Services qui regroupe les métiers de la gestion d'actifs, de l'ingénierie sociale, de l'assurance, de la conservation, des services aux sociétés de gestion et de la gestion des moyens de paiement domestiques et internationaux.

Les synergies entre ces différents métiers permettent de développer des processus industriels et techniques à forte valeur ajoutée, des systèmes d'information de plus en plus intégrés pour offrir une gamme performante de produits et services, construits dans les meilleures conditions de cohérence commerciale et de rentabilité.

Des résultats satisfaisants

Les résultats du pôle Services traduisent une forte progression des activités de tous les métiers, gage de pertinence des actions engagées. Le produit net bancaire progresse de 19 % et s'établit à 724 millions d'euros.

Natexis Interépargne a bénéficié de l'essor du marché de l'épargne retraite deux ans après la création du PERCO par la loi Fillon. De plus, l'actualité législative s'est révélée particulièrement riche en 2005 avec la réforme du compte épargne temps et le nouvel élan donné à l'intéressement et à l'actionnariat salarié dans les PME. Il gère au 31 décembre 2005 plus de 2,6 millions de comptes de salariés pour 25 756 entreprises clientes, soit une part de marché de 20,6 % (au 30/06/05) qui le maintient au rang de premier gestionnaire administratif d'épargne salariale en France.

Natexis Intertitres a permis au Groupe Banque Populaire, dès 1985, d'être le 1er réseau bancaire agréé pour diffuser un ensemble de titres de services exonérés de charges sociales et fiscales pour l'entreprise et ses salariés. Par son expertise, Natexis Intertitres est le 1er acteur habilité par l'Agence nationale des services à la personne à émettre et à diffuser le Chèque Emploi Service préfinancé (homologation du 20/12/05). Il a émis 47,7 millions de titres en 2005 (+ 20 % par rapport à 2004) et détient une part de marché de 8,26 % (source : Centrale de Règlement des Titres). Le contexte réglementaire lui est également favorable avec la création du Chèque Culture.

Natexis Asset Management, avec une progression des encours (+ 22 % par rapport à 2004) et de la collecte nette, 7,5 milliards d'euros (hors épargne salariale), se situe au 4^e rang des gestionnaires français avec 6,25 % de parts de marché (source : Europerformance pour les OPCVM commercialisés au 31/12/2005). Il occupe par ailleurs une position de leader en tant que gestionnaire financier d'épargne salariale en France (source : AFG).

Natexis Asset Square enregistre une hausse de 71,4 % de ses encours gérés ou conseillés et demeure l'un des plus importants gérants multigestionnaires français.

Natexis Asset Management Immobilier, quatrième société de gestion de SCPI en France (source : Institut de l'épargne immobilière et foncière), enregistre une progression des encours gérés de 169 millions d'euros, en augmentation de 15 % par rapport à 2004 et une collecte nette de 82 millions d'euros. Ce qui la place en 2^e position avec 6,7 % de parts de marché en termes d'encours gérés (source : AEIF au 31/12/05).

En 2005, Natexis Axeltis Ltd, filiale londonienne dédiée à la distribution business to business de fonds multimarques, a augmenté sa pénétration auprès des institutions financières avec une progression des encours intermédiés à fin décembre 2005 de près de 74 % par rapport au 31 décembre 2004.

Natexis Assurances affiche une progression de 27 % de son chiffre d'affaires en assurance vie, supérieure à la moyenne du marché. L'encours atteint 23,7 milliards d'euros à fin 2005 dont 16,5 % en unités de compte, en progression de 11 % par rapport à l'année 2004.

Natexis Investor Servicing, pour son premier exercice, a réalisé plus de 150 000 valorisations et a traité 164 000 opérations de middle office.

1^{er} gestionnaire administratif et financier en épargne salariale en France (source : AFG)

2^e établissement placeur en gestion d'actifs en France (source : Europerformance)

1^{er} émetteur de cartes de paiement à destination de la clientèle de professionnels en France (source : SAS Carte Bleue)

11,7 % de part de marché pour les opérations échangées sur le SIT (source : données SIT 2005)

Une offre complète d'assurances dommages

Après avoir rénové sa gamme en 2004 (assurances auto, habitation, jeunes et scolaire), Natexis Assurances a décidé de la compléter en 2005 par deux nouveaux contrats : ASSUR-BP Moto et ASSUR-BP Cyclo. Cet élargissement correspond à la volonté de proposer une offre adaptée aux attentes des clients mais aussi à leurs comportements et habitudes. Dix ans après la création de cette activité, le Groupe Banque Populaire poursuit donc sa politique de développement soutenu afin d'atteindre, d'ici 2010, un million de contrats d'assurances dommages en portefeuille.

Les Services financiers, à l'issue d'un plan de restructuration et d'abandon d'activités devenues non rentables, affichent des résultats supérieurs aux objectifs avec un produit net bancaire de 148 millions d'euros, en progression de 15 % par rapport à 2004.

L'activité de Natexis Paiements qui regroupe, outre la monétique, l'ensemble des activités de traitement et de gestion des paiements nationaux et internationaux, enregistre une progression de 23 % de son produit net bancaire, dont 28 % pour la monétique.

Des offres innovantes associées à...

L'épargne financière constitue un complément indispensable pour les particuliers qui souhaitent investir sur le long terme et compléter leur retraite.

Natexis Asset Management, Natexis Assurances et Natexis Asset Management Immobilier ont ainsi réorganisé la gamme de supports financiers dédiée aux clients particuliers pour mieux prendre en compte les différents segments de clientèle et les lignes de distribution dans le réseau des Banques Populaires régionales.

Natexis Assurances a, pour sa part, enrichi l'offre d'assurance vie multisupport de nouveaux services donnant au client la possibilité de sécuriser ou dynamiser les plus-values ou encore, avec Hisséo Vie Plus, de diversifier progressivement son investissement sur le fonds général vers des supports plus dynamiques.

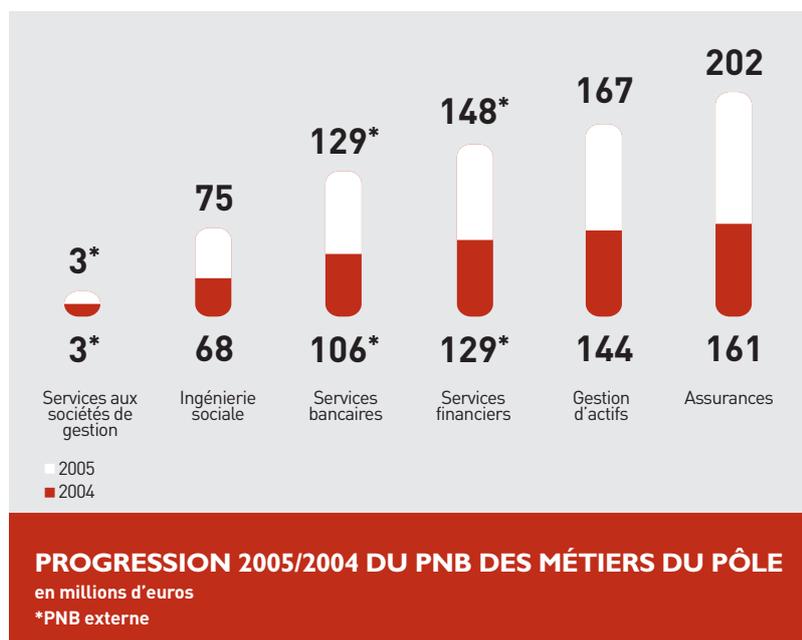
En matière de préparation à la retraite, le contrat PERP de Natexis Assurances a enregistré plus de 43 000 nouvelles affaires en 2005. La complémentarité des offres Multirisque des accidents de la vie et Fructi-famille, dans le domaine de la prévoyance, contribue à une progression de 15,4 % de cette activité en termes de chiffre d'affaires. Dans le même temps, la nouvelle gamme d'assurance dommages aux biens, Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat, la relance de l'offre « jeunes » et de l'offre scolaire ont permis au Groupe Banque Populaire d'enregistrer une augmentation de la production de contrats (162 500 nouveaux contrats signés en 2005) et de passer le cap des 500 000 contrats en portefeuille.

La gamme de produits dédiés à la clientèle aisée s'est enrichie de la nouvelle offre de mandat de gestion Privilège de Natexis Asset Management, lancée au second semestre 2005, tandis que Natexis Assurances a étoffé celle des produits d'assurance vie Solévia et Solévia Capi d'un troisième produit, Solévia Patrimoine, caractérisé par une plus grande souplesse et une offre de supports étendue. Natexis Asset Management Immobilier a poursuivi la collecte sur la SCPI BP Résidence Patrimoine qui offre aux clients du Groupe Banque Populaire l'accès au régime de Robien. Ce produit original permet aux épargnants de bénéficier d'une garantie de liquidité durant toute la durée de vie de la SCPI (15 ans).

Un programme de formation « cœur de l'épargne financière » a été conçu en collaboration avec la Banque Fédérale des Banques Populaires pour accompagner la force de vente du réseau dans la commercialisation des différentes offres OPCVM dédiées aux particuliers.

La nouvelle structuration de la gamme de produits à destination des entreprises et des institutionnels s'est accompagnée de la création de nouveaux produits par Natexis Asset Management, tels Natexis Actions Euro, Money + AAA, Natexis Obli Euro Inflation...

Natexis Asset Management Immobilier a collecté plus de 39 millions d'euros en 2005 sur la SCPI Fructifonds Immobilier qui offre aux investisseurs institutionnels l'accès aux différents marchés de l'immobilier d'entreprise. De même, les per-



performances satisfaisantes des SCPI d'immobilier d'entreprise Fructipierre et Fructirégions, qui ont respectivement représenté une collecte de 15 et 26 millions d'euros, permettent de lancer de régulières augmentations de capital pour saisir des opportunités du marché de l'investissement immobilier.

Le déploiement de la nouvelle organisation commerciale de l'ingénierie sociale en 2005 s'est traduit notamment par la conception de produits et de services réservés aux salariés des entreprises clientes de Natexis Interépargne. La conquête de la clientèle des professions libérales s'est poursuivie avec le produit ES-PL et de manière plus générale, celle des professionnels avec les offres Fructi Épargne + (PEI-PERCO-I), Fructi Professionnel (contrat Madelin) et Chèque de Table (Titre restaurant). Sur le segment des grandes entreprises, de nombreux appels d'offres ont été remportés, mettant en jeu des montages complexes.

Dans le domaine de la monétique, les solutions de paiement sécurisé ont été développées avec l'extension de l'usage de la e-carte bleue aux cartes de professionnels et la refonte de l'offre Cyberplus-paiement destinée aux entreprises de vente par correspondance.

...des systèmes performants

Natexis Investor Servicing, constitué en 2005, propose trois groupes d'activités complémentaires aux sociétés de gestion et plus généralement aux investisseurs institutionnels : l'administration de fonds, le reporting financier et réglementaire, la gestion des transactions et la tenue de positions. L'exercice 2005 a été prioritairement consacré à la mise en œuvre d'un nouveau système de valorisation des fonds et à l'intégration de près d'un millier de fonds dans ce système.

L'Ingénierie sociale : un regroupement d'expertises au service de la politique de rémunération des entreprises

>>> En fédérant, sous l'appellation « Ingénierie sociale », l'ensemble des expertises en épargne salariale, assurances collectives et titres de services, Natexis Interépargne propose des solutions complètes et innovantes de rémunération aux entreprises et aux professionnels.

>>> En offrant le confort d'un interlocuteur unique, la nouvelle organisation réunit plusieurs domaines d'activité, traditionnellement distincts les uns des autres, qui répondent à une problématique commune de motivation et de fidélisation des salariés.

Fort développement de Natexis Asset Management

Natexis Asset Management a connu en 2005 un très fort développement de son activité, essentiellement tiré par les succès commerciaux auprès des institutionnels. Le total des actifs gérés de Natexis Asset Management et de Natexis Asset Square s'élève à près de 100 milliards d'euros au 31 décembre 2005 avec une collecte nette en OPCVM de 8,4 milliards d'euros en 2005.

Parallèlement, les Services financiers ont poursuivi la modernisation, engagée en 2004, des applications de traitement et de gestion des valeurs mobilières, intégrant des modules de surveillance des risques opérationnels. La nouvelle plate-forme de Bourse en ligne qui traite près de 70 % des ordres des clients du Groupe Banque Populaire permet de leur apporter deux niveaux de services : LineDéfi et LineBourse.

S'appuyant sur la forte présence de Natexis Banques Populaires auprès des entreprises françaises en matière de services, de financement et d'ingénierie sociale, le service aux émetteurs a enregistré des résultats encourageants et démontré la pertinence du plan de développement initié en 2004.

Les Services bancaires qui regroupent Natexis Paiements et le département Services aux particuliers ont notamment créé une plate-forme unique de télécollecte des opérations par cartes enregistrées par les commerçants clients du Groupe Banque Populaire. La mise en œuvre progressive du produit TOGE simplifie l'architecture de traitement des virements nationaux, européens et internationaux.

La plate-forme logicielle LineBanque, banque multicanal pour la clientèle de Natexis Banques Populaires, a été déployée par MA Banque, banque du Groupe Banque Populaire, mettant en œuvre une stratégie de partenariat avec MAAF et MMA pour distribuer des produits bancaires à leurs clients.

La poursuite du développement à l'étranger

La clientèle de Natexis Axeltis Ltd se développe à un rythme soutenu, avec 35 distributeurs externes de fonds du Groupe Banque Populaire et de fonds tiers – banques privées, compagnies d'assurances et de prévoyance, courtiers, multigérants – en France, au Luxembourg et en Suisse. Son référentiel de fonds proposé à la distribution s'étend à plus de 5 400 fonds de 87 grandes maisons de gestion et de boutiques européennes, couvrant la gestion classique et alternative. La priorité de Natexis Axeltis Ltd en 2006 sera d'accentuer son développement sur les principaux marchés européens, en particulier

auprès des distributeurs au Royaume-Uni, en collaboration avec Natexis Asset Management.

En effet, afin de soutenir sa stratégie de développement en Europe, Natexis Asset Management a ouvert en 2005 sa première succursale au Royaume-Uni : Natexis Asset Management UK.

Les différents partenariats capitalistiques et techniques conclus par Natexis Assurances avec des réseaux bancaires locaux en Italie, au Liban et en Tunisie affichent des résultats en forte progression, voire supérieurs aux prévisions.

Le projet de création d'une nouvelle filiale en Algérie a été engagé en 2005.

Enfin, Slib, filiale spécialisée en logistique des flux boursiers auprès des brokers et des banques européennes, a conforté en 2005 son offre pan-européenne en remportant des signatures d'intervenants significatifs en Europe, dans les métiers des titres et de l'intermédiation. Elle a également finalisé l'offre de Clearing Risk Management System à destination des établissements compensateurs et négociateurs actifs sur les grands marchés européens.

Une stratégie de long terme

L'un des objectifs majeurs du pôle Services est, dans les domaines de la gestion d'actifs et de l'assurance vie, d'amplifier dès 2006 la collecte d'épargne financière auprès de la clientèle de particuliers des Banques Populaires régionales.

Le développement de ses positions en gestion longue sur le marché des institutionnels demeure une priorité pour Natexis Asset Management, tant en France qu'à l'étranger, par l'intermédiaire de sa succursale au Royaume-Uni et en collaboration avec Natexis Axeltis Ltd.

Leader de l'épargne salariale, Natexis Interépargne prépare des actions offensives de commercialisation de ses produits afin d'atteindre une position comparable sur le marché de l'épargne retraite et, plus généralement, sur le marché de l'ingénierie sociale, dans toutes ses composantes.

Dans le domaine de l'assurance dommages aux biens, Natexis Assurances a pour ambition de permettre au

Natexis Paiements innove avec une cellule d'aide à la vente "Monediag' Santé"

>>> Pour accompagner la conquête des professions libérales de santé, Natexis Paiements crée une structure technico-commerciale destinée à assister les Banques Populaires dans le diagnostic et la proposition de solution monétique santé la mieux adaptée. Appelée "Monediag' Santé," elle doit permettre au Groupe Banque Populaire de se positionner à court terme comme un acteur majeur du marché de l'équipement monétique des 300 000 professionnels de santé répertoriés en France : médecins, dentistes et spécialistes.

Groupe Banque Populaire de doubler les contrats en portefeuille d'ici à 2010 et d'atteindre ainsi le cap du million de contrats. Natexis Assurances envisage également un développement significatif en prévoyance avec le lancement d'une offre dépendance en avril 2006.

Le développement de partenariats techniques sera étudié en 2006 pour l'ensemble des systèmes de traitement et de gestion des opérations bancaires, afin de mutualiser les coûts informatiques des évolutions réglementaires et d'assurer la compétitivité des offres proposées aux clientèles du pôle Services. Par ailleurs, BNP Paribas et Natexis Banques Populaires ont signé un accord définitif pour créer une plate-forme commune de développement de leurs logiciels monétiques dans les activités de banque de détail. La société Partecis – Partnership for European Card Information System – détenue à parité par les deux groupes bancaires est constituée pour mener à bien l'ensemble des travaux techniques nécessaires à la mise en commun de l'ensemble des systèmes applicatifs informatiques de production monétique.

Gestion d'actifs

Pour accompagner le développement de l'épargne financière, enjeu fort du Groupe Banque Populaire, Natexis Asset Management a lancé au 2^e semestre 2005 une campagne de communication destinée aux investisseurs institutionnels. Répondant au double objectif de participer à la notoriété du Groupe sur le métier de la gestion d'actifs et de mettre en valeur les pôles d'excellence de Natexis Asset Management, cette campagne a fait l'objet d'une visibilité optimale grâce à un plan média dense.

POSTE CLIENTS

Une plate-forme d'excellence

Le pôle Poste clients réunit les moyens et l'expertise de Coface et de Natexis Factorem. Il permet aux entreprises d'optimiser, en tout ou partie, la gestion financière de leurs relations commerciales, qu'il s'agisse de leurs clients ou de leurs fournisseurs. Le pôle regroupe quatre métiers : l'information d'entreprise, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage pour gérer, protéger et financer le poste clients de toutes les entreprises. Natexis Banques Populaires occupe, dans ces métiers, des positions de premier plan en France et dans le monde. Coface met à la disposition des entreprises l'ensemble de ces solutions poste clients dans ses réseaux propres (58 pays), et dans ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance, compagnies d'assurance et sociétés de services. Natexis Factorem les déploie en priorité dans les réseaux du Groupe Banque Populaire. Cette stratégie multiréseau est un des points forts du pôle, qui lui permet de traiter un maximum de volumes d'affaires.

Avec un produit net bancaire de 781,3 millions d'euros en 2005, en croissance de 14,4 %, le pôle Poste clients contribue au résultat avant impôt de Natexis Banques Populaires pour 223,2 millions d'euros (+ 36 %).

Une progression confirmée

Coface affiche un chiffre d'affaires 2005 en augmentation de 8 % pour atteindre 1 218 millions d'euros et un produit net bancaire en hausse de 16 %. Il est tiré par quelques effets de périmètres dont l'intégration des assureurs-crédit lituanien et sud-africain (LEID et Cual), l'affacturage en Allemagne (+ 18 %) et l'augmentation sensible de l'activité dans les pays où Coface s'est récemment implantée. La sinistralité (indemnités réglées, majorées de la variation des provisions pour sinistres survenus ou à survenir mais non encore payées) progresse légèrement par rapport à 2004, avec un rapport sinistres/primes de 49 %.

Natexis Factorem confirme en 2005 la progression de ses indicateurs financiers. Son chiffre d'affaires croît de 8 % par rapport à 2004 pour atteindre 11,8 milliards d'euros (dont 0,5 milliard pour sa filiale allemande VR Factorem). Le produit net bancaire, à 107 millions d'euros (dont 3,8 millions pour VR Factorem), augmente de 5 %.

Coface : une ambitieuse stratégie de développement

Présente dans 58 pays et capable d'offrir un service de proximité dans 93 pays, Coface a réalisé en 2005, 62 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France (contre 61 %

en 2004). Elle confirme sa capacité à assurer un service de proximité à ses clients partout dans le monde, en proposant l'ensemble des solutions poste clients dans ses propres réseaux et ceux de ses partenaires du réseau international CreditAlliance (compagnies d'assurance et sociétés de services). Outre les quatre métiers du pôle, elle met également à disposition de ses clients l'assurance caution, la formation aux techniques du poste clients et, en France, les garanties publiques à l'exportation qu'elle gère pour le compte de l'État (assurance prospection, garanties des exportations, du risque de change et des investissements).

Ses objectifs de développement à long terme sont ambitieux. Le plan stratégique, lancé en 2005, a pour volonté de faire de Coface, en trois ans, un acteur majeur dans chacun de ses pays de présence et, à dix ans, le numéro 1 mondial du poste clients. Outre des objectifs de croissance et de résultat économique, ce plan prévoit principalement que Coface déploie ses quatre métiers dans toutes ses entités, (filiales ou succursales) dans chacun de ses pays de présence, revoit son organisation de production pour l'adapter aux besoins de ses clients et achève son infrastructure informatique mondiale autour de ses quatre métiers, en intégrant ceux de Natexis Factorem. Il prévoit également que Coface saisisse toutes les opportunités d'acquisition qui pourraient se présenter dans ses métiers. En 2005, Coface a mené à bien les objectifs fixés par son plan, notamment en déployant son offre commerciale dans ses pays de présence : 9 pays supplémentaires pour l'information d'entreprise, 7 pays pour la gestion de créances, 2 pays pour l'assurance-crédit et 2 pays pour l'affacturage. Elle a également renforcé son réseau

COFACE

238 milliards d'euros
de chiffre d'affaires garanti

674 millions d'euros
de produit net bancaire

111 millions d'euros
de résultat net

NATEXIS FACTOREM

12 milliards d'euros
de chiffre d'affaires affacturé

107 millions d'euros
de produit net bancaire

32 millions d'euros
de résultat net

international, avec l'acquisition du deuxième assureur-crédit sud-africain CUAL et de l'assureur-crédit public Lituanien LEID, la mise en place de succursales d'assurance-crédit au Brésil et au Mexique, la prise de participation majoritaire dans BDI, une importante société israélienne d'information d'entreprise, et la conclusion d'un accord avec l'assureur de Dubaï NGI (groupe Emirates Bank) proposant des garanties d'assurance-crédit sur le pays.

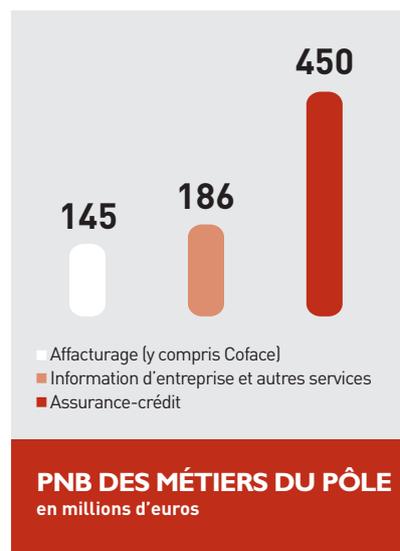
En France, le réseau se consolide encore, avec la création, le 1er janvier 2006, de Coface Services, la nouvelle société d'information d'entreprise qui rassemble les compétences de Coface Scrl et Coface Ort, les deux plus importantes sociétés françaises d'information d'entreprise. Coface Services sera ainsi n°1 français en recouvrement et gestion de créances.

Natexis Factorem : des synergies renforcées

En France, Natexis Factorem confirme sa position de troisième factor du pays (*source : ASF*), en progressant sur l'ensemble des segments de clientèle. Sa stratégie de conquête et de fidélisation s'est poursuivie en 2005.

Dans un environnement caractérisé par une pression concurrentielle accrue, Natexis Factorem a choisi de se différencier par la qualité de ses services. Il est devenu le premier factor à obtenir une certification de services. Cette certification, délivrée par BVQI, atteste du respect d'engagements précis vis-à-vis de sa clientèle sur l'ensemble des prestations d'affacturage. L'un de ces engagements, par exemple, consiste à « financer 100 % des remises de factures dès le lendemain de leur réception ».

Depuis janvier 2005, Natexis Factorem commercialise auprès du réseau des Banques Populaires régionales et de



Natexis Banques Populaires l'ensemble des offres du pôle Poste clients : l'affacturage mais aussi l'information d'entreprise, la gestion de créances et l'assurance-crédit. Les produits dédiés au réseau des Banques Populaires ont été renommés à partir d'une racine commune, CRÉANCEinfo, CRÉANCEassur, CRÉANCEpro, CRÉANCEplus... pour valoriser la complémentarité de la gamme. Ce nouveau positionnement, qui permet de répondre aux besoins des entreprises en termes de gestion du poste clients, s'est traduit par une forte relance de la dynamique commerciale.

Dans le même temps, Natexis Factorem a renouvelé son offre d'affacturage pour les PME et les grandes entreprises (affacturage confidentiel et rachat de balance). Cette offre lui permet de renforcer ses positions sur un segment qui tire l'essentiel de la croissance du marché français de l'affacturage (+ 10,7 % en 2005 par rapport à 2004).

Les métiers du pôle Poste clients

- L'assurance-crédit protège les entreprises ou les établissements financiers contre les risques de défaillance financière de leurs clients.

- L'information d'entreprise permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter des opportunités commerciales avec des clients solvables (information marketing).

- La gestion de créances pour que les entreprises puissent récupérer les sommes qui leur sont dues.

- L'affacturage qui permet aux entreprises de financer leur poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor », qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui peut supporter les pertes éventuelles sur les débiteurs cédés insolvable.

Lien entre ces métiers, la notation mondiale @rating de Coface, système unique de notation d'entreprise assurable et à couverture mondiale, développe quatre notes :

- > l'Avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé sur 44 millions d'entreprises dans

le monde (1@ = 20 000 €, 2@ = 50 000 €, 3@ = 100 000 €, etc.) ;

- > le Score @rating, disponible actuellement sur toutes les entreprises françaises qui mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an ;

- > la Notation pays @rating qui suit en permanence 152 pays ;

- > la Notation sectorielle @rating qui mesure le niveau moyen de risque de non-paiement présenté par les entreprises d'un secteur.

VR Factorem : premiers succès sur le marché allemand

Déjà présent sur le marché allemand de l'affacturage pour les grandes entreprises, à travers Coface Deutschland, le pôle Poste clients s'impose désormais sur le marché de l'affacturage pour les PME, grâce à sa filiale dédiée, issue d'une joint venture avec DZ Bank. L'objectif de VR Factorem : s'appuyer sur le réseau des Banques Populaires allemandes pour se positionner comme le premier acteur de l'affacturage pour les petites et moyennes entreprises.

Natexis Factorem a, en outre, signé des accords de distribution avec les principaux courtiers spécialisés dans la gestion du poste clients. Cette activité représente déjà une part significative de sa production commerciale.

En Allemagne, le succès de VR Factorem, en joint venture avec VR Leasing (filiale de DZ Bank), offre un nouveau relais de croissance. Sur un marché de l'affacturage allemand très dynamique, le modèle économique de VR Factorem, axé sur la conquête de TPE/PME issues du réseau des Volksbanken, se révèle très performant. Après seulement deux années d'exercice, la filiale, détenue à 51 % par Natexis Factorem, est déjà bénéficiaire avec un résultat de 0,3 million d'euros.

Un maillage commercial optimisé

>>> Le maillage commercial du pôle Poste clients permet d'optimiser les ventes des produits du pôle au travers d'une approche qui privilégie les besoins des clients. Ainsi, Natexis Factorem commercialise l'ensemble de l'offre Poste clients auprès des Banques Populaires régionales et de Natexis Banques Populaires, auquel vient s'ajouter un réseau de courtiers, très importants dans les métiers de l'affacturage et de l'assurance-crédit. Coface dispose pour sa part d'un réseau direct de commerciaux multiproduits et gère les relations avec les grands partenaires, qu'il s'agisse d'autres assureurs ou d'autres banques. Elle développe également des partenariats en matière d'information d'entreprise, d'assurance-crédit et de recouvrement.

Ressources humaines

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS STRATÉGIQUES DE LA BANQUE

La direction des Ressources humaines de Natexis Banques Populaires a accompagné, en 2005, les évolutions stratégiques et organisationnelles de la banque visant à l'optimisation de l'exploitation du fonds de commerce, le développement des échanges avec les Banques Populaires et leurs clients ainsi que l'accroissement des activités à l'international. Ces orientations imposent le renforcement des fonctions support telles que les systèmes d'information et les outils de pilotage. De nombreux recrutements, des formations adaptées, une politique de rémunération motivante, mais aussi la poursuite de l'harmonisation des statuts des collaborateurs ont ainsi marqué l'année écoulée.

Une gestion dynamique de l'emploi et des carrières

En matière de recrutement, la direction des Ressources humaines a contribué au développement de l'entreprise par une politique dynamique de recrutement avec l'arrivée de près de 730 nouveaux collaborateurs en CDI, soit une progression supérieure à 50 % par rapport à 2004. Près du tiers des embauches concerne des postes de chargés d'affaires ou d'opérateurs de marché, 15 % des managers (commerciaux, techniques ou stratégiques) et 15 % des gestionnaires de back office. La banque a également recruté des experts, notamment dans les domaines du contrôle des risques et des outils de pilotage. Ces nouveaux collaborateurs ont en moyenne 33 ans et sont majoritairement expérimentés et diplômés.

La banque a continué à encourager la mobilité de ses collaborateurs en 2005. En termes de mobilité individuelle, plus de 300 personnes de la société mère ont changé de direction, chiffre auquel il convient d'ajouter les changements de fonction au sein d'une même direction. Un comité Ressources, constitué avec les filiales, permet d'échanger les informations sur les postes à pourvoir et sur les collaborateurs en attente de mobilité. Les mouvements ont été facilités également par le développement de la communication interne en matière de postes à pourvoir au moyen de l'intranet et des notes internes, puisque le nombre d'offres publiées est passé en moyenne mensuelle de 20 en 2004 à 27 en 2005. Natexis Banques Populaires a également contribué à l'intégration d'une vingtaine de personnes issues de deux entités du Groupe Banque Populaire, la Société de Banque et d'Expansion et le Crédit Maritime.

Une nouvelle offre de formation

Natexis Banques Populaires a la volonté d'encourager le développement continu des compétences tout au long de la vie professionnelle, afin de permettre à chacun de progresser dans les meilleures conditions et de renforcer la performance de l'entreprise.

Près de 200 000 heures ont été consacrées à la formation en France en 2005 et plus de 7 000 stagiaires ont bénéficié d'actions de formation.

L'offre de formation s'est organisée en 2005 autour de deux axes : le premier concerne la poursuite des actions transversales (langues étrangères, informatique, formations diplômantes, réglementation) ; le second propose un nouveau dispositif aux collaborateurs, autour de parcours de formation qui viennent s'insérer à des moments clés de la vie professionnelle. Ces parcours ont pour objectif de consolider l'expertise technique, de développer la culture managériale et de renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs à une banque en constante évolution.

Un parcours d'intégration pour tous les collaborateurs

Le parcours d'intégration se déroule en plusieurs étapes tout au long de la première année. Dans un premier temps,

Une politique d'engagement auprès des jeunes

Natexis Banques Populaires s'investit également dans l'intégration professionnelle des jeunes en leur donnant l'opportunité de connaître le monde de l'entreprise. Plus de 660 stagiaires écoles ont été accueillis en 2005 dans de nombreux services de la banque et des filiales, pour des durées de 6 mois à un an ; 117 jeunes en formation en alternance y préparent un diplôme de bac + 2 à bac + 5 ; 34 Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) développent pendant 18 à 24 mois une 1^{re} expérience professionnelle dans les implantations à l'étranger, notamment en Amérique du Nord et en Asie. Au total en 2005 plus de 800 jeunes auront eu ainsi la possibilité de consolider leur formation.

Des projets sociaux financés par la taxe d'apprentissage

Depuis une dizaine d'années, Natexis Banques Populaires affecte une partie du montant versé au titre de la taxe d'apprentissage à des projets pédagogiques à destination notamment de jeunes en difficulté d'apprentissage, d'insertion ou en situation de handicap. En concertation avec les partenaires sociaux, la banque a choisi en 2005 de financer six projets d'écoles, pour un montant de 112 350 €. Ces projets vont de la mise en place d'une classe préparatoire à l'apprentissage pour des jeunes ne possédant pas le niveau pour intégrer une classe C.A.P., à la réalisation d'un système pour améliorer la mobilité de personnes non voyantes dans les transports.

le nouveau collaborateur bénéficie d'une journée d'accueil où sont présentés l'environnement, les principes de fonctionnement, l'organisation de l'entreprise. Des modules de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la sécurité lui sont ensuite proposés.

Enfin, il participe à un séminaire en résidentiel, intitulé « Objectif Découvertes » pour les cadres, qui représentent 60 % des recrutements, et « Premiers Contacts » pour les techniciens : c'est l'occasion, à travers la rencontre avec des membres de la Direction générale, de la direction des Ressources humaines, ainsi que divers acteurs de l'entreprise, d'approfondir la connaissance de Natexis Banques Populaires, de ses valeurs et de ses métiers.

Au-delà du parcours d'intégration, des cursus métiers sont proposés aux collaborateurs qui voient leur métier évoluer ou qui changent de fonction. Ils s'articulent autour d'un tronc commun qui regroupe les formations essentielles à leur métier, des modules optionnels en fonction des besoins individuels et des modules spécifiques aux entités auxquelles ils sont rattachés. Ces cursus s'étalent sur plusieurs mois, à raison de quelques jours par mois.

Enfin, des « parcours managériaux » s'adressent aux managers de manière différenciée selon leur expérience. Ils abordent prioritairement le rôle du manager dans sa fonction d'animateur d'équipe et de relais d'informations, en cohérence avec la définition de ses rôles et missions énoncés dans le document « Être manager chez Natexis Banques Populaires ».

Natexis Management, un levier du changement culturel

En 2005, Natexis Management, l'institut du management de Natexis Banques Populaires, a mis en place un dispositif de développement du leadership destiné à 100 cadres supérieurs.

Il permet aux participants de travailler sur deux thèmes majeurs : les axes stratégiques de Natexis Banques Populaires et leurs implications sur les différents métiers d'une part, les qualités dont les leaders de Natexis Banques Populaires auront besoin demain d'autre part.

Intitulé « Vision », ce dispositif original s'appuie sur des rencontres avec 100 chefs d'entreprise et 20 leaders du monde social, culturel et sportif, autour de la notion clé de direction, en alternance avec des séquences de travail avec les membres du comité de direction générale de la banque. Natexis Management a, par ailleurs, poursuivi son action au travers des « Forums Direction générale », des « Business Games Banque Populaire » ou encore des petits déjeuners organisés avec des membres de la Direction générale afin de faire partager aux cadres supérieurs une vision commune des enjeux et de la stratégie de Natexis Banques Populaires.

Une politique de rémunération attractive

En 2005, Natexis Banques Populaires a été particulièrement attentif à l'évolution des rémunérations fixes ou variables tant au niveau individuel que collectif. La banque met en œuvre chaque année une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs. Cette politique de rémunération individuelle stimulante a pour but de fidéliser les talents.

Par ailleurs, l'accord Groupe Banque Populaire relatif aux mesures d'augmentation générale des rémunérations est appliqué par Natexis Banques Populaires à tous ses collaborateurs relevant de la convention collective de la banque. En outre, la banque associe directement ses collaborateurs aux résultats de l'entreprise. La participation et l'intéressement représentent désormais environ deux mois du salaire de base.

Le coaching, un accompagnement personnalisé

Le coaching est une approche de développement personnel et professionnel particulièrement adaptée aux cadres dirigeants en phase de prise de poste ou d'évolution de responsabilités. Natexis Management a accrédité une dizaine de coachs externes ; leurs missions sont encadrées par une « charte du coaching » spécifique qui garantit un processus homogène, mené selon des règles déontologiques strictes. Cette démarche de Natexis Banques Populaires vient d'être citée comme l'une « des meilleures pratiques françaises » par Les Échos dans son étude « La place du coaching dans l'entreprise » parue fin 2005.

Un accord de participation qui concerne plus de 6 000 collaborateurs de la banque et de neuf de ses filiales a, par ailleurs, été signé en 2005, contribuant ainsi à l'harmonisation des statuts. Il s'agit là d'une première étape, l'objectif est d'élargir cet accord en 2006 à d'autres filiales de Natexis Banques Populaires.

La base de calcul de la réserve spéciale de participation chez Natexis Banques Populaires prend en compte le résultat comptable et le résultat brut d'exploitation.

La dotation globale d'intéressement est fonction du seul résultat comptable.

Un nouveau mode de calcul de la participation a été mis en place en 2005 avec une formule beaucoup plus progressive en fonction du niveau des résultats. Jusqu'à 500 euros par salarié, la participation est répartie selon la seule présence.

La fraction qui excède 500 euros est répartie uniquement en fonction du salaire.

En ce qui concerne l'intéressement, l'accord signé en 2003 pour trois ans s'applique une dernière fois avec l'exercice 2005 : 60 % des sommes à distribuer sont réparties proportionnellement au salaire et 40 % sont réparties en fonction de la durée de présence des bénéficiaires dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré.

De plus, la banque négocie avec les partenaires sociaux la mise en place d'un plan d'épargne retraite collectif comportant uniquement des fonds ISR ou solidaires. Son plan d'épargne d'entreprise s'enrichira de fonds socialement responsables dès 2006.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES *

	AU 31/12/2003	AU 31/12/2004	AU 31/12/2005
CDI + CDD	11 913	12 534	12 973
Grandes clientèles, financements et marchés	3 199	3 331	3 594
Capital investissement et gestion de fortune	428	419	374
Services	2 393	2 350	2 302
Poste clients	4 160	4 666	4 863
SIL (Systèmes d'information et logistique)	1 072	1 062	1 066
Autres	669	707	774

* En équivalent temps plein - fin de période

CHARGE D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION CONSOLIDÉE

En millions d'euros	2001	2002	2003	2004	2005
Participation des salariés	12,0	9,1	11,2	15,6	18,8
Intéressement des salariés	17,0	11,6	27,2	38,9	52,5

MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSÉ AU TITRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ MÈRE En millions d'euros	2001	2002	2003	2004	2005
	4,3	5,8	4,9	5,8	7,0

Une charte Ressources humaines

Élaborée fin 2004, la charte Ressources humaines vise à développer l'harmonisation des politiques de ressources humaines au sein du périmètre société mère/filiales. Cette charte clarifie le rôle des différents acteurs de la fonction RH et définit des principes et des pratiques de gestion RH constituant le socle commun en matière de gestion des ressources humaines. Elle contribue à accroître la cohérence interne, l'équité de traitement et le sentiment d'appartenance.

Des principes d'action et des axes de développement ont été élaborés en ce qui concerne six processus clés de gestion des ressources humaines : le recrutement, l'intégration des nouveaux collaborateurs, la mobilité/gestion des carrières, la formation, les relations et affaires sociales/gestion administrative, la culture managériale.

Une organisation adaptée aux évolutions

La direction des Ressources humaines a engagé en 2005 une réflexion pour adapter ses structures aux évolutions de la banque. Elle a entamé un processus de redéploiement des équipes RH, afin de mettre en place une organisation orientée vers les pôles d'activités, favorisant ainsi une gestion de proximité, avec des responsables RH de terrain, relais de la direction des Ressources humaines, tout en mutualisant un certain nombre de fonctions au sein de la DRH centrale, tel le recrutement ou la formation.

Un intranet RH pour tous

En 2005 a été entreprise la construction d'un nouveau site intranet Ressources humaines, ouvert à l'ensemble des collaborateurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Des tables rondes ont été organisées, tant avec des collaborateurs que des acteurs RH, issus de la société mère comme des filiales, pour construire un espace transversal et fédérateur et répondre aux besoins de tous.

Cet espace, qui devrait être mis en ligne à partir de 2006, doit ainsi renforcer le sentiment d'appartenance à Natexis Banques Populaires. Il comportera également deux espaces dédiés qui permettront, d'une part, aux experts des ressources humaines d'échanger leurs informations quelle que soit leur structure d'appartenance et, d'autre part, aux managers de trouver des informations et des outils pour mieux suivre l'évolution de leurs collaborateurs.

Une communication harmonisée

En 2005, les supports de communication interne ont été refondus afin de se rapprocher de leurs lecteurs et de mieux répondre à leurs attentes. Une étude de lectorat réalisée fin 2004 a appuyé cette refonte. Avec une plus large

ouverture vers l'international, la circulation de l'information se veut plus efficace, plus précise et plus proche des collaborateurs via des supports papier, électronique et audiovisuel.

Horizons, le magazine interne de l'ensemble des collaborateurs, bénéficie d'une nouvelle maquette et de nouvelles rubriques, notamment « À l'international », pour répondre à la stratégie de développement de l'entreprise. Une version anglaise du magazine est désormais diffusée auprès de tous les collaborateurs à l'étranger.

La lettre hebdomadaire Trait d'Union s'est également enrichie sur le fond comme sur la forme. Traduite en anglais depuis septembre 2005, elle est adressée en version électronique aux collaborateurs à l'étranger.

Des changements ont également été réalisés pour Forum, le système vidéo de la banque et ses 200 téléviseurs répartis sur les sites de Paris, Caen et Reims. Plus visuel, plus dynamique, avec moins de rubriques mais davantage d'actualités, Forum diffuse, en plus des informations de Natexis Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, des informations locales et spécifiques à certains sites.

Par ailleurs Natexis Banques Populaires a créé des Traits d'Union Métier, supports de communication liés à certains métiers exercés dans différentes entités ou pôles de l'entreprise.

Enfin, un intranet Cont@cts en anglais a été mis en ligne, avec une « Une » qui permet aux collaborateurs étrangers d'être plus proches de l'actualité de l'entreprise et de renforcer leur culture d'entreprise.

Les valeurs de Natexis Banques Populaires

La culture de la banque s'articule autour de trois valeurs clairement identifiées :

« Le sens de l'Engagement : continuellement impliqués dans la mise en œuvre de solutions novatrices et performantes, nous nous engageons dans la durée auprès de nos clients et de nos collaborateurs.

L'esprit d'Équipe : riches de nos diversités et solidaires, nos relations reposent sur le respect, la responsabilité et la confiance.

L'Exigence : motivés par le goût du défi et de la réussite, nous sommes réactifs et pragmatiques. Nous mobilisons notre professionnalisme et nos expertises pour apporter le service client le plus adapté. »

En 2005, ces valeurs ont trouvé une déclinaison concrète pour les managers dans les principes de management énoncés dans un document intitulé « Être manager chez Natexis Banques Populaires ».

Développement durable

UN ENGAGEMENT ACCRU

La prise en compte du développement durable, défini comme « un développement économique performant et maîtrisé, respectueux de l'environnement, favorisant le progrès social et l'ouverture sur la société civile », est aujourd'hui au cœur des évolutions de l'entreprise. La banque a choisi, en matière de développement durable, de mettre en place des actions concrètes à sa mesure, et d'enrichir progressivement sa démarche pragmatique par une large implication de ses salariés.

Une équipe dédiée, mise en place fin 2004, regroupant des spécialistes dans les domaines sociaux, environnementaux ou dans la gestion d'actifs, a permis une sensibilisation des collaborateurs et une intégration progressive de la problématique du développement durable dans les métiers. Le projet mis en œuvre par la banque a été décliné par de nombreuses filiales, en coordination avec le Groupe Banque Populaire.

Une intégration progressive au cœur des métiers

L'un des axes de travail majeur en 2005 a porté sur les financements et les investissements en faveur de l'environnement. C'est en effet au travers de ces métiers que la contribution d'un établissement financier au développement durable est la plus significative.

La prise en compte des nouvelles contraintes environnementales

Depuis 2004, Natexis Banques Populaires assure une veille active sur le marché émergent du carbone (permis d'émissions négociables, crédits carbone, projets Kyoto, etc.). Compte tenu de son positionnement sur les marchés des matières premières et de l'énergie, la banque peut légitimement accompagner ses clients soumis à de nouvelles contraintes environnementales en étudiant une nouvelle offre de produits et services.

À la suite de l'entrée en vigueur, en 2005, du système européen de quotas de CO₂, la banque est opérationnelle en tant qu'intermédiaire sur ce nouveau marché. Elle est désormais en mesure d'exécuter des achats/ventes de permis d'émission négociables sur l'European Climate Exchange (ECX).

Afin de sensibiliser les entreprises au thème du réchauffement climatique, la banque est également signataire du Carbon Disclosure Project, questionnaire envoyé par 155 investisseurs aux 500 plus grandes entreprises mondiales, leur demandant des informations sur leurs stratégies de prise en

compte de la problématique du CO₂. Cette année, 70 % des entreprises consultées ont répondu, contre 58 % l'année dernière.

Natexis Banques Populaires a également été partenaire du dernier colloque international de l'Institut Français du Pétrole (IFP) consacré à la réduction des émissions de CO₂ et au stockage géologique du carbone.

Natexis Banques Populaires conserve sa position d'intervenant majeur en matière d'environnement et d'énergies renouvelables : outre une forte croissance de ses financements de parcs éoliens, la banque s'intéresse aux financements de projets solaire, éthanol et biomasse.

Environnement et financements de projets

Depuis juillet 2005, une annexe environnementale a été mise en place dans les comités de crédit pour étudier l'impact environnemental des projets de financement, quel que soit leur montant. Cette grille de notation permet de porter un regard attentif sur le niveau d'impact du projet (de niveau A, B ou C en fonction du secteur ou du pays), le respect de la réglementation, les conclusions du rapport environnemental et les risques d'opposition au projet. Grâce à cette annexe, systématiquement remplie par les chargés d'affaires, l'étude des impacts environnementaux est devenue une composante à part entière de l'analyse des projets.

Au sein de Coface, les réalisations en matière de développement durable s'organisent de façon différenciée et complémentaire selon les métiers concernés. S'agissant des garanties gérées par Coface pour le compte de l'État, l'évaluation de

Une contribution reconnue au développement durable

Notée pour la troisième année consécutive par l'agence de notation Vigeo, la banque progresse de manière significative dans tous les domaines entre 2004 et 2005. Natexis Banques Populaires se place parmi les leaders du panel de banques sur le thème des ressources humaines, de la relation avec les clients et fournisseurs, ou de son engagement dans la société civile. La banque fait également partie de l'indice « ASPI Eurozone » de Vigeo, qui répertorie les 120 sociétés de la zone euro les plus performantes selon les critères de responsabilité sociale et environnementale.

Une forte croissance des financements de parcs éoliens

>>> En 2005, Natexis Lease, à travers notamment sa filiale Énergéco, a participé au financement de 25 fermes éoliennes pour un montant de 99 millions d'euros, d'une capacité globale de 236 mégawatts. Un engagement en forte hausse comparé aux 18 fermes financées entre 2001 et 2004 pour une enveloppe de 57 millions d'euros. Avec une part de marché de l'ordre de 30 %, Énergéco confirme ainsi sa place parmi les leaders français dans l'arrangement et le financement de ce type de projets.

>>> De plus, par le biais de son département Financement de projets, et grâce à son implication à l'international, Natexis Banques Populaires a doublé son portefeuille de financements de parcs éoliens : la banque est intervenue dans le financement de dix nouveaux parcs éoliens localisés en France, en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni, en République d'Irlande et aux États-Unis. Ces opérations représentent une capacité totale de 1 100 mégawatts pour un montant global d'engagements de 115 millions d'euros.

L'impact des projets sur l'environnement naturel et social fait partie du processus d'instruction des demandes de garanties depuis 2000. Toutes informations utiles sur ce sujet sont disponibles et régulièrement mises à jour sur le site internet de Coface.

Pour l'ensemble des activités de Coface, une direction de la Déontologie et du développement durable a été créée en 2005. Elle a pour mission d'évaluer l'état des pratiques de Coface au regard de valeurs qui se réfèrent au développement durable, de proposer des actions de progrès dans les domaines où cela s'avérerait nécessaire, et de traduire les engagements pris par la société au niveau de chaque collaborateur, par l'élaboration d'un code de conduite partagé par les salariés Coface dans ses 58 pays de présence directe.

Une gestion d'actifs engagée

Natexis Asset Management s'engage depuis plusieurs années dans le développement d'une gamme de fonds socialement responsables couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations et monétaires) : Natexis Développement Durable. Cette gestion consiste à associer des critères de nature sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise aux critères financiers classiques.

En outre, Natexis Asset Management accorde une importance de plus en plus grande à la gouvernance d'entreprise,

qui vise à appréhender les droits et responsabilités entre managers et actionnaires. Elle se matérialise en particulier par l'exercice rigoureux de ses droits de vote en assemblée générale d'actionnaires des sociétés détenues en portefeuille, dans le cadre de sa gestion actions. Cette démarche intégrée, qui va de l'étude des sociétés à l'analyse des résolutions passées au filtre de la politique de vote rédigée par Natexis Asset Management, s'est traduite en 2005 par l'exercice de ses droits de vote sur 150 valeurs européennes.

Dans le cadre de l'épargne salariale, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne ont conjointement développé Fructi ISR, une gamme complète de six fonds communs de placements d'entreprise gérés selon les critères de l'investissement socialement responsable (ISR).

Depuis 2002, la gamme Fructi ISR bénéficie de la confiance renouvelée du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) qui lui accorde, chaque année, son label. Les encours ISR et solidaires gérés par Natexis Asset Management ont connu une très forte progression en 2005 : au 31 décembre 2005, ils s'élèvent à 465,65 millions d'euros, soit une progression de 138,11 % sur un an.

Natexis Banques Populaires s'attache également à faire la promotion de ces fonds auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et intègre en janvier 2006 une offre ISR et solidaire dans le cadre de leur épargne salariale.

Un soutien aux projets d'économie solidaire

La gamme Fructi ISR comprend un fonds d'épargne solidaire, « Fructi ISR rendement solidaire », investi à hauteur de 5 % de son actif en titres émis par des entreprises ou associations agréés solidaires telles que Habitat et Humanisme (aide au financement de logements solidaires), l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) et la Société

Une société de gestion financière responsable

En cohérence avec la gestion de ses fonds socialement responsables et allant au-delà d'une approche produits, Natexis Asset Management s'est engagé depuis fin 2004 dans une démarche globale visant à incarner et promouvoir les valeurs d'une gestion financière responsable. Cette démarche de progrès consiste à intégrer des éléments pertinents constitutifs d'un développement durable dans sa réflexion stratégique, ses modes d'organisation et l'ensemble de ses produits. La qualité de cette politique a été notée « A++ »* en septembre 2005 par BMJ Ratings, expert européen de la notation extra-financière.

* Sur une échelle de 10 points allant de D à AAA.

d'Investissement France Active (SIFA). Ces trois organismes œuvrent en faveur du développement économique et de la lutte contre l'exclusion.

Le fonds « Fructi ISR rendement solidaire » enregistre une performance de 12,67 % depuis sa création en décembre 2003, démontrant qu'il est possible de concilier utilité sociale et performance financière. Avec le soutien de Natexis Interépargne, leader de l'épargne salariale en France, Natexis Asset Management participe activement à l'émergence et à la structuration de nouveaux projets à vocation solidaire. Dans cette optique, de nombreux contacts ont été engagés avec des structures agréées solidaires susceptibles de bénéficier des ressources collectées au travers des plans d'épargne retraite collectifs (PERCO). Ce type de fonds devrait connaître un fort développement dans les années à venir car toute entreprise souhaitant mettre en place un PERCO se doit de proposer au moins un FCPE d'épargne solidaire.

Sur le marché de l'épargne solidaire, qui représentait 613 millions d'euros fin 2004, dont 130 millions d'euros en épargne salariale solidaire, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne occupent sur ce segment une position de leaders avec pas moins de 93 millions d'euros d'encours d'épargne salariale solidaire sous gestion au 31 décembre 2004, soit 71 % de parts de marché. Les encours gérés ont encore nettement progressés en 2005, pour atteindre 150 millions d'euros. Cette position de premier plan résulte du savoir-faire complémentaire des deux filiales de Natexis Banques Populaires.

Une offre PERCO innovante

Natexis Interépargne propose une offre de PERCO intégralement gérée selon une démarche socialement responsable.

Partenaires de la Semaine de l'épargne solidaire en Île-de-France

Natexis Asset Management et Natexis Interépargne ont participé à la quatrième édition de la Semaine de l'épargne solidaire, organisée par Finansol* en Île-de-France fin 2005. Cette opération avait pour vocation de permettre au grand public de mieux connaître les atouts et les mécanismes de l'épargne solidaire, et de découvrir des projets concrets soutenus grâce à ce type d'investissement : activités d'insertion et de création d'emplois, activités relatives au logement solidaire, aux énergies renouvelables... À cette occasion, Natexis Asset Management et Natexis Interépargne ont convié leurs clients en épargne salariale et les collaborateurs de Natexis Banques Populaires à des conférences sur le thème de l'épargne salariale solidaire.

* Finansol : collectif de représentation du secteur des finances solidaires.

La prise en compte de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres apparaît comme le gage d'une meilleure évaluation du risque et donc d'une performance durable, en cohérence avec l'horizon de placement de l'épargne retraite.

L'intensification de la lutte contre la délinquance financière

Les efforts en matière de prévention de la lutte contre la délinquance financière ont été intensifiés. Outre la réorganisation de l'équipe et le renforcement des moyens, la formation à la lutte contre le blanchiment s'est poursuivie : à fin 2005, plus de 80 % du personnel société mère et 75 % du personnel des filiales ont bénéficié de cette formation.

Des outils de surveillance ont été mis en place : la banque a acquis un logiciel d'analyse comportementale, qui permettra de détecter les flux financiers suspects au regard de la réglementation anti-blanchiment par paramétrage des comptes entreprises, correspondants bancaires, particuliers...

Depuis fin 2004, des règles de prévention plus rigoureuses ont également été appliquées : une fiche de compliance « connaissance du client » est remplie pour toute nouvelle entrée en relation ou tout renouvellement de ligne de crédit.

Un développement respectueux de l'environnement

En 2005, Natexis Banques Populaires s'est attaché à maîtriser ses impacts directs sur l'environnement, non négligeables à l'échelle de l'ensemble de ses implantations et de ses 12 900 collaborateurs.

Une sensibilisation au réchauffement climatique

Natexis Banques Populaires a manifesté son engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique en adhérant au Club « Planète Gagnante » de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). La banque s'est engagée à relayer la campagne de communication de l'Ademe, « Économie d'énergie, faisons vite, ça chauffe », dont l'objectif est de sensibiliser le grand public aux dérèglements climatiques engendrés par les émissions de gaz à effet de serre et l'inciter à la maîtrise de l'énergie. Natexis Banques Populaires a démultiplié l'impact de la campagne, avec une première opération visant à faire prendre conscience aux collaborateurs que les comportements quotidiens des particuliers sont responsables pour moitié des émissions de gaz à effet de serre. Le test Climact diffusé sur l'intranet de la banque a permis aux collaborateurs de mesurer en quelques minutes leurs propres émissions de gaz à effet de serre et les gestes permettant de les diminuer. Le test a également fait l'objet d'une sensibilisation externe, avec une distribution sous forme papier au salon de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprises (AFTE).

Une participation aux « Gestes verts »

Après la phase de sensibilisation aux émissions de gaz à effet de serre, la banque a largement associé ses collaborateurs à l'opération « Gestes verts ». Avec un questionnaire lancé en juin, ils ont ainsi suggéré des gestes permettant de réduire les consommations d'énergie, de papier ou de carburant, ou d'optimiser la gestion des déchets. Les principales propositions ont été publiées sur un site intranet « Gestes verts » fin septembre 2005. Certaines de ces propositions ont d'ores et déjà été mises en place. L'année 2006 sera consacrée à la promotion de cinq gestes verts clés à retenir par les collaborateurs, et à la mise en place de nouveaux projets : généralisation du tri sélectif, étude d'un système de covoiturage ou développement des achats de produits verts.

Un pilotage des consommations par la logistique

La maîtrise des impacts directs de la banque sur l'environnement est gérée par la direction de la Logistique. Dans les différents immeubles de la banque, une gestion technique centralisée permet de suivre les consommations énergétiques (électricité, production de chaud et froid) afin d'optimiser les coûts d'exploitation en maintenant le niveau de confort des occupants. Les éclairages sont paramétrés pour s'éteindre en dehors des horaires habituels de travail. La climatisation et le chauffage sont régulés en fonction des conditions météorologiques et du comportement thermique de chaque bâtiment. La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparés aux budgets d'allocation d'énergie. En 2005, le périmètre de suivi des consommations s'est élargi avec l'intégration des filiales et des établissements de province.

Le nouvel immeuble Liberté 2

2 300 collaborateurs de Natexis Banques Populaires ont emménagé dans les nouveaux locaux de Charenton-le-Pont en 2005. Un site intranet dédié et des dépliants pratiques ont été créés à l'occasion du déménagement afin de répondre aux questions des collaborateurs sur le nouvel immeuble, les modalités pratiques de déménagement, les mesures concrètes favorisant le transport, le relogement, etc. Par ailleurs, 120 visites du nouvel immeuble ont permis à 1 200 collaborateurs de découvrir le site avant leur déménagement.

Ce bâtiment a été conçu, dès l'origine, pour assurer les meilleures conditions de confort tout en minimisant l'impact de son exploitation sur l'environnement. Le tri sélectif des déchets a été mis en place ainsi qu'une information réalisée

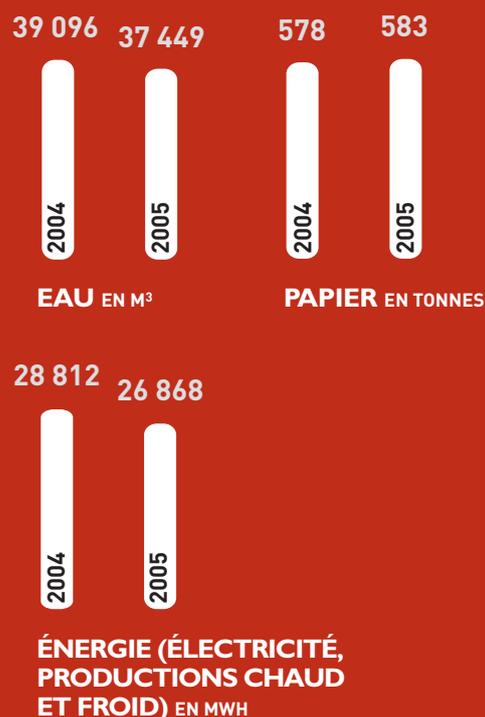
auprès des utilisateurs pour la reprise des cartouches d'encre usagées. Un bilan carbone de l'immeuble Liberté 2 est également programmé.

L'immeuble Liberté 2 a été distingué à l'occasion de la remise des Grands Prix du Simi, le Salon de l'immobilier d'entreprise en recevant le premier prix dans la catégorie immeuble neuf. Parmi les critères décisifs retenus, le jury a apprécié les éléments de la démarche haute qualité environnementale (HQE) et le développement durable, ainsi que les questions de fonctionnalités et de flexibilité pour ses utilisateurs.

Des consommations maîtrisées

>>> 2005 représente une année de transition compte tenu de la mise en exploitation de l'immeuble de Liberté 2, et de l'élargissement du périmètre de suivi des consommations d'eau et d'énergie (intégration de l'ensemble des filiales, y compris Coface).

À périmètre comparable, les consommations de ressources en eau, papier, énergie sont maîtrisées.



Une gestion optimisée des équipements bureautiques

À Liberté 2, l'installation d'imprimantes partagées multifonction, en mode recto-verso et économie d'encre par défaut, contribue à la réduction des consommations de papier et cartouches d'impression.

Par ailleurs, dans le cadre de l'achat de 2 600 écrans plats, la reprise des anciens écrans a été assurée par une société qui propose une démarche intéressante combinant des aspects environnementaux (recyclage, reconditionnement, usines certifiées ISO 14001) et sociaux : la récupération et la remise à neuf de matériel sont confiées à une association d'insertion sociale et professionnelle à vocation sociale ou humanitaire.

La sensibilisation des fournisseurs

En référence aux engagements pris fin 2004, la banque a intégré des critères de développement durable dans le cadre de ses différents appels d'offres lancés en 2005. Cette démarche est maintenant appliquée de manière systématique par la direction des Achats. Pour ce faire, la banque a bénéficié de l'expertise du département « éco-conception et consommation durable » de l'Ademe, qui a permis de choisir des produits de moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Dans cette démarche, les éco-labels officiels (éco-label européen, norme NF environnement entre autres) ont été largement valorisés. Les résultats obtenus sur les différents appels d'offres sont très encourageants et démontrent qu'il est possible de conjuguer des objectifs économiques et écologiques.

En matière d'éditions commerciales, par exemple, la banque a choisi de faire appel à des imprimeurs référencés Imprim'vert, d'utiliser des encres végétales, et de remplacer tous les vernis ou pelliculages précédemment utilisés par du vernis acrylique.

Pour aller plus loin dans la démarche, Natexis Banques Populaires a intégré fin 2005 des critères d'exclusion dans

certaines de ses appels d'offres. Ainsi, dans la sélection des fournisseurs de mobilier, les exigences ont porté sur l'absence de substances dangereuses et la provenance du bois, qui doit être issu de forêts gérées durablement et ne pas provenir d'essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées.

Un appel d'offres sur les écrans plats prévoyait l'exclusion des fournisseurs qui n'apportaient pas de garanties sur l'absence de substances toxiques dans leurs matériels, risquant de nuire à la santé des collaborateurs.

Pour différentes catégories de produits, Natexis Banques Populaires a également apprécié la certification ISO 14001 ou EMAS pour les sites de production des fournisseurs. Enfin, la direction des Achats a intégré une mention portant sur les conditions de travail chez les sous-traitants dans tous les appels d'offres concernant les contrats de prestation de services.

Un développement favorisant le progrès social

Selon les critères de Vigeo, la banque figure parmi les établissements leaders dans la gestion des ressources humaines, compte tenu de ses efforts particuliers en matière de formation, d'employabilité ou de dialogue social (cf. chapitre « Ressources humaines »).

Concernant l'enjeu plus particulier de la diversité dans l'entreprise, la banque a continué en 2005 à être attentive à la richesse apportée par des collaborateurs d'âges, de cultures et d'expériences différents. En matière de recrutement, par exemple, l'entreprise s'attache à ne distinguer aucune catégorie (hommes ou femmes, juniors ou seniors, personnes handicapées ou valides, minorités ethniques...).

Pour autant, deux points ont été identifiés comme méritant une attention particulière. S'agissant de la place des femmes, l'année a été marquée par de nombreux recrutements à des postes de responsabilité élevée. La proportion des femmes dans la catégorie des cadres (société mère) évolue progressivement (33,7 % en 2003, 34,1 % en 2004, 34,9 % en 2005) et le pourcentage des promotions concernant les femmes devrait améliorer sensiblement la situation (52,2 % en 2003, 56,4 % en 2004, 59,1 % en 2005, pourcentage équivalent à celui relatif à l'ensemble de l'effectif en France).

Le recrutement et l'intégration de personnes handicapées dans l'entreprise deviennent également de réels enjeux de responsabilité sociétale. Natexis Banques Populaires a initié une démarche, dans le cadre du partenariat avec les grandes écoles et les universités, les informant que la banque était prête à accueillir des candidats handicapés. Afin d'intégrer réellement cette préoccupation dans la politique de recrutement de la banque, la direction des Ressources humaines a créé une fonction dédiée aux questions liées à la diversité, et plus particulièrement au recrutement de personnes handicapées.

En complément, il est fait appel à des ateliers protégés et des Centres d'Aide par le Travail (CAT) pour différentes prestations :

Des achats de produits « verts »

En 2005, la banque a fait le choix de produits ayant moins d'impacts sur l'environnement, parmi lesquels :

- > des papiers contenant des fibres recyclées ou des fibres vierges issues de forêts gérées durablement,
- > des enveloppes recyclables et labellisées NF environnement,
- > des cartouches d'encre recyclées pour les imprimantes et les fax,
- > des fournitures de bureau référencées produits « verts » : en 2005, 86 produits verts ont été proposés sur un catalogue de 572 références.

traitement de courriers de réponse aux candidatures, entretiens d'espaces verts et divers travaux d'imprimerie.

L'ouverture sur la société civile

Un engagement dans la lutte contre le paludisme

Natexis Banques Populaires a souhaité s'engager dans la lutte contre le paludisme. Maladie oubliée qui fait cependant plus de 2 millions de morts par an, plus particulièrement des enfants, le paludisme progresse en effet de manière dramatique.

Natexis Banques Populaires a commencé par soutenir, le 25 avril 2005, la journée franco-africaine de lutte contre le paludisme organisée par l'ONG Plan France, avec une large campagne d'affichage en région parisienne. Par ailleurs, la banque finance, avec l'appui de ses filiales, des programmes de sensibilisation ainsi que la distribution de moustiquaires auprès des populations concernées. Depuis mai 2005, ce type d'actions est mené au Cameroun avec le soutien de Natexis Asset Management.

Deux projets de lutte contre le paludisme, portés par d'autres ONG, ont été soutenus par Natexis Banques Populaires à la fin de l'année : un projet apporté par un collaborateur de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, Président de l'association « Les Enfants de l'Air », permettra de distribuer des moustiquaires et de sensibiliser des villages situés autour d'Agadez, au Niger. Une aide a été également apportée pour financer un programme de recherche biomédicale de l'Institut Pasteur à Madagascar.

Des collaborateurs associés à la démarche

Natexis Banques Populaires a choisi d'associer largement ses collaborateurs à la démarche de développement durable, afin de la diffuser progressivement dans toute l'entreprise.

L'année 2005 a marqué une première étape d'information, notamment au travers d'une communication interne régulière.

La Semaine du développement durable, qui s'est déroulée en juin, a également permis de sensibiliser les collaborateurs de Natexis Banques Populaires.

À cette occasion, une exposition itinérante sur le concept de développement durable et ses déclinaisons chez Natexis Banques Populaires a été présentée sur les principaux sites de l'entreprise. En complément, des conférences sur les thèmes de l'empreinte écologique, du commerce équitable, des placements socialement responsables et de la lutte contre le paludisme ont été proposées tout au long de la semaine.

Une politique active de mécénat culturel

Dans le cadre de sa politique de mécénat « Patrimoines d'hier, Trésors d'avenir » lancée il y a deux ans, Natexis Banques Populaires soutient l'opération de valorisation des Globes terrestre et céleste de Coronelli et financé leur exposition au Grand Palais, en septembre 2005, avant leur installation définitive à la Bibliothèque nationale de France (BnF), à l'automne 2006. La banque finance également l'acquisition de la carte « Terre Artiche » de Coronelli représentant le pôle Nord, partie du globe terrestre la plus endommagée.

Sensible à la rencontre de l'art et de la science, Natexis Banques Populaires accompagne ses actions de mécénat d'une démarche scientifique. Il finance une étude du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) qui permettra à la BnF de restaurer les Globes de Coronelli avant leur exposition au public.

Un partenariat de la Bibliothèque nationale de France avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) permettra de faire un parallèle sur les connaissances du monde d'hier et d'aujourd'hui à travers les globes et des images satellite.

La Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire

La Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire, financée pour un tiers par Natexis Banques Populaires, mène depuis dix ans une politique de mécénat fondée sur le soutien à la réalisation de projets dans les domaines de la musique, du handicap et, plus récemment, du patrimoine de la mer et de l'eau douce. La Fondation apporte son aide à trois publics spécifiques : de jeunes musiciens classiques en début de carrière, de jeunes handicapés souhaitant mener à bien un projet de réinsertion professionnelle, et des auteurs de projets de rénovation ou de mise en valeur du patrimoine lié à la mer et à l'eau douce. À travers ces actions de mécénat, la Fondation assure, dans les domaines culturel et social, l'engagement du Groupe auprès de ceux dont l'esprit d'initiative, la créativité, le talent et l'énergie méritent un accompagnement durable et décisif.

Les jeunes musiciens sont aidés pour le démarrage de leur carrière par l'allocation de bourses sur une durée de un à trois ans. Des jeunes handicapés physiques bénéficient de moyens financiers leur permettant de suivre une formation professionnelle, des études supérieures, de créer une entreprise ou d'acheter un véhicule automobile adapté à l'exercice de leur activité professionnelle.

Enfin, les actions de la Fondation dans le domaine du patrimoine de la mer et de l'eau douce facilitent la réhabilitation de sites, l'aménagement ou la modernisation de musées spécialisés, la rénovation de bateaux d'intérêt historique et la conservation des milieux naturels et des espèces.

PROJETS 2005	RÉALISATIONS MARQUANTES EN 2005	PERSPECTIVES 2006
Développer les financements et placements en faveur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibilisation des équipes commerciales ■ Capacité à négocier des permis d'émission de CO₂ ■ Intégration d'une annexe environnementale dans les financements de projets ■ Fort développement des financements de parcs éoliens 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Généraliser la sensibilisation des équipes ■ Développer une offre de produits et services permettant d'accompagner nos clients soumis aux nouvelles contraintes environnementales ■ Intégrer le risque environnemental dans le suivi des projets ■ Développer les financements d'énergies renouvelables
Confirmer le positionnement dans l'investissement socialement responsable et l'économie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte croissance des encours de gestion ISR et solidaire ■ Natexis Asset Management et Natexis Interépargne leaders de l'épargne salariale solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre la promotion des produits ISR/solidaires et le développement des encours ■ Mettre en place de nouveaux partenariats avec des entreprises de l'économie solidaire
Poursuivre et affiner le travail de prévention de la délinquance financière	<ul style="list-style-type: none"> ■ 80 % du personnel société mère et 75 % du personnel filiale sensibilisé à la lutte contre le blanchiment ■ Fiche « compliance » remplie pour chaque entrée en relation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Finaliser la formation des collaborateurs. Dispenser des modules de formation spécifiques aux métiers, et mettre des outils pédagogiques sur intranet (e-learning) ■ Installer un outil d'analyse comportementale visant à renforcer la détection des flux suspects au regard de la réglementation anti-blanchiment
Maîtriser les impacts directs sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adhésion au club « Planète gagnante » de l'Ademe ■ Sensibilisation des collaborateurs aux « gestes verts » : questionnaire et site intranet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formaliser une politique environnementale et fixer des objectifs quantifiés de maîtrise de nos consommations ■ Donner suite à l'initiative « gestes verts » : identifier les 5 principaux gestes à retenir, étudier la mise en place d'un covoiturage, réaliser un Bilan carbone, développer le tri sélectif des déchets
Intégrer les critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs et de nos produits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat avec le département éco-conception et consommation durable de l'Ademe ■ Intégration de critères développement durable dans tous les appels d'offres 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre l'intégration de critères développement durable dans tous les appels d'offres ■ Mettre en place des critères développement durable discriminants dans la sélection des fournisseurs et des produits
Promouvoir l'attachement à la diversité dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'une fonction dédiée à la gestion de la diversité, et plus particulièrement au recrutement de personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibiliser les collaborateurs impliqués dans le recrutement et la gestion des carrières (RH et managers) aux questions de diversité ■ Veiller à une meilleure prise en compte de la diversité dans les procédures de recrutement ■ Mettre en place une démarche volontaire de recrutement de personnes handicapées
Contribuer au développement des pays les plus démunis	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement dans la lutte contre le paludisme (soutien à plusieurs ONG) ■ Sensibilisation du personnel (exposition sur le thème du paludisme) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le soutien à la lutte contre le paludisme (nouveaux projets) ■ Impliquer le personnel (mécénat de compétence, participation aux projets) ■ Accompagner la création d'entreprises dans les pays en voie de développement
Faire du développement durable un projet d'apprentissage et d'amélioration qui concerne chacun des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information régulière des collaborateurs sur les supports de communication habituels ■ Exposition itinérante sur le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Monter une formation sur le développement durable ■ Organiser des conférences
Développer le reporting social et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargissement du périmètre de suivi à l'intégralité des filiales en France (Coface comprise) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer des indicateurs proposés dans le cadre de la GRI (Global Reporting Initiative)

ANNEXES NRE

Informations sociales

Les données chiffrées – à l'exception des effectifs qui couvrent la France et l'étranger – concernent Natexis Banques Populaires société mère et la quasi totalité des filiales France. L'amélioration en cours du système de reporting permet ainsi de progresser vers la présentation consolidée de l'ensemble société mère et filiales. Des informations complémentaires sont disponibles dans le bilan social 2005.

Effectif total (en ETP)

L'effectif total des collaborateurs s'élève à 12 973 ETP au 31/12/05, soit 9 438 ETP en France et 3 535 ETP dans les implantations à l'étranger.

La société mère représente 4 902 ETP (dont 67 CDD) et les filiales 8 071 ETP.

	2003	2004	2005
France	8 909	9 274	9 438
Étranger	3 004	3 260	3 535
Total	11 913	12 534	12 973

À noter au sein de la société mère l'augmentation régulière des effectifs cadres : 53,5 % en 2003, 56,6 % en 2004, 60 % en 2005, pourcentage proche de celui relatif à l'effectif France (59,2 %).

Embauches

Une politique dynamique de recrutement a conduit en 2005 à un nombre total d'embauches en France de 984 personnes, dont 728 en CDI et 256 en CDD. Il s'agit pour plus de 60 % de cadres.

Au sein de la société mère, le nombre d'embauches en CDI* s'est accru de 76,6 % par rapport à 2004.

RECRUTEMENTS NATEXIS BANQUES POPULAIRES

	2001	2002	2003	2004	2005
CDI	738	287	185	261	461
CDD	69	70	79	62	99
Total	807	357	264	323	560

La diversité des profils recrutés répond à la diversité des métiers et des besoins de Natexis Banques Populaires avec une nécessaire complémentarité de talents et de cultures au sein des équipes.

Sur les 560 personnes recrutées dans la société mère, 57,4 % sont diplômés bac + 4 ou 5. Des profils confirmés – hommes et femmes – ont été intégrés pour des postes de responsabilité élevée ou d'experts métiers.

* Les chiffres intègrent les recrutements issus des filiales

Des diplômés bac + 2 ont été recrutés en nombre, principalement en qualité de gestionnaires de back office, dotés notamment de compétences techniques et linguistiques permettant la pratique d'applications informatiques complexes.

Il n'a pas été noté de difficultés particulières à l'occasion de ces recrutements. Outre la mise en ligne des offres sur le site www.nxbp.banquepopulaire.fr, les principaux sites emplois sur le web sont couramment utilisés pour la publication des offres.

Les collaborateurs juniors (24,6 % des recrutements) ont souvent été intégrés à la suite d'un stage études réussi (cf. chapitre « Ressources humaines »).

Licenciements

Leur nombre en France s'est élevé à 221 en 2005, dont 137 pour la société mère. Il s'agit essentiellement de licenciements pour motifs personnels.

Cessation anticipée d'activité

Un dispositif professionnel de cessation d'activité, signé au niveau de la branche et repris par accord au sein du Groupe Banque Populaire, a été mis en place en 2003, permettant sous certaines conditions, et jusqu'au 31 mars 2006, une cessation d'activité à partir de 58 ans. L'accord prévoyait de compenser les départs des collaborateurs par des embauches à hauteur de 50 % des départs. Une quarantaine de collaborateurs a bénéficié de ces mesures, les départs étant largement compensés par le niveau soutenu des recrutements au cours des trois dernières années.

Heures supplémentaires

Leur nombre en France s'est élevé à 24 899 en 2005, dont 15 530 pour la société mère.

Main d'œuvre extérieure à la société

Intérimaires : l'appel à l'intérim représente 2,8 % des effectifs France au 31/12/2005, soit un nombre moyen d'intérimaires de 278.

Au sein de la société mère, le nombre moyen mensuel d'intérimaires, après avoir connu une forte diminution en 2003, puis une stabilisation en 2004 à 167, a été réduit à 143 en 2005.

Prestataires : il est fait appel à l'extérieur essentiellement pour des prestations informatiques (personnel SSII, assistance MOE et MOA).

Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

La rubrique est sans objet pour Natexis Banques Populaires au sens du droit social.

Organisation et durée du temps de travail, absentéisme

Les divers métiers exercés par Natexis Banques Populaires et ses filiales relèvent en France sur le plan social de 7 conventions collectives différentes dont celles de la Banque et du secteur des Assurances applicables à plus de 80 % des collaborateurs.

Des spécificités existent ainsi selon les secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de la société mère, la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures. L'horaire collectif hebdomadaire est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs.

Les cadres au forfait jours ont exercé leur activité en 2005 selon un forfait de 209 jours intégrant la journée de travail supplémentaire prévue par la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

11,2 % des collaborateurs travaillent à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Par ailleurs, les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 105, 126, 147, 167 ou 188 jours.

Sur l'ensemble de l'effectif France, 9,9 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

Évolution des rémunérations

Les négociations salariales au sein du Groupe Banque Populaire ont permis en mai 2005 une révision de 1,8 % du salaire brut conventionnel annuel, applicable par Natexis Banques Populaires à tous ses collaborateurs relevant de la convention collective de la Banque.

Par ailleurs, la banque met en œuvre chaque année au mois de mars une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs.

Il a été décidé en 2005 entre la Direction et les partenaires sociaux de prendre certaines mesures catégorielles en faveur des salaires les plus modestes et d'examiner la situation des collaborateurs n'ayant pas eu d'avancement depuis 4 ans.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au 31/12/05, les femmes représentaient 51,8 % de l'effectif France (47,3 % pour la société mère).

Le nombre de femmes recrutées au sein de la société mère a progressé en 2005 : sur les 560 collaborateurs embauchés, 45,2 % sont des femmes (41 % en 2004).

Évolution de la proportion des femmes dans la catégorie cadres (société mère) :

- 32,9 % en 2002
- 33,7 % en 2003
- 34,1 % en 2004
- 34,9 % en 2005

Évolution de la répartition des promotions-changements de niveau (société mère)

- 50,7 % concernaient les femmes en 2002
- 52,2 % en 2003
- 56,4 % en 2004
- 59,1 % en 2005

Sur l'ensemble de l'effectif France, 59 % des changements de niveau et 51,8 % des augmentations de traitement ont

concerné les femmes en 2005 (à noter l'équivalence du second pourcentage à leur représentation dans l'effectif France).

Formation (société mère) : les femmes ont représenté 48,8 % des stagiaires, taux légèrement supérieur à leur répartition dans l'effectif.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Depuis 2000, plus de 90 accords et avenants ont été négociés et signés avec les partenaires sociaux sur des sujets très divers tels l'accompagnement de réorganisations internes, les indemnités de fin de carrière ou les fonctions syndicales.

L'année 2005 a été marquée par la signature en juin d'un accord groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, bénéficiant à plus de 6000 collaborateurs de la société mère et de neuf de ses filiales.

S'engageant dans une démarche socialement responsable de l'épargne d'entreprise, la Direction et les organisations syndicales de Natexis Banques Populaires ont signé fin 2005 un avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne d'Entreprise, élargissant les fonds communs de placement proposés aux salariés à des fonds d'investissement socialement responsable (ISR).

Conformément à un avenant signé en 2004 relatif au Plan d'Épargne d'Entreprise (société mère et Natexis Paiements), le plafond de l'abondement a été majoré à compter du 01/01/2005.

S'inscrivant dans le cadre de la loi « Breton », un accord signé avec les partenaires sociaux a permis aux salariés de débloquer de manière anticipée, au plus tard le 31/12/2005, leur participation au titre de l'exercice 2004.

Un espace sur l'intranet est ouvert à chacune des organisations syndicales, afin de faciliter leur expression et la diffusion de leurs informations en interne. Par ailleurs, le site intranet du comité central d'entreprise est depuis 2004 consultable par les salariés depuis l'extérieur de l'entreprise.

Afin d'assurer l'information des collaborateurs, diverses communications relevant de l'affichage obligatoire dans l'entreprise ont été mises en ligne dans une nouvelle rubrique de l'intranet RH.

Une charte d'utilisation des ressources informatiques, numériques et technologiques a fait l'objet de plusieurs consultations avec les partenaires sociaux et a été mise en application le 15 octobre 2005. Cette charte et le guide de l'utilisateur qui l'accompagne définissent les droits et devoirs des salariés vis-à-vis des moyens informatiques mis à leur disposition par l'employeur.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de Paris et région parisienne (société mère) comprend 16 membres au lieu des 9 membres prévus légalement. Trois sous-commissions interviennent sur les questions relatives au stress et harcèlement moral, à la prévention

du tabagisme dans l'entreprise et au suivi du redéploiement des équipes dans le cadre du projet Liberté 2.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu indépendamment des nouvelles dispositions prévoyant un examen médical périodique tous les deux ans.

Un médecin conseil se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine.

Comme chaque année, une campagne de vaccination anti-gripale sur le lieu de travail s'est déroulée au mois d'octobre 2005.

En liaison avec le CRESIF (Comité Régional d'Éducation pour la Santé d'Île-de-France), la sous-commission du CHSCT dédiée au tabagisme a organisé des journées de prévention sur les sites parisiens, s'appuyant sur les résultats de l'enquête menée auprès du personnel fin 2004.

Dans la continuité de l'opération menée à l'été 2004, les auxiliaires d'été 2005 ont été sensibilisés lors de leur accueil sur les dispositions relatives au tabac en vigueur dans l'entreprise : à l'été 2005, une balle anti-stress a succédé aux boîtes de bonbons collector 2004.

Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, un partenariat a été conclu en 2004 avec l'Institut de Victimologie, afin d'assurer un accompagnement psychologique des personnes en cas de sinistre grave.

Pour gagner en réactivité dans l'information en cas de sinistre, une opération d'actualisation des données personnelles des salariés France a été menée en 2005.

Un numéro vert a été mis à disposition des collaborateurs pour leur permettre d'obtenir des informations pratiques en cas de sinistre. Ce numéro vert figure depuis juin 2005 sur le bulletin de paye et sur les badges professionnels émis depuis cette date.

Formation

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2005, soit près de 200 000 heures, témoigne de l'importance attachée par Natexis Banques Populaires et ses filiales au développement des compétences de leurs collaborateurs (plus de 7 000 stagiaires en France en 2005).

Le nombre de stagiaires au sein de la société mère s'est élevé à 3 554, dont 2 159 cadres et 1 395 techniciens, ce qui est cohérent avec la proportion des catégories.

La répartition par domaines des heures de formation a répondu aux besoins formulés en 2005 : l'informatique a représenté 24,5 % des heures, les langues 20,3 % et les actions métiers 21,8 % (produits et marchés, techniques commerciales et financières, analyse du risque). Par ailleurs, les formations au management ont continué à se développer (15,4 %), les actions diplômantes se situent à 8,5 % du volume d'heures.

Le nombre d'heures de formation réalisées par Natexis Banques Populaires pour le compte de ses filiales, qui avait

triplé de 2002 à 2004, a continué à croître en 2005 pour s'établir à 9 353 heures.

Les collaborateurs ont un accès aisé à l'ensemble des actions de formation proposées par la société mère, mises en ligne dans l'intranet RH.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La banque et ses filiales comptent dans leurs effectifs 146 personnes handicapées.

Des départs en retraite en 2005 ont entraîné une diminution du nombre de travailleurs handicapés. Attentive à la gestion de la diversité, la société mère a chargé l'un de ses collaborateurs de développer en 2006 un plan d'actions en vue de favoriser l'intégration de travailleurs handicapés.

Oeuvres sociales

Face aux événements dramatiques qui ont frappé l'Asie du Sud-Est à fin décembre 2004, les collaborateurs de Natexis Banques Populaires se sont mobilisés pour aider les sinistrés : les dons recueillis par le Comité d'entreprise ont été abondés par la Direction à concurrence du double de leur montant et les sommes versées aux associations humanitaires.

De la même façon, chaque année nombre de collaborateurs se mobilisent autour de l'opération de solidarité du Téléthon. Les dons versés à cette occasion sont également abondés à concurrence du double de leur montant par la Direction.

Le Comité central d'entreprise a créé au cours de l'année 2005 une commission humanitaire pour coordonner les activités du comité dans le domaine de la solidarité.

L'amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles. Les cotisations annuelles versées sur la base du volontariat sont également abondées par l'entreprise.

Dans le cadre de la mise en service des infrastructures à caractère social prévues dans le projet du nouvel immeuble Liberté 2 à Charenton, des espaces sportifs – court de tennis, terrain de basket-ball et de hand-ball – cofinancés par la ville de Charenton, la région Île-de-France et Natexis Banques Populaires ont été mis à la disposition des habitants de Charenton et des collaborateurs de la banque.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des collaborateurs par les transports en commun, un service continu pendant la journée a été mis en place sur la ligne de bus 109, ligne cofinancée par le Syndicat des Transports d'Île-de-France, par la ville de Charenton, et par les entreprises intéressées – Natexis Banques Populaires et le Crédit Foncier de France.

Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Natexis Banques Populaires accompagne le développement régional en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat dans la durée (cf. partie « Activités de Natexis Banques Populaires »).

Relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Natexis Banques Populaires entretient et développe des relations avec certains établissements de l'enseignement supérieur, sélectionnés en fonction des métiers de l'entreprise (Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs, 3^e cycle universitaire). À ce titre 665 stagiaires écoles ont été accueillis en 2005 dans de nombreux domaines d'activité de la banque et de ses filiales en France.

Trente-quatre missions de VIE (Volontariat International en Entreprise) sont proposées par la société mère et ses filiales Coface et Natexis Pramex International, permettant aux jeunes diplômés d'avoir une première expérience à l'étranger, étape pour une embauche ultérieure soit localement, soit en France.

L'entreprise a noué des liens privilégiés avec un certain nombre de CFA (Centres de Formation et d'Apprentissage), ce qui a permis d'intégrer des jeunes de formation Bac +2 à Bac +5 par l'intermédiaire de contrats de professionnalisation.

Au total 117 jeunes ont été accueillis en 2005 au titre de l'alternance.

Le versement de la taxe d'apprentissage, qui est effectué (société mère) pour 52 % directement ou indirectement auprès des CFA et pour 48 % auprès des établissements scolaires, universités et grandes écoles, permet de consolider les relations avec les organismes partenaires et de financer également des projets pédagogiques et sociaux destinés notamment à accompagner des jeunes en situation de difficulté scolaire ou sociale (cf. chapitre « Ressources humaines »).

Place de la sous-traitance et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

L'entreprise veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel. La direction des Achats a intégré une mention portant sur les conditions de travail chez les sous-traitants dans tous les appels d'offres concernant les contrats de prestation de service.

Le recours à l'intérim a été réduit depuis trois ans.

Par ailleurs, il n'y a pas d'externalisation des traitements de la banque dans les pays en développement.

Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Natexis Banques Populaires contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Plus de 3 500 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger, il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement.

Informations environnementales

Consommation de ressources

L'année 2005 a été marquée par la mise en exploitation d'un nouvel immeuble (Liberté 2) et l'élargissement du périmètre de suivi : Natexis Banques Populaires a consolidé en 2005 les consommations en eau et énergies de ses immeubles centraux (Paris et Charenton-le-Pont) et de ses établissements de province avec les consommations de ses filiales, y compris Coface. Les chiffres présentés en 2005 couvrent 183 000 m² de locaux hébergeant 12 700 postes de travail. Afin de faciliter la comparaison des consommations d'une année sur l'autre, les chiffres sont également fournis à périmètre comparable entre 2004 et 2005.

La consommation de ressources en eau, dont le relevé a été consolidé en 2005 sur l'ensemble des sociétés et établissements de Natexis Banques Populaires (société mère et filiales - Coface comprise), est estimée à 91 962 m³. À périmètre comparable, on observe une tendance baissière.

- 2001 : 49 036 m³
- 2002 : 51 127 m³
- 2003 : 50 013 m³
- 2004 : 56 132 m³ (39 096 m³ à périmètre comparable)
- 2005 : 91 962 m³ (37 449 m³ à périmètre comparable)

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier de Natexis Banques Populaires société mère qui, après avoir connu une baisse sensible de 2002 à 2004 (grâce à la dématérialisation de nombreux supports d'information, l'optimisation des moyens de la reprographie et de l'édition, et la mise en œuvre d'une politique environnementale volontariste), accuse une légère progression en 2005, liée à la croissance des effectifs et de l'activité de l'entreprise.

- 2001 : 730 tonnes
- 2002 : 684 tonnes
- 2003 : 642 tonnes
- 2004 : 578 tonnes
- 2005 : 583 tonnes (dont bureautique : 337 tonnes, reprographie : 22 tonnes, édition : 224 tonnes)

Consommation d'énergies

La consommation d'énergies (électricité, productions chaud et froid), dont le relevé a été consolidé en 2005 sur l'ensemble des sociétés et établissements de Natexis Banques Populaires (société mère et filiales - Coface comprise), s'élève à près de 80 000 MWh. Elle est en baisse à périmètre comparable entre 2004 et 2005.

- 2001 : 31 046 MWh
- 2002 : 32 897 MWh
- 2003 : 34 468 MWh
- 2004 : 34 485 MWh (28 812 MWh à périmètre comparable)
- 2005 : 77 425 MWh (26 868 MWh à périmètre comparable)

Les consommations de gaz et de fioul restent faibles : elles s'élèvent pour 2005, respectivement, à 330 000 m³ et 200 m³.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natexis Banques Populaires sont pilotées par la direction de la Logistique, qui met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. À la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

À proximité immédiate des utilisateurs, la logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparés à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

La qualité environnementale des espaces intérieurs est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail. Ainsi à « Liberté 2 », immeuble d'exploitation entré en service en 2005, l'approche financière, architecturale et technique a été envisagée de façon globale et sur le long terme, dès la phase initiale du projet.

Le choix des équipements techniques et des matériaux de ce bâtiment a été décidé non seulement en fonction des coûts d'investissement initiaux, mais dans une approche globalisant avec les coûts d'exploitation futurs de l'immeuble sur sa durée de vie probable. Cette approche a permis d'opter pour des solutions modernes et performantes de nature à minimiser les consommations énergétiques tout en offrant un haut niveau de qualité des espaces intérieurs. En 2005, « Liberté 2 » a obtenu le « Grand prix de l'immeuble de bureaux de l'année » au salon de l'immobilier d'entreprise de Paris (SIMI). Ce prix lui a été décerné par un jury composé de directeurs immobiliers d'entreprises du CAC 40 et lui a été attribué pour sa qualité architecturale, environnementale et technique.

Enfin, en partenariat avec l'Ademe, l'année 2005 a été marquée par une sensibilisation des collaborateurs au réchauffement climatique, et l'opération « Gestes verts » (cf. chapitre « Développement durable ») a permis de les impliquer dans

une démarche individuelle et collective permettant de diminuer les consommations d'énergie, de papier, et d'optimiser la gestion des déchets.

Recours aux énergies renouvelables

Natexis Banques Populaires a étudié en 2005 un programme d'achat d'énergie électrique renouvelable. Cette étude, menée à son terme, n'a pas permis de retenir une offre acceptable au plan des garanties environnementales proposées. Il a donc été décidé de ne pas y donner suite.

Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Natexis Banques Populaires attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Ainsi, l'entreprise a renforcé ses mesures de prévention du risque de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle. Les installations à risques (eau chaude sanitaire et tours aéroréfrigérantes notamment) sont placées sous étroite surveillance. Des prélèvements et analyses bisannuelles ont été généralisés sur l'ensemble des immeubles d'exploitation. Les périodicités d'entretien de ces installations ont également été renforcées. Par ailleurs, un programme de remplacement des installations sensibles en matière de risque de prolifération de la légionelle, a été initié en 2005.

De même, un programme de recherche des matériaux amiantés a été lancé depuis 2003 et s'est achevé en 2005. Parallèlement, des opérations de retraits de matériaux amiantés ont été conduites en 2005 et se poursuivront en 2006.

Dès 2003, Natexis Banques Populaires a mis en place le tri sélectif de ses déchets d'activité sur l'un de ses plus importants immeubles centraux, « Rives de Seine ». En 2004, le volume des déchets triés pour ce site est de 1316 m³, dont 829 m³ de papier/cartons. En 2005, cette pratique a été étendue au nouvel immeuble « Liberté 2 ».

Par ailleurs, l'accent a été mis en 2005 sur le choix de consommables informatiques plus respectueux de l'environnement (65 % des consommables laser utilisés en 2005 sont des produits remanufacturés), et leur recyclage (2 500 cartouches d'impression ont été récupérées en 2005 pour être recyclées).

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Essentiellement implanté en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natexis Banques Populaires n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants...

De la même façon, l'entreprise s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprises spécialisées dans leur retraitement à l'occasion des vidanges périodiques.

Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules...) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Natexis Banques Populaires, en tant que société cotée, est régulièrement évalué par des agences de notation extra-financière, sous la forme de notations « déclaratives ». Ces agences apprécient notamment sa stratégie en matière environnementale. En 2005, Natexis Banques Populaires a fait appel à une agence de notation extra-financière pour établir un diagnostic de sa politique de développement durable, qui a conclu que « la gestion intégrée des impacts environnementaux directs constitue une réalité chez Natexis Banques Populaires ».

Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Natexis Banques Populaires se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et maîtrisant parfaitement les équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les dépenses engagées en 2005 en matière de prévention des risques environnementaux sont estimées à 500 000 € hors taxe. Ces dépenses couvrent les postes suivants : diagnostics et retrait d'amiante, contrôles bactériologiques, récupération et retraitement des fluides potentiellement polluants, études de remplacement d'équipements de climatisation.

Existence de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la direction de la Logistique. Il est chargé d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la logistique.

La formation et l'information des salariés ont été entamées en 2005 (partenariat avec l'Ademe, opération « Gestes verts ») pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement.

Éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus

L'information des salariés doit se déployer y compris dans nos implantations à l'étranger.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant.

Éléments financiers 2005

RAPPORT DE GESTION

1 > Préalable

Les comptes consolidés présentés ci-après couvrent l'ensemble du périmètre Natexis Banques Populaires. Par rapport à l'exercice 2004, les modifications de périmètre de consolidation sont peu significatives :

- consolidation de Natexis LLD ;
- cession d'OFIVM à fin 2005 ;
- acquisition de CUAL (février 2005), filiale d'assurance de Coface en Afrique du Sud ;
- acquisition de LEID (avril 2005), filiale d'assurance de Coface en Lituanie.

Par ailleurs, conformément aux normes IFRS, les SCI et OPCVM dédiés de l'assurance détenus par le groupe sont désormais intégrés au périmètre de consolidation.

Les résultats du groupe sont présentés en normes IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4 (IFRS-EU) pour l'exercice 2005 et en normes IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4 (IFRS 2004) pour l'exercice 2004.

Les nouvelles normes de présentation des Soldes Intermédiaires de Gestion sont conformes aux recommandations du CNC, les principaux impacts étant :

- le reclassement des éléments exceptionnels en PNB ou charges d'exploitation selon la nature à laquelle ils se rapportent ;

- le reclassement des gains et pertes sur actifs immobilisés en PNB, à l'exception des plus ou moins-values réalisées sur les immeubles d'exploitation et les titres consolidés ;

- le reclassement des intérêts sur actions préférentielles des intérêts minoritaires en PNB.

■ La présentation ci-après tient compte de l'organisation des métiers de Natexis Banques Populaires, articulée autour de quatre grands pôles :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM), constitué du Corporate France, de l'International, des Financements structurés et marchés, des Actions et arbitrages, du Financement des matières premières ainsi que des Fusions et acquisitions ;

- le pôle Capital investissement et gestion de fortune (CIGF), qui regroupe le Private equity, la Gestion privée et l'Ingénierie patrimoniale internationale ;

- le pôle Services, comprenant l'Assurance, l'Ingénierie sociale, la Gestion collective, les Services financiers, les Services bancaires et les Services aux sociétés de gestion. Ces derniers résultent de la création en 2005 de la filiale Natexis Investor Servicing, qui regroupe environ 160 collaborateurs issus de différentes entités du pôle Services, et prend en charge un ensemble de prestations à destination des sociétés de gestion ;

- et le pôle Poste clients avec Coface et Natexis Factorem.

2 > Synthèse de l'activité et des résultats

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Produit net bancaire	3 090,9	2 707,2	+ 14 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 056,5)	(1 864,6)	+ 10 %
Résultat brut d'exploitation	1 034,4	842,6	+ 23 %
Coût du risque	(81,0)	(101,2)	- 20 %
Gains ou pertes sur actifs	98,1	(1,5)	ns
Mises en équivalence	13,6	10,5	+ 30 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	1,6	(6,5)	ns
Résultat avant impôt	1 066,8	743,8	+ 43 %
Impôt	(341,3)	(239,0)	+ 43 %
Intérêts minoritaires	(30,1)	(17,2)	+ 75 %
Résultat net part du groupe	695,4	487,7	+ 43 %

Natexis Banques Populaires a réalisé en 2005 une excellente performance, chacun de ses 4 pôles affichant une progression sensible par rapport à l'exercice 2004 :

- le produit net bancaire s'établit à 3 090,9 millions d'euros, en progression de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Le produit net bancaire des pôles ressort à 3 029 millions d'euros, soit une croissance de 15 % par rapport à 2004. L'impact de l'application en 2005 des normes IFRS-EU est globalement positif de 20,5 millions d'euros. L'effet change est négligeable compte tenu de la stabilité du cours moyen du dollar en 2005 par rapport à 2004 soit 1,24 euro pour un dollar ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 2 056,5 millions d'euros, soit une progression de 10 % ;
- par voie de conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 034,4 millions d'euros, en augmentation de 23 % par rapport à 2004 ;
- le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,4 points par

rapport à 2004 à 66,5 %. Hors Coface, il s'établit désormais à 64,8 % ;

- le coût du risque ressort à 81 millions d'euros seulement, en dépit d'un renforcement des provisions collectives. Il représente 0,14 % des encours pondérés de Natexis Banques Populaires ;
- les gains et pertes sur actifs comprennent la plus-value de cession de l'immeuble Liberté II (95 millions d'euros) et s'établissent ainsi à 98,1 millions d'euros pour l'exercice 2005 ;
- le résultat avant impôt ressort ainsi à 1 066,8 millions d'euros, en progression de 43 % par rapport à l'exercice 2004 ;
- le résultat net part du groupe s'élève à 695,4 millions d'euros, également en hausse de 43 % par rapport à l'année précédente. Il tient compte d'une forte augmentation de l'impôt et de la prise en compte des intérêts minoritaires ;
- le ROE de Natexis Banques Populaires s'établit à 15,9 %.

3 > Analyse du compte de résultat

3.1 - Contribution des pôles au produit net bancaire

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Grandes clientèles, financements et marchés	1 259,3	1 159,0	+ 9 %
Capital investissement et gestion de fortune	264,0	187,7	+ 41 %
Services	724,4	610,9	+ 19 %
Gestion du poste clients	781,3	683,0	+ 14 %
Total	3 029,0	2 640,5	+ 15 %

3.1.1 - Grandes clientèles, financements et marchés

La création fin 2004 du pôle Grandes clientèles, financements et marchés répond à la volonté de Natexis Banques Populaires de privilégier une approche clients plus systématique, d'offrir à ses clientèles d'entreprises et d'institutionnels une gamme de produits complète et adaptée, et d'exploiter au maximum les synergies des activités qui le composent. La stratégie de développement du pôle Grandes clientèles, financements et marchés s'appuie ainsi, d'une part sur l'exploitation de ses fonds de commerce existants d'entreprises et d'institutionnels, notamment par l'intensification des ventes croisées, et d'autre part sur le développement des activités à fort potentiel.

Le PNB du pôle Grandes clientèles, financements et marchés s'établit à 1 259 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 100 millions d'euros (9 %) par rapport à

2004. L'application à compter de 2005 des normes IAS 32-39 a un effet négatif de -29,9 millions d'euros. À norme comparable, la progression de PNB de Grandes clientèles, financements et marchés aurait été portée à 11 %.

Malgré des volumes importants de production, le Corporate France a été pénalisé par la baisse des taux de marge tandis que la direction de l'International a bénéficié de la montée en puissance des succursales étrangères. Les Financements structurés et marchés, les Matières premières et la direction Actions et arbitrages ont très bien performé avec des taux de progression respectifs par rapport à 2004 de 12 %, 18 % et 24 %, malgré des conditions de marché pénalisantes sur les taux et les crédits pour les activités de marchés au premier semestre.

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés contribue à hauteur de 41 % au PNB des pôles.

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Corporate France	385,0	401,1	- 4 %
International	127,6	123,1	+ 4 %
Financements structurés & marchés	458,8	410,4	+ 12 %
Matières premières	108,7	92,1	+ 18 %
Actions & arbitrages	156,0	125,6	+ 24 %
Fusions & acquisitions	6,5	5,8	+ 12 %
Autres	16,7	0,8	ns
PNB du pôle Grandes clientèles, financements et marchés	1 259,3	1 159,0	+ 9 %

■ Corporate France

Au titre de son activité de banque classique, la direction du Corporate France a réalisé un PNB de 385 millions d'euros en baisse de 16,2 millions d'euros (- 4 %) par rapport à 2004. L'impact IFRS-EU est marginal (- 0,4 million d'euros).

■ Les Financements et Services aux Entreprises ont réalisé un niveau de production nouvelle très élevé de 9,3 milliards d'euros après une année 2004 d'un niveau déjà exceptionnel à 7,5 milliards d'euros. La production nouvelle est concentrée sur les lignes de crédits (7,5 milliards d'euros, soit 81 % de l'ensemble de la production nouvelle) avec des marges en recul et des taux de tirage historiquement faibles. La production nouvelle sur les prêts atteint 1,7 milliard d'euros pour 1,3 milliard d'euros en 2004 et des taux de marge sur la maturité moyen long terme en moindre retrait.

Le PNB s'élève à 272,0 millions d'euros en retrait de - 29 millions d'euros (-10 %) par rapport à décembre 2004. Les financements affichent un PNB en baisse de 13 % (- 32,6 millions d'euros), en raison, d'une part de la déformation sur un an de la composition des encours au profit des crédits non tirés, et d'autre part de la baisse des taux de marge sur encours moyens. Le PNB des flux progresse quant à lui de 6 % grâce à une activité commerciale très dense.

■ Dans un environnement particulièrement concurrentiel, le Crédit-bail enregistre une progression de 12 % de sa production nouvelle entre fin décembre 2004 et fin décembre 2005. La production du crédit-bail mobilier est en hausse sensible (+13 %) tandis que le crédit-bail immobilier réalise une performance de même ordre qu'en 2004 (- 2 %).

Les encours moyens de crédit-bail progressent ainsi de +3 %, l'essentiel de la progression provenant du crédit-bail mobilier (+5 %) ; ils atteignent 5,59 milliards d'euros à fin 2005.

Le PNB du Crédit-bail s'élève à 113 millions d'euros à fin décembre 2005 contre 100,2 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de +13 % compte tenu de charges liées au risque en reprise nette de 3 millions d'euros en 2005 contre une dotation de 2,7 millions d'euros en 2004.

■ Les encours Cooke de la direction du Corporate France s'établissent à fin décembre 2005 à 24,5 milliards d'euros,

soit +3,2 milliards d'euros (+15 %) par rapport à fin décembre 2004.

■ International

■ La Production nouvelle moyen et long terme atteint près de 6 milliards d'euros en 2005, en progression de 2,6 milliards d'euros par rapport à 2004 (+77 %). Les succursales représentent 83 % du total de la production nouvelle moyen et long terme de cette filière.

Les encours moyens s'élèvent à 13,4 milliards d'euros, en croissance de 1,2 milliard d'euros (+10 %). Les institutions financières restent les principaux contributeurs avec 33 % de leurs encours provenant de la succursale de New York et 22 % des succursales asiatiques (forte activité des marchés indien et chinois).

Les encours Cooke fin de période progressent de +37 % à 5,9 milliards d'euros.

■ Le PNB de la direction de l'International s'établit à 127,6 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à 2004. Les impacts liés à l'adoption des normes IAS 32-39 s'élèvent à -7,2 millions d'euros. Hors impacts IAS, la progression de la direction serait portée à 9,5 %.

Les entités à l'étranger contribuent à hauteur de 64 % au PNB de la direction de l'International.

■ Financements structurés & marchés

Le PNB des Financements structurés & marchés atteint 459 millions d'euros à fin 2005, en progression de 12 % par rapport à décembre 2004.

La progression 2005/2004 est portée par la très forte croissance des Financements structurés (+16 %) tandis que le PNB des marchés de capitaux progresse pour sa part de 8 %.

La direction des Financements structurés & marchés est particulièrement affectée par les normes IFRS-EU (-23,7 millions d'euros). En IFRS 2004, la progression du PNB de la direction serait de 18 %.

■ Financements structurés

■ La production nouvelle des Financements structurés (8,2 milliards d'euros) est en progression de 88 % par rapport à décembre 2004.

■ Globalement, les Encours Cooke fin de période, à 10,8 milliards d'euros, sont en progression forte par rapport à fin décembre 2004, soit +3,9 milliards d'euros (+57 %).

■ Avec un PNB de 218,6 millions d'euros (+16 % par rapport à 2004), les Financements structurés réalisent une performance remarquable au titre de l'année 2005.

Le LBO et financement d'acquisitions demeurent le principal contributeur avec 83,2 millions d'euros de PNB réalisé sur 2005. L'Immobilier génère 62 millions d'euros de PNB en 2005, soit +26 millions d'euros par rapport à 2004 (+72 %) compte tenu du volume d'activité important. Avec un PNB de 38,2 millions d'euros en 2005, les Projets affichent une progression de 15 % par rapport à 2004 grâce à la forte progression des commissions de services tandis que les marges sur prêts sont en retrait. Le Shipping progresse également de 15 % à 15,2 millions d'euros de PNB grâce au très bon niveau d'activité et à une marge all-in qui résiste bien à la baisse des spreads et des commissions. Après une année 2004 en forte progression par rapport à 2003, le PNB de l'Aéronautique (17,6 millions d'euros) se maintient par rapport à 2004 malgré une concurrence agressive, l'interruption des *japanese operating lease* et une rentabilité des compagnies aériennes fragilisée par la baisse du dollar et la hausse du pétrole pénalisent cette activité.

■ Marchés de capitaux

Le PNB des marchés de capitaux s'élève à 240,2 millions d'euros pour l'année 2005, en progression de 18 millions d'euros (+8 %) par rapport à 2004. Avec -10,4 millions d'euros d'impact IFRS-EU constatés sur 2005, cette activité est pénalisée par la mise en œuvre des normes IAS 32-39.

À méthode comparable, la progression de PNB aurait été de 13 %.

■ Le PNB des Taux a plus que doublé par rapport à 2004. Au cours du premier semestre 2005, face à l'aplatissement de la courbe des taux de la zone euro, les positions anticipant une remontée des taux de la BCE ont été réduites. La priorité a été donnée aux activités clientèle plus rémunératrices et moins volatiles, dans le cadre de la stratégie de cross selling. Ces mesures ont permis une montée en puissance des résultats au second semestre.

■ Le Change maintient depuis le début de l'exercice une activité commerciale très soutenue, portée par la hausse marquée du dollar face à l'euro dans un environnement très volatile. Il génère un PNB en progression sur un an de +54 %.

■ Le PNB de la Trésorerie progresse de 3 % par rapport à décembre 2004 dans un contexte de marché pourtant moins favorable.

■ Après avoir subi la crise violente des spreads en début d'année, le pôle Crédits a redressé ses résultats au second semestre. Le PNB 2005 est néanmoins en retrait par rapport à 2004 de -17 %. Enfin, le primaire obligataire réalise également une bonne performance avec 74 mandats (+51 %) et une poursuite du développement à l'International. NBP se classe ainsi en 2005 troisième intervenant français sur les clients corporate et quatrième intervenant français sur les institutions financières (*source Bloomberg*).

■ Le pôle Optimisation et placement de crédit réalise un PNB économique en léger retrait sur les résultats de 2004. La gestion du portefeuille a été globalement défensive sur la période avec une croissance prudente et diversifiée du volume du portefeuille de placement au cours de l'année.

■ Le pôle Ingénierie et syndication affiche un PNB en progression de +49 % par rapport à 2004 compte tenu du développement de l'activité d'Ingénierie financière et malgré une activité réduite sur les titrisations au premier semestre. Natexis Banques Populaires maintient sa position de 4^e arrangeur en France en nombre d'opérations (*source Dealogic*). L'activité se diversifie également à l'international (28 % des mandats signés, sur un total de 90, l'ont été à l'International).

■ Le PNB de Natexis Commodity Markets est en retrait de 22 % par rapport à 2004 qui constituait une année exceptionnelle.

■ Financement de Matières premières

■ La direction des Matières Premières affiche une forte Production nouvelle moyen long terme de 1,5 milliard d'euros sur l'exercice 2005, soit une progression de 62 % par rapport à 2004. L'Energie, qui est intervenue en tant que Mandated Lead Arranger sur d'importantes opérations telles que Rosneftgas (7,5 Md\$) ou Sonangol (3 Md\$), consolide sa position de principal contributeur et représente 76 % de la production nouvelle 2005.

La succursale de New York réalise 1,1 milliard d'euros de production nouvelle à comparer avec les 642 millions d'euros de l'année dernière.

La filiale Natexis Moscow continue de monter en puissance puisque sa production nouvelle passe de 103 millions d'euros en 2004 à 192 millions d'euros en 2005.

■ À 6,0 milliards d'euros, les encours moyens progressent de +42 % entre décembre 2004 et décembre 2005 traduisant le fort niveau d'activité et l'évolution des cours des matières premières.

■ Les encours Cooke fin de période s'établissent à 5,9 milliards d'euros soit une progression de 2,8 milliards d'euros par rapport à décembre 2004.

■ Le PNB de la direction des Matières premières à fin 2005 (108,7 millions d'euros) affiche une progression de 18 % par rapport à décembre 2005. Le principal contributeur reste l'énergie avec 63 millions d'euros (+13 %) mais les autres secteurs affichent une croissance vigoureuse (+38 % à 27,4 millions d'euros de PNB pour les métaux).

■ Actions & arbitrages

Le PNB de la direction Actions & arbitrages s'élève à 156 millions d'euros, en progression de 30,3 millions d'euros (+24 %). La performance 2005 inclut 3,6 millions d'euros d'ajustements au titre de l'IFRS-EU. Hors ces ajustements, la progression du PNB serait ramenée à 21 %.

■ L'activité d'intermédiation s'exerce essentiellement autour de 2 sociétés, Natexis Bleichroeder S.A., intervenant sur la zone Europe et Natexis Bleichroeder Inc., couvrant la zone

Amérique et Asie. Cette activité génère 104,6 millions d'euros de PNB au titre de l'exercice 2005, en progression de 24 % par rapport à 2004.

- Les produits de Natexis Bleichroeder S.A. (49,5 millions d'euros) sont en progression sur un an de 17 %. La croissance est portée par la vente institutionnelle actions (14,2 millions d'euros) en progression de 3,3 millions d'euros (+ 30 %) grâce à l'amélioration du dispositif de vente et l'obtention de nouveaux référencements, par les prêts/emprunts de titres ; enfin, par le primaire actions avec la réalisation d'opérations importantes : Maurel et Prom, Entrepose, Gaz de France et Rue du commerce.

- Le PNB de Natexis Bleichroeder Inc. s'établit pour 2005 à 54 millions d'euros, soit une progression de 12,2 millions d'euros par rapport à décembre 2004 (+ 29 %) : le global trading réalise une progression de + 54 % grâce à une activité très dynamique ; dans le même temps, le desk Intermédiation actions progresse significativement par rapport à 2004 (+ 38 %) ; à citer également de nouvelles opérations sur le marché primaire, en synergie avec le bureau de Houston sur les entreprises du secteur de l'énergie.

■ La ligne Dérivés actions regroupe dorénavant les activités dérivés actions de la société mère et celles de la filiale Natexis Arbitrage. Son PNB s'établit à 30,5 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 11,2 millions d'euros par rapport à 2004. Le Risk arbitrage triple ses objectifs, principalement aux Etats-Unis, grâce notamment à la bonne anticipation de la hausse des valeurs liées au pétrole, tandis

que les arbitrages sur obligations convertibles ont été pénalisés par la crise du premier semestre 2005.

■ L'activité de titrisation de créances hypothécaires, exercée au sein de la filiale ABM Corp., affiche des résultats en léger retrait (- 2 %) par rapport à 2004 avec un PNB de 13,7 millions d'euros compte tenu d'un marché peu favorable lié à la courbe des taux et des tensions inflationnistes. Avec un PNB de 7,1 millions d'euros, l'activité de market making sur options actions, exercée au sein de Dupont-Denant Contrepartie est également en léger recul par rapport à 2004 (- 8 %) compte tenu d'un contexte de faible volatilité sur le marché des indices qui a perduré sur la majeure partie de l'année.

■ Fusions & acquisitions

Le PNB 2005 (6,5 millions d'euros) est en progression par rapport à celui de décembre 2004 (5,8 millions d'euros). 2005 est une année de transition avec un renouvellement de plus d'un tiers de l'effectif et un portefeuille restructuré, constitué d'opérations unitaires plus importantes et de meilleure qualité.

3.1.2 - Capital investissement et gestion de fortune

Avec 41 % de progression de PNB en 2005 par rapport à 2004, le pôle Capital investissement et gestion de fortune réalise une excellente performance sur 2005, le principal contributeur étant le Private Equity (+ 76,6 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004).

Le pôle CIGF contribue à hauteur de 9 % au total du PNB des pôles.

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Private equity	221,1	144,5	+ 53 %
Gestion de fortune	42,9	43,2	- 1 %
PNB du pôle Capital investissement et gestion de fortune	264,0	187,7	+ 41 %

Le PNB du Private Equity se hisse à 221 millions d'euros en 2005, en augmentation de 76,6 millions d'euros par rapport à 2004. Cette progression est essentiellement liée à la prise en compte au titre de l'exercice 2005 de l'accroissement des plus-values latentes du 01/01/05 au 31/12/05 du portefeuille investi (+74,5 millions d'euros), en application des principes IFRS-EU. La contribution de Natexis Investment Corp à New York atteint 34,7 millions d'euros cette année, contre 22,9 millions d'euros en 2004.

Les investissements de Natexis Private Equity avoisinent les 370 millions d'euros cette année, en nette progression (+59 millions d'euros) par rapport à 2004. La répartition des investissements par activité révèle une forte progression du secteur « international » :

développement	131 millions d'euros	(+ 3 %)
venture	51 millions d'euros	(- 18 %)
transmission (LBO)	69 millions d'euros	(+ 2 %)
international	120 millions d'euros	(+ 118 %)

À 2,3 milliards d'euros, les capitaux gérés de Natexis Private Equity, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, présentent une hausse de 12 % (+252 millions d'euros) par rapport à fin 2004, le compte propre représentant 51 % des capitaux gérés. Ils se répartissent comme suit :

développement	666 millions d'euros	(+ 3 %)
venture	546 millions d'euros	(+ 5 %)
transmission (LBO)	381 millions d'euros	(- 5 %)
international	752 millions d'euros	(+ 43 %)

Le PNB de la Gestion de fortune s'élève à 42,9 millions d'euros en 2005, en retrait de 1 % par rapport à 2004.

Le PNB de la Banque Privée Saint-Dominique (21,8 millions d'euros) est équivalent à celui de 2004. Les encours atteignent 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 2,3 milliards d'euros fin 2004, la progression étant essentiellement liée à la valorisation.

Le PNB de Natexis Private Banking Luxembourg S.A. (21,1 millions d'euros), filiale spécialisée dans l'ingénierie patrimoniale, est en léger retrait par rapport à celui de 2004 (-3 %) compte tenu de la fermeture de la succursale de Monaco.

Les encours atteignent 2,4 milliards d'euros avec un effet collecte et valorisation cumulés de 0,5 milliard d'euros.

3.1.3 - Services

Le PNB du pôle Services s'élève à 724,4 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 19 % par rapport à 2004. L'impact des normes IFRS-EU sur l'exercice 2005 est limité à 7,2 millions d'euros.

Ce pôle concourt à hauteur de 24 % au total du PNB des pôles. Les 6 filières qu'il regroupe contribuent à cette performance :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Assurances	202,1	160,6	+ 26 %
Ingénierie sociale	74,7	68,1	+ 10 %
Gestion collective	166,8	144,4	+ 15 %
Services aux sociétés de gestion	3,4	2,7	+ 26 %
Services financiers	148,3	128,9	+ 15 %
Services bancaires	129,1	106,1	+ 22 %
PNB du pôle Services	724,4	610,9	+ 19 %

■ Assurances

L'Assurance affiche une croissance très significative de son activité :

À fin décembre, le chiffre d'affaires Assurance Vie et Prévoyance est en hausse de 25 % et passe pour la première fois la barre des 3 milliards d'euros avec 3,2 milliards d'euros :

- le chiffre d'affaires Assurance Vie Individuelle est en hausse de 27 %, sur un marché qui a progressé en 2005 de 14 % ; l'essentiel du chiffre d'affaires Assurance Vie Individuelle est désormais réalisé sur les contrats multi-supports, qui représentent 74,9 % du total du chiffre d'affaires contre 25,1 % pour les contrats mono-supports. La collecte totale investie sur les supports UC (494 millions d'euros en hausse de 47,5 %) représente environ 16,5 % de la collecte totale (contre 14,7 % à fin décembre 2004),
- le chiffre d'affaires Prévoyance augmente de 15,4 % et s'élève à 123,6 millions d'euros à fin décembre 2005.

Le PNB s'établit à 202,1 millions d'euros en progression de 26 % sur un an (+41,5 millions d'euros) grâce à une collecte nette en forte croissance, à la progression continue des encours gérés et à un niveau de sinistralité faible sur l'activité prévoyance.

L'impact de l'application des normes IFRS-EU s'élève à 7,7 millions d'euros à fin décembre 2005. Hors impact IFRS, la hausse du PNB est ramenée à +24 %.

■ Ingénierie sociale

L'activité 2005 a été globalement soutenue. Natexis Interépargne confirme sa position de leader (données de

l'AFG de fin juin 2005), et voit sa part de marché progresser à 20,6 % contre 20,1 % fin 2004.

Le nombre d'entreprises clientes n'a cessé de progresser depuis le début de l'année (+23 % sur un an), et s'explique principalement par le succès enregistré avec Fructi-Épargne Plus (+4 742 nouveaux contrats depuis le début de l'année) et notamment sur le volet Perco.

Le nombre de comptes salariés affiche une progression de 31 % sur un an.

Les actifs gérés fin de période affichent une progression de 20 % depuis le 1^{er} janvier 2005 qui s'explique par :

- la progression des souscriptions sur un an en raison d'une part d'importantes reprises à la concurrence (soit 18 % des flux entrants contre 2 % à la même époque en 2004) et d'autre part par l'effet « retour » des rachats effectués l'année dernière au titre des mesures Sarkozy ;
- la diminution des rachats (-37 %), et ce malgré les effets de la mesure Breton (140 millions d'euros sur l'ensemble des fonds) ;
- un effet positif de la valorisation de 1,5 milliard d'euros particulièrement marqué par la remontée des indices.

Le PNB à fin décembre, en atteignant 74,7 millions d'euros, affiche une progression de 10 % (+6,6 millions d'euros) sur un an traduisant le bon développement de la tenue de compte et la bonne reconstitution des capitaux gérés après les impacts des mesures Sarkozy, ainsi que la progression de l'activité de titres qui y contribue à hauteur de 2 millions d'euros.

■ Gestion collective

Le périmètre d'activité de la Gestion d'actifs a sensiblement évolué par rapport à l'année 2004 :

■ Natexis Asset Management a repris l'activité de gestion des FCPE du Groupe, suite à l'acquisition puis la fusion de la société de gestion Natexis Epargne Entreprise, dédiée auparavant à cette activité ;

■ Natexis Asset Management a externalisé les fonctions d'Asset Servicing (middle office et reporting) par apport partiel d'actifs à la filiale spécialisée Natexis Investor Servicing, créée en mars 2005 ;

■ enfin, Natexis Asset Management a repris l'activité de la société de gestion « Crédit Maritime Gestion » qu'elle avait acquise en toute fin d'année 2004.

Les capitaux gérés fin de période s'élèvent désormais à 101,1 milliards d'euros à fin décembre 2005 contre 83,1 milliards d'euros à fin décembre 2004.

Les niveaux observés font apparaître une collecte nette de 8,4 milliards d'euros qui se ventile de la façon suivante :

■ OPCVM et mandats : 6,2 milliards d'euros (4,6 milliards d'euros CT et 1,6 milliard d'euros LT)

■ Mandats d'assurance : 1,3 milliard d'euros

■ Épargne salariale : 0,8 milliard d'euros

À fin décembre 2005, le PNB s'établit à 166,8 millions d'euros dont 137,3 millions d'euros au titre de Natexis Asset Management, 18,5 millions d'euros au titre de Natexis Asset Square et de Natexis Axeltis et 11 millions d'euros au titre de Natexis Asset Management Immobilier.

Ce PNB, en nette progression (+ 15 % / + 22,4 millions d'euros) s'explique par :

- la hausse significative des encours moyens (+ 12 %) ;
- la forte progression des commissions de mouvement liées à la restructuration de la gamme des produits de Natexis Asset Management et au bon niveau d'activité de la gestion sur les portefeuilles « actions et diversifiés » ;
- des commissions de surperformance significatives.

■ Services financiers

L'année 2005 est marquée par la réorganisation de l'activité Global Custody autour d'un partenariat avec Bank of New York. Les fonds déposés à l'étranger sont désormais traités sur la plateforme unique Fundsettle d'Euroclear.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels a été renforcé avec notamment la mise en place d'alertes, l'analyse systématique des incidents, la rédaction des procédures opérationnelles et la mise en œuvre de mesures préventives. Le choix de Fundsettle pour les OPCVM déposés à l'étranger, en automatisant et en sécurisant le processus, contribue fortement à la maîtrise des risques opérationnels.

Les encours conservés progressent de 8 % sur un an à 429 milliards d'euros, essentiellement grâce à l'augmentation des avoirs clients et à la hausse des indices boursiers.

Le PNB dégagé par les Services financiers en 2005 progresse de 15 % à 148,3 millions d'euros sur un an. Cette bonne performance s'explique notamment par la progression de l'activité dépositaire, par l'importance des produits de privatisations (Sanef, GDF et surtout EDF), et par le faible niveau du risque opérationnel.

■ Services bancaires

BNP Paribas et Natexis Banques Populaires ont signé mi-décembre un accord définitif pour créer une plate-forme commune de leurs logiciels monétiques dans les activités de banque de détail. Les deux entreprises vont constituer en début d'année 2006 une co-entreprise à part égale baptisée Partecis. Ce projet prévoit la mise en commun de l'ensemble des développements informatiques et s'appuiera principalement au départ sur la plateforme de Natexis Banques Populaires.

Le PNB de la direction des Services bancaires s'élève à 129 millions d'euros à fin d'année, en progression de près de 23 millions d'euros (+ 22 %) sur un an.

Malgré un ralentissement de la croissance du marché monétique, l'activité Monétique au sein de Natexis Paiements affiche une progression sensible sur un an (+28 % de PNB).

L'activité Chèques et systèmes d'échange affiche une évolution contrastée mais globalement soutenue (+17 % de PNB).

Le PNB des « Services aux particuliers » s'élève à 18,9 millions d'euros à fin décembre 2005, quasiment stable sur un an.

■ Services aux sociétés de gestion

Les services aux sociétés de gestion sont regroupés depuis le 31 mars dans une nouvelle filiale, Natexis Investor Servicing, qui propose une offre regroupant diverses prestations :

- une prestation de gestion administrative et comptable des OPCVM et mandats ;
- une prestation de middle office ;
- une prestation de reporting réglementaire et financier.

Ces prestations sont à destination des sociétés de gestion du Groupe ou externes, et des investisseurs institutionnels.

Natexis Investor Servicing est un acteur majeur (avec, sur l'administration de fonds, 10 % de parts de marché en termes de nombre de fonds et 5,3 % en termes d'encours) du marché de l'Asset Servicing » et a pour objectif de se développer vis-à-vis de l'extérieur.

Le PNB total de Natexis Investor Servicing s'élève à 24,5 millions d'euros. Par convention, seul le PNB réalisé à l'extérieur du Groupe (3,4 millions d'euros) est retenu dans la contribution de NIS au PNB du pôle Services.

3.1.4 - Poste clients

Le PNB du poste client s'élève à 781,3 millions d'euros, en progression de 14 % par rapport à l'exercice 2004. Ce poste contribue à hauteur de 26 % au PNB des métiers.

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Coface	674,2	580,8	+ 16 %
Affacturage	107,1	102,2	+ 5 %
PNB du pôle Poste clients	781,3	683,0	+ 14 %

■ Coface

Coface continue le déploiement de son offre produits à travers le monde. Au sein du réseau de 58 pays où la marque est représentée, la ligne d'activité information financière est désormais déployée dans 51 pays contre 43 l'an dernier et la gestion de créances dans 32 contre 25 l'an dernier.

Cette année, plusieurs acquisitions sont intervenues, principalement dans le métier de l'assurance-crédit :

- Cual en Afrique du Sud ;
- Leid en Lituanie ;
- Coface Chili désormais consolidée à 85 % (rétroactif janvier 2005).

Le regroupement de Coface Scrl et de Coface Ort fait de Coface Services le leader national en information d'entreprise et recouvrement de créances, avec une part de marché d'environ 40 % en France.

L'année 2005 se caractérise à la fois par accélération de la croissance du chiffre d'affaires, le maintien d'un très bon taux de sinistralité à 49 % et par un environnement favorable des marchés financiers qui a permis de dégager des résultats du portefeuille de placement en forte hausse.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 217,9 millions d'euros, soit une croissance de 7,7 % à périmètre courant et de 4,8 % à périmètre constant. La ligne assurance affiche une progression de 6,9 % à 973,3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les lignes de services sont en progression de 11,1 % à 244,6 millions d'euros, l'un des moteurs de la croissance étant l'affacturage, qui bénéficie du dynamisme du marché allemand et se déploie sur deux autres pays, la Grande-Bretagne et l'Italie.

L'équivalent PNB de Coface s'élève à 674,2 millions d'euros à fin 2005 (+ 16 % par rapport à 2004). En dehors de la progression du chiffre d'affaires, la croissance du PNB s'explique par un moindre coût de réassurance (+ 27 millions d'euros), des produits financiers en forte hausse (+ 50 millions d'euros), toutefois contrebalancés par une hausse de la charge de sinistre (-52 millions d'euros) avec un loss ratio qui s'établit à 49 % pour l'exercice 2005 contre 46 % en 2004.

La charge de sinistre correspond à la charge ultime qui sera versée à l'assuré, après toute action de recouvrement et extinction du risque. Depuis 2005, elle inclut également un provisionnement au titre d'une dégradation future de la conjoncture, ce qui a représenté un surcoût de près de 15 millions d'euros, soit 1,8 point de loss ratio en 2005.

■ Affacturage

Le chiffre d'affaires de Factorem atteint 11,8 milliards d'euros en progression de + 8 % par rapport à 2004.

Les données provisoires de l'ASF font état d'un marché de l'affacturage en progression de +10,7 % à 89 milliards d'euros. La part de marché de Natexis Factorem s'établirait ainsi à 12,7 %.

Les taux de commission d'affacturage s'établissent à 0,57 % contre 0,59 % avec une érosion observée sur chaque segment.

Depuis le début de l'année, 1 850 nouveaux contrats d'affacturage ont démarré (contre 1 396 en décembre 2004). En France, on répertorie 505 nouvelles polices CREANCEassur (contre 334 à fin décembre 2004) et 802 contrats CREANCEinfo démarrés depuis début 2005.

Le chiffre d'affaires potentiel sur contrats démarrés en affacturage s'élève à 3,58 milliards d'euros, en croissance de 7 % sur fin décembre 2004. Sur un an, la part du chiffre d'affaires potentiel sur contrats démarrés à l'international (par opposition au domestique) a progressé de 10 points, passant de 5 % à 15 %.

Le PNB global atteint 107,1 millions d'euros contre 102,2 millions d'euros pour l'année 2004, soit une hausse de 5 %. Sur le périmètre France, le PNB s'établit à 103,3 millions d'euros (+ 4 %). En Allemagne, le PNB de VR Factorem, qui est intégré proportionnellement à hauteur de 51 % depuis début 2004, atteint 3,8 millions d'euros (+ 26 %).

3.1.5 - Éléments hors filières

Le PNB « Hors pôles métiers » s'élève à 61,9 millions d'euros contre 66,6 millions d'euros en 2004, soit une diminution de 4,7 millions d'euros.

Les Systèmes d'information et logistique dégagent un PNB de 51,0 millions d'euros en hausse de 13 millions d'euros (+ 34 %) par rapport à 2004 compte tenu de la progression des prestations d'Altair auprès des Banques Populaires régionales.

Les « Activités institutionnelles », qui recouvrent un ensemble d'opérations réalisées pour le compte de l'État, contribuent à hauteur de 11,5 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros un an auparavant, l'intégralité de l'évolution s'expliquant par la baisse des intérêts moratoriés.

Le PNB réalisé par les « Filiales immobilières » atteint 12,1 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros en 2004.

La « Trésorerie sociale et les autres éléments » génère 12,7 millions d'euros de PNB négatif pour l'exercice 2005 contre 0,3 million d'euros en 2004. Cette évolution est notamment liée à la disparition du résultat sur actions propres conformément à l'application des normes IAS 32/39 (19 millions d'euros en 2004).

3.2 - Charges d'exploitation

3.2.1 - Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent sur l'exercice à 2 056,5 millions d'euros, ce qui représente un accroissement de 10 % par rapport à 2004 (+192 millions d'euros). Cette progression traduit, d'une part les investissements en hommes et systèmes opérés par Natexis Banques Populaires dans le cadre de son plan de développement, et d'autre part l'accroissement du coût de l'intéressement et de la participation et des rémunérations variables liées aux performances de l'exercice.

Les principaux facteurs d'évolution des charges d'exploitation en 2005 par rapport à 2004 sont les suivants :

- la progression sensible des effectifs salariés du groupe (+365 ETP moyens CDI et CDD entre 2004 et 2005) ;
- l'accroissement significatif des charges liées à l'intéressement et à la participation et aux rémunérations variables ;
- le recours accru à l'assistance extérieure dans le cadre des grands chantiers transversaux et projets de développement de Natexis Banques Populaires.

3.2.2 - Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation ressort à 66,5 %, ce qui représente une amélioration de 2,4 points par rapport à l'exercice précédent (68,9 %).

3.2.3 - Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 1 034,4 millions d'euros pour l'exercice 2005, en progression de 23 % par rapport à 2004.

3.3 - Formation du résultat net

3.3.1 - Politique de couverture des risques

Le coût du risque, désormais calculé selon les normes IFRS, s'établit à 81 millions d'euros se décomposant en dépréciations individualisées pour 44,3 millions et en dépréciations sur base de portefeuilles pour 36,7 millions d'euros.

■ Dépréciations individualisées

La faible sinistralité constatée en 2004 s'est poursuivie en 2005. Les nouveaux dossiers entrés en créances douteuses ont nécessité une dotation de 50 millions d'euros seulement concentrée sur une dizaine de contreparties.

Le taux de couverture des créances douteuses est proche de 60 %, en léger retrait par rapport à fin 2004 ; cette dimi-

nution relative traduit également un moindre risque sur les créances douteuses.

■ Dépréciations collectives

Les portefeuilles d'actifs homogènes pour lesquels un indice objectif de dépréciation a pu être observé ont fait l'objet de provisionnement collectif sur la base de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier. Cette méthode a conduit à la constatation dans le bilan d'ouverture d'une provision de 156 millions d'euros pour les portefeuilles géographiques et de 208 millions d'euros pour les portefeuilles sectoriels. Cette méthode a été appliquée au 1^{er} janvier 2005 et les portefeuilles ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 2005.

■ Portefeuille Pays : reprise de 21,3 millions d'euros. La reprise est concentrée sur la zone Amérique du sud consécutivement à des remboursements et diminutions d'encours (reprise de 17 millions d'euros). Une reprise de 6 millions d'euros est constatée sur la zone Afrique-Moyen Orient en raison de passage en pertes ou de déclassement en créances douteuses.

■ Portefeuille Sectoriel : dotation de 58 millions d'euros. Deux nouveaux secteurs présentant des indices de dépréciation sont entrés dans le périmètre courant 2005 nécessitant un provisionnement de 8 millions d'euros. Le solde de la dotation se répartissant entre des secteurs justifiant un provisionnement sur base collective au 1^{er} janvier 2005.

■ Détail par pôle du coût du risque

■ Par pôle, le coût du risque individualisé évolue comme suit :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004
Grandes clientèles, financements et marchés	(26)	(104)
Capital investissement et gestion de fortune	(2)	(1)
Services	(4)	(1)
Poste clients	(7)	(6)
Autres	(5)	(4)
Coût du risque individualisé	(44)	(116)

■ Détail du pôle Grandes clientèles, financements et marchés :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004
Corporate France	(33)	(66)
International	(5)	(4)
Matières premières	3	(2)
Financements structurés	(9)	(31)
Marchés	18	(9)
Total	(26)	(104)

■ Par zone géographique, le coût du risque individualisé évolue comme suit :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004
Afrique	(8)	(7)
Amérique Centrale et Latine	18	(9)
Amérique du Nord	(14)	(21)
Asie	0	4
Europe de l'Est	0	1
Europe de l'Ouest	(40)	(84)
Total	(44)	(116)

■ Coût du risque global

■ Par pôle, le coût du risque global évolue comme suit :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004
Grandes clientèles, financements et marchés	(65)	(91)
Capital investissement et gestion de fortune	(2)	(1)
Services	(4)	(1)
Poste clients	(7)	(6)
Autres	(3)	(5)
Coût du risque global	(81)	(101)

■ Détail du pôle Grandes clientèles, financements et marchés :

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004
Corporate France	(38)	(57)
International	9	(11)
Matières premières	(5)	(9)
Financements structurés	(46)	(18)
Marchés	15	4
Total	(65)	(91)

3.3.2 - Autres éléments

■ Les Gains et Pertes sur Actifs immobilisés qui incluent en 2005 la plus-value de cession de l'immeuble Liberté II pour 95 millions d'euros, ressortent à 98 millions d'euros.

■ La quote-part des sociétés mises en équivalence progresse de 3 millions d'euros à 13,6 millions d'euros.

■ La conjonction de ces éléments conduit à un résultat avant impôt de 1 066,8 millions d'euros contre 743,8 millions d'euros, soit une augmentation de 43 %.

■ Le résultat net part du groupe s'élève à 695,4 millions d'euros, également en hausse de 43 % par rapport à l'année précédente. Il tient compte d'une forte augmentation de l'impôt et de la prise en compte des intérêts minoritaires.

3.4 - Analyse du résultat par pôle

Le résultat avant impôt de l'ensemble des pôles progresse très significativement en 2005.

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Grandes clientèles, financements et marchés	471,5	403,8	+ 17 %
Capital investissement et gestion de fortune	158,6	84,1	+ 89 %
Services	281,8	187,3	+ 50 %
Poste clients	223,2	164,3	+ 36 %
Total des contributions au résultat	1 135,2	839,5	+ 35 %

Grandes clientèles, financements et marchés

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Produit net bancaire	1 259,3	1 159,0	+ 9 %
Charges d'exploitation	(726,0)	(654,5)	+ 11 %
Résultat brut d'exploitation	533,3	504,5	+ 6 %
Coût du risque	(64,9)	(91,3)	- 30 %
Résultat avant impôt	471,5	403,9	+ 17 %

Le pôle GCFM dégage un résultat avant impôt de 472 millions d'euros, en augmentation de 17 % par rapport à 2004. À 533 millions d'euros, le RBE progresse de 6 %, sous l'effet conjugué de la progression du PNB et des charges. Le coût du risque marque un nouveau recul par rapport à l'année 2004 à 65 millions d'euros.

Capital investissement et gestion de fortune

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Produit net bancaire	264,0	187,7	+ 41 %
Charges d'exploitation	(90,5)	(89,0)	+ 2 %
Résultat brut d'exploitation	173,6	98,7	+ 76 %
Résultat avant impôt	158,6	84,1	+ 89 %

L'évolution du résultat avant impôt du pôle CIGF (+ 74,5 millions d'euros) est quasiment intégralement imputable à l'évolution du PNB (+76,3 millions d'euros), les charges affichant une remarquable stabilité par rapport à l'exercice précédent.

Services

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Produit net bancaire	724,4	610,9	+ 19 %
Charges d'exploitation	(439,8)	(410,1)	+ 7 %
Résultat brut d'exploitation	284,6	200,8	+ 42 %
Coût du risque	(4,1)	(1,2)	ns
Résultat avant impôt	281,8	187,3	+ 50 %

Sous l'effet conjugué de la progression très sensible du PNB (+19 %) et d'une assez bonne maîtrise des charges (+7 %), le résultat avant impôt du pôle Services progresse de 50 % pour s'établir à 281,8 millions d'euros.

Poste clients

en millions d'euros	2005 IFRS-EU	2004 IFRS 2004	Variation
Produit net bancaire	781,3	683,0	+ 14 %
Charges d'exploitation	(546,9)	(513,9)	+ 6 %
Résultat brut d'exploitation	234,4	169,1	+ 39 %
Résultat avant impôt	223,6	164,3	+ 36 %

Le résultat avant impôt du pôle Poste clients progresse de 36 % pour s'établir à 223,6 millions d'euros. Les charges sont assez bien maîtrisées et progressent de 6 % par rapport à 2004.

4 > Gestion des risques

4.1 - Principes et dispositif général

Le dispositif de maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire auquel il appartient. Trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale sont en place : l'auto-contrôle, les contrôles de deuxième niveau et le contrôle de troisième niveau assuré par l'Inspection générale. Les principales unités de contrôles de deuxième niveau, toutes indépendantes des directions opérationnelles, sont la direction des Risques, la direction de la Conformité et la direction du Contrôle interne rattachés au Secrétariat général ainsi que le département de la Sécurité des systèmes d'information, rattaché à Systèmes d'information et logistique. Le Secrétaire général, membre du comité de direction générale, est, au sens de la réglementation, le responsable du contrôle permanent.

Le comité de coordination des fonctions de contrôle, créé en 2003, assure, sous la présidence du Directeur général, la coordination de ces différents intervenants, et se réunit à un rythme mensuel.

Le dispositif de maîtrise des risques s'organise également autour du comité des grands risques et des différents comités des risques. Réunissant autour du Président l'ensemble des directeurs opérationnels, ainsi que la direction des Risques, la direc-

tion du Contrôle interne et l'Inspection générale, le comité des grands risques a pour but de suivre les principaux risques de la banque, d'en mesurer les évolutions et de prendre préventivement les mesures correctrices. Le comité des grands risques apprécie aussi la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filière comme celle des outils de suivi des risques. Ses travaux ont porté en 2005 sur l'activité de Natexis Banques Populaires dans le domaine des matières premières, les grands risques et l'activité optimisation et placements crédits.

De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, les comités des risques, mis en place dans les grandes filières d'activité, associent les responsables opérationnels, la direction des Risques et l'Inspection générale. Notamment, il s'agit :

- des comités du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et des filiales qui lui sont rattachées ;
- du comité des risques pays ;
- des comités des risques du pôle Services ;
- des comités des risques et des comités d'investissement du pôle Capital investissement et gestion de fortune ;
- des comités des risques du pôle Poste clients (Coface et Natexis Factorem) ;
- des divers comités de dépassements.

Le comité des risques opérationnels a vocation à apprécier de manière transversale l'ensemble des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires.

4.2 - Organisation de la direction des Risques

La direction des Risques est organisée en 5 départements :

- risques de contrepartie / risques pays ;
- risques de marché ;
- risk management / contrôle / reporting ;
- risques opérationnels ;
- risques assurables.

La direction des Risques propose à la Direction générale les règles de délégation des directions opérationnelles. Natexis Banques Populaires conserve un système de délégation très centralisé. À ce titre, la direction des Risques émet un avis sur l'ensemble des risques de contreparties à l'occasion de nouvelles prises de risques et de renouvellement de concours.

4.3 - Mise en œuvre du nouveau ratio prudentiel de solvabilité

Piloté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, le projet de préparation de la réforme du ratio de solvabilité (Bâle II) pour le Groupe Banque Populaire est fortement relayé en interne chez Natexis Banques Populaires, où Direction financière, direction des Risques et Informatique travaillent conjointement avec les métiers. Natexis Banques Populaires met en œuvre les outils nécessaires à un calcul du ratio selon la méthode dite des notations internes.

Le chantier, structuré par sous-projets (notations, défauts, gestion des garanties reçues, informationnel, déploiement, calcul du ratio), a poursuivi son déploiement en 2005 pour mettre en adéquation avec les exigences réglementaires des méthodes d'appréciation des risques, des suivis statistiques et des données d'historique et de back-testing. Comme prévu, le nouvel outil de notation des contreparties interbancaires et l'implémentation d'un outil dédié au calcul du ratio réglementaire ont été réalisés. L'année 2006 sera caractérisée par la poursuite des déploiements et la mise en place d'un nouvel outil de notation du risque souverain.

4.4 - Les risques de crédit

4.4.1 - Encours moyens de crédits à la clientèle en 2005 (bilan et hors-bilan), données de gestion :

■ Grandes clientèles, financements et marchés : 76,9 milliards d'euros

- Corporate France : 39,2 milliards d'euros
 - Crédit-bail : 5,6 milliards d'euros
 - Financements à l'international : 13,4 milliards d'euros
 - Matières premières : 6,0 milliards d'euros
 - Financements structurés & marchés : 12,8 milliards d'euros
- Affacturage : 2,4 milliards d'euros

4.4.2 - Répartition des encours par note interne au 31 décembre 2005

En 2004, le déploiement du système de notation s'est poursuivi, en harmonisation avec les travaux menés au sein du Groupe Banque Populaire. L'échelle de notation pour le corporate est de 16 plots pour les contreparties saines (1 étant la meilleure note), 4 catégories de défaut étant d'autre part définies. Les risques de contrepartie portés par la banque ont démontré une résistance satisfaisante en 2005.

À titre indicatif et sur un périmètre cette année plus large, la répartition des engagements corporate, financements structurés et bancaires (encours de gestion à date hors filiales non significatives) au 31 décembre 2005 était la suivante :

Équivalent Investment Grade	73,7 %
Équivalent Non Investment Grade et Défauts	23,2 %
Non notés, non ventilés	3,1 %
Total	100,0 %

4.4.3 - Répartition des encours au 31 décembre 2005

■ a) Répartition des encours par secteur d'activité et par zone géographique (ensemble des encours de gestion, à date, hors filiales non significatives, hors equity, périmètre élargi par rapport à l'année précédente)

À titre indicatif, la répartition des engagements corporate, financements structurés et bancaires au 31 décembre 2005 par secteur économique était la suivante :

Répartition par secteur d'activité

Activité économique interne	%
Agro-alimentaire	2,8 %
BTP	3,4 %
Biens de consommation	1,8 %
Distribution, commerce	3,9 %
Énergie	6,2 %
Finance, assurance	40,3 %
Holdings et groupes divers	4,1 %
Tourisme, hôtellerie, loisirs	1,5 %
Immobilier	4,1 %
Communication	3,2 %
Industrie de base	2,8 %
Construction mécanique et électrique	4,3 %
Commerce international, matières premières	2,6 %
Pharmacie, santé	1,8 %
Services	7,8 %
Technologies	3,4 %
Services aux collectivités	1,4 %
Administration	4,0 %
Divers	0,6 %
Total	100,0 %

La répartition par secteur d'activité est présentée pour la première fois en incluant l'ensemble des contreparties bancaires de Natexis Banques Populaires, ce qui explique la prépondérance du secteur finance/assurance. Hormis ce point, la répartition reste comme le passé homogène entre secteur, les services restant un domaine important dans le portefeuille de Natexis Banques Populaires.

Répartition géographique

France	58,6 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	20,9 %
Autres pays d'Europe	3,4 %
Amérique du Nord	8,5 %
Amérique Latine	2,1 %
Afrique/Moyen-Orient	2,9 %
Japon	0,2 %
Asie et Océanie	3,2 %
Non renseignés	0,2 %
Total	100,0 %

Le développement des activités européennes du groupe se reflète dans la répartition géographique à fin 2005 avec la montée en puissance des autres pays de l'Espace Economique Européen au détriment de la part relative de la France. Par ailleurs, l'encours sur les pays émergents reste maîtrisé.

■ b) Répartition des encours par grande catégorie Mc Donough de contreparties

Totalité des encours de gestion au 31/12/2005 (périmètre consolidé, hors filiale non significative, hors equity)

Portefeuilles	% Portefeuilles/Encours	% des 10 premiers
Entreprises	50,3 %	9,2 %
Financements structurés	10,9 %	14,2 %
Retail	0,7 %	10,3 %
Souverains	4,5 %	82,5 %
Banques	31,0 %	34,1 %
Titrisation	2,6 %	40,0 %
Total	100,0 %	

4.4.4 - Ventilation du coût du risque 2005 par zone géographique

Normes IFRS

en millions d'euros	Risques individualisés	Risques pays	Risques sectoriels	Total
France	(38)	-	(30)	(68)
Autres pays d'Europe de l'Ouest	(2)	-	(36)	(38)
Europe de l'Est	-	-	(1)	(1)
Amérique du Nord	(14)	-	17	3
Amérique Centrale et Latine	18	17	(2)	33
Afrique et Moyen-Orient	(8)	6	(4)	(6)
Asie et Océanie	-	(2)	(2)	(4)
Total général	(44)	21	(58)	(81)

On constate la poursuite de la baisse du coût du risque en 2005, historiquement très bas, qui est notamment due à une conjoncture qui reste favorable.

4.4.5 - Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2005

en millions d'euros Zones géographiques	Risques individualisés	Risques Portefeuille pays	Risques Portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation Portefeuille pays	Dépréciation Portefeuille sectoriel	Total dépréciations
France	874	-	5 074	5 948	527	-	69	596
Autres pays d'Europe de l'Ouest	176	-	3 578	3 754	135	-	91	226
Europe de l'Est	25	44	1 081	1 150	17	1	5	23
Amérique du Nord	152	-	1 795	1 947	81	-	94	175
Amérique Centrale et Latine	90	973	180	1 243	46	37	3	86
Afrique et Moyen-Orient	25	1 510	192	1 727	13	91	11	115
Asie et Océanie	54	653	518	1 225	18	12	5	35
Risques et couvertures	1 396	3 180	12 417	16 993	837	140	278	1 256

4.5 - Les risques de marché

4.5.1 - Organisation de la maîtrise des risques de marché

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne. Le Contrôle interne et la direction des Risques sont rattachés au Secrétariat général. Le middle office dépend pour sa part de la direction Grandes clientèles, financements et marchés.

Les grandes attributions revenant aux différents départements sont les suivantes :

Le contrôle de niveau 1 est réalisé par le middle office qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;

- produire et analyser mensuellement les réserves ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques ;
- proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques ;
- suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.

La direction des Risques assume la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Ses grandes attributions sont :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'ho-

mogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;

- effectuer le suivi des risques de marchés aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe ;
- assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marchés ;
- valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées par la direction du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et proposées par le middle office ;
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;
- animer la filière Risques de marché dans les filiales et succursales de Natexis Banques Populaires.

Le Contrôle interne assume la composante opérationnelle du contrôle de niveau qui consiste à :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation ;
- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures ;
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;
- plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques est complétée par la tenue :

- d'un comité nouveaux produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant impacter la valeur du produit. Le comité nouveaux produits plénier se réunit toutes les 6 semaines et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire. Ce comité examine les différents risques inhérents au nouveau produit. Ce comité examine en particulier les risques de marchés, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité ;
- d'un comité des risques de marchés réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du front office. Le comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés ;
- d'un comité de suivi et d'encadrement des risques réunissant trimestriellement le management du front office ainsi que le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration de la banque valide le niveau des limites globales pour toutes les entités.

Par ailleurs, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires interviennent périodiquement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

4.5.2 - La méthodologie de mesure des risques

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et de calculs en VaR.

■ Les indicateurs standard

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de +/- 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de +/- 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change) ;
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'Etat/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

■ La VaR

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie :

- à partir d'un historique de données de un an de profondeur ;
- l'horizon de perte potentielle est 1 jour ;
- l'intervalle de confiance retenu est 99 %.

Le périmètre objet de calculs en VaR est le suivant :

- les portefeuilles de négociation et de placement de la direction de GCFM, à l'exception du portefeuille « Structurés Actions » ;
- les portefeuilles de négociation de Natexis Bleichroeder S.A. ;
- les portefeuilles de négociation Natexis Arbitrage ;

- les portefeuilles de négociation Natexis Metals ;
- et le portefeuille de placement des Fonds Propres de la Direction financière.

Concernant les activités du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, les calculs sont réalisés quotidiennement par le middle office de cette direction et mensuellement par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

Les calculs de VaR de Natexis Metals sont réalisés quotidiennement par le Riskmanager local et mensuellement par la direction des Risques.

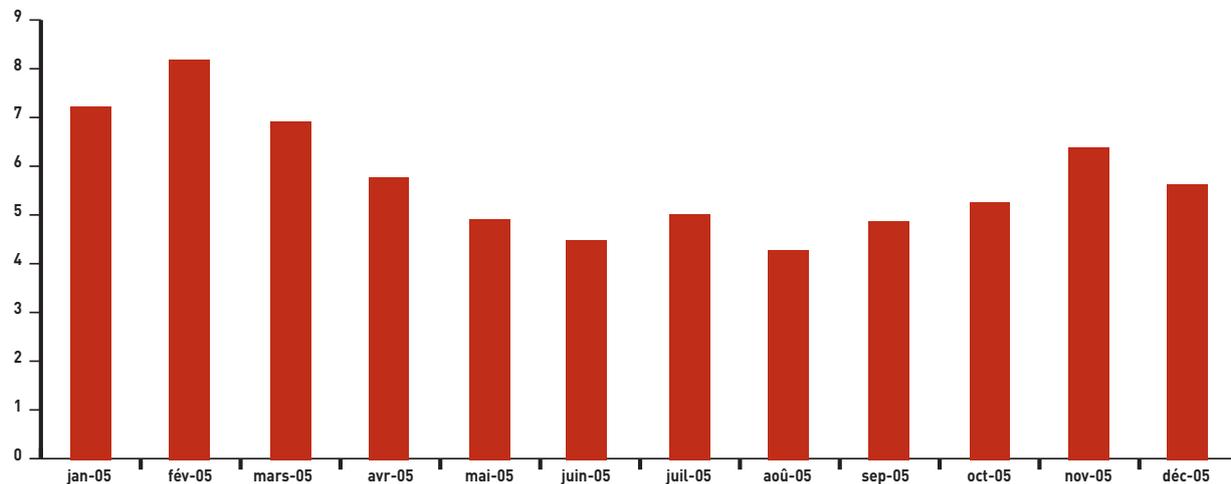
Le logiciel Riskmanager est principalement alimenté par des interfaces automatiques qui ont été développées entre les systèmes FO/ MO et le logiciel. Ces interfaces véhiculent les caractéristiques liées à une opération permettant au logiciel une compréhension des différentes opérations.

Les données de marché sont des données fournies par Riskmetrics. Elles sont issues d'informations Reuters et sont soumises à un processus de data management par la société Riskmetrics.

Évolution de la VaR Natexis Banques Populaires

en millions d'euros	dates	VaR globale	VaR Taux	VaR Change	VaR Actions	VaR Commodities
Globale	jan-05	7,28	4,47	1,80	6,44	0,17
Financements Structurés & Marchés	fév-05	8,24	5,14	2,39	7,23	0,27
Métiers Actions & Arbitrages	mars-05	6,97	5,31	1,98	5,10	0,37
Matières Premières	avr-05	5,82	4,47	0,91	4,38	0,44
Direction Financière	mai-05	4,95	3,98	0,50	3,34	0,17
Intervalle de confiance : 99 %	juin-05	4,52	4,06	0,96	3,18	0,28
Horizon : 1 jour	juil-05	5,05	5,45	1,14	2,07	0,31
Historique : 1 an non pondéré	aoû-05	4,33	4,69	0,35	2,15	0,30
	sep-05	4,91	4,72	0,39	2,00	0,19
	oct-05	5,31	5,16	0,54	3,11	0,26
	nov-05	6,44	5,33	0,65	2,90	0,32
	déc-05	5,67	4,78	0,48	3,34	0,34

Évolution de la VaR globale en 2005



La filiale américaine (ABM Corp.), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base et son impact sur les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilités...). Au 30 décembre 2005, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de la valeur du portefeuille de 18,31 millions de dollars (15,52 millions d'euros).

4.5.3 - Le dispositif de maîtrise des risques de marché

■ Les améliorations du dispositif

Le dispositif de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires couvre les activités de marché de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marché s'est poursuivie en 2005. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures, et les mesures de risque.

Organisation et procédures :

- La charte de validation des pricers et modèles a été diffusée par la direction des Risques en juillet 2005. Cette charte décrit les tâches réalisées par la direction des Risques dans le cadre de la validation des modèles et pricers et précise les documents qui doivent être fournis par les autres secteurs (Recherche et MO).

- Diffusion de la directive de la Direction générale formalisant l'articulation des différentes équipes impliquées dans la maîtrise des risques de marché. Cette directive officialise les travaux qui avaient été menés en 2004 afin de déterminer les tâches de chacun en matière de contrôle des risques de marché.

- Création du comité de suivi et de l'encadrement des risques. Ce comité trimestriel a vocation à examiner les nouvelles mesures de risque et les développements nécessaires à leur mise en œuvre. Ce comité réunit le Directeur du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, le Directeur des Risques, ainsi que les équipes middle office, risques de marché et un représentant du Contrôle interne.

Mesures des risques et limites :

- déploiement de la méthodologie de mesure du risque de taux : indicateur de risque de courbe ;

- mise en place d'indicateurs spécifiques dus aux développements de produits faisant intervenir de nouveaux types de risque (corrélations). Tous ces nouveaux produits ont fait l'objet de la procédure Nouveaux produits et d'une validation de modèle ;

- densification du dispositif de limite de la filière taux et notamment du desk Dérivés complexes ;

- augmentation significative des encours autorisés sur TCN (Titres de créances négociables) avec déploiement de l'indicateur de mesure du risque de spread (Xsi) sur ce portefeuille ;

- démarrage de l'activité High Yield ;

- augmentation de la sensibilité aux taux de la Trésorerie court terme ;

- augmentation des limites long/short Equity, Capital Structure Arbitrage et obligations convertibles de Natexis Arbitrage ;

- resserrement des niveaux de Loss Alert dans un sens plus restrictif.

■ Le dispositif de limites

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/- 1 % s'élève à 100 millions d'euros.

La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

La limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est 10 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

Les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux, change et actions sont :

- 2,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux ;

- 1,35 million d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action ;

- de 0,683 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

4.5.4 - Taux d'intérêt global, change et liquidité

Le comité GAP (Gestion Actif Passif), présidé par le Directeur général et réunissant des membres de la Direction du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, de la Direction financière et de la direction des Risques, définit les grandes orientations en matière de gestion d'actif/passif, de liquidité ou de placement des fonds propres. Un gestionnaire de bilan, rattaché à la Direction financière, assure la coordination opérationnelle de la gestion actif/passif.

Depuis 2000, les risques de taux, de change et de liquidité sont centralisés chez Natexis Banques Populaires. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par le pôle Grandes clientèles, financements et marchés.

■ Risque de taux d'intérêt global

La limite de taux d'intérêt global des activités de marchés :

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/- 1 % s'élève à 100 millions d'euros pour les activités de marchés (y compris les desks de trésorerie). Cette limite s'applique également à une déformation point par point de la courbe des taux. Dans le cadre de

cette limite générale, les limites de taux d'intérêt global pour la trésorerie court terme et la trésorerie long terme ont été fixées respectivement à 40 millions d'euros et 30 millions d'euros.

La limite de taux d'intérêt ALM des portefeuilles de refinancement – Adaptation au référentiel du Groupe Banque Populaire :

Le comité GAP a validé le principe d'exprimer pour les portefeuilles de refinancement, des limites en sensibilité en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp ⁽¹⁾, la limite globale de 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le comité, soit 164 millions d'euros. Cette limite est allouée par le conseil d'administration au Directeur général qui a latitude de déléguer tout ou partie de cette limite.

Les limites actuellement déléguées sont :

en millions d'euros	Limites pour 100bp	Limites pour 200bp
Trésorerie long terme	30	60
Trésorerie court terme	40	60
Natexis Lease	8	16
Natexis Factorem	4	8
Total	82	164

■ Risque de liquidité

S'agissant du risque de liquidité, le pôle Grandes clientèles, financements et marchés refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires suivant un coût de facturation du prix de la liquidité.

Cette centralisation permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité GAP. Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité GAP.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis et revus dans le cadre du comité GAP.

Les ratios de couverture du gap de liquidité sont les suivants :

	Ratio
10 jours	85 %
1 mois	80 %
2 mois	75 %
3 mois	70 %
4 mois	65 %
5 mois	60 %
6 mois	55 %
7 mois	55 %
8 mois	55 %
9 mois	55 %
10 mois	55 %
11 mois	55 %
1 an	55 %
2 ans	45 %
3 ans	35 %
4 ans	30 %
5 ans	25 %
6 ans	25 %
7 ans	20 %
8 ans	15 %
9 ans	10 %
10 ans	5 %

■ Risque de change

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. La limite en perte potentielle est 3 millions d'euros. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des risques de marchés et du comité GAP ;

- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

■ Gestion des risques de marché et couverture

Les objectifs de la politique en matière de gestion des risques financiers que sont le risque de taux et de liquidité reposent sur une centralisation de ces risques auprès de la trésorerie.

Le risque de taux de Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales est encadré par des limites d'exposition maximales, définies et validées annuellement par le comité GAP de Natexis Banques Populaires, ainsi que rappelé ci avant.

Dans le cadre de la gestion globale de son risque de taux, Natexis Banques Populaires utilise essentiellement les swaps de taux vanilles comme instruments de couverture.

En ce qui concerne la gestion globale du risque de taux et de liquidité de Natexis Banques Populaires au regard du

(1) « choc » proposé par le Régulateur dans le second pilier de l'accord Bâle II publié en juin 2004.

référentiel IFRS, Natexis Banques Populaires utilise deux types de comptabilité de couverture.

■ Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

Les anciennes opérations de macro couverture en référentiel français sont pour l'essentiel documentées en Cash Flow Hedge dans le référentiel IFRS.

■ Couverture des emprunts et émission à taux variables :

Natexis Banques Populaires utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.

■ Couverture des prêts à taux variable :

Natexis Banques Populaires utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable (crédit commerciaux, prêts interbancaires, prêts aux filiales et succursales).

Pour la gestion en Cash Flow Hedge, Natexis Banques Populaires utilise essentiellement des instruments financiers dérivés pour la couverture des variations de produits ou charges des actifs/passifs à taux variables.

Compte tenu de la spécificité du bilan de Natexis Banques Populaires (absence d'option comportementale, pas de nécessité de prise en compte des éventuels remboursements anticipés car donnant lieu à des indemnités financières), la justification de cette couverture s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble de nos opérations échéancées.

■ Test prospectif :

Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :

- d'un échéancier de montants cumulés de cash emprunteurs taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;

- d'un échéancier de montants cumulés de cash prêteurs taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macro couverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.

■ Test rétrospectif :

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

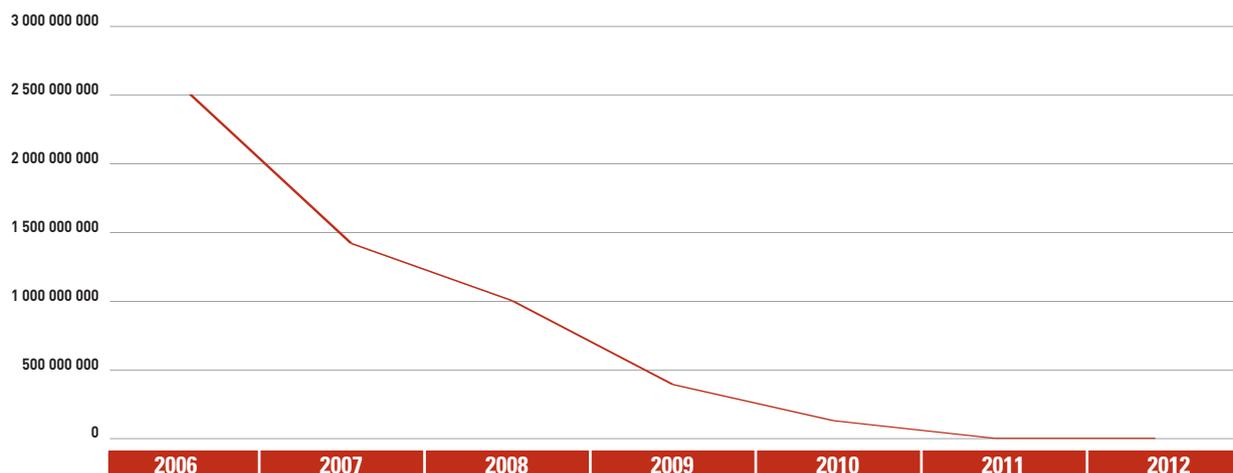
En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

■ Impacts sur les capitaux propres et le résultat consolidé :

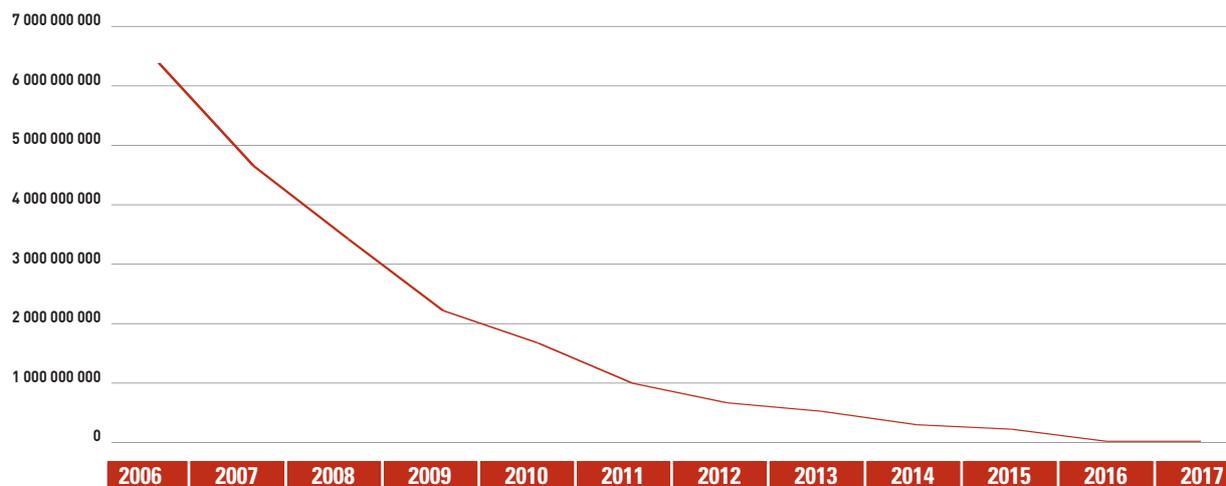
Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en capitaux propres, et seule la partie inefficace de la couverture impacte le compte de résultat à chaque date d'arrêt.

■ Graphiques indiquant les périodes pour lesquelles intervient la justification de la couverture en flux de trésorerie (ensemble des devises contre-valorisé en euros)

■ Flux de trésorerie couverts des prêts à TV



■ Flux de trésorerie couverts des emprunts à TV



■ Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

■ Couverture des emprunts et émission à taux fixe :

Natexis Banques Populaires utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

■ Couverture des prêts et titres de placement :

Natexis Banques Populaires utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

■ Test prospectif :

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

■ Test rétrospectif :

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

■ Impacts sur le résultat consolidé :

Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de marked to market des actifs/passifs hypothétiques sont enregistrées en résultat.

■ Les dérivés de crédit

En dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit en portefeuille chez Natexis Banques Populaires et ses

filiales à fin décembre 2005 représentent environ 2 G€ en nominal, essentiellement en Credit Default Swap, pour environ 60 % en achat de protection et 40 % en vente).

Natexis Banques Populaires a souhaité développer une activité de dérivés de crédit au sein de ses activités de marché. Dans le cadre d'une démarche prudentielle, la mise en place de limites de trading s'est faite en plusieurs étapes :

- janvier 2004 : création d'un portefeuille de trading de dérivés de crédit. Le comité des risques de janvier 2004 délègue au trader une autorisation de traiter des CDS dans le cadre de position de base (cash/CDS) ;

- avril 2004 : la délégation du desk est étendue aux positions directionnelles en CDS. Cette autorisation est accordée sous une contrainte de volumétrie permettant une bonne maîtrise du processus opérationnel ;

- septembre 2004 : le portefeuille de papier à spread est autorisé à traiter des CDS. Les limites déléguées sont assez restrictives et la contrainte de volumétrie s'applique aussi aux opérations initiées par les opérateurs de ce desk ;

- octobre 2004 : le processus opérationnel étant satisfaisant, la contrainte volumétrique est levée ;

- depuis décembre 2004 : transfert des positions de trading CDS au sein du périmètre papiers à spread qui sera dorénavant en charge du trading de CDS. Le risque idiosyncratique est mesuré par l'indicateur Xsi (indicateur NBP) qui est calibré mensuellement sur les historiques des indices obligataires de JP Morgan. Une mesure en Xsi de base est aussi réalisée et encadrée afin de limiter le risque de base cash contre CDS.

Les dérivés de crédit autorisés sont les Crédit Default Swaps vanilles.

Contrainte s'appliquant aux positions de trading : Il n'y a pas d'empilement des positions, pour cloturer une position le trader doit soit annuler soit assigner l'opération.

Un comité de pilotage CDS s'est réuni sur une base hebdomadaire de janvier 2004 jusqu'en octobre 2004. Un

compte rendu a été établi à l'issue de chacune des séances de travail du comité.

4.6 - Les risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte due à une inadéquation ou à une défaillance des processus, du personnel, des systèmes ou à des événements extérieurs.

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur les risques en premier niveau, et sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités.

Ce dispositif a été renforcé en 2005 avec le lancement du projet « Gestion des risques opérationnels métiers » conformément à la démarche et méthodologie du Groupe Banque Populaire.

Ce projet, placé sous le pilotage de la direction des Risques de Natexis Banques Populaires, vise, dans chaque métier, dans le cadre d'une démarche systématique et homogène de type bottom-up à :

- réaliser une première cartographie des risques opérationnels sur base d'autoévaluation ;
- parmi ces risques, définir les risques à piloter au sein du métier; mettre en place un suivi et une réduction de ces risques à piloter à travers des indicateurs et des plans d'action ;
- identifier la typologie des incidents et pertes de risque opérationnel propres au métier ; définir le processus de collecte de ces incidents ;
- définir et mettre en place dès l'issue de la phase projet un dispositif permanent de gestion des risques opérationnels. Celui-ci repose sur des moyens humains dédiés (les correspondants risques opérationnels), une organisation et un dispositif de reporting à la direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

À l'issue d'une phase pilote (premier semestre 2005), le plan de déploiement du projet Gestion des risques opérationnels métiers a été validé par la Direction générale. La mise en œuvre sera réalisée en quatre vagues : une - qui est achevée - au dernier quadrimestre 2005, et trois autres en 2006.

À l'issue de la phase projet, ces métiers mettent en œuvre leur dispositif permanent de gestion des risques opérationnels en coordination avec la direction des Risques, notamment à travers un reporting mensuel sur les pertes et incidents, et une revue trimestrielle des risques à piloter, de leurs indicateurs et des plans d'action de réduction.

En 2004, Natexis Banques Populaires a redéfini les missions et la composition du comité des risques opérationnels pour en faire l'instance de pilotage de ses risques opérationnels. À ce titre le périmètre du comité des risques opérationnels concerne dorénavant d'une part la gestion des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires et d'autre part le plan de continuité d'activité. Le comité des risques opérationnels est coprésidé par le

Secrétaire général et le Directeur des Systèmes d'information et logistique ; les 4 pôles de Natexis Banques Populaires y sont représentés par des Responsables risques opérationnels. Le comité des risques opérationnels s'est réuni 5 fois en 2005.

Natexis Banques Populaires avait redéfini en 2004 sur le périmètre de la maison mère (périmètre social) la procédure de comptabilisation, d'analyse et de contrôle des charges et produits inhabituels liés au risque opérationnel. La mise en œuvre, dès fin 2004, de cette procédure a permis en 2005 d'accélérer le processus de comptabilisation de ces incidents, d'en approfondir l'analyse et d'en améliorer le reporting.

4.7 - Les risques assurables

L'analyse des risques opérationnels assurables, la recherche des couvertures adéquates et leur placement sur le marché « Assurances » sont du ressort de la direction des Risques et de son département des Assurances.

La couverture des risques généraux et des risques propres à l'activité de Natexis Banques Populaires et de ses filiales (hors Coface) est assurée comme suit au 01/01/2005 :

- les immeubles d'exploitation en France et leur contenu (hors informatique) sont assurés contre les risques habituels (incendie, explosion, actes de terrorisme, dégâts des eaux...) à hauteur de leur valeur de reconstruction ou remplacement. Les implantations hors de France sont assurées localement ;
- la couverture des moyens de production informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est acquise dans le cadre d'un contrat d'assurance Groupe « tous risques » souscrit par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les capitaux assurés varient en fonction des sites géographiques couverts (maximum 175 millions d'euros) ;
- la couverture des risques de vol de valeurs et de fraudes fait également l'objet de deux contrats « groupe » souscrits par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire ;
- les risques de responsabilité civile sont couverts par plusieurs contrats d'assurance pour des montants variables suivant leur nature et, pour certains, leur caractère légalement obligatoire (RC Exploitation, RC Automobile, RC Professionnelle Monde entier sauf USA-Canada, RC Dirigeants, RC métiers spécifiques...).

Chacun des contrats d'assurance visés ci-dessus est souscrit auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

La plupart des garanties sont achetées en excédent de franchises/sinistres (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités du Groupe Banque Populaire et/ou de Natexis Banques Populaires.

Les cotisations d'assurance payées par Natexis Banques Populaires pour la couverture des risques opérationnels décrits ci-dessus représentent en 2005 un peu plus de 4,6 millions d'euros.

4.8 - Les risques juridiques

4.8.1 - Situation de dépendance

Natexis Banques Populaires n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

4.8.2 - Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Il n'y a pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours ayant un impact significatif sur les comptes de Natexis Banques Populaires.

5 > Structure financière et ratios réglementaires

5.1 - Analyse du bilan consolidé

Actif

en milliards d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Actifs à la juste valeur par le résultat et instruments dérivés de couverture	26,0	24,8
Actifs financiers disponibles à la vente	22,3	20,8
Prêts et créances sur établissements de crédit	19,0	13,3
Prêts et créances sur la clientèle	43,9	34,4
Titres reçus en pension	42,8	34,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7,1	5,7
Comptes de régularisation et actifs divers	7,3	6,7
Total actif	168,3	140,0

Passif

en milliards d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés	5,5	7,2
Dettes envers les établissements de crédit	21,1	14,1
Dettes envers la clientèle	9,7	7,6
Titres donnés en pension	48,6	40,6
Dettes représentées par un titre	37,8	30,8
Autres passifs et provisions	9,5	8,2
Provisions techniques et contrats d'assurance	26,2	23,4
Dettes subordonnées	4,3	3,5
Capitaux propres	5,6	4,7
Total passif	168,3	140,0

Le total du bilan consolidé s'élève à 168,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 140,0 milliards d'euros, après retraitements selon l'ensemble du référentiel IFRS, au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 28,3 milliards d'euros ou 20 %.

5.1.1 - Emplois

L'augmentation des prêts et créances sur établissements de crédit provient essentiellement de la progression des comptes et prêts à terme pour 4,4 milliards d'euros.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 43,9 milliards d'euros, en hausse de 9,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2004, principalement par la progression de l'activité sur les crédits de trésorerie, les crédits à l'équipement et les opérations d'affacturage.

Les titres reçus en pension – il s'agit essentiellement de titres d'État – sont en augmentation de 8,5 milliards d'euros cet exercice. Ces emplois sont financés au passif par les titres donnés en pension.

5.1.2 - Ressources

Le refinancement des activités hors les pensions de titres s'est essentiellement opéré par les dettes représentées par un titre qui augmentent sensiblement à 37,8 milliards d'euros contre 30,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004, en particulier par l'émission de titres de CDN et par les comptes à terme et ordinaires auprès des établissements de crédit.

5.2 - Fonds propres et ratios réglementaires

5.2.1 - Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2005 de 739 518 actions lors de la levée d'options de souscription, d'une augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans le cadre des FCPE préexistants.

Ces opérations ont porté le capital au 31 décembre 2005 à 783 927 680 euros, composé de 48 995 480 actions de 16 euros de nominal.

5.2.2 - Fonds propres et ratio international de solvabilité

Au 31 décembre 2005, les fonds propres nets consolidés de Natexis Banques Populaires, au sens du ratio international de solvabilité, élargis aux risques de marché, s'établissent à 8,6 milliards d'euros, contre 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Les fonds propres de base s'élèvent à 6,0 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Cette augmentation provient essentiellement du résultat de l'exercice 2005 mis en réserves, de la part du dividende pour lequel l'option du paiement en actions sera exercé, du produit de l'émission de titres subordonnés d'un montant de 300 millions d'euros, de l'augmentation des intérêts minoritaires, de l'effet positif de la hausse du dollar et des augmentations de capital.

Les fonds propres complémentaires, surcomplémentaires et autres sont en progression à 2,6 milliards d'euros contre 2,2

milliards d'euros au 31 décembre 2004, grâce en particulier à l'émission de 750 millions d'euros de TSR en octobre 2005.

Les actifs pondérés, 71,7 milliards d'euros, sont en augmentation de 17,0 milliards d'euros. Cette augmentation provient pour 16,5 milliards d'euros des risques de crédit, principalement en liaison avec la progression des activités de financements (corporate, financements structurés et matières premières) de l'effet de la hausse du dollar et de l'intégration en risques bancaires des activités d'affacturage de Coface.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permettent d'atteindre un ratio international de solvabilité de 11,9 % dont 8,3 % sur fonds propres de base au 31 décembre 2005 contre 12,3 % et 8,3 % respectivement au 31 décembre 2004, soit un maintien de la structure financière de Natexis Banques Populaires malgré la progression soutenue des activités.

5.2.3 - Ratio d'adéquation des fonds propres

Depuis 1996, les établissements de crédit français sont tenus de mesurer et de respecter en permanence une exigence globale en fonds propres réglementaires couvrant les risques de contrepartie, mais aussi les risques de marché : risque de taux et de change par exemple.

Ces risques sont mesurés par le rapport entre les fonds propres disponibles et l'exigence en fonds requise pour la couverture des risques de contrepartie et de marché.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Au 31 décembre 2005, ce rapport s'élevait à 155 %, contre 162 % au 31 décembre 2004.

5.2.4 - Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 139 % au 31 décembre 2005.

Natexis Banques Populaires respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

6 > Refinancement

En 2005, les conditions de liquidité des marchés financiers, favorables pour les émetteurs, ont facilité le refinancement du Groupe Banque Populaire assuré par Natexis Banques Populaires.

Les besoins en ressources à court terme ont été pour l'essentiel couverts par des émissions de CD et d'ECP à Paris et de CD's et d'USCP à New York.

Pour couvrir les besoins en ressources à moyen et long terme d'un montant total de 7 milliards d'euros, l'utilisation du programme d' EMTN a été le plus souvent privilégié.

Sur le marché des émissions publiques en euros, Natexis Banques Populaires a préféré proposer aux investisseurs des lignes peu nombreuses mais de taille « benchmark » pour un montant total de 3 050 000 millions d'euros dont 2 opérations de type « Senior » de 1 milliard chacune, une opération de type « TSR » de 750 millions et une opération de type « TSS » de 300 millions.

Le placement privé d'un grand nombre d'émissions d'EMTN a toutefois permis d'assurer à nouveau une grande partie de la couverture des besoins à plus d'un an.

D'une manière générale la politique d'émission reste axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette afin d'en optimiser le coût.

Sur le marché domestique américain, Natexis Banques Populaires a été la première banque française à émettre des Extendible Notes pour un montant de 1 milliard de dollars.

■ Émissions de Natexis Banques Populaires en 2005 (toutes devises ramenées en millions d'euros sauf Extendible Notes en millions de dollars)

	CD	USCP	ECP	EMTN	BMTN	EM OBLIG	Extendible Notes
Cumul des émissions sur l'année	247 032	29 381	6 315	3 260	317	2 250	1 000
Encours au 31/12/2005	10 471	3 260	606	8 852	1 011	6 998	1 000
Rappel encours au 31/12/04	6 408	1 204	1 675	7 126	1 412	5 280	Néant

Concernant la dette d'emprunt de type obligataire ou titres de créances négociables, commercial paper et Extendible Notes : emprunts senior (obligations, EMTN, ECP, USCP, Extendible Notes, TCN) ou subordonnés (titres subordonnés remboursables et titres super subordonnés), les principales clauses sont les suivantes :

■ Dette senior :

(i) Dettes contractées dans le cadre de programmes d'émission :

Le Programme EMTN contient une clause de garantie classique consistant en un engagement de maintien de l'emprunt à son rang (« Negative Pledge »). Aucun covenant financier ou lié à la notation de Natexis Banques Populaires n'est prévu.

Les cas d'exigibilité anticipée du Programme EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement de 30 millions d'euros.

Les Programmes USCP (ces titres étant émis par NBP U.S. Finance Company LLC avec la garantie de Natexis Banques Populaires), d'ECP, de TCN et d'Extendible Notes de Natexis Banques Populaires ne contiennent aucun covenant.

(ii) Dettes contractées en dehors de programmes :

Les emprunts obligataires réalisés en France (sous le format domestique) contiennent une clause de « Negative Pledge » similaire à celle du programme EMTN.

Les emprunts obligataires internationaux (format international) sont assortis, en plus de la « Negative Pledge », d'une clause de défaut croisé. Nous reprenons celle du programme.

■ Dette subordonnée :

Les titres subordonnés remboursables ne sont pas assortis de covenants.

Les titres super subordonnés (émis pour la première fois en janvier 2005) sont assortis de certains covenants, notamment :

- non paiement des intérêts à la date de paiement d'intérêts en certaines circonstances ;
- diminution du montant des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission en cas de certains événements affectant la situation financière de l'émetteur ou de certains de ses ratios.

Il y a une clause de subordination, validée par la Commission Bancaire.

Enfin, le prospectus d'émission prévoit une option de remboursement anticipé (partiel ou total au choix de l'émetteur).

7 > Événements postérieurs à la clôture

■ Courant janvier 2006, l'agence de notation financière Standard & Poor's a publié les nouvelles notes de la dette long et court terme attribuées à Natexis Banques Populaires et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Celles-ci s'établissent à AA- (avec une perspective stable) pour la note long terme et A1+ pour la note court terme.

Il s'agit d'un rehaussement de notes long terme et court terme pour Natexis Banques populaires, d'un rehaussement de la note court terme pour la Banque Fédérale des Banques Populaires et d'une première publication de la note long terme pour la Banque Fédérale des Banques Populaires.

■ Le plan à moyen terme de Natexis Banques Populaires⁽¹⁾ a fait l'objet d'une actualisation qui prend en compte les nouvelles conditions économiques et le changement de normes comptables.

(1) Rappel des quatre axes de croissance majeurs : diversification et valorisation des revenus tirés de ses clientèles de grandes et moyennes entreprises et d'institutionnels ; exploitation du potentiel de développement offert par les Banques Populaires et leurs clientèles ; optimisation des positions fortes acquises dans des métiers spécialisés ; développement de la présence de Natexis Banques Populaires à l'international.

En dépit de ces changements, les grandes tendances du Plan à horizon de trois ans sont confirmées :

- hausse du PNB entre 9 % et 10 % l'an ;
- maintien du coût du risque de l'ordre de 35 pb des encours pondérés ;
- baisse du coefficient d'exploitation ;
- ROE prévisionnel de 15 % environ.

Ce plan a par ailleurs fait l'objet d'une articulation précise avec les orientations du Plan Stratégique Groupe dont il est partie prenante.

■ Conformément au règlement européen n° 809/2004 mettant en œuvre la Directive « Prospectus », aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Natexis Banques Populaires n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

La troisième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 18 mai 2006 propose de minorer ce résultat du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 89 039 924,52 euros, et d'affecter à la réserve légale un montant de 3 985 870,37 euros, laissant un bénéfice distribuable de 366 151 699,25 euros.

L'assemblée générale proposera d'affecter le résultat distribuable comme suit : versement d'un dividende de 244 977 400 euros, dotation à la réserve générale à hauteur de 121 170 000 euros, et mise en report à nouveau du solde, soit 4 299,25 euros.

8 > Informations relatives à la société mère et projet de distribution de résultat social

8.1 - Informations relatives à la société mère (référentiel : principes comptables français)

En 2005, le PNB enregistre une augmentation de 14,5 %, +183 millions d'euros, compte tenu d'une hausse des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation de 69 millions d'euros, d'une hausse des commissions nettes de 36 millions d'euros et d'une augmentation de 96 millions d'euros (+ 49 %) des produits de titres à revenu variable.

Les charges d'exploitation ont augmentées de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat brut d'exploitation, 520 millions d'euros, augmente de 20 % par rapport à celui de l'année 2004. Le coefficient d'exploitation est de 63,9 %.

Le coût du risque de l'exercice 2005 (- 76 millions d'euros) baisse de 7 % par rapport à l'exercice 2004 (- 82 millions d'euros).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont positifs de 32 millions d'euros et le résultat exceptionnel, +82 millions d'euros, enregistre l'indemnité de résiliation de l'immeuble Liberté II (quote-part de la plus-value dégagée lors de la cession de cet immeuble).

Le résultat net ressort à 459 millions d'euros contre 213 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Au 31 décembre 2005, le total de bilan s'établit à 127 425 millions d'euros contre 100 587 millions d'euros au 31 décembre 2004.

8.2 - Projet de distribution de résultat social

Les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires font ressortir au 31 décembre 2005 un résultat net positif de 459 177 494,14 euros.

ÉVOLUTION RÉCENTE

■ Le 12 mars 2006, le Groupe Banque Populaire a diffusé un communiqué précisant que le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé à l'unanimité l'ouverture de négociations exclusives entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne en vue de la constitution de NATIXIS par le rapprochement de certaines activités.

■ Le 12 mars 2006, le Groupe Banque Populaire a également diffusé, en commun avec le Groupe Caisse d'Épargne, un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

« Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne engagent des négociations exclusives en vue de la constitution de NATIXIS »

Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, représentant chacun plus de 3 000 000 de sociétaires, viennent de signer une lettre d'ouverture de négociations exclusives, qui devraient prendre fin au plus tard le 1^{er} juin 2006, en vue d'un rapprochement de certaines de leurs activités.

Ce projet industriel ambitieux vise à constituer un acteur de poids dans la banque de financement, d'investissement et de services, tout en préservant pour chacun des deux groupes coopératifs son modèle de proximité dans la banque de détail.

Pour chacun des deux groupes, ce projet s'inscrit dans le cadre de leur stratégie de développement. Pour le Groupe Caisse d'Épargne, c'est le prolongement naturel de la réforme en cours. Pour le Groupe Banque Populaire, ce projet permettrait à son activité banque de financement, d'investissement et de services d'atteindre une nouvelle dimension, nécessaire dans ces activités.

Trois principes guident les négociations entre les deux groupes :

■ le respect de l'identité et de l'indépendance des deux réseaux de banques régionales et de leurs organes centraux ;

■ la mise en place d'une participation croisée entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne destinée à renforcer la cohésion du nouvel ensemble ;

■ le regroupement des métiers de banque de financement, d'investissement, et de services dans un ensemble unique. Ce véhicule, coté et contrôlé à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, s'appellerait NATIXIS ;

NATIXIS, un acteur majeur de la banque de financement, d'investissement et de services

La constitution de NATIXIS permettra la création d'un ensemble leader sur de nombreux métiers en France (épargne salariale, gestion d'actifs, monétique, bancassurance, ...). Filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de la

Banque Fédérale des Banques Populaires, NATIXIS disposera donc d'une base de clientèle autonome et de leurs réseaux de distribution puissants s'appuyant sur une plateforme industrielle qui permettra la mise en oeuvre des meilleures pratiques pour atteindre les meilleures performances du marché.

NATIXIS sera constitué du rapprochement de Natexis Banques Populaires et des filiales de la CNCE qui lui seront apportées dans les domaines de la banque de financement et d'investissement (IXIS Corporate & Investment Bank, IXIS Asset Management Groupe, CIFG...), des services financiers spécialisés (Crédit Foncier, Cefi...) et de la gestion privée (La Compagnie 1818). Les partenariats stratégiques existants dans les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont vocation à être exclus des apports, notamment la CNP.

NATIXIS sera détenu à parité (34 % chacun) par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Cette parité sera obtenue par l'addition des actifs transférés, l'émission de CCI et le cas échéant des apports en numéraire. NATIXIS offrira un flottant de 25 % minimum pour une capitalisation boursière de plus de 20 milliards d'euros. Il disposera des moyens de participer au mouvement de consolidation en cours dans son secteur. Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables suffisants et des contraintes prudentielles, les deux parties souhaitent proposer un taux de distribution d'au moins 50 % du résultat net consolidé de NATIXIS.

La gouvernance de NATIXIS sera assurée par un Conseil de Surveillance et un Directoire. Les deux groupes seront représentés à parité au sein du Conseil de Surveillance, dont la présidence sera exercée alternativement par un représentant des deux groupes. Monsieur Charles Milhaud assurera la première présidence du Conseil de Surveillance. Le Président du Directoire, nommé par le Conseil de Surveillance, sera choisi d'un commun accord entre les deux groupes. Monsieur Philippe Dupont assurera la première présidence du Directoire.

Des relations étroites entre les deux groupes

Afin de favoriser les relations entre les deux groupes, il est envisagé la mise en oeuvre, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, d'une participation capitalistique croisée entre la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il sera institué une représentation du dirigeant de chaque groupe au conseil de l'autre avec le titre de Vice-Président du Conseil. Le premier représentant de Groupe Banque Populaire au Conseil de Surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sera Monsieur Philippe Dupont ; le premier représentant de Groupe Caisse d'Épargne au Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sera Monsieur Charles Milhaud.

Une mise en œuvre du projet fin 2006

Le calendrier prévoit une mise en œuvre du projet courant décembre 2006, à l'issue de la période de négociation exclusive qui se terminera au plus tard le 1^{er} juin 2006 par la signature des accords définitifs après les consultations requises et l'accord des instances compétentes des deux groupes, dans le respect des engagements et des droits de leurs actionnaires. À cet égard, il est rappelé que la Caisse des Dépôts et Consignations, actionnaire à hauteur de 35 % de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dispose de droits spécifiques au titre du pacte d'actionnaires conclu le 30 juin 2004 et devra, à ce titre, se prononcer le moment venu sur les opérations envisagées pour permettre la conclusion des accords définitifs. À ce jour, la Caisse des Dépôts et Consignations a exprimé son opposition à ce projet.

Pour ce projet, le Groupe Banque Populaire sera conseillé par Citigroup, Rothschild & Cie et Philippe Villin Conseil et le Groupe Caisse d'Épargne par Bucéphale Finance, Lazard Frères & Cie et Merrill Lynch.

Fort des atouts de chacun des groupes et d'une culture mutualiste commune, la mise en œuvre de ce projet aboutirait à la création de NATIXIS, un acteur fort dans la banque de financement et d'investissement et de services ancré en France et capable de se développer en Europe et à l'international.»

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AU 31/12/2005

États financiers consolidés

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau des flux de trésorerie nette

Notes et annexes

I Normes comptables appliquées

II Effet de la première application des normes IFRS

III Principes et modalités de consolidation

IV Périmètre de consolidation

V Principes comptables et méthodes d'évaluation

VI Exposition et gestion des risques

VII Information sectorielle et géographique

VIII Notes relatives au bilan

VIII.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

VIII.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

VIII.1.1.1 Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

VIII.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

VIII.1.3 Dérivés de transaction

VIII.2 Instruments dérivés de couverture

VIII.2.1 Couverture de flux de trésorerie

VIII.2.2 Couverture de juste valeur

VIII.3 Actifs financiers disponibles à la vente

VIII.4 Prêts et créances

VIII.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

VIII.4.1.1 Encours sains sur les établissements de crédit

VIII.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

VIII.4.2.1 Encours sains sur la clientèle

VIII.4.2.2 Opérations de location financement avec la clientèle

VIII.4.2.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

VIII.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

VIII.6 Actifs et passifs d'impôts différés

VIII.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

VIII.7.1 Autres actifs et passifs divers

VIII.7.1.1 Autres actifs et emplois divers

VIII.7.1.2	Autres passifs
VIII.7.2	Comptes de régularisation
VIII.7.2.1	Comptes de régularisation-actif
VIII.7.2.2	Comptes de régularisation-passif
VIII.7.3	Comptes de régularisation de l'assurance
VIII.7.3.1	Comptes de régularisation de l'assurance - actif
VIII.7.3.2	Comptes de régularisation de l'assurance - passif
VIII.8	Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement
VIII.8.1	Évolution des immobilisations au cours de l'exercice
VIII.8.2	Immeubles de placement
VIII.9	Écarts d'acquisition
VIII.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
VIII.10.1	Dettes envers les établissements de crédit
VIII.10.2	Dettes envers la clientèle
VIII.11	Dettes représentées par un titre
VIII.12	Provisions techniques des contrats d'assurance
VIII.13	Provisions et dépréciations
VIII.13.1	Synthèse des provisions
VIII.13.2	Provisions pour risques et charges
VIII.14	Dettes subordonnées

IX Notes relatives au compte de résultat

IX.1	Marge d'intérêt
IX.2	Commissions nettes
IX.3	Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat
IX.4	Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente
IX.5	Produits et charges des autres activités
IX.5.1	Opérations de location financement
IX.5.2	Autres produits et charges d'assurance
IX.5.3	Autres produits et charges accessoires
IX.6	Charges générales d'exploitation
IX.7	Coût du risque
IX.8	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence
IX.9	Gains ou pertes sur autres actifs
IX.10	Variation de valeur des écarts d'acquisition
IX.11	Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

X Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

X.1	Frais de personnel
X.2	Effectifs
X.3	Engagements sociaux
X.4	Plans de paiements en actions

XI Informations sectorielles et géographiques

XI.1	Analyse sectorielle
XI.1.1	Résultats
XI.1.2	Éléments de bilan

XI.2 Analyse géographique

XI.2.1 Résultats

XI.2.2 Eléments de bilan

XII Engagements

XII.1 Engagements de garantie

XII.2 Engagements de financement

XIII Autres informations

XIII.1 Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

XIII.2 Ventilation du bilan par devise

XIII.3 Informations sur les opérations de location financement
et de location simple

XIII.3.1 Crédit Bail Bailleur

XIII.3.2 Crédit Bail Preneur

XIII.4 Parties liées

XIII.5 Résultat des entreprises d'assurance

XIII.5.1 Résultat des entreprises d'assurance

XIII.5.2 Contribution des sociétés d'assurance au compte de résultat consolidé

XIII.6 Ventilation du notionnel des instruments dérivés - rapprochement avec la juste valeur

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31/12/2005

Bilans sociaux comparés

Comptes de résultats sociaux comparés

Annexes aux comptes sociaux

	Principes comptables et méthodes d'évaluation
Note 1	Opérations interbancaires et assimilées
Note 2	Opérations avec la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées
Note 3	Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable
Note 3 bis	Encours douteux, compromis et dépréciations
Note 4	Parts dans les entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme et actions propres
Note 4.1	Inventaire des titres en portefeuille
Note 4.2	Franchissement de seuil
Note 4.3	Renseignements concernant les filiales et participations
Note 4.4	Actions propres – actif
Note 5	Immobilisations
Note 6	Comptes de régularisation et divers – actif
Note 7	Opérations interbancaires et assimilées
Note 8	Opérations avec la clientèle
Note 9	Dettes représentées par un titre
Note 10	Comptes de régularisation et divers – passif
Note 11	Provisions pour risques et charges
Note 12	Dettes subordonnées
Note 13	Fonds pour Risques Bancaires Généraux
Note 14	Capital, primes d'émission, réserves et report à nouveau

Note 15	Opérations avec les entreprises liées
Note 16	États des actifs, passifs et engagements afférents à la gestion des procédures publiques
Note 17	Intérêts et produits assimilés
Note 18	Intérêts et charges assimilées
Note 19	Revenus des titres à revenu variable
Note 20	Commissions
Note 21	Résultat des portefeuilles de négociation
Note 22	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés
Note 23	Produits nets des autres activités
Note 24	Charges générales d'exploitation
Note 25	Coût du risque
Note 26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
Note 27	Résultat exceptionnel
Note 28	Impôt sur les bénéfices
Note 29	Evolution des effectifs
Note 30	Hors-bilan – Instruments financiers à terme
Note 31	Hors-bilan – Engagements et opérations en devise
	Résultats financiers des 5 derniers exercices

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AU 31/12/2005

États financiers consolidés

Bilan consolidé Actif

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Caisse, Banques centrales, CCP		217	192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	VIII.1	26 013	24 494
Instruments dérivés de couverture	VIII.2	43	295
Actifs financiers disponibles à la vente	VIII.3	22 240	20 784
Prêts et créances sur établissements de crédit dont activité institutionnelle	VIII.4	56 099 250	41 120 333
Prêts et créances sur la clientèle dont activité institutionnelle	VIII.4	49 200 697	40 695 1 133
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	VIII.5	7 053	5 748
Actifs d'impôts courant		-	-
Actifs d'impôts différés	VIII.6	248	231
Comptes de régularisation et actifs divers	VIII.7	4 766	4 089
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	IX.8	50	130
Immeubles de placement	VIII.8	1 001	910
Immobilisations corporelles	VIII.8	314	508
Immobilisations incorporelles	VIII.8	142	109
Écarts d'acquisition	VIII.9	733	729
Total actif		168 119	140 034

Bilan consolidé Passif

en millions d'euros	<i>Notes</i>	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Banques centrales, CCP		412	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	<i>VIII.1</i>	5 288	6 724
Instruments dérivés de couverture	<i>VIII.2</i>	212	497
Dettes envers les établissements de crédit dont activité institutionnelle	<i>VIII.10</i>	54 853 322	39 320 408
Dettes envers la clientèle dont activité institutionnelle	<i>VIII.10</i>	23 990 727	22 937 1 166
Dettes représentées par un titre	<i>VIII.11</i>	37 760	30 792
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		120	94
Passifs d'impôts différés	<i>VIII.6</i>	414	346
Comptes de régularisation et passifs divers dont activité institutionnelle	<i>VIII.7</i>	8 490 95	7 412 100
Dettes sur actifs destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	<i>VIII.12</i>	26 236	23 356
Provisions pour risques et charges	<i>VIII.13</i>	382	346
Dettes subordonnées	<i>VIII.14</i>	4 293	3 498
Capitaux propres part du groupe		5 357	4 590
Capital et réserves liées		3 224	3 116
Réserves consolidées		1 232	951
Gains ou pertes latents ou différés		206	35
Résultat de l'exercice		695	488
Intérêts minoritaires		312	100
Total passif		168 119	140 034

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	<i>IX.1</i>	5 791	4 896
Intérêts et charges assimilées	<i>IX.1</i>	(4 305)	(3 493)
Commissions (produits)	<i>IX.2</i>	1 255	1 156
Commissions (charges)	<i>IX.2</i>	(675)	(574)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	<i>IX.3</i>	555	156
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	<i>IX.4</i>	345	123
Produits des autres activités	<i>IX.5</i>	4 927	3 946
Charges des autres activités	<i>IX.5</i>	(4 802)	(3 503)
Produit net bancaire		3 091	2 707
Charges générales d'exploitation	<i>IX.6</i>	(1 983)	(1 788)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(74)	(77)
Résultat brut d'exploitation		1 034	842
Coût du risque	<i>IX.7</i>	(81)	(101)
Résultat net d'exploitation		953	741
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	<i>IX.8</i>	14	11
Gains ou pertes sur autres actifs	<i>IX.9</i>	98	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	<i>IX.10</i>	2	(7)
Résultat avant impôt		1 067	744
Impôts sur les bénéfices	<i>IX.11</i>	(342)	(239)
Résultat net		725	505
Intérêts minoritaires		(30)	(17)
Résultat net part du groupe		695	488
Résultat par action (en euros)		14,9	10,5
Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres			
Résultat dilué par action (en euros)		14,8	10,4
Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions			

Tableau de variation des capitaux propres

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Élimination des titres auto détenus	Réserves consolidées (2)
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant affectation - Normes françaises	769	2 261	(4)	644
Incidence de l'adoption des normes IFRS 2004	-	-	-	259
Affectation du résultat 2003	-	70	-	195
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 - IFRS 2004	769	2 331	(4)	1 098
Augmentation de capital	3	11	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	2
Distribution 2004 au titre du résultat 2003	-	-	-	(117)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3	11	-	(115)
Résultat 2004 - IFRS 2004	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (4)	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables (3)	-	-	-	-
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant affectation - IFRS 2004	772	2 342	(4)	983
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU	-	-	(156)	129
Affectation du résultat 2004	-	37	-	451
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 - IFRS-EU	772	2 379	(160)	1 563
Augmentation de capital	12	60	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(6)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	3
Distribution 2005 au titre du résultat 2004	-	-	-	(154)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	12	60	(6)	(151)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (5)	-	-	-	-
Résultat 31 décembre 2005 - IFRS-EU	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables et corrections d'erreurs (6) (7)	-	-	-	(14)
Projet de distribution	-	-	-	(237)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 - IFRS-EU après affectation	784	2 439	(166)	1 162

(1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natexis Banques Populaires

(2) Comprend notamment la composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions

(3) Changement de méthode de consolidation de Bancassurance Popolari

(4) dont : Variation des minoritaires de la Coface suite à l'Offre Publique de Retrait Obligatoire (9)
Rachat par la Coface des minoritaires dans Unistrat (15)
Changement de méthode de consolidation de Sopromec (9)
Dilution du pourcentage d'intérêts de Natexis Private Equity dans FCPR Industrie. 9
Cession par Nem2 de ses parts dans Natexis Capital Structurant 4
Rachat des minoritaires dans Line bourse (6)
Total (26)

(5) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie

(6) dont transferts de réserves consolidées part du groupe à gains / pertes latents part du groupe 14

(7) dont capitaux propres minoritaires constatés suite au changement de méthode de consolidation de BP Développement et Sopromec 213

Gains / pertes latents ou différés (nets d'IS)						
Liés aux écarts de conversion	Variations de juste valeur des instruments financiers		Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	actifs disponibles à la vente	instruments dérivés de couverture				
(22)	0	0	265	3 913	835	4 748
28	-	-	-	287	(5)	282
-	-	-	(265)	-	-	0
6	-	-	-	4 200	830	5 030
-	-	-	-	14	-	14
-	-	-	-	2	-	2
-	-	-	-	(117)	(54)	(171)
-	-	-	-	(101)	(54)	(155)
-	-	-	488	488	73	561
-	-	-	-	-	(27)	(27)
-	-	-	-	-	(5)	(5)
(47)	-	-	-	(47)	(39)	(86)
(41)	0	0	488	4 540	778	5 318
-	146	(70)	-	49	(678)	(629)
-	-	-	(488)	-	-	-
(41)	146	(70)	0	4 589	100	4 689
-	-	-	-	72	-	72
-	-	-	-	(6)	-	(6)
-	-	-	-	3	-	3
-	-	-	-	(154)	(28)	(182)
-	-	-	-	(85)	(28)	(113)
-	53	6	-	59	3	62
-	-	-	695	695	31	726
-	-	-	-	-	(10)	(10)
-	99	-	-	99	1	100
-	10	4	-	-	215	215
-	-	-	-	(237)	(12)	(249)
58	209	(60)	695	5 120	300	5 420

Tableau des flux de trésorerie nette

en millions d'euros	31/12/05 IFRS-EU	31/12/04 IFRS 2004
Résultat avant impôts	1 067	744
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	74	74
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(10)	5
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	2 507	1 492
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(14)	(10)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(308)	(143)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	(278)	337
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 972	1 755
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	405	5 526
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(7 274)	(9 173)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	454	522
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 196	3 830
- Impôts versés	(309)	(188)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(3 528)	517
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(490)	3 015
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(2 747)	506
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(143)	35
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	105	(95)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2 786)	446
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(116)	(157)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 520	(1 721)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 404	(1 878)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	98	(29)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	(1 773)	1 554
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(490)	3 015
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(2 786)	446
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	1 404	(1 878)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	98	(29)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(4 735)	(6 289)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	170	124
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(4 906)	(6 413)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(6 508)	(4 735)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	(193)	170
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(6 315)	(4 906)
Variation de la trésorerie nette	(1 773)	1 554

Notes et annexes

Note I > Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires (NBP) au 31 décembre 2005 sont les premiers états financiers présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 6 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31/12/2005.

Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Natexis Banques Populaires a appliqué de façon anticipée l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » de juin 2005 relatif à l'utilisation de l'option juste valeur. Cet amendement permet de comptabiliser des instruments financiers à la juste valeur par résultat dès lors qu'ils satisfont l'une des trois conditions suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs ou de passifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable entre un actif et un passif liés.

En revanche, Natexis Banques Populaires n'a pas opté pour l'application par anticipation des amendements suivants, qui avaient été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2005 :

- l'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » traitant de la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures en devise ;
- l'amendement de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » relatif aux écarts actuariels, aux régimes groupe et aux informations à fournir.

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application future de ces deux textes à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Groupe n'applique pas non plus les textes suivants, publiés par l'IASB ou l'IFRIC et adoptés par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 :

- amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ;
- amendement des normes IAS39 et IFRS 4 relatif aux

garanties financières, que Natexis Banques Populaires appliquera à partir du 1/1/2006.

Natexis Banques Populaires appliquera ces deux premiers textes à compter du 1/1/2007.

Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1, Natexis Banques Populaires a décidé de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 et d'appliquer pour la première fois ces normes à compter du 1^{er} janvier 2005. Les données comparatives 2004 relevant de ces normes ont donc été établies selon les principes comptables français appliqués par Natexis Banques Populaires en conformité avec les règlements n° 1999-07 et n°2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les modalités de première application des normes IFRS sont présentées dans la note II de ce document.

Les présents comptes sont présentés avec un comparatif :

- au 31 décembre 2004, pour les éléments de résultat, établi selon le même référentiel à l'exception des normes IAS 32/39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- au 1^{er} janvier 2005, pour les éléments bilantiels et le tableau des flux de trésorerie, établis selon le même référentiel.

Le tableau de variation des capitaux propres présente l'évolution de ces données entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005 en faisant apparaître successivement l'effet de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 hors IAS 32/39 et IFRS 4 puis la première application des normes IAS 32/39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005.

Note II > Effet de la première application des normes IFRS

Les comptes 2004 publiés à titre de comparatif ont été établis selon le référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, appliquées conformément à l'option prévue par IFRS 1 à compter du 1/1/2005.

Les impacts du passage aux normes IFRS sur les comptes 2004 ont fait l'objet d'un communiqué de presse publié par Natexis Banques Populaires le 21 avril 2005.

Les retraitements liés à l'application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 ont été publiés avec les comptes intermédiaires du 30 juin 2005.

L'ensemble des effets de la transition sur les capitaux propres, les fonds propres, le bilan et le résultat est détaillé dans la présente note.

Pour l'ensemble des documents financiers présentés, la convention de terminologie suivante a été retenue :

- IFRS 2004 : référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 ;
- IFRS-EU : référentiel IFRS repris par un ensemble de règlements européens qui comprend les normes IAS 1 à 41, les

IFRS 1 à 6 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31/12/2005.

Certaines informations de transition, antérieurement publiées, ont été modifiées à la suite de l'application anticipée de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (adoptée par le règlement européen du 15 novembre 2005) et de quelques ajustements de méthode. Le montant du provisionnement des prêts et créances sur base collective s'appuyait sur un calcul de pertes attendues résultant de l'application du dispositif Bâle II, et donc utilisant des probabilités de défaut à un horizon d'un an. Les pertes attendues ont été recalculées afin d'intégrer des probabilités de défaut tenant compte de la maturité réelle de chaque encours composant les secteurs (activités et pays) à déprécier. L'affinement de ce paramètre a conduit à augmenter le montant de provisions du bilan d'ouverture de 45 millions d'euros en minoration des capitaux propres du groupe (30 millions d'euros) et en augmentation de l'actif d'impôt différé (15 millions d'euros).

II.1 - Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (tier 1)

	Capitaux propres			Ratio Tier 1 (points de base)
	Réserves (millions €)	Gains et pertes latents (millions €)	Résultat (millions €)	
Comptes consolidés français au 31 décembre 2004 part du groupe	3 804	(41)	407	8,16 %

Retraitements IFRS 2004 (après effet de l'imposition différée)

Retraitement du FRBG	+ 242	-	-	-
Retraitement des provisions pour égalisation	+ 88	-	+ 33	+ 22
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux	(53)	-	+ 1	(9)
Retraitement de la réserve de capitalisation (impôt différé passif)	(24)	-	+ 1	(4)
Approche par composants sur immobilisations	(20)	-	(1)	(4)
Immobilisation des frais de développements	+ 16	-	+ 3	+ 3
Retraitement des valeurs de réseau Coface	-	-	-	(31)
Retraitement des écarts d'acquisition	+ 42	-	+ 47	+ 3
Autres impacts	(2)	-	(3)	(1)
Total retraitements IFRS 2004	+ 289	-	+ 81	(21)

Comptes consolidés IFRS 2004 au 31 décembre 2004 part du groupe	4 093	(41)	488	7,95 %
--	--------------	-------------	------------	---------------

Retraitements IFRS-EU (après effet de l'imposition différée)

Coût amorti	(29)	-	-	(5)
Actualisation des provisions individualisées	(17)	-	-	(3)
Retraitement des provisions collectives	+ 57	-	-	+ 10
Annulation des actions propres NBP	(156)	-	-	-
Juste valeur activité du capital investissement	+ 116	+ 10	-	+ 21
Juste valeur autres instruments valorisés (1)	+ 1	+ 28	-	+ 3
Juste valeur sur placements de l'assurance	(1)	+ 38	-	+ 7
Autres retraitements	+ 2	-	-	-
Total retraitements IFRS-EU	(27)	+ 76	-	+ 33

Comptes consolidés IFRS-EU au 1^{er} janvier 2005 part du groupe	4 066	35	488	8,28 %
---	--------------	-----------	------------	---------------

(1) dont gains latents sur AFS Coface + 9

Détail des impacts IFRS-EU sur les gains et pertes latents	AFS	CFH	Total
Juste valeur activité du capital investissement	+ 10	-	+ 10
Juste valeur autres instruments valorisés	+ 98	(70)	+ 28
Juste valeur sur placements de l'assurance	+ 38	-	+ 38
Total	+ 146	(70)	+ 76

Détail du stock des gains et pertes latents au 1^{er} janvier 2005

	Total
AFS	+ 146
CFH	(70)
Réserves de conversion	(41)
Total	+ 35

II.1.1 Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (tier one) au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

Commentaires :

(1) Annulation du FRBG :

Les normes internationales (IAS 30 et IAS 37) ne reconnaissent pas ce type de provision générale comme éligible à la qualification de passif. Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont donc fait l'objet d'un reclassement intégral venant augmenter le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les dotations ou reprises sont éliminées du compte de résultat.

(2) Provision pour égalisation :

Cette provision constituée chez Coface (activité d'assurance crédit) et chez ABP IARD est une provision technique réglementaire en normes françaises visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision couvrant un risque de nature générale n'est pas reconnue et a donc fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. La dotation constatée sur l'exercice 2004 dans les comptes français a été reprise.

(3) Engagement sociaux :

La norme IAS 19 prévoit des modalités plus précises d'évaluation et de comptabilisation des avantages du personnel. Ces nouvelles modalités conduisent à une augmentation des engagements sociaux, principalement liée aux écarts actuariels, se traduisant par un complément de provision prélevé sur les capitaux propres d'ouverture. Les écarts actuariels sont constitués des différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (notamment le taux d'actualisation retenu) entre le référentiel français et IFRS.

(4) Impôt différé sur réserve de capitalisation :

La réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

(5) Retraitements des immobilisations corporelles et incorporelles (hors valeur de réseau) :

- Immobilisation de frais de développements informatiques :

À la différence des règles françaises applicables jusqu'en 2004, l'immobilisation des frais de développement informatique devient obligatoire en référentiel IFRS. Cette disposition a conduit à constater des immobilisations incorporelles à l'actif du bilan en contrepartie des capitaux propres d'ouverture, qui se trouvent augmentés à due concurrence.

- Mise en place de l'approche par composants pour les immobilisations corporelles :

L'impact de cette approche concerne principalement les immeubles. En normes françaises, les immeubles (exploitation ou hors exploitation) faisaient l'objet d'un amortissement calculé sur une durée d'utilisation unique pour l'ensemble de l'immeuble concerné. En référentiel IFRS, lorsqu'un ou plusieurs composants d'un immeuble procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immeuble dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le différentiel d'amortissement résultant de l'application de cette approche par composants a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture.

(6) Écarts d'acquisition et retraitement des valeurs de réseau Coface :

- Écarts d'acquisition :

À la différence des normes françaises, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur ou au moins une fois par an conduisant le cas échéant à la constatation d'une dépréciation. Les écarts d'acquisition négatifs sont reclassés en capitaux propres lors de l'établissement du bilan d'ouverture et immédiatement constatés en résultat lors des exercices ultérieurs.

- Retraitement des valeurs de réseau Coface :

Les valeurs de réseau précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition. S'agissant d'un reclassement, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture est nul.

(7) Retraitement du crédit-bail :

La norme IAS 17 impose des règles de reconnaissance plus strictes entre location financière et location simple. Certaines opérations ont donc été reclassées en location simple, conduisant à ne plus reconnaître la réserve latente comptabilisée dans les comptes français.

(8) Périmètre et traitement de consolidation :

L'analyse des critères de contrôle tels que définis par les normes IFRS n'a pas eu d'effet significatif sur le périmètre de consolidation. Les seules variations de périmètre sont constituées des entités ad hoc non consolidées en normes françaises. Il s'agit des 4 Sociétés Civiles Immobilières portant sur les placements immobiliers de Natexis Assurances et de la SCI Cofimmo du sous-groupe Coface.

Les participations des filiales de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % n'ont pas été consolidées par mise en équivalence puisqu'elles sont classées dans la catégorie « instruments à la juste valeur par résultat » à compter du 1/1/2005. Les normes IAS 28 et 31 traitant des participations dans les entreprises associées considèrent, en effet, que pour ces participations, la juste valeur constitue un meilleur niveau d'informations que leur prise en compte par le

mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence. L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci ne revêtant pas un caractère significatif.

II.1.2 Impact sur les capitaux propres et les fonds propres (tier one) au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS-EU

Commentaires :

(1) Coût amorti :

En normes françaises, les crédits sont enregistrés au coût avec comptabilisation en résultat des intérêts acquis sur la période. La plus grande partie des commissions est enregistrée immédiatement en résultat lors de la mise en place.

En référentiel IFRS, les crédits sont inscrits dans la catégorie « Prêts et créances » et évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode consiste à effectuer un étalement actuariel sur la durée de vie du crédit de certaines commissions reçues ou payées directement liées à l'opération de crédit.

(2) Provisions :

- provisions individuelles sur risque de crédit – incidence de l'actualisation :

Les critères d'identification de l'existence d'un risque de crédit avéré sur les encours individuels sont similaires à ceux retenus par Natexis Banques Populaires en normes françaises. Le montant des provisions pour dépréciation est désormais calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

- Provisions collectives :

La norme IAS 39 prévoit des modalités strictes de constitution des provisions collectives et prescrit de constituer des provisions sur des portefeuilles de créances homogènes non dépréciées individuellement dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de ces portefeuilles.

(3) Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers :

- Incidences de la valorisation en juste valeur :

En normes françaises, seuls les titres et les dérivés gérés dans le cadre d'une stratégie de trading sont valorisés en juste valeur avec variation de juste valeur en résultat.

En référentiel IFRS, les instruments financiers suivants sont valorisés en juste valeur :

- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés, les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading, les instruments couverts selon une relation de couverture de juste valeur, à hauteur de leurs composantes couvertes, les instruments porteurs de dérivés incorporés séparables, les instruments dont la stratégie de gestion et l'évaluation de la performance est basée sur la juste valeur, les instruments dont les variations de juste valeur peuvent se compenser de façon significative avec les variations de juste valeur d'instruments liés ;

- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie « disponible à la vente » et les dérivés de macro-couverture traités en couverture de flux de trésorerie.

En normes françaises, les investissements des sociétés de capital investissement sont inscrits en « titres de l'activité de portefeuille ». Seules les moins values latentes sont provisionnées en date d'arrêté. En référentiel IFRS, le traitement de ces titres dépend du pourcentage de détention :

- pour les participations inférieures à 20%, un choix est possible entre un classement en « actif disponible à la vente » et un classement en « juste valeur par résultat » ;

- pour les participations comprises entre 20% et 50%, un choix est possible entre un classement en « juste valeur par résultat » et une consolidation par mise en équivalence ;

- les participations majoritaires sont consolidées lorsqu'elles sont significatives ou classées en « juste valeur par résultat » lorsqu'elles ne le sont pas.

Natexis Banques Populaires a retenu l'option de classer la grande majorité des participations du capital investissement en « juste valeur par résultat » et une fraction très minoritaire en « actif disponible à la vente ».

En référentiel IFRS, les placements des sociétés d'assurance suivent les règles de classification et d'évaluation de la norme IAS 39. Toutefois, les plus et moins-values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires sont en grande partie compensées (à hauteur de 92% environ) par la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différés (application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4) qui revient à considérer qu'une quote-part des réévaluations reviendra aux assurés via la rémunération de leurs contrats.

- Incidence du retraitement du Day one P&L :

En normes françaises, certains instruments complexes ou structurés peuvent donner lieu à la constatation immédiate d'un résultat dès l'initiation en raison de l'écart entre le prix de la transaction sur le marché et sa valorisation déterminée sur la base de modèles internes.

En référentiel IFRS, en l'absence de cotation issue d'un marché actif, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en utilisant soit le prix de transactions similaires, soit des modèles de valorisation internes. En cas d'utilisation d'un modèle de valorisation interne, un profit ne peut être constaté dès la conclusion de l'opération (Day one P&L) que si l'ensemble des paramètres utilisés par ce modèle interne sont directement issus du marché (paramètres observables) et si le modèle utilisé est conforme aux méthodes économiques communément acceptées pour la fixation du prix de ces instruments financiers. Dans la négative, ce résultat ne peut être constaté à l'initiation et fait alors l'objet d'un étalement sur la durée de l'opération.

(4) Autres impacts :

- Actions de préférence :

Les émissions d'actions de préférence réalisées par Natexis Banques Populaires sont qualifiées en normes françaises d'éléments de capitaux propres et classées parmi les intérêts minoritaires.

En référentiel IFRS, les actions de préférence sont classées, après étude des contrats, en dettes ou en capitaux propres, selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de verser de la trésorerie aux détenteurs de ces titres.

L'analyse menée par Natexis Banques Populaires sur ses actions de préférence a conduit à les reclasser en dette, ce qui a pour principal effet de diminuer le montant des intérêts minoritaires à hauteur des émissions. Les dividendes versés sur ces actions préférentielles constituent désormais en référentiel IFRS une charge d'intérêts.

- Actions propres :

Le maintien d'actions propres à l'actif du bilan n'est pas autorisé en normes IFRS indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes français. L'ensemble des actions propres détenues par Natexis Banques Populaires a donc fait l'objet d'une élimination par contrepartie des capitaux propres. Les éléments inscrits en résultat dans les comptes français au titre de ces actions sont neutralisés en IFRS.

Note II.2 - Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005

en millions d'euros	31/12/2004 En normes françaises après reclassement Note II.2.1	Impacts IFRS 2004 Note II.2.2	Impacts IFRS-EU Note II.2.3	01/01/2005 IFRS-EU
ACTIF				
Caisse, Banques centrales, CCP	187	-	5	192
Actifs à la juste valeur par résultat	23 756	-	738	24 494
Instruments dérivés de couverture	176	(1)	120	295
Actifs financiers disponibles à la vente	20 330	(361)	814	20 784
Prêts et créances sur établissements de crédit	41 174	-	(54)	41 120
Prêts et créances sur la clientèle	41 649	(330)	(625)	40 695
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	231
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 748	-	-	5 748
Actifs d'impôts différés	172	47	12	231
Actif d'impôt courant	-	-	-	0
Comptes de régularisation et actifs divers	3 918	23	147	4 088
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	0
Participations dans les mises en équivalence	108	2	20	130
Immeubles de placement	254	654	1	910
Immobilisations corporelles	418	90	-	508
Immobilisations incorporelles	427	(317)	(1)	109
Écart d'acquisition	362	366	1	729
Total actif	138 679	175	1 180	140 034
PASSIF				
Banques centrales, CCP	22	-	-	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 872	(3)	(145)	6 724
Instruments dérivés de couverture	231	0	266	497
Dettes envers les établissements de crédit	39 271	(1)	51	39 320
Dettes envers la clientèle	23 217	5	(285)	22 937
Dettes représentées par un titre	30 814	-	(22)	30 792
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	0
Passifs d'impôts différés	160	111	75	346
Passifs d'impôt courant	94	-	-	94
Compte de régularisation et passifs divers	6 615	(41)	839	7 413
Dettes sur actifs destinés à être cédés	-	-	-	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22 785	(96)	667	23 356
Provisions pour risques & charges	969	(169)	(454)	346
Dettes subordonnées	2 681	-	818	3 498
Intérêts minoritaires	778	-	(678)	100
Capitaux propres part du groupe	4 170	370	49	4 589
Capital et réserves liées	3 116	-	-	3 116
Réserves consolidées	717	261	(27)	951
Gains ou pertes latents ou différés	(70)	29	76	35
Résultat de l'exercice	407	81	-	488
Total passif	138 679	175	1 180	140 034

Comptes de régularisation et actifs divers	Participations dans les mises en équivalence	Immeubles de placement	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Autres reclassements
--	--	------------------------	-----------------------------	-------------------------------	----------------------	----------------------

-	-	-	-	-	-	780	
-	-	-	-	-	-	(796)	
-	-	(10)	(1)	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	(2 655)	
-	-	(74)	-	-	-	(2 016)	
-	(108)	-	-	-	-	2 014	
-	-	(170)	(417)	(427)	-	-	
-	-	-	-	-	(362)	-	
(3 918)	-	-	-	-	-	2 034	
(3 918)	(108)	(254)	(418)	(427)	(362)	(639)	
Publiable "normes IFRS"							
						Caisse, Banques centrales, CCP	187
						Actifs à la juste valeur par le résultat	23 756
						Instruments dérivés de couverture	176
						Actifs financiers disponibles à la vente	20 330
						Prêts et créances sur établissements de crédit	41 174
						Prêts et créances sur la clientèle	41 649
						Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0
						Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 748
						Actifs d'impôts différés	172
						Actif d'impôt courant	0
3 918						Comptes de régularisation et actifs divers	3 918
						Actifs non courants destinés à être cédés	0
	108					Participations dans les mises en équivalence	108
		254				Immeubles de placement	254
			418			Immobilisations corporelles	418
				427		Immobilisations incorporelles	427
					362	Écart d'acquisition	362
Total actif							138 679

Provisions techniques des contrats d'assurance	Provisions pour risques et charges	Dettes subordonnées	Intérêts minoritaires	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents différés	Résultat de l'exercice	Autres reclassements
--	------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------------	----------------------	----------------------------------	------------------------	----------------------

-	-	-	-	-	-	-	-	31	
-	-	-	-	-	-	-	-	(17)	
-	-	-	-	-	-	-	-	(17)	
(22 785)	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	(630)	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	(726)	-	-	-	-	-	-	(7)	
-	-	(2 681)	-	-	-	-	-	-	
-	(242)	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	(778)	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	(772)	-	-	-	-	
-	-	-	-	(1 802)	-	-	-	-	
-	-	-	-	(542)	(717)	70	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	(407)	-	
(22 785)	(969)	(2 681)	(778)	(3 116)	(717)	70	(407)	(640)	
Publiable "normes IFRS"									
								Banques centrales, CCP	22
								Passifs financiers à la JV par résultat	6 872
								Instruments dérivés de couverture	231
								Dettes envers les Ets de crédit	39 271
								Dettes envers la clientèle	23 217
								Dettes représentées par un titre	30 814
								Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	
								Passifs d'impôts différés	160
								Passifs d'impôt courant	94
								Compte de régul et passifs divers	6 615
								Dettes sur actifs destinés à être cédés	0
22 785								Prov tech. des contrats d'assurance	22 785
	969							Provisions pour risques & charges	969
		2 681						Dettes subordonnées	2 681
			778					Intérêts minoritaires	778
								Capitaux propres part du groupe	4 170
				3 116				Capital et réserves liées	3 116
					717			Réserves consolidées	717
						(70)		Gains ou pertes latents ou différés	(70)
							407	Résultat de l'exercice	407
Total passif									138 679

Commentaires :

Les reclassements du bilan sont induits par l'adoption du nouveau format de publication retenu par la recommandation du CNC 2004-R-03 du 27 octobre 2004 et les principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 (en application des normes IFRS 2004) et au 1^{er} janvier 2005 (en application des normes IFRS-EU), dont, principalement, les reclassements suivants :

(1) Ventilation du portefeuille titres :

- En référentiel IFRS 2004 : les "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation,
- les "actifs financiers disponibles à la vente" comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et les entreprises liées non consolidées ainsi que les autres titres détenus à long terme.

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les caractéristiques économiques des instruments, et la stratégie de gestion documentée par l'établissement.

(2) Décomposition des placements des entreprises d'assurance :

En référentiel français les primes encaissées par les entreprises d'assurance sont investies dans les placements d'assurance regroupés en trois catégories : les valeurs mobilières (notamment titres obligataires à taux fixe ou révisable), les actions, les placements immobiliers et les prêts et dépôts.

En référentiel IFRS, les placements d'assurance (23,4 milliards d'euros) ont été reclassés par nature :

- les placements portant sur des valeurs mobilières ont été reclassés en tenant compte des nouvelles règles de classement en application des normes IAS 32 et IAS 39 :
 - ° Actifs à la juste valeur par le résultat (4,7 milliards d'euros)
 - ° Actifs financiers disponibles à la vente (12,5 milliards d'euros) dont 2 milliards d'euros provenant des immobilisations financières de l'assurance
 - ° Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (5,7 milliards d'euros)
- les placements immobiliers sont présentés sous le poste "Immeubles de placement" (0,1 milliard d'euros) ;
- enfin 0,3 milliard d'euros ont été reclassés en "Prêts et créances sur la clientèle".

Nota : La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" a été utilisée, au sein du groupe Natexis Banques populaires, pour les seuls titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

(3) Instruments dérivés :

En référentiel français la juste valeur des instruments financiers dérivés était inscrite au bilan sous le poste "Comptes

de régularisation et actifs ou passifs divers" et ne portait que sur les instruments financiers dérivés de transaction.

En référentiel IFRS, tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan et évalués en juste valeur à l'initiation qu'il s'agisse de dérivés de transaction ou de dérivés de couverture :

- Dérivés de transaction : ces dérivés sont intégrés dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- Dérivés de couverture : ces dérivés sont inscrits dans un poste spécifique du bilan, distinct des dérivés de transaction.





Note II.2.2 - Principaux retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

en millions d'euros	Engagements sociaux	Annulation du FRBG	Retraitement du crédit-bail	Écarts d'acquisition et valeurs de réseau Coface
■ Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	(344)	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	26	-	1	-
Actif d'impôt courant	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	-	-	-	-
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Participations dans les mises en équivalence	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	339	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	(344)
Écart d'acquisition	-	-	-	368
Total actif	26	0	(3)	24
■ Passif				
Banques centrales, CCP	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-	-
Passifs d'impôt courant	-	-	-	-
Compte de régularisation et passifs divers	-	-	-	(66)
Dettes sur actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-
Provisions pour risques & charges	77	(242)	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Capitaux propres part du groupe	(51)	242	(3)	89
Capital et réserves liées	-	-	-	-
Réserves consolidées	(52)	242	(3)	42
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	1	-	-	47
Total passif	26	0	(3)	24

Immobilisations	Provision pour égalisation	Impôt différé sur la réserve capitalisation	Reclassement réserves conversion	Variations de périmètre	Autres	Total des impacts IFRS 2004
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	(1)	(1)
-	-	-	-	(358)	(2)	(361)
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	13	1	(330)
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	0
12	-	-	-	4	4	47
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	24	-	23
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	2	2
(76)	-	-	-	394	(4)	654
41	-	-	-	40	9	90
30	-	-	-	-	(2)	(317)
-	-	-	-	-	(2)	366
7	0	0	0	118	4	175
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	(3)	(3)
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	(1)	(1)
-	-	-	-	5	-	5
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	0
10	68	24	-	3	6	111
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	10	16	(41)
-	-	-	-	-	-	0
-	(190)	-	-	91	3	(96)
(1)	-	-	-	-	(2)	(169)
-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	0
(2)	121	(24)	-	9	(14)	370
-	-	-	-	-	-	0
(4)	88	(24)	(29)	7	(8)	261
-	-	-	29	-	-	29
2	33	1	-	3	(6)	81
7	0	0	0	118	4	175

Note II.2.3 - Principaux retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS-EU

en millions d'euros	Impact de la juste valeur			Juste valeur autres instruments
	Coût amorti	Juste valeur capital investissement	Juste valeur placements de l'assurance	
■ Actif				
Caisse, Banques Centrales, CCP	-	-	5	-
Actifs à la juste valeur par le résultat	1	128	149	635
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	119
Actifs financiers disponibles à la vente	4	23	562	193
Prêts et créances sur établissements de crédit	(3)	-	-	8
Prêts et créances sur la clientèle	(39)	-	-	34
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	1	-
Actifs d'impôts différés	13	-	(19)	-
Actif d'impôt courant	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(39)	-	123	57
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Participations dans les mises en équivalence	-	18	1	-
Immeubles de placement	-	-	-	1
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Total actif	(62)	169	821	1 046
■ Passif				
Banques centrales, CCP	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	1	(148)
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	266
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	51
Dettes envers la clientèle	-	-	-	5
Dettes représentées par un titre	(21)	-	-	(1)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	31	-	3
Passifs d'impôt courant	-	-	-	-
Compte de régularisation et passifs divers	-	(1)	95	732
Dettes sur actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	667	-
Provisions pour risques & charges	-	-	-	(5)
Dettes subordonnées	(12)	-	-	114
Intérêts minoritaires	-	13	20	-
Capitaux propres part du groupe	(29)	126	38	29
Capital et réserves liées	-	-	-	-
Réserves consolidées	(29)	116	(1)	2
Gains ou pertes latents ou différés	-	10	39	27
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Total passif	(62)	169	821	1 046

Impact sur les provisions		Autres impacts				Autres	Total des Impacts IFRS -EU
Effet temps	Provisions collectives	Actions de préférence	Traitement des actions propres	Non reconnaissance créances & dettes d'affacturage			
-	-	-	-	-	-	-	5
-	-	-	(156)	-	(20)	-	738
-	-	-	-	-	1	-	120
(2)	-	-	-	-	35	-	814
(1)	(58)	-	-	-	-	-	(54)
(21)	(318)	-	-	(291)	10	-	(625)
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	0
7	16	-	-	-	(4)	-	12
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	7	-	147
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	20
-	-	-	-	-	-	-	1
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
-	-	-	-	-	1	-	1
(17)	(360)	0	(156)	(291)	29	-	1 180
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	1	-	(145)
-	-	-	-	-	-	-	266
-	-	-	-	-	-	-	51
-	-	-	-	(291)	1	-	(285)
-	-	-	-	-	-	-	(22)
-	-	-	-	-	-	-	0
-	39	-	-	-	1	-	75
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	13	-	839
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	667
-	(456)	-	-	-	7	-	(454)
-	-	711	-	-	4	-	818
-	-	(711)	-	-	-	-	(678)
(17)	57	-	(156)	-	1	-	49
-	-	-	-	-	-	-	0
(17)	57	-	(156)	-	1	-	(27)
-	-	-	-	-	(1)	-	76
-	-	-	-	-	-	-	0
(17)	(360)	0	(156)	(291)	29	-	1 180

Note II.3 : Transition du compte de résultat de l'exercice 2004 en application des normes IFRS 2004

en millions d'euros	Normes françaises	Réaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés (net)	689	6	708	-	1 402
Revenus des titres à revenu variable	38	(38)	-	-	///////
Commissions nettes	582	-	-	-	582
Gains/pertes nets/instruments financiers en juste valeur par résultat	///////	305	(148)	-	156
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	///////	94	29	-	123
Résultat du portefeuille de négociation	183	(183)	-	-	///////
Résultat du portefeuille de placement	185	(185)	-	-	///////
Autres produits nets d'exploitation	94	-	(94)	-	///////
Marge brute des sociétés d'assurance	744	-	(744)	-	///////
Produits nets des autres activités	194	-	200	49	443
Produit net bancaire	2 708	-	(50)	49	2 707
Charges générales d'exploitation	(1 779)	-	(10)	2	(1 788)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(78)	-	-	1	(77)
Résultat brut d'exploitation	851	-	(60)	51	843
Coût du risque	(104)	-	3	-	(101)
Résultat net d'exploitation	747	-	(57)	51	741
Résultat exceptionnel	(10)	-	10	-	///////
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	-	-	-	10
Gains ou pertes sur autres actifs	7	-	(9)	-	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(54)	-	-	47	(7)
Résultat avant impôt	700	-	(56)	99	744
Impôt sur le résultat	(220)	-	-	(18)	(239)
Résultat net	480	-	(56)	80	505
Intérêts minoritaires	(73)	-	56	-	(17)
Résultat net part du groupe	407	0	0	80	488

Note II.3.1 : 31 décembre 2004 - Détails des reclassements effectués en application des normes IFRS 2004

en millions d'euros	Résultat exceptionnel	Résultat sur immo- bilisations financières	Marge brute des sociétés d'assurance	Intérêts sur actions préfé- rentielles	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	Total reclas- sements
Intérêts et produits assimilés (net)	-	-	763	(56)	-	-	708
Revenus des titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	0
Commissions nettes	-	-	-	-	-	-	0
Gains /pertes nets/instruments financiers en juste valeur par résultat	-	-	(148)	-	-	-	(148)
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	6	23	-	29	-	0
Résultat du portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-	0
Résultat du portefeuille de placement	-	-	-	-	-	-	0
Autres produits nets d'exploitation	-	-	-	-	(94)	-	(94)
Marge brute des sociétés d'assurance	-	-	(744)	-	-	-	(744)
Produits nets des autres activités	-	-	106	-	94	-	200
Produit net bancaire	-	6	-	(56)	-	-	(50)
Charges générales d'exploitation	(10)	-	-	-	-	-	(10)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-	0
Résultat brut d'exploitation	(10)	6	-	(56)	-	-	(60)
Coût du risque	-	3	-	-	-	-	3
Résultat net d'exploitation	(10)	9	-	(56)	-	-	(57)
Résultat exceptionnel	10	-	-	-	-	-	10
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-	(9)	-	-	-	-	(9)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	-	-	-	(56)	-	-	(56)
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-	0
Résultat net	-	-	-	(56)	-	-	(56)
Intérêts minoritaires	-	-	-	56	-	-	56
Résultat net part du groupe	0	0	0	0	0	0	0

Note II.3.2 : 31 décembre 2004 - Détails des retraitements effectués en application des normes IFRS 2004

en millions d'euros	Provisions pour égalisation	Écarts d'acquisition	Approche par composant des immobilisations corporelles	Frais de développements informatiques	Passifs sociaux	Autres	Total retraitements
Intérêts et produits assimilés (net)	-	-	-	-	-	-	0
Revenus des titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	0
Commissions nettes	-	-	-	-	-	-	0
Gains /pertes nets/instruments financiers en juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	0
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	0
Résultat du portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-	0
Résultat du portefeuille de placement	-	-	-	-	-	-	0
Autres produits nets d'exploitation	-	-	-	-	-	-	0
Marge brute des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-	0
Produits nets des autres activités	52	-	(3)	-	-	-	49
Produit net bancaire	52	-	(3)	-	-	-	49
Charges générales d'exploitation	-	-	-	4	1	(3)	2
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	2	1	-	(2)	0
Résultat brut d'exploitation	52	-	(1)	5	1	(5)	51
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	0
Résultat net d'exploitation	52	-	(1)	5	1	(5)	51
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	0
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	47	-	-	-	-	47
Résultat avant impôt	52	47	(1)	5	1	(5)	98
Impôt sur le résultat	(19)	-	-	(2)	-	2	(19)
Résultat net	33	47	(1)	3	1	(3)	79
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	0
Résultat net part du groupe	33	47	(1)	3	1	(3)	79

Note III > Principes et modalités de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires regroupent les comptes de la société Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales. Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Comme en principes français, les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Droits de vote potentiels

Les normes comptables internationales étendent la notion de droits de vote à prendre en compte pour déterminer l'existence d'un contrôle ou d'une influence notable, en y intégrant les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natexis Banques Populaires n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2004 et 2005.

Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natexis Banques Populaires contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- activité : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte du groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.

- prise de décision : Natexis Banques Populaires dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.

- avantages : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc : droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.

- risques : Natexis Banques Populaires conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

L'inventaire des structures ad hoc regroupe quatre catégories d'opérations :

■ a) Les opérations de titrisation

Opérations réalisées pour compte propre

Sur les cinq opérations de titrisation synthétique pour compte propre réalisées depuis l'exercice 2000, deux sont encore en vie au 31/12/2005. En effet, dans le cadre d'une gestion active des portefeuilles et après accord des autorités de tutelle, il a été décidé de mettre fin par anticipation à la titrisation synthétique de :

- Paris I et II au cours de l'exercice 2004 ;
- Igloo I au cours du second semestre 2005.

Ces opérations de titrisation synthétique visent à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralised Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes).

Elles portent sur un montant brut de 1,7 milliard d'euros au 31/12/05 (2,9 milliards d'euros au 31/12/04) et sur un total de risques pondérés de 1,3 milliard d'euros au 31/12/05 (2,3 milliards d'euros au 31/12/04).

(En contre valeur millions d'euros au 31/12/05)

Entités	Devise	Création	Échéance	Montant brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	First Loss
IGLOO II	EUR	2003	2008	1 552	1 264	508	110
NATIX	USD (premières pertes en EUR)	2000	2008	145	145	29	3
Total				1 697	1 293	537	113

(En contre valeur millions d'euros au 31/12/04)

Entités	Devise	Création	Échéance	Montant brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	First Loss
IGLOO I	EUR	2000	2005	997	778	368	33
IGLOO II	EUR	2003	2008	1 678	1 377	444	110
NATIX	USD (premières pertes en EUR)	2000	2008	190	190	34	3
Total				2 865	2 345	846	146

L'examen des critères définis par SIC 12 a montré que les véhicules des titrisations « Natix » et « Igloo II » n'ont pas à être consolidés, en particulier parce que Natexis Banques Populaires ne porte pas la majorité des risques inhérents à ces deux structures.

Par ailleurs, le montage « Igloo I », ne comportant pas de structure ad hoc, n'avait pas été consolidé.

Opérations réalisées pour le compte de la clientèle
Natexis Banques Populaires a monté en 2002 un conduit

multicédant, Elixir Funding, destiné à refinancer, sur le marché des billets de trésorerie, les opérations de titrisation des portefeuilles de créances de la clientèle.

Natexis Banques Populaires assure dans cette opération les fonctions de dépositaire et d'arrangeur, ainsi que les fonctions d'agent placeur, de banque de liquidité, de garant de la lettre de crédit et d'agent domiciliataire.

La consolidation de ce fonds n'est pas requise au regard des dispositions de SIC 12.

en millions d'euros	31/12/05	31/12/04
Montant autorisé	1 070,7	614,6
Montant tiré	918	538,2
Ligne de liquidité NBP	530	248,4
Lettre de crédit NBP	10	5

■ b) Les montages fiscaux

Ils concernent le financement d'actifs pour le compte de clients via des entités transparentes fiscalement dans lesquelles Natexis Banques Populaires est membre seul ou aux côtés d'autres banques. Dans ces montages, Natexis Banques Populaires intervient en tant que prêteur de deniers et vendeur de positions fiscales. Au regard de la problématique de la consolidation de ces structures, Natexis Banques Populaires exerce des pouvoirs de décision sur les activités courantes qui découlent en substance d'une relation fiduciaire menée dans l'intérêt de ses clients. L'économie d'ensemble de ces montages ne donne pas à Natexis Banques Populaires le contrôle de l'entité au sens des critères définis par SIC 12. Ces montages ne sont donc pas consolidés.

■ c) Les montages immobiliers

Ils ont pour objet le financement de biens immobiliers pour le compte de clients via des SCI crédit-bailleuses ou titulaires

de contrats de crédit-bail mis en place par les filiales de crédit-bail de Natexis Banques Populaires. Natexis Banques Populaires intervient dans le cadre d'une relation fiduciaire à la demande de ses clients, sans que l'existence du contrôle soit établie au regard de l'un des critères prévus par SIC 12.

■ d) Les montages financiers

Ils ont pour but de céder à un groupe d'investisseurs la propriété de participations dans des prêts syndiqués selon différents rangs de séniorité. Natexis Banques Populaires a monté en 2004 une opération de ce type par l'intermédiaire d'une structure dénommée Vallauris CLO PLC. L'actif de cette société est constitué d'un portefeuille de prêts bancaires géré par Natexis Banques Populaires et refinancé par les parts senior, mezzanine et subordonnées émises par l'entité et souscrites par des investisseurs externes à Natexis Banques Populaires. Aucun des quatre critères prévus par SIC 12 n'étant rempli, ce montage n'est pas inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/05	31/12/04
Total parts émises	308	308
Dont souscrites par NBP	12,5	19,5
Total investi en portefeuille	284,7	230
Rémunération du gestionnaire	0,5 % / an	0,5 % / an

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

La norme IAS 27 prévoit que le contrôle des filiales détenues entre 40% et 50% doit être démontré pour pouvoir les consolider par intégration globale.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (co entreprises) par mise en équivalence. Natexis Banques Populaires n'a pas retenu cette possibilité.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 et 50% dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natexis Banques Populaires a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière

modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

3.3 Présentation des comptes et date de clôture

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2005 des sociétés du groupe Natexis Banques Populaires.

3.4 Activité institutionnelle

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de son activité institutionnelle sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natexis Banques Populaires par l'Etat.

La loi de finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), dans son article 84, a prolongé jusqu'au 31 décembre 2005 la durée de la mission de Natexis Banques Populaires ou toutes sociétés qu'elle contrôle, de gérer un ensemble de procédures publiques pour compte de l'État. Cette mission a été reconduite au-delà du 31 décembre 2005 par la loi de finance rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005). Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'Etat. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natexis Banques Populaires affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'Etat et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

S'agissant de la Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés à l'activité institutionnelle, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natexis Banques Populaires pour compte de l'Etat a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

3.5 Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros aux cours de clôture (cours indicatifs de la Banque

Centrale Européenne), à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans les capitaux propres.

Les cours moyens de la période (cours quotidiens indicatifs de la Banque Centrale Européenne) sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

3.6 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été retraités conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 3. Ceux antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement, comme permis par la norme IFRS 1.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT (valeur comprenant celle de l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2005, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition positifs s'élève à 733 millions d'euros, dont 92,4%, soit 677 millions d'euros, sont affectés à deux UGT :

- 441 millions d'euros, soit 60,2% de la valeur totale, sont affectés à l'UGT « Poste clients » ;

- 236 millions d'euros, soit 32,2% de la valeur totale, sont affectés à l'UGT « Services ».

Ces deux UGT correspondent à deux des quatre secteurs d'activité retenus pour l'information sectorielle présentée en note 7.

Les tests de dépréciation qui ont été menés ont consisté à comparer la valeur comptable de chaque UGT avec sa valeur d'utilité sur la base des fondements décrits ci-après.

La valeur d'utilité a été déterminée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flow libres annuels à l'infini. Pour l'estimation des flux de trésorerie futurs, NBP s'est fondé sur les prévisions des plans à moyen terme (2006/2008) des métiers dont les principes ont été approuvés par le Conseil d'administration de NBP du 17 janvier 2006.

Au-delà de 2008, les flux de trésorerie de la troisième année sont projetés à l'infini sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue en moyenne sur une très longue période, soit 2%.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant, soit 2%. Il résulte de l'addition de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT « Poste Clients »

Dans les 3 métiers du pôle Poste clients (assurance crédit, information d'entreprise, et affacturage), une progression annuelle soutenue du chiffre d'affaires est attendue.

- En assurance crédit et information d'entreprise, cette progression est due, pour l'essentiel, à la poursuite du déploiement de l'offre à l'international dans de nouveaux pays ; en assurance-crédit, le retour sur la période de prévision à un loss ratio moins favorable qu'en 2004 et 2005 est en partie compensé par la poursuite de l'amélioration du cost ratio.

- En affacturage, la croissance repose à la fois sur la diversification des canaux d'apport en France et sur l'intensification du développement de cette activité à l'international.

La période de projection des flux de trésorerie est de 3 ans, période couverte par le plan à moyen terme (2006/2008). Le taux d'actualisation utilisé est de 9,42%.

Hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT « Services »

Dans les 4 métiers du pôle Services est prévu le maintien d'une croissance régulière des activités, comparable à celle observée notamment au cours des 2 derniers exercices.

- Sur les marchés relativement matures des services bancaires et des services financiers, où NBP figure parmi les acteurs majeurs, le développement du produit net bancaire et l'amélioration de la productivité s'appuieront notamment sur les synergies issues des partenariats stratégiques noués en 2005 avec BNP Paribas dans la monétique, et Bank of New-York dans la conservation de titres.

- Sur le marché fortement concurrentiel de la gestion collective, la croissance sera tirée par le développement de la composante longue de l'offre de Natexis Banques Populaires et la montée en puissance des prestations d'administration de fonds (« asset servicing ») qui ont été filialisées en 2005.

- Sur le marché, également très concurrentiel, de l'assurance dans ses trois composantes Vie, Prévoyance, IARD, la croissance reposera, en France, sur l'exploitation optimisée du potentiel du réseau de distribution des Banques Populaires régionales et, à l'étranger, sur la poursuite des partenariats permis par l'expertise reconnue de Natexis Banques Populaires dans la bancassurance.

- Sur le marché de l'ingénierie sociale, prenant appui sur la position de leader de Natexis Interépargne en épargne salariale, la croissance proviendra de la poursuite des actions entreprises depuis 2 ans pour élargir d'une part les clientèles visées (offre TPE et Professionnels avec l'appui des réseaux du Groupe) et d'autre part l'offre des produits (gamme complète d'épargne salariale, assurances collectives et titres de services).

La période de projection des flux de trésorerie est de 3 ans, période couverte par le plan à moyen terme (2006/2008) pour l'ensemble des métiers et activités, à l'exception de l'assurance-vie et de la prévoyance pour lesquelles la projection -par construction à long terme dans ces activités- porte sur 10 années.

Le taux d'actualisation est égal à 9,42% pour les services bancaires et financiers, la gestion collective et l'ingénierie sociale. Il est égal à 10,21% pour l'assurance IARD et à 10,45% pour l'assurance-vie et la prévoyance.

Au 31 décembre 2005, aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été comptabilisée à l'issue des tests effectués pour chaque UGT.

3.7 Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natexis Banques Populaires a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

3.8 Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements

pour être mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe Natexis Banques Populaires sont éliminés.

3.9 Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;

- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natexis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation du test de suffisance des passifs conformément à IFRS 4.

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou shadow accounting). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

Les provisions pour égalisation constituées chez Coface (activité d'assurance crédit) et chez ABP IARD constituent des provisions techniques prévues par la réglementation française visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les dotations constatées dans les comptes français sont donc annulées dans les comptes en référentiel IFRS.

Natexis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

- risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux :

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : 65% des contrats ont un TMG nul.

- risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux : Pour faire face à ce risque, ABP Vie a couvert environ 25% de ses actifs de taux par des contrats Cap et a souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum. Le risque de rachat est par ailleurs limité par la perte des avantages fiscaux que peut entraîner une telle opération.

Le test de suffisance des passifs (liability adequacy test) réalisé conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats. Le test réalisé repose sur l'évaluation des flux futurs actualisés par un modèle stochastique.

- risque de marché : risque de provisionnement en cas de krach boursier :

Pour faire face à ce risque, ABP Vie a diversifié ses placements relevant de l'article R.332-20 en investissant non seulement dans des OPCVM actions mais également dans des OPCVM obligataires et monétaires ainsi que dans l'immobilier. Elle a également souscrit un Put actions à échéance du 30 décembre 2005.

Par ailleurs, ABP Vie a réassuré à 100% la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 7 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induisent pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

Le test d'exigibilité réalisé à fin 2004 à la demande de la CCA montre que, pour faire face à simultanément une hausse de 2 points des taux d'intérêts, une baisse de 30% du CAC 40, une baisse de 20% de l'immobilier et un triplement du taux de rachat moyen, ABP Vie serait contrainte de réaliser 8 millions d'euros de moins-values. Ce montant est peu significatif par rapport à ses capitaux propres.

Concernant l'activité prévoyance, les risques assurés sont à cycle court : les provisions se liquidant sur une période

supérieure à un an ne représentent pas des montants très significatifs.

L'activité de prévoyance fait l'objet d'un plan de réassurance annuel. Ce plan veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter majoritairement qu'avec des parties dont le rating est supérieur ou égal à AA.

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux.

■ a) Le risque technique

Le risque de crédit (risque technique) est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance. On distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du « loss ratio » (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, « single risks » ...). Les « loss ratios » des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du groupe, de même que les montant et nombre mensuels d'impayés ;

- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface France et AKC), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (RBI) ;

- le « comité des grands risques » qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 250 plus grands risques du groupe (encours supérieur à 60 millions d'euros) et alloue des plafonds par pays émergent ;

- un système de notation des risques « corporate » et des risques « pays » ;

- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Diversification du portefeuille de risques de crédit :

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de

débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

Le total théorique des encours du groupe s'élève à 238 milliards d'euros, dont 218 milliards pour le crédit, 12 milliards pour la caution et 8 milliards les risques investissements et biens d'équipements.

Exposition au risque débiteur :

Coface assure le risque d'impayés de près de 1,5 million d'acheteurs à travers le monde. Au 31 décembre 2005, le risque moyen par débiteur était de 146 968 euros. La plus grande majorité des débiteurs, pris individuellement, constitue un risque non significatif au regard du portefeuille total de Coface, puisqu' aucun débiteur ne représente plus de 1 % des encours de Coface.

Le tableau ci-après analyse au 31 décembre 2005 la répartition des débiteurs pour l'assurance-crédit en fonction de l'encours de risque cumulé porté par Coface sur eux en milliers d'euros:

Encours Crédit seul par tranches au 31 décembre 2005 (polices signées)

Tranches d'encours en milliers d'euros	Encours en millions d'euros	Nombre total de limites (en milliers)	Nombre total d'acheteurs
Refus	0	357 830	282 157
1 – 10	2 498	339 172	323 218
11 – 20	4 567	314 993	271 430
21 – 50	10 675	456 975	304 812
51 – 100	13 333	356 071	175 024
101 – 300	29 563	535 245	168 981
301 – 500	17 634	221 613	45 368
501 – 800	17 780	180 464	28 170
801 - 1 500	25 537	199 880	23 609
1 501 et +	120 518	382 600	24 565
Total	242 105	3 345	1 647 334
Encours moyen par débiteur	146 968 euros		

■ b) Le risque financier

Le risque financier est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers.

3.10 Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

Note IV > Périmètre de consolidation

4.1 Effet de la première application des normes IFRS

La première application en 2004 des normes IFRS a conduit à consolider 5 SCI portant les immeubles de placement des sociétés d'assurance.

Pour Assurances Banque Populaire Vie, filiale d'assurance vie de Natexis Assurances, il s'agit des SCI Fructifoncier, ABP Léna, ABP Pompe et Neuilly Château. Pour le sous-groupe Coface, il s'agit de la SCI Cofimmo.

La première application des normes IFRS-EU a conduit à consolider en 2005 les OPCVM dédiés souscrits par les filiales d'assurance comme actifs de placement en représentation de contrats d'assurance. Pour Natexis Assurances, les OPCVM consolidés sont ASM Alternatif Garanti, ABP Actions, ABP Monétaire Plus, ABP Taux, ABP Croissance Rendement et ABP Midcap. Pour Coface, les OPCVM consolidés sont Coface Europe, Cofaction 2, Cofobligations, AKCO Fund et MSL I Fund.

4.2 Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2005

Les principales modifications de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2005 ont été les suivantes :

Entrées de périmètre (autres que les OPCVM mentionnés ci-dessus)

- entrée de FSN 3, filiale de capital investissement de NPEIS opérant dans la zone Asie ;
- entrée de Natexis LLD, société de location de véhicules longue durée, filiale à 100 % de Natexis Lease ;
- entrée de NPEIM, société de gestion de capital investissement ;
- entrée de Natexis Services Ltd, société de gestion de moyens pour les implantations à Londres ;
- entrée de Coface Factoring Italia Spa, filiale de Coface créée en Italie pour l'activité d'affacturage ;
- entrée de Coface LEID, société d'assurance crédit acquise par Coface en Lituanie ;
- entrée de Cofacering.ch créée par Coface en Suisse dans l'information et la gestion de créances ;
- entrée de Crédit Underwriting Agency Limited, CUAL, société de services liés à l'assurance en Afrique du Sud ;
- entrée de Coface South African Insurance Company, société d'assurance créée en 2005 ;
- entrée de Coface Chili, détenue à 84 % par Coface SA ;
- entrée des succursales de Madrid et Milan, de Natexis Lease intervenant dans les activités de crédit-bail mobilier et immobilier.

Sorties de périmètre

- rachat des minoritaires (24 %) de SAMIC préalablement à la cession de 75 % du capital de cette filiale de services informatiques. Le prix de cession égal à 6,4 millions d'euros a permis de dégager une plus value consolidée de 4 millions d'euros. A l'issue de cette cession, la société SAMIC n'est plus consolidée ;
- cession de Bancassurance Popolari jusqu'ici consolidée par intégration proportionnelle (51 %) et dont le prix de cession de 7,8 millions d'euros a dégagé une plus value consolidée de 3,2 millions d'euros ;
- cession de la SCI Neuilly Château dont les titres cédés pour 74 millions d'euros représentent la valeur de l'immeuble comptabilisé comme placement d'assurance ; cette cession a dégagé une plus value consolidée de 5,3 millions d'euros ;
- cession d'OFIVM, filiale consolidée par mise en équivalence et cédée pour la totalité de la part détenue (34 %) à la société Ofivalmo. Le prix de cession de 10,6 millions d'euros n'a dégagé ni plus ni moins value ;
- cession de la SCI Cofimmo portant le siège social de Coface SCRL : la vente de l'immeuble et de la SCI pour un montant de 20 millions d'euros a permis de dégager une plus value consolidée de 7 millions d'euros.

Opérations de restructurations internes

- création de Natexis Investor Servicing par apport des activités de gestion administrative d'OPCVM réalisées par Natexis Banques Populaires, Natexis Epargne Entreprises et Natexis Asset Management.
- apport de l'activité de financement aéronautique de NBP à Natexis Transport Finance (ex-SBFI) ;
- apport des activités d'échanges de paiements nationaux et internationaux de NBP à Natexis Paiements ;
- fusion à Singapour des filiales de capital investissement NIA et FNS ;
- création de Coface Service par regroupement de Coface SCRL et Coface ORT, devenue le leader français de l'information d'entreprise et de la gestion de créances ;
- absorption par Coface SA de Cofacering.com et Unistrat Assurance par transmission universelle de patrimoine.

Ces opérations portant sur des activités ou des filiales déjà consolidées n'ont eu aucune incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice 2005.

- augmentation de capital de BP Développement souscrite par Natexis Private Equity dont le taux de détention dans BP Développement augmente de 37 % à 42 %. A l'issue de cette opération, BP Développement est consolidée par intégration globale du fait du contrôle exclusif de NPE par rapport au reste de l'actionariat représenté par les banques populaires régionales, qui détiennent individuellement moins de 8 % du capital. L'impact de ce changement de méthode de consolidation de BP Développement et de Sopromec, filiale à 100 % de BP Développement est traduit dans l'augmentation des capitaux propres revenant aux minoritaires pour 213 millions d'euros.

4.3 Périmètres de consolidation comparés

Activité	2005		2004		2003		
	de contrôle	% d'intérêts**	de contrôle	% d'intérêts**	de contrôle	% d'intérêts**	
Filiales intégrées							
ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN GESELLSCHAFT (2)	Information et gestion de créances	100	100	75	75	75	74
AK COFACE FINANZ GMBH (ex ALLGEMEINE KREDIT FINANZ SERVICE AKFS)	Affacturation	100	100	100	100	100	98
AK COFACE HOLDING (ex-COFACE VERMÖGENSVERWALTUNG GMBH)	Holding	100	100	100	100	100	98
AKCO FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
ALLGEMEINE KREDIT COFACE (AK COFACE)	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	98
ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONS GMBH (AKI)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
ASM ALTERNATIF GARANTI 1 (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT (1) et (13)	OPCVM de placement d'assurance	98	98	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MONETAIRE PLUS (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE	Prévoyance	100	100	100	100	100	100
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE TAUX (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance-vie	100	100	100	100	100	100
AUXILIAIRE ANTIN	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	98
AXA ASSURCREDIT * (ex-Assurcredit)	Assurance-crédit et services liés	40	40	40	40	40	39
AXELTIS LTD (Asset Square Londres)	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
BAIL EXPANSION	Location financière	100	100	100	100	100	100
BANCASSURANCE POPOLARI * (22)	Assurance vie	(22)	(22)	51	51	51	51
BANQUE PRIVEE ST DOMINIQUE	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
BP DEVELOPPEMENT ** (20)	Capital risque	42	36	(20)	(20)	(20)	(20)
BPSD GESTION	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
CENTRE D'ÉTUDES FINANCIÈRES (CEF)	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	-	-
CIMCO SYSTEMS LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
CO-ASSUR	Courtage d'assurance	100	100	100	100	100	100
COFACE (5)	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	98	98
COFACE CHILE SA (8)	Assurance-crédit	84	84	-	-	-	-
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA (ex-Coface Credit Management Services)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE DEBT PURCHASE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE EUROPE (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COFACE EXPERT	Formation	100	100	100	100	100	98
COFACE FACTORING ITALIA (13)	Affacturation	100	100	-	-	-	-
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	100	100	100	100	-	-
COFACE INTERCREDIT HOLDING AG	Holding	75	75	75	75	75	73
COFACE INTERCREDIT CZECHIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	97	71
COFACE INTERCREDIT BULGARIA	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	73
COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	73
COFACE INTERCREDIT HUNGARY	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	73
COFACE INTERCREDIT POLAND	Information et gestion de créances	97	73	97	73	97	71
COFACE INTERCREDIT ROMANIA	Information et gestion de créances	100	75	100	75	60	44
COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	73
COFACE INTERCREDIT SLOVENIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	60	44
COFACE ITALIA	Holding	100	100	100	100	100	98
COFACE MOPE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98

	Activité	2005		2004		2003	
		% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPAGNY	Holding	100	100	100	100	100	98
COFACE NORTH AMERICA	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	98
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPAGNY	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	98
COFACE O.R.T. (14)	Information commerciale et solvabilité	(14)	(14)	100	100	-	-
COFACE SCRL (ex-Coface Scrl Participations) (14)	Information et gestion de créances	(14)	(14)	100	100	100	98
COFACE SERVICE (15)	Information et gestion de créances	100	100	-	-	-	-
COFACE SERVICE (ex-La Viscontea Servizi)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICES COLOMBIA (ex-VERITAS COLOMBIA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICES ECUADOR (ex-VERITAS ANDINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICES NETHERLAND	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP (ex-VERITAS SOUTH AMERICAN CORPORATION)	Holding	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICES PERU (ex-VERITAS PERU)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICES VENEZUELA (ex-VERITAS VENEZUELA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICIOS CHILE (ex-VERITAS CHILE)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICIOS COSTA RICA (ex-VERITAS DE CENTRO AMERICA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICIOS ARGENTINA (ex-VERITAS ARGENTINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L. (ex-COFACERATING.SP)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICIOS MEXICO SA DE CV (ex-Infomes Veritas)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACE SERVICIOS PANAMA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SOUTH AFRICAN INSURANCE COMPAGNY (25)	Assurance-crédit	100	100	-	-	-	-
COFACE UK HOLDINGS (ex-London Bridge Finance Group)	Holding	100	100	100	100	100	98
COFACE UK SERVICES LTD (ex-Cofacerating.uk)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACERATING.CH (26)	Information et gestion de créances	100	100	-	-	-	-
COFACERATING.COM (16)	Information et gestion de créances	(16)	(16)	100	100	100	98
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COFACERATING.FR (17)	Information et gestion de créances	(17)	(17)	100	100	100	98
COFACERATING.IT (17)	Information et gestion de créances	(17)	(17)	100	100	100	98
COFACTION 2 (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COFINPAR	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	98
COFOBLIGATIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COGERI	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
COMPAGNIE FONCIERE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
CREDICO LTD (ex-Cimco Ltd)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
CREDIT MARITIME VIE	Assurance vie	100	100	100	100	-	-
CREDITORS GROUP HOLDING LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
CREDITORS GROUP LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
CREDITORS INFORMATION CO LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
CUAL (24)	Services - Apporteurs d'affaires	100	100	-	-	-	-
CRISTAL NEGOCIATIONS (18)	Marchand de biens	(18)	(18)	100	100	100	100
DOMIMUR	Location de locaux à usage professionnel	100	100	100	100	100	100
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Entreprise d'investissement	50	50	50	50	50	50
ECRINVEST 6	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	Structure defeasance crédits risques pays	100	100	100	100	100	100
E-MARKET (3)	Services informatiques	(3)	(3)	(3)	(3)	100	100

	Activité	2005		2004		2003	
		% de contrôle	% d'intérêts**	% de contrôle	% d'intérêts**	% de contrôle	% d'intérêts**
ENERGECO	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100
FCPR NATEXIS INDUSTRIE **	Capital transmission	90	82	90	86	100	100
FIMIPAR	Rachat de créances	100	100	100	100	100	98
FINANCIERE CLADEL	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
FINANCIERE NATEXIS SINGAPOUR **	Fonds d'investissement international	100	86	100	100	100	100
FINATEM **	Fonds d'investissement international	90	84	90	90	90	90
FNS2 **	Capital investissement	100	86	100	100	-	-
FNS3 ** (13)	Capital investissement	100	86	-	-	-	-
FONCIERE KUPKA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
FRUCTIBAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
FRUCTICOMI	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
IMMOBILIERE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	-	-
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT **	Capital transmission	92	76	92	73	92	77
INTERFINANCE NATEXIS N.V.	Émission d'emprunts internationaux	100	100	100	100	100	100
INVESTIMA 6	Holding immobilière	100	100	100	100	-	-
INVEST KAPPA (ex-LineBourse) (4)	Courtage en ligne	100	100	100	100	51	51
KOMPASS BILGI	Marketing et autres services	70	70	70	70	70	69
KOMPASS CZECH REPUBLIC	Marketing et autres services	93	93	93	93	93	91
KOMPASS HOLDING (Sous Groupe)	Holding	100	100	100	100	100	98
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	100	100	100	100	100	98
KOMPASS JAPAN	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	98
KOMPASS POLAND	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	98
KOMPASS SOUTH EAST ASIA	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	98
KOMPASS UNITED STATES	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	98
LIBRAIRIE ELECTRONIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	-	-
LONDON BRIDGE FINANCE LIMITED	Affacturation	100	100	100	100	-	-
MERCOSUL **	Fonds d'investissement international	100	84	100	100	100	100
MSL1 FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
N.V. COFACE EURO DB	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	-	-
NATEXIS ABM CORP. (ex-ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION)	Arbitrage de valeurs titrisées	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ACTIONS AVENIR (30)	Capital développement	(30)	(30)	(30)	(30)	75	74
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	Capital développement	56	56	58	58	74	72
NATEXIS ACTIONS NOUVEAUX MARCHES (30)	Capital développement	(30)	(30)	(30)	(30)	80	77
NATEXIS ALGERIE	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ALTAIR	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
NATEXIS AMBS **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	51	34
NATEXIS ARBITRAGE	Arbitrage actions et dérivés	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET MANAGEMENT (10)	Gestion d'épargne collective	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET SQUARE	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (ex-Natexis Immo Placement)	Gestion immobilière (SCPI)	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSURANCES	Holding de sociétés d'assurance	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER INC	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER SA	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER UK	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS CAPE **	Fonds d'investissement international	98	84	99	100	99	85
NATEXIS COFICINE	Société financière (audiovisuel)	93	93	93	93	93	93

Activité	2005		2004		2003		
	de contrôle	% d'intérêts**	de contrôle	% d'intérêts**	de contrôle	% d'intérêts**	
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd (ex-NATEXIS METALS)	Courtage de métaux précieux	100	100	100	100	100	100
NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE (11)	Gestion de l'épargne salariale	(11)	(11)	100	100	100	100
NATEXIS FACTOREM	Affacturage	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FINANCE	Conseil en fusions et acquisitions	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FUNDING	Animation du marché secondaire de la dette	100	100	100	100	100	100
NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT	Promotion et rénovation immobilières	100	100	100	100	100	100
NATEXIS IMMO EXPLOITATION	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INDUSTRIE **	Capital transmission	100	89	100	88	100	100
NATEXIS INTEREPARGNE	Tenue de comptes d'épargne salariale	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVERSIONES **	Fonds d'investissement international	100	84	100	100	100	100
NATEXIS INVESTISSEMENT **	Capital développement	100	90	100	100	99	90
NATEXIS INVESTMENT ASIA (19)	Fonds d'investissement international	(19)	(19)	100	100	100	100
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVESTOR SERVICING (9)	Gestion administrative des OPCVM	100	100	-	-	-	-
NATEXIS LEASE	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100
NATEXIS LEASE MADRID (13)	Crédit-bail mobilier et immobilier	100	100	-	-	-	-
NATEXIS LEASE MILAN (13)	Crédit-bail mobilier et immobilier	100	100	-	-	-	-
NATEXIS LIFE	Assurance vie	100	99	100	96	100	96
NATEXIS LLD (8)	Location de véhicule longue durée	100	100	-	-	-	-
NATEXIS LUXEMBOURG	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS MOSCOW	Banque à l'étranger	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PAIEMENTS	Services bancaires	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRAMEX ASIA LTD	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX DEUTSCHLAND	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX France	Promotion et opérations de commerce international	100	98	100	98	100	99
NATEXIS PRAMEX IBERICA SA	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	Promotion et opérations de commerce international	99	99	99	99	99	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL INC. (13)	Promotion et opérations de commerce international	100	99	-	-	-	-
NATEXIS PRAMEX NORTH AMERICA CORP.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX POLSKA	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX RUS Ltd (13)	Promotion et opérations de commerce international	100	99	-	-	-	-
NATEXIS PRAMEX UK LTD	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG SA	Gestion patrimoniale internationale	96	96	88	88	88	88
NATEXIS PRIVATE EQUITY	Capital investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT (8)	Société de gestion (Capital investissement)	100	100	-	-	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital investissement	100	100	100	100	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES **	Capital investissement	100	89	100	100	-	-
NATEXIS SERVICES LTD (8)	Gestion des moyens des sociétés anglaises	100	100	-	-	-	-
NATEXIS TRANSPORT FINANCE (ex-SOCIETE DE BANQUE FRANCAISE ET INTERNATIONALE)	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créances négociables	100	100	100	100	-	-
NATEXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	100	100	100	100	100	100
NAXICAP PARTNERS (ex-SPEF DEVELOPPEMENT)	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
NEM 2**	Société de gestion (Capital investissement)	100	100	100	100	88	88
NXBP1	Holding	100	100	100	100	100	100
OKV KREDITINFORMATIONEN GMBH (OKI)	Information et gestion de créances	100	94	100	94	100	92
OR INFORMATIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	-	-
ORCHID TELEMATICS LIMITED	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	-	-

Activité	2005		2004		2003		
	% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**	
OSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE (OKV COFACE) (27)	Assurance-crédit et services liés	94	94	94	94	94	92
PARIS OFFICE FUND*	Marchand de biens	50	50	50	50	-	-
PRAMEX ITALIA SRL	Promotion et opérations de commerce international	100	95	100	98	100	51
S.A.G.P	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ABP IENA (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ABP POMPE (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ALTAIR 1	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ALTAIR 2	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
S.C.I. COFIMMO (1) et (28)	Immobilier d'exploitation	(28)	(28)	100	100	100	98
S.C.I. FRUTIFONCIER (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. NEUILLY CHÂTEAU (1) et (23)	Placements immobiliers d'assurance	(23)	(23)	100	100	100	100
S.C.I. VALMY COUPOLE	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
SAMIC (12)	Services informatiques	(12)	(12)	76	76	76	76
SEGEX	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
SEPIA	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SLIB	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
SOCIETE FINANCIERE DE LA BFCE	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SODETO	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SOGAFI	Société de garantie	100	100	100	100	100	100
SOPRANE SERVICES	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
SOPROMECC (6)	Capital investissement	100	42	(6)	(6)	78	78
SPAFICA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
SPEF LBO	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
SPEF VENTURE	Gestion de FCP Innovation	100	100	100	100	100	100
UNISTRAT ASSURANCES (7)	Assurance-crédit et services liés	(7)	(7)	100	100	50	49
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	100	100	100	100	-	-
VAL A	Détention de portefeuille d'investissements	100	100	98	98	98	98
VERITAS SA (ARGENTINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
VERITAS PUERTO RICO CORP.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	98
VISCONTEA COFACE	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	98
VISCONTEA IMMOBILIARE	Société immobilière	100	100	100	100	100	98
VITALIA VIE	Assurance vie	100	100	100	100	100	100
VR FACTOREM *	Affacturage	51	51	51	51	-	-
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd	"Structure ""option de vente"" crédits risques pays"	100	100	100	100	100	100
Entreprises mises en équivalence							
ADIR	Assurance dommages aux biens	34	34	34	34	34	34
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	50	50	50	50	50	50
BP DEVELOPPEMENT (20)	Capital risque	(20)	(20)	37	37	28	28
CODINF SERVICES (29)	Information et gestion de créances	(29)	(29)	(29)	(29)	30	29
COFACREDIT	Assurance-crédit et services liés	36	36	36	36	36	35
EIOS	Information commerciale et solvabilité	30	30	30	30	-	-
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	28	28	28	28	28	27
IFCIC	Garantie cinéma et secteur audiovisuel	20	20	20	20	20	20
OFIVM (21)	Conservation et intermédiation	(21)	(21)	34	34	34	34
SOCECA	Courtage d'assurance	25	25	25	25	25	25
SOPROMECC (6)	Capital investissement	(6)	(6)	37	37	(6)	(6)

* Intégration proportionnelle

** Dans les résultats : pour les sociétés dont les catégories d'actions confèrent des droits différents dans les résultats, le pourcentage indiqué représente la part de leur résultat revenant au groupe; à l'égard des sociétés sorties du périmètre, le pourcentage indiqué est celui existant à la date de sortie. Pour les sociétés émettant des actions préférentielles, le résultat part du groupe est constitué du résultat de la société après prélèvement du dividende prioritaire revenant aux actions préférentielles.

- (1) Entrée dans le périmètre dans le cadre de l'application des normes IFRS.
- (2) Rachat des minoritaires pour détention à 100%.
- (3) Transmission universelle de patrimoine à Slib le 1^{er} avril 2004, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.
- (4) Rachat des minoritaires (BPR) pour détention à 100 % le 13 décembre 2004.
- (5) Rachat par Natexis Banques Populaires des minoritaires suite à l'OPRO en mai 2004.
- (6) Après apport par Natexis Private Equity des titres Sopromec à BP Développement le 22 novembre 2004, Sopromec est consolidée par mise en équivalence. Suite à l'augmentation du % de détention de NPE dans BP Développement (détentrice à 100% de Sopromec), Sopromec est de nouveau consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} octobre 2005.
- (7) Rachat des minoritaires pour détention à 100 % le 02 juin 2004 puis fusion avec Coface SA le 1^{er} octobre 2005.
- (8) Première consolidation.
- (9) Apport des activités d'asset servicing de Natexis Asset Management et Natexis Epargne Entreprise à Natexis Investor Servicing.
- (10) Fusion des activités de gestion financières de Natexis Asset Management et Natexis Epargne Entreprise.
- (11) Fusion avec Natexis Asset Management avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2005.
- (12) Rachat des minoritaires pour détention à 100% puis cession le 13 octobre 2005 avec effet au 30 septembre 2005.
- (13) Création.
- (14) Fusion avec Coface Service le 31 décembre 2005.
- (15) Création le 29 juin 2005 afin de recevoir les apports des sociétés Coface ORT et SCRL.
- (16) Fusion avec Coface SA le 1^{er} octobre 2005.
- (17) Liquidation.
- (18) Transmission universelle de patrimoine à Spafica avec effet rétroactif au 01/01/2005.
- (19) Fusion avec Financière Natexis Singapour avec effet rétroactif au 01/01/2005.
- (20) Changement de méthode de consolidation de mise en équivalence en intégration globale suite à l'augmentation du pourcentage de détention de Natexis Private Equity dans BP Développement en octobre 2005.
- (21) Cession le 25/12/2005 avec effet au 30 septembre 2005.
- (22) Cession le 26 septembre 2005 avec effet au 30 juin 2005.
- (23) Cession le 09 septembre 2005 avec effet au 30 juin 2005.
- (24) Première consolidation suite à l'acquisition de 78% des actions .
- (25) Création le 1^{er} octobre 2005.
- (26) Acquisition de 100% des actions par Coface SA le 30 juin 2005.
- (27) Fusion le 1^{er} octobre 2005 avec LEID acquise le 1^{er} avril 2005.
- (28) Liquidation suite à la cession du siège social Coface SCRL le 30 septembre 2005.
- (29) Société cédée le 1^{er} juin 2004.
- (30) Liquidé et transféré chez Natexis Actions Capital Structurant le 1^{er} septembre 2003.

Note V > Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Classement et évaluation des titres en portefeuille et des prêts

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

■ a) Prêts à la clientèle

Les prêts à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « engagements de financement ».

Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

■ b) Portefeuille titres

Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché sur la base du cours mid de clôture (moyenne entre les deux derniers cours traités bid/ask de la journée) et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement ;

- titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois. Ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;

- titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et font l'objet soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'ac-

quisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement. Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins values latentes ne sont pas systématiquement provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance (il s'agit dans ce cas d'une provision sur risque de marché dotée en « résultat sur actifs immobilisés »), ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en « coût du risque ».

Titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées ;

- les titres de l'activité de portefeuille «TAP» : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

Revenus du portefeuille titres, corrections de valeur et résultats de cession

- les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ;

- les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;

- les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :

- titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en produit net bancaire ;

- titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part pour l'ensemble des résultats de cession et des corrections de valeur correspondant à un risque de marché ;

- titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur majorée, dans le cas des instruments qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les titres détenus et les financements accordés sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

■ a) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Celle-ci est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieure, sa variation étant constatée en résultat.

Les variations de juste valeur coupon inclus de ces titres sont inscrites sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natexis Banques Populaires principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un passif financier lié.

Comme indiqué en note III, Natexis Banques Populaires a utilisé la possibilité offerte par la norme IAS 28 de ne pas mettre en équivalence les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par les filiales de capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat », la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de capital investissement.

■ b) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natexis Banques Populaires a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat

ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque.

■ c) Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction ou désignés par Natexis Banques Populaires parmi les actifs évalués en juste valeur par résultat ou parmi les actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts internes et externes directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par Natexis Banques Populaires, ne sont pas significatifs au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005.

■ d) Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natexis Banques Populaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêt des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs).

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement au poste « gains ou pertes latents ou différés » les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêt comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Pour les instruments de capitaux propres, toute baisse de la juste valeur survenant après la constatation d'une dépréciation sera comptabilisée en compte de résultat (au niveau des gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente).

5.2 Opérations de location

Opérations dans lesquelles Natexis Banques Populaires est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif,

- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi totalité de la juste valeur de l'actif loué ;

- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien ...) ;

- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;

- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie 'location financement' à la catégorie 'location simple'.

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;

- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (re-calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée flat en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « produits et charges des autres activités ».

Opérations dans lesquelles Natexis Banques Populaires est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

5.3 Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

■ a) Provisions individualisées

Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ».

Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes

d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement ;

- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;

- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

■ b) Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natexis Banques Populaires de l'évolution négative ou positive de ces domaines. Depuis 2003, Natexis Banques Populaires a complété ces provisions pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

■ a) Risque de crédit déterminé sur base individuelle

Natexis Banques Populaires apprécie à chaque date d'arrêt si il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Si cette indication de dépréciation existe, Natexis Banques Populaires calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées en coût du risque.

■ b) Risque de crédit déterminé sur base collective

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation collective donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, ...).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours en défaut sous le référentiel Bâle II, du fait de leur caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans le dispositif Bâle II sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

La probabilité de défaut utilisée pour calculer les dépréciations des encours sur le groupe des particuliers et des professionnels reste à un horizon d'un an, afin de maintenir une homogénéité avec les principes appliqués dans le Groupe Banque Populaire pour cette catégorie de risques.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du groupe Natexis Banques Populaires.

5.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. Les informations concernant ces instruments sont disponibles dans les notes annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2004 en normes françaises.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

■ a) Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts

et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation prise en compte est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

■ b) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat, soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

■ c) Options (taux, change, actions) et contrats à terme (y compris sur matières premières)

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

■ d) Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis à vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors-bilan publié.

Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

■ a) Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

■ b) Dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80% et 125%.

Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée, chez Natexis Banques Populaires, en particulier pour la gestion des opérations de macro-couverture.

Ce mode de documentation en IFRS correspond à la couverture des flux futurs de trésorerie.

Couverture des emprunts et émissions à taux variables

Natexis Banques Populaires utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natexis Banques Populaires utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

La justification de cette couverture s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échancées.

Test prospectif

Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :

- d'un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;
- d'un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

La largeur des bandes de maturité est trimestrielle.

Les tests sont réalisés sur un rythme trimestriel. De plus, à chaque fois qu'un nouveau swap est mis en place, il est vérifié que le stock de ressources est suffisant.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêt, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs et passifs couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80% et 125%.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Impacts sur les capitaux propres et le résultat consolidé

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêt au niveau du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils génèreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80%;125%], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à étaler par le résultat le montant d'efficacité, accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « gains ou pertes latents ou différés ».

Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Couverture des emprunts et émissions à taux fixe

Natexis Banques Populaires utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Couverture des prêts et titres de placement

Natexis Banques Populaires utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Test prospectif

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques. Le test consiste à vérifier que les caractéristiques des dérivés de couverture et des instruments couverts sont quasi-identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80% et 125%.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Impacts sur le résultat consolidé

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes, (modélisées sous la forme d'actifs/passifs « hypothétiques ») sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le groupe. Les modalités d'enregistrement sont similaires à la couverture de flux de trésorerie.

Conformément à la norme IFRS 1 (§ 29), les relations de couverture existantes au 31/12/04 sont reconnues à la date de transition du 1/1/05 sauf les relations interdites par la norme IAS 39 telle que la couverture en taux des titres détenus jusqu'à l'échéance.

■ c) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte et modifiant tout ou partie des flux de ce contrat du

fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

■ d) Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit utilisés par Natexis Banques Populaires ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant par conséquent dans le champ d'application de la norme IAS 39.

En-dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit en portefeuille chez Natexis Banques Populaires sont peu significatifs. Ils sont constitués essentiellement de crédit default swaps, pour environ 60% en achat, et 40% en vente.

■ e) Contrats internes

De nombreux contrats internes sont souscrits entre Natexis Banques Populaires et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natexis Banques Populaires s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index, devise par devise, et pour chaque bande de maturité.

5.5 Opérations en devises**Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004**

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat. En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros aux cours comptant en vigueur à la date d'arrêt des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (par exemple, le portefeuille

des actifs financiers disponibles à la vente), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être directement comptabilisée dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans le résultat (par exemple, les actifs financiers à la juste valeur par résultat), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

5.6 Détermination de la juste valeur

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

■ a) Portefeuille titres

Les titres du portefeuille de transaction sont évalués et comptabilisés au prix de marché du jour le plus récent. Les titres du portefeuille de placement sont évalués au cours de bourse le plus récent si les titres sont cotés ou à leur valeur probable de négociation s'ils ne sont pas cotés. La valeur probable de négociation est estimée à partir de critères objectifs tels que le prix de transactions récentes, la valeur mathématique de rendement, etc.

■ b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. En l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations peuvent faire l'objet de décotes en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Les valorisations issues de modèles sont ajustées pour tenir compte des incertitudes liées à l'évolution des paramètres, et aux impacts d'un changement de modèle.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques de valorisation peuvent utiliser des données

observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas de produits complexes.

■ a) Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natexis sur des marchés listés entrent dans cette catégorie.

■ b) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

■ c) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra être inscrite immédiatement au compte de résultat.

Au 31/12/05, le périmètre des instruments concernés par cette absence d'observabilité, chez Natexis Banques Populaires, se limite à certains dérivés optionnels complexes. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

5.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation initiale

Les immobilisations présentes à l'actif du bilan au 31 décembre 2003 ont été maintenues en IFRS à leur coût historique en normes françaises à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les nouvelles acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natexis Banques Populaires n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les valeurs de réseau précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition.

Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multi-critères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R332-210-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natexis Banques Populaires, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natexis Banques Populaires, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natexis Banques Populaires a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 à 40 ans
Fondations / ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les

logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2005 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciations sur les immobilisations incorporelles.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

5.8 Actifs destinés à être cédés et dettes liées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natexis Banques Populaires a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et ces-

sent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Au 31 décembre 2005, Natexis Banques Populaires ne détient pas d'actifs destinés à être cédés.

5.9 Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au 31/12/05, une seule émission porteuse de dérivés incorporés détachables a été classée en juste valeur par résultat. La variation de juste valeur sur la période n'est pas significative.

5.10 Dettes

Les dettes émises par Natexis Banques Populaires, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées et traités dans la suite du document.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

5.11 Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou en cas de transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et ou de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est

décomptabilisé. Si le groupe conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

Opérations de pension livrée

■ a) Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

■ b) Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Coté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

5.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

5.13 Provisions pour passifs sociaux

Les principaux engagements provisionnés par le groupe concernent :

- les compléments de pension bancaire ;
- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Le groupe recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements.

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité :

- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natexis Banques Populaires, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10% du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

- les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel ;
 - les taux de sortie pour les IFC et médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0% pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.
- La variation des engagements comptabilisée en résultat au cours de l'exercice correspond donc :
- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
 - aux droits liquidés sur la période ;
 - au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
 - au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements ;
 - à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

La méthode du corridor n'est pas applicable aux « autres avantages à long terme » tels que les médailles du travail.

L'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

5.14 Distinction entre dettes et capitaux propres

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

■ a) Actions de préférence

Les émissions d'actions de préférence réalisées par Natexis Banques Populaires sont qualifiées d'éléments de capitaux propres (intérêts minoritaires).

■ b) Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Le groupe a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

L'analyse en substance des accords contractuels régissant les titres subordonnés et les actions de préférence a conduit à les qualifier de dettes, ce qui n'était le cas en normes françaises que pour les titres subordonnés. La combinaison de trois critères a notamment prévalu pour la qualification de la plupart des actions de préférence en instruments de dette :

- l'existence d'un call émetteur permettant à Natexis Banques Populaires de procéder au remboursement des investisseurs à compter d'une certaine date ;
- l'existence d'une clause de step up amenant Natexis Banques Populaires à verser un complément de rémunération au-delà de la date d'exercice du call ;
- les conditions de refinancement actuelles et futures (c'est-à-dire anticipée par le marché) de Natexis Banques Populaires sont telles que la probabilité d'exercice du call est certaine.

Cette classification est susceptible d'être revue en 2006 en fonction des précisions qui pourraient être prochainement apportées par l'IFRIC sur ce thème.

5.15 Paiements sur base d'actions Natexis Banques Populaires

Natexis Banques Populaires conclut avec ses salariés des transactions dont le paiement est fondé sur des actions propres. Ces transactions prennent la forme de :

- plans d'options de souscription d'actions ;
- plans de souscription d'actions.

Ce type de transactions donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions

Natexis Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du groupe Natexis Banques Populaires, quatre plans d'options de souscription d'actions sont concernés par la norme IFRS 2. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Plans de souscription d'actions destinés aux salariés

Natexis Banques Populaires permet à ses salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période déterminée d'incessibilité. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises après prise en compte de la condition d'incessibilité et le prix de souscription décaissé par le salarié.

5.16 Actions propres

Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

Les achats peuvent viser quatre finalités : régularisation du cours de l'action par intervention en contre-tendance, intervention en fonction des situations de marché, accompagnement d'opérations de croissance externe, ou attribution d'actions aux salariés du groupe dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise.

Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005

L'ensemble des actions propres détenues par Natexis Banques Populaires est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

5.17 Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de services immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

À compter du 1^{er} janvier 2005, les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

5.18 Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34.93% ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le principe de prudence retenu par Natexis Banques Populaires consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée, si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. A ce titre, 245 millions d'euros de bases d'impôt différé n'ont pas été comptabilisées par prudence au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure au passif sur la ligne « Passifs d'impôts différés ».

5.19 Engagements de financement et de garantie

Garanties financières

Les engagements de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain. L'amendement d'IAS 39 et IFRS 4 relatif aux garanties financières, publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne en janvier 2006, ne s'appliquera qu'à compter de 2006. Dans l'intervalle, le traitement français est conservé : la valeur nominale de l'engagement donné est communiquée en annexe en lieu et place du hors bilan.

Engagements de financement

La totalité des engagements de financement accordés par Natexis Banques Populaires donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché et classés en « Prêts et créances ». Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. A l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

5.20 Juste valeur en annexe

La norme IAS 32 impose de mentionner dans l'annexe la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous :

Crédits enregistrés en « prêts et créances » et encours de location financement

La grande majorité des crédits de Natexis Banques Populaires sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux

d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natexis Banques Populaires accorderait en date d'arrêté à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

Dettes et épargne

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variables est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

Titres enregistrés en prêts et créances

Les cours cotés utilisés peuvent provenir d'un marché officiel, de contributeurs, de cotations de courtiers ou de services de valorisations représentant des consensus de marché.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier.

Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

Au 31 décembre 2005, les taux de capitalisation retenus se situent entre 6 % pour les meilleurs immeubles (immeubles haussmanniens à Paris, locataire de bonne signature) et 11 % pour les actifs de moins bonne qualité (localisation excentrée, à usage mixte, taux de vacance non nul).

5.21 Autres informations

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Résultat par action		
Résultat net part du groupe en millions d'euros	695	488
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	48 338 000	48 052 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 627 484	1 498 654
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	46 710 516	46 553 346
Résultat par action en euros	14,9	10,5
Résultat dilué par action		
Résultat net part du groupe en millions d'euros	695	488
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	48 338 000	48 052 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 627 484	1 498 654
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions	403 001	119 745
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	47 113 517	46 673 091
Résultat dilué par action en euros	14,8	10,4

Note VI > Exposition et gestion des risques

6.1 Principes et dispositif général

Le dispositif de maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire auquel il appartient. Trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale sont en place : l'auto-contrôle, les contrôles de deuxième niveau et le contrôle de troisième niveau assuré par l'Inspection générale. Les principales unités de contrôles de deuxième niveau, toutes indépendantes des directions opérationnelles, sont la direction des Risques, la direction de la Conformité et la direction du Contrôle interne rattachés au Secrétariat général ainsi que le département de la Sécurité des Systèmes d'Information, rattaché à Systèmes d'information et logistique. Le Secrétaire général, membre du Comité de Direction générale, est, au sens de la réglementation, le responsable du contrôle permanent.

Le comité de coordination des fonctions de contrôle, créé en 2003, assure, sous la présidence du Directeur général, la coordination de ces différents intervenants, et se réunit à un rythme mensuel.

Le dispositif de maîtrise des risques s'organise également autour du comité des grands risques et des différents comités des risques. Réunissant autour du Président l'ensemble des Directeurs opérationnels, ainsi que la direction des Risques, la direction du

Contrôle interne et l'Inspection générale, le comité des grands risques a pour but de suivre les principaux risques de la banque, d'en mesurer les évolutions et de prendre préventivement les mesures correctrices. Le comité des grands risques apprécie aussi la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filière comme celle des outils de suivi des risques. Ses travaux ont porté en 2005 sur l'activité de Natexis Banques Populaires dans le domaine des matières premières, les grands risques et l'activité optimisation et placements crédits.

De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, les comités des risques, mis en place dans les grandes filières d'activité, associent les responsables opérationnels, la direction des Risques et l'Inspection générale. Notamment, il s'agit :

- du comité de crédit du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et des filiales qui lui sont rattachées ;
- du comité des risques pays ;
- des comités des risques du pôle Marché et des filiales qui lui sont rattachées ;
- du comité des risques de la direction Services bancaires, financiers et technologiques ;
- du comité de la direction Gestion pour compte de tiers ;
- des comités des risques et des comités d'investissement du pôle Capital investissement et gestion de fortune ;
- des comités des risques du pôle Poste clients (Coface et Natexis Factorem) ;
- des divers comités de dépassements.

Le comité des risques opérationnels a vocation à apprécier de manière transversale l'ensemble des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires.

6.2 Organisation de la direction des Risques

La direction des Risques est organisée en 5 départements :

- risques de contrepartie / risques pays ;
- risques de marché ;
- risk management / contrôle / reporting ;
- risques opérationnels ;
- risques assurables.

La direction des Risques propose à la Direction générale les règles de délégation des directions opérationnelles. Natexis Banques Populaires conserve un système de délégation très centralisé. À ce titre, la direction des Risques émet un avis sur l'ensemble des risques de contreparties à l'occasion de nouvelles prises de risques et de renouvellement de concours.

6.3 Mise en œuvre du nouveau ratio prudentiel de solvabilité

Piloté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, le projet de préparation de la réforme du ratio de solvabilité (Bâle II) pour le Groupe Banque Populaire est fortement relayé en interne chez Natexis Banques Populaires, où Direction financière, direction des Risques et Informatique travaillent conjointement avec les métiers. Natexis Banques Populaires met en œuvre les outils nécessaires à un calcul du ratio selon la méthode dite des notations internes.

Le chantier, structuré par sous-projets (notations, défauts, gestion des garanties reçues, Informatique, déploiement, calcul du ratio), a poursuivi son déploiement en 2005 pour mettre en adéquation avec les exigences réglementaires des méthodes d'appréciation des risques, des suivis statistiques et des données d'historique et de back-testing. Comme prévu, le nouvel outil de notation des contreparties interbancaires et l'implémentation d'un outil dédié au calcul du ratio réglementaire ont été réalisés. L'année 2006 sera caractérisée par la poursuite des déploiements et la mise en place d'un nouvel outil de notation du risque souverain.

6.4 Les risques de crédit

Ventilation du coût du risque 2005 par zone géographique

Normes IFRS

en millions d'euros	Risques individualisés	Risques pays	Risques sectoriels	Total
France	(38)	-	(30)	(68)
Autres pays d'Europe de l'Ouest	(2)	-	(36)	(38)
Europe de l'Est	-	-	(1)	(1)
Amérique du Nord	(14)	-	17	3
Amérique Centrale et Latine	18	17	(2)	33
Afrique et Moyen-Orient	(8)	6	(4)	(6)
Asie et Océanie	-	(2)	(2)	(4)
Total Général	(44)	21	(58)	(81)

On constate la poursuite de la baisse du coût du risque en 2005, historiquement très bas, qui est notamment due à une conjoncture qui reste favorable.

Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2005

en millions d'euros Zones géographiques	Risques indivi- dualisés	Risque Porte- feuilles pays	Risque Porte- feuilles sectoriels	Total des risques	Dépré- ciation risques indivi- dualisés	Dépré- ciation Porte- feuilles pays	Dépré- ciation Porte- feuilles sectoriels	Total dépré- ciation
France	874	-	5 074	5 948	527	-	69	596
Autres pays d'Europe de l'Ouest	176	-	3 578	3 754	135	-	91	226
Europe de l'Est	25	44	1 081	1 150	17	1	5	23
Amérique du Nord	152	-	1 795	1 947	81	-	94	175
Amérique Centrale et Latine	90	973	180	1 243	46	37	3	86
Afrique et Moyen-Orient	25	1 510	192	1 727	13	91	11	115
Asie et Océanie	54	653	518	1 225	18	12	5	35
Risques et couvertures	1 396	3 180	12 417	16 993	837	140	278	1 256

6.5 Les risques de marché

Organisation de la maîtrise des risques de marché

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marchés sont principalement assurées par le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne. Le Contrôle interne et la direction des Risques sont rattachés au Secrétariat général. Le middle office dépend pour sa part de la Direction Grandes clientèles, financements et marchés.

Les grandes attributions revenant aux différents départements sont les suivantes :

Le contrôle de niveau 1 est réalisé par le middle office qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement.

Ses grandes attributions sont :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- produire et analyser mensuellement les réserves ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques ;
- proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques ;
- suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.

La direction des Risques assume la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché.

Ses grandes attributions sont :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;

- effectuer le suivi des risques de marchés aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe ;

- assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marchés ;

- valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;

- valider les diverses autorisations et limites demandées par le pôle Grandes clientèles, financements et marchés et proposées par le middle office ;

- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;

- animer la filière Risques de marché dans les filiales et succursales de Natexis Banques Populaires.

Le Contrôle interne assume la composante opérationnelle du contrôle de niveau qui consiste à :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation ;

- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures ;

- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;

- plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques est complétée par la tenue :

- d'un comité nouveaux produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant impacter la valeur du produit. Le comité nouveaux produits plénier se réunit toutes les 6 semaines et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire.

Ce comité examine les différents risques inhérents au nouveau produit. Ce comité examine en particulier les risques de marchés, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité.

- d'un comité des risques de marchés réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du front office. Le comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés ;

- d'un comité de suivi et d'encadrement des risques réunissant trimestriellement le management du front office ainsi que le middle office, la direction des Risques et le Contrôle interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration de la banque valide le niveau des limites globales pour toutes les entités.

Par ailleurs, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, interviennent périodiquement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

La méthodologie de mesure des risques

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et de calculs en VaR.

■ a) Les indicateurs standard

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de + / - 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change) ;
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

■ b) La VaR

Parallèlement à ces indicateurs standard, Natexis Banques

Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie :

- à partir d'un historique de données de un an de profondeur ;
- l'horizon de perte potentielle est 1 jour ;
- l'intervalle de confiance retenu est 99 %.

Le périmètre objet de calculs en VaR est le suivant :

- les portefeuilles de négociation et de placement de la Direction de GCFM, à l'exception du portefeuille "Structurés Actions" ;
- les portefeuilles de négociation de Natexis Bleichroeder S.A. ;
- les portefeuilles de négociation de Natexis Arbitrage ;
- les portefeuilles de négociation de Natexis Metals ;
- et le portefeuille de placement des Fonds Propres de la Direction financière.

Concernant les activités de la Direction de GCFM, les calculs sont réalisés quotidiennement par le middle office de cette direction et mensuellement par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

Les calculs de VaR de Natexis Metals sont réalisés quotidiennement par le Riskmanager local et mensuellement par la direction des Risques.

Le logiciel Riskmanager est principalement alimenté par des interfaces automatiques qui ont été développées entre les systèmes FO/ MO et le logiciel. Ces interfaces véhiculent les caractéristiques liées à une opération permettant au logiciel une compréhension des différentes opérations.

Les données de marché sont des données fournies par Riskmetrics. Elles sont issues d'informations Reuters et sont soumises à un processus de data management par la société Riskmetrics.

La filiale américaine (ABM Corp.), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base et son impact sur les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilités...). Au 30 décembre 2005, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de la valeur du portefeuille de 18,31 millions de dollars (15,52 millions d'euros).

Le dispositif de maîtrise des risques de marchés

■ Les améliorations du dispositif

Le dispositif de maîtrise des risques de marchés de Natexis Banques Populaires couvre les activités de marché de Natexis Banques Populaires et de ses filiales. Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marchés s'est poursuivie

en 2005. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures, et les mesures de risque.

Organisation et procédures

- La charte de validation des pricers et modèles a été diffusée par la direction des Risques en juillet 2005. Cette charte décrit les tâches réalisées par la direction des Risques dans le cadre de la validation des modèles et pricers et précise les documents qui doivent être fournis par les autres secteurs (Recherche et MO) ;
- Diffusion de la directive de la Direction générale, formalisant l'articulation des différentes équipes impliquées dans la maîtrise des risques de marché. Cette directive officialise les travaux qui avaient été menés en 2004 afin de déterminer les tâches de chacun en matière de contrôle des risques de marché ;
- Création du comité de suivi et de l'encadrement des risques. Ce comité trimestriel a vocation à examiner les nouvelles mesures de risque et les développements nécessaires à leur mise en œuvre. Ce comité réunit le Responsable de Grandes clientèles, Financements et Marchés, le Directeur des Risques, ainsi que les équipes middle office, risques de marché et un représentant du Contrôle interne.

Mesures des risques et limites

- Déploiement de la méthodologie de mesure du risque de taux : indicateur de risque de courbe ;
- Mise en place d'indicateurs spécifiques dus aux développements de produits faisant intervenir de nouveaux types de risque (corrélations). Tous ces nouveaux produits ont fait l'objet de la procédure Nouveaux produits et d'une validation de modèle ;
- Densification du dispositif de limite de la filière taux et notamment du desk Dérivés complexes ;
- Augmentation significative des encours autorisés sur TCN (Titres de créances négociables) avec déploiement de l'indicateur de mesure du risque de spread (Xsi) sur ce portefeuille ;
- Démarrage de l'activité High Yield ;
- Augmentation de la sensibilité aux taux de la Trésorerie court terme ;
- Augmentation des limites long/short Equity, Capital Structure Arbitrage et obligations convertibles de Natexis Arbitrage ;
- Resserrement des niveaux de Loss Alert dans un sens plus restrictif.

■ Le dispositif de limites

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/-1 % s'élève à 100 millions d'euros.

La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

La limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est 10 millions d'euros, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 %.

Les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux change et actions sont :

- 2,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux ;
- 1,35 million d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action ;
- de 0,683 million d'euros à 0,975 millions d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

Taux d'intérêt global, change et liquidité

Le comité GAP (Gestion Actif Passif), présidé par le Directeur général et réunissant des membres du Pôle Grandes clientèles, financements et marchés, de la Direction financière et de la direction des Risques, définit les grandes orientations en matière de gestion d'actif/passif, de liquidité ou de placement des fonds propres. Un gestionnaire de bilan, rattaché à la Direction financière, assure la coordination opérationnelle de la gestion actif/passif.

Depuis 2000, les risques de taux, de change et de liquidité sont centralisés chez Natexis Banques Populaires. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par le Pôle Grandes clientèles, financements et marchés.

■ Risque de taux d'intérêt global

La limite de taux d'intérêt global des activités de marchés

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/-1 % s'élève à 100 millions d'euros pour les activités de marchés (y compris les desks de trésorerie). Cette limite s'applique également à une déformation point par point de la courbe des taux. Dans le cadre de cette limite générale, les limites de taux d'intérêt global pour la trésorerie court terme et la trésorerie long terme ont été fixées respectivement à 40 millions d'euros et 30 millions d'euros.

La limite de taux d'intérêt ALM des portefeuilles de refinancement – Adaptation au référentiel du Groupe Banque Populaire

Le comité GAP a validé le principe d'exprimer pour les portefeuilles de refinancement, des limites en sensibilité en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp, la limite globale de 2.5% des fonds propres réglementaires a été retenue par le comité, soit 164 millions d'euros. Cette limite est allouée par le Conseil d'administration au Directeur général qui a latitude de déléguer tout ou partie de cette limite.

Les limites actuellement déléguées sont :

en millions d'euros	Limites pour 100bp	Limites pour 200bp
Trésorerie long terme	30	60
Trésorerie court terme	40	80
Natexis Lease	8	16
Natexis Factorem	4	8
Total	82	164

■ Risque de liquidité

S'agissant du risque de liquidité, le Pôle Grandes clientèles, financements et marchés refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires suivant un coût de facturation du prix de la liquidité.

Cette centralisation permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité GAP. Le Pôle Grandes clientèles, financements et marchés assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité GAP.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis et revus dans le cadre du comité GAP.

Les ratios de couverture du gap de liquidité sont les suivants :

	Ratio
10 jours	85 %
1 mois	80 %
2 mois	75 %
3 mois	70 %
4 mois	65 %
5 mois	60 %
6 mois	55 %
7 mois	55 %
8 mois	55 %
9 mois	55 %
10 mois	55 %
11 mois	55 %
1 an	55 %
2 ans	45 %
3 ans	35 %
4 ans	30 %
5 ans	25 %
6 ans	25 %
7 ans	20 %
8 ans	15 %
9 ans	10 %
10 ans	5 %

■ Risque de change

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. La limite en perte potentielle est 3 millions d'euros. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des risques de marchés et du comité GAP ;
- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

■ Gestion des risques de marché et couverture

Les objectifs de la politique en matière de gestion des risques financiers que sont le risque de taux et de liquidité reposent sur une centralisation de ces risques auprès de la trésorerie.

Le risque de taux de Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales est encadré par des limites d'exposition maximales, définies et validées annuellement par le comité GAP de Natexis Banques Populaires, ainsi que rappelé ci avant.

Dans le cadre de la gestion globale de son risque de taux, Natexis Banques Populaires utilise essentiellement les swaps de taux vanilles comme instruments de couverture.

Note VII > Information sectorielle et géographique

L'information sectorielle repose sur un découpage de Natexis Banques Populaires suivant deux axes :

- le secteur d'activité pour le niveau primaire ;
- le secteur géographique pour le niveau secondaire.

La structure d'organisation et de reporting internes au Conseil d'administration et à la Direction Générale constitue la base d'identification des secteurs.

Natexis Banques Populaires retient quatre secteurs d'activité, correspondant aux quatre pôles métiers identifiés dans l'organigramme des activités de Natexis Banques Populaires :

7.1 Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)

Le pôle GCFM rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles (grandes entreprises, banques et institutionnels). Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits Natexis Banques Populaires et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- les produits de financement : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédits documentaires), d'équipement, d'acquisition d'actif, de projets, du commerce international ;
- les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage ;

- les produits de flux et services : gestion des moyens de paiements, échanges de données informatisées, gestion des automatisations, gestion des chèques, virements, cash management.

7.2 Capital investissement et gestion de fortune

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de Natexis Banques Populaires recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

7.3 Services

Ce pôle rassemble les activités de service dans les domaines suivants :

- Services financiers - Back offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau. L'essentiel de l'activité est apportée par la clientèle Natexis Banques Populaires ;
- Services bancaires - Mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- Gestion pour compte de tiers : l'offre commerciale couvre les produits et services d'épargne, de placement et d'assurance au travers de 3 activités : l'assurance (Vie individuelle, Vie collective, IARD, Prévoyance), la gestion financière (OPCVM, multi-gestion, multi-distribution), l'ingénierie sociale (conception et commercialisation des produits, gestion financière des FCPE, tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds).

7.4 Gestion du poste clients

Ce pôle est constitué de Coface et Factorem, sous une direction unique. Il regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer :

- activités principales : assurance crédit, information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), gestion de créances (de l'émission au recouvrement), affacturage (Factorem), et titrisation de créances ;
- métiers en développement : assurance caution, gestion des procédures publiques pour le compte de l'Etat français, formation aux techniques du poste clients.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 57 pays), élargi par le réseau CreditAlliance (91 pays), issu de la Coface ;
- utilise le réseau des Banques Populaires, qui assure une part importante du flux d'affaires de l'activité affacturage de Factorem, et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Les activités ne relevant pas des quatre pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale).

Natexis Banques Populaires retient quatre zones géographiques :

- France ;
- autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis) ;
- autres pays de l'OCDE.

Ce découpage rend compte des grands bassins d'activité, dont le principal est de loin, le territoire français.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs de Natexis Banques Populaires.

Note VIII > NOTES RELATIVES AU BILAN

VIII.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

VIII.1.1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2005, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement :

- des titres à revenu fixe ;
- des instruments dérivés.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres relevant des opérations de transaction		15 695	16 508
Titres		15 695	16 508
Revenu fixe		15 123	16 116
Revenu variable	VIII.1.1.1	571	392
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0
Instruments dérivés hors couverture	VIII.1.3	5 282	3 974
Opérations de transaction		5 282	3 974
Autres		0	0
Titres à la juste valeur sur option		4 216	3 282
Titres		4 148	2 503
Revenu fixe		2 327	1 435
Revenu variable	VIII.1.1.1	1 821	1 068
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		68	779
Prêts et créances à la juste valeur par résultat		820	730
Total		26 013	24 494

La décomposition des titres à revenus variables évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flows) est la suivante :

■ VIII.1.1.1 - Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	Évaluation sur un marché coté	31/12/2005 IFRS-EU Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	531	40	571
Titres à la juste valeur par résultat sur option	852	969	1 821
dont Titres de l'activité de Portefeuille du capital investissement	99	969	1 068
Total	1 383	1 009	2 392

VIII.1.2 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2005, les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

Pour les dettes financières évaluées en juste valeur, les variations de risque de crédit ne sont pas incluses dans la juste valeur.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		795	2 813
Titres		699	589
Titres à revenu fixe		648	421
Titres à revenu variable		51	169
Titres ou valeurs donnés en pension		96	2 224
Titres à la juste valeur par résultat sur option		0	0
Titres		-	-
Titres à revenu fixe		-	-
Titres à revenu variable		-	-
Titres ou valeurs donnés en pension		-	-
Instruments dérivés hors couverture	VIII.1.3	4 423	3 906
Autres dettes (1)		70	4
Total		5 288	6 724

(1) Il s'agit principalement d'une émission porteuse de dérivés incorporés détachables.

VIII.1.3 - Dérivés de transaction

Les instruments dérivés, hors couverture, sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	747 703	1 998	1 785	1 342	1 395
Marchés organisés	92 576	3	10	5	0
Taux	57 972	3	10	5	-
Contrats de change	-	-	-	-	-
Autres contrats	34 604	-	-	-	-
Marché de gré à gré	655 127	1 995	1 775	1 337	1 395
Swaps de taux	475 145	1 522	1 520	1 180	1 228
Change à terme	179 537	5	-	103	94
Swaps de devises	341	402	236	45	56
Autres	104	66	19	9	17
Opérations conditionnelles	315 404	3 275	2 629	2 629	2 509
Marchés organisés	17 296	17	4	0	666
Options de taux	3 157	1	-	-	-
Options de change	29	-	-	-	-
Autres options	14 110	16	4	-	666
Marché de gré à gré	298 108	3 258	2 625	2 629	1 843
Options de taux	89 554	632	602	347	402
Options de change	192 568	1 164	710	869	688
Autres	15 986	1 462	1 313	1 413	753
Autres dérivés de crédit	-	9	8	3	2
Total	1 063 107	5 282	4 423	3 974	3 906

VIII.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80% et 125%.

VIII.2.1 - Couverture de flux de trésorerie

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée, chez Natexis Banques Populaires, pour la gestion des opérations de macro couverture. Ce mode de documentation en IFRS correspond à la couverture des flux futurs de trésorerie.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	69 846	13	98	112	224
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Taux	-	-	-	-	-
Contrats de change	-	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-
Marché de gré à gré	69 846	13	98	112	224
Swaps de taux	69 846	13	98	111	224
Change à terme	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	1	-
Autres	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	0	0	0	0	0
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Options de taux	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-
Marché de gré à gré	0	0	0	0	0
Options de taux	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	0	0	0	0
Total	69 846	13	98	112	225

VIII.2.2 - Couverture de juste valeur

La couverture en Fair Value Hedge est utilisée pour la gestion des opérations de micro couverture. Ce mode de documentation en IFRS correspond à la couverture de juste valeur d'éléments d'actifs/passifs à taux fixe.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	10 163	27	114	173	269
Marchés organisés	0	1	0	0	0
Taux	-	-	-	-	-
Contrats de change	-	-	-	-	-
Autres contrats	-	1	-	-	-
Marché de gré à gré	10 163	26	114	173	269
Swaps de taux	6 119	21	100	162	212
Change à terme	4 045	-	-	-	-
Swaps de devises	-	5	14	11	58
Autres	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	4	3	0	10	3
Marchés organisés	0	0	0	0	0
Options de taux	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-
Marché de gré à gré	4	3	0	10	3
Options de taux	1	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-
Autres	2	3	-	10	3
Autres dérivés de crédit	-	0	0	0	0
Total	10 167	30	114	183	272

VIII.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours de crédit	0	0
Prêts et créances	-	-
Autres	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres	22 240	20 784
À revenu fixe	18 532	16 993
À revenu variable (1)	3 596	3 651
Créances rattachées	112	140
Total	22 240	20 784

Commentaire :

(1) Les titres à revenu variable traités sur un marché actif s'élèvent à 3 444 millions d'euros au 31 décembre 2005.

VIII.4 - Prêts et créances

VIII.4.1 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
Encours sains	VIII.4.1.1	56 112	41 142
Provisions collectives		(47)	(58)
Net		56 064	41 084
Encours en défaut			
Encours en défaut		86	86
Provisions individuelles		(51)	(50)
Net (1)		35	36
Total net		56 099	41 120

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées en note V, est de 56 140 millions d'euros.
 (1) Le taux de couverture des encours en défaut est au 31 décembre de 59 % contre 58 % au 1^{er} janvier 2005.

■ VIII.4.1.1 - Encours sains sur les établissements de crédit

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement	-	-
Comptes et prêts	15 644	11 596
Comptes ordinaires débiteurs	2 744	1 411
Titres non cotés à revenu fixe	14	-
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	37 144	27 867
Autres	100	1
Créances rattachées	465	267
Total encours sains	56 112	41 142

VIII.4.2 - Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
Encours sains	VIII.4.2.1.	49 099	40 527
Provisions collectives		(372)	(306)
Provisions pour dépréciation des titres		(38)	(32)
Net		48 689	40 189
Encours en défaut			
Encours en défaut		1 265	1 353
Provisions individuelles		(754)	(847)
Net (1)		511	506
Total net		49 200	40 695

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées en note V, est de 49 780 millions d'euros.
 (1) Le taux de couverture des encours en défaut est de 60 % au 31 décembre contre 63 % au 1^{er} janvier 2005.

■ VIII.4.2.1 - Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement	VIII.4.2.2	5 549	5 253
Autres prêts et créances	VIII.4.2.3	27 726	20 208
Comptes ordinaires débiteurs		3 995	2 972
Titres non cotés à revenu fixe		2 897	2 926
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		5 294	6 250
Affacturage		3 469	2 683
Autres		19	126
Créances rattachées		151	109
Total		49 099	40 527

■ VIII.4.2.2 - Opérations de location financement avec la clientèle

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
Encours clientèle	3 748	1 801	5 549	3 623	1 630	5 253
Encours en défaut net (1)	67	55	122	81	54	135
Encours en défaut	104	60	164	128	59	187
Provisions sur encours en défaut	(37)	(6)	(42)	(47)	(5)	(52)
Total	3 816	1 855	5 671	3 704	1 684	5 388

(1) Le taux de couverture des encours en défaut est de 26 % au 31 décembre contre 28 % au 1^{er} janvier 2005.

■ VIII.4.2.3 - Autres prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Créances commerciales	748	624
Crédits à l'exportation	1 078	1 050
Crédits de trésorerie et de consommation	15 050	11 168
Crédits à l'équipement	3 367	2 179
Crédits à l'habitat	107	100
Autres crédits à la clientèle	7 376	5 086
Total	27 726	20 208

VIII.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Pour Natexis Banques Populaires, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

en millions d'euros	31/12/05 IFRS-EU	01/01/05 IFRS-EU
Effets publics		
Valeur brute	-	-
Provisions	-	-
Créances rattachées	-	-
Effets publics nets	0	0
Obligations		
Valeur brute	7 049	5 722
Provisions	-	-
Obligations nettes	7 049	5 722
Autres		
Valeur brute	4	27
Provisions	-	-
Autres nets	4	27
Total	7 053	5 748

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées en note V, est de 7 930 millions d'euros.

VIII.6 - Actifs et passifs d'impôts différés

en millions d'euros	31/12/05 IFRS-EU	01/01/05 IFRS-EU
Principales sources d'impôts différés (1)		
GIE fiscaux	(204)	(221)
Réserves latentes de crédit-bail	(249)	(219)
Annulation provision d'égalisation	(246)	(187)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS+CFH)	(218)	(105)
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	(71)	(70)
Juste valeur activité du capital investissement	(253)	(177)
Coût amorti des crédits	62	42
Provisions pour passifs sociaux	231	223
Autres provisions non déduites (2)	490	376
Plus-values latentes sur OPCVM	11	13
Déficits ordinaires et ARD	99	164
Autres décalages temporels	1	(10)
Total des sources brutes d'impôts différés	(346)	(170)
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(245)	(316)
Total des sources nettes d'impôts différés	(592)	(486)
Impôt différé comptabilisé		
Impôt différé au taux courant	(165)	(110)
Impôt différé-contributions	(6)	(4)
Impôt différé au taux réduit	(2)	(5)
Impôt différé total comptabilisé	(173)	(119)
<i>dont : - impôt différé actif</i>	<i>248</i>	<i>231</i>
<i>- impôt différé passif</i>	<i>(414)</i>	<i>(346)</i>
<i>- impôt différé des sociétés en équivalence</i>	<i>(7)</i>	<i>(4)</i>

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) y.c. provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées

VIII.7 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres actifs et emplois divers	VIII.7.1.1	2 191	1 542
Comptes de régularisation	VIII.7.2.1	1 586	1 706
Comptes de régularisation de l'assurance	VIII.7.3.1	988	841
Total		4 765	4 089

PASSIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres passifs	VIII.7.1.2	4 998	4 509
Comptes de régularisation	VIII.7.2.2	2 507	2 726
Comptes de régularisation de l'assurance	VIII.7.3.2	985	177
Total		8 490	7 412

VIII.7.1 - Autres actifs et passifs divers

■ VIII.7.1.1 - Autres actifs et emplois divers

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Règlement d'opérations sur titres	-	5
Promotion immobilière	32	74
Autres stocks et emplois divers	541	137
Débiteurs divers	1 611	1 322
Créances rattachées	7	4
Total	2 191	1 542

■ VIII.7.1.2 - Autres passifs

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes de titres	1 955	1 775
Créditeurs divers	2 841	2 510
Règlement d'opérations sur titres	21	28
Autres	176	185
Dettes rattachées	5	11
Total	4 998	4 509

VIII.7.2 - Comptes de régularisation

■ VIII.7.2.1 - Comptes de régularisation - actif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	52	53
Compte d'ajustement	60	-
Charges constatées d'avance	35	45
Produits à recevoir	232	303
Autres charges à répartir	-	1
Autres comptes de régularisation	1 207	1 304
Total	1 586	1 706

■ VIII.7.2.2 - Comptes de régularisation - passif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	104	114
Compte d'ajustement	3	395
Produits constatés d'avance	146	145
Charges à payer	522	565
Day one profit and loss	1	-
Autres	1 731	1 507
Total	2 507	2 726

VIII.7.3 - Comptes de régularisation de l'assurance

■ VIII.7.3.1 - Comptes de régularisation de l'assurance - actif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Part des réassureurs dans les provisions techniques	258	250
Créances nées d'opérations d'assurance directe	452	389
Créances nées d'opérations de réassurance	49	49
Primes restant à émettre	134	129
Frais d'acquisition reportés	17	19
Autres	79	6
Total	988	841

■ VIII.7.3.2 - Comptes de régularisation de l'assurance - passif

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	140	97
Dettes nées d'opérations de réassurance	69	62
Dettes pour dépôts reçus en espèces	17	14
Autres dettes	759	4
Total	985	177

VIII.8 - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement

VIII.8.1 - Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	31/12/2005			01/01/2005		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	689	(375)	314	906	(398)	508
Immobilisations en location financement	0	0	0	0	0	0
Constructions	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en propriété	689	(375)	314	906	(398)	508
Parts de SCI	-	-	-	-	-	-
Terrains	61	-	61	99	-	99
Constructions	340	(187)	153	429	(218)	212
Autres	288	(188)	100	378	(180)	198
Immobilisations incorporelles	333	(191)	142	326	(217)	109
Droit au bail	54	(17)	37	46	(15)	31
Logiciels	205	(153)	52	197	(160)	37
Autres	74	(20)	54	83	(42)	41
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 022	(566)	457	1 232	(615)	618

en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2005	Auamen-tation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute 31/12/2005
Immobilisations corporelles	906	49	(263)	0	2	(5)	689
Immobilisations en location financement	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en propriété	906	49	(263)	0	2	(5)	689
Parts de SCI	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	99	-	(36)	-	-	(2)	61
Constructions	429	10	(98)	-	-	(1)	340
Autres	378	39	(129)	-	2	(2)	288
Immobilisations incorporelles	326	71	(53)	(11)	3	(3)	333
Droit au bail	46	1	(5)	6	1	6	54
Logiciels	197	38	(15)	(17)	2	(1)	205
Autres	83	32	(33)	-	-	(8)	74
Total	1 232	120	(316)	(11)	6	(8)	1 022

VIII.8.2 - Immeubles de placement

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur (1)	464	////////	464	392	////////	392
Au coût historique	833	(295)	538	781	(263)	518
Total	1 296	(295)	1 001	1 172	(263)	910

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

Juste valeur des immeubles de placement

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	463	627
Location financement - ITNL	7	6
Autres	68	90
Total	538	723

VIII.9 - Écarts d'acquisition

en millions d'euros	01/01/2005 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU			
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Variation des dépréciations	Conversion	Valeur fin de période
Valeurs nettes par unité					
Groupe Coface (1)	436	3	-	-	439
Natexis Assurances	96	-	-	-	96
Natexis Asset Management	94	-	-	-	94
Natexis Interépargne	31	-	-	-	31
Natexis Private Equity et filiales	19	2	-	-	21
Coficiné	9	-	-	-	9
Natexis Intertitres	6	-	-	-	6
Autres	37	2	(3)	-	36
Total	729	8	(3)	0	733

(1) Les valeurs de réseau (341 millions d'euros) précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition.

VIII.10 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

VIII.10.1 - Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	7 282	4 880
Comptes et emprunts	12 731	9 155
à vue	2 311	2 407
à terme	10 421	6 748
Valeurs données en pension	466	1 088
à vue	25	17
à terme	441	1 071
Titres donnés en pension livrée	33 312	23 595
à vue	-	-
à terme	33 312	23 595
Autres dettes	621	380
Dettes rattachées	440	222
Total	54 853	39 320

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2005 est de 54 853 millions d'euros.

VIII.10.2 - Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	7 935	6 224
à vue	5 229	4 140
à terme	2 706	2 085
Comptes et emprunts	699	652
à vue	218	116
à terme	481	536
Valeurs données en pension	63	0
à vue	63	-
à terme	-	-
Titres donnés en pension livrée	14 368	15 309
à vue	3 500	5 731
à terme	10 868	9 579
Comptes d'épargne à régime spécial	78	70
Comptes d'affacturage	385	339
Dettes rattachées	117	74
Autres	345	269
Total	23 990	22 937

La juste valeur des dettes envers la clientèle au 31 décembre 2005 est de 23 990 millions d'euros.

VIII.11 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est à dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

Les dettes de titres à taux variables ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	32 761	26 309
BMTN	9 601	7 750
CDN	23 160	18 559
Emprunts obligataires	3 981	3 518
Autres dettes représentées par un titre	789	777
Dettes rattachées	229	188
Total	37 760	30 792

La juste valeur des dettes représentées par un titre, au 31 décembre 2005, est de 37 760 millions d'euros.

VIII.12 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différées représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Provisions mathématiques	23 851	21 535
Assurance vie	19 614	17 737
Assurance IARD	181	174
Représentatives de contrats en unités de compte	4 056	3 625
Provisions pour sinistres	978	901
Provisions pour participation aux bénéfices	1 395	892
Autres provisions techniques	12	27
Total	26 236	23 356

VIII.13 - Provisions et dépréciations

VIII.13.1 - Synthèse des provisions

en millions d'euros	01/01/2005 IFRS-EU	Augmen- tation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2005 IFRS-EU
Provisions déduites de l'actif	1 374	337	(191)	(254)	42	(3)	14	1 319
Provisions pour encours sains	364	100	-	(63)	18	-	-	419
Provisions pour encours en défaut	896	153	(145)	(120)	24	-	(3)	805
Dépréciation	114	84	(46)	(71)	-	(3)	17	96
Provisions de passif	440	153	(70)	(20)	2	3	(6)	502
Provisions pour risques et charges	346	111	(53)	(20)	1	3	(6)	382
Provisions pour risques de contrepartie	53	25	(2)	(17)	1	-	6	66
Provisions pour risques de dépréciation	19	10	-	(3)	-	-	(8)	18
Provisions pour engagements sociaux	232	28	(17)	-	-	3	(5)	242
Provisions pour risques d'exploitation	42	48	(34)	-	-	-	-	57
Provisions pour épargne réglementée	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôt courant	94	42	(17)	-	1	-	(0)	120
Total	1 815	490	(261)	(274)	44	(0)	8	1 821

Incidences sur le compte de résultat	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit net bancaire	(106)	136	30
Charges générales d'exploitation	(45)	32	(13)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(0)	1	0
Résultat brut d'exploitation	(151)	169	18
Coût du risque	(294)	350	56
Gains ou pertes sur autres actifs	(3)	-	(3)
Résultat avant impôt	(448)	518	70
Impôt sur le résultat	(42)	17	(25)
Résultat net	(490)	535	45

VIII.13.2 - Provisions pour risques et charges

en millions d'euros	Notes	01/01/2005	Augmen- tation	Utilisation	Reprise non utilisée	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2005
		IFRS-EU							IFRS-EU
Risques de contrepartie		53	25	(2)	(17)	1	(0)	6	66
Engagements de financement et de garantie		8	4	-	(1)	-	-	3	14
Litiges clientèle		28	13	(2)	(1)	-	-	2	40
Autres provisions		17	8	-	(15)	1	-	1	12
Risques de dépréciation		19	10	-	(3)	0	(0)	(8)	18
Immobilisations financières		10	8	-	(2)	-	-	(8)	8
Promotion immobilière		1	-	-	-	-	-	-	1
Autres provisions		9	2	-	(2)	-	-	-	9
Engagements sociaux	X.3	232	28	(17)	0	0	3	(4)	242
Personnel en activité		133	17	(4)	-	-	2	(1)	147
Personnel en retraite		99	11	(13)	-	-	1	(3)	95
Autres provisions		-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exploitation		42	48	(34)	0	0	(0)	0	57
Restructurations		-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions		42	48	(34)	-	-	-	-	57
Épargne logement		-	-	-	-	-	-	-	-
Plan Épargne Logement		-	-	-	-	-	-	-	-
Total		346	111	(53)	(20)	1	3	(6)	382

VIII.14 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnées. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par Natexis Banques Populaires sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 255	2 523
Emprunts et titres subordonnés	2 534	1 758
Autres	721	765
Dettes subordonnées à durée indéterminée	939	883
<i>Dont actions de préférence</i>	737	669
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2	2
Dettes rattachées	97	91
Total	4 293	3 498

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2005 est de 4 345 millions d'euros.

Évolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice

en millions d'euros	01/01/2005 IFRS-EU	Emission (1)	Rembour- sement	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2005 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 523	1 049	(308)	77	0	(86)	3 255
Emprunts et titres subordonnés	1 758	1 049	(263)	77	-	(86)	2 534
Autres	765	-	(44)	-	-	-	721
Dettes subordonnées à durée indéterminée	883	0	(21)	79	0	(3)	939
<i>Dont actions de préférence</i>	669	-	-	72	-	(4)	737
Total	3 405	1 049	(328)	156	0	(89)	4 194

(1) Les émissions de 2005 concernent une tranche de 750 millions d'euros de TSR et une tranche de 300 millions d'euros de TSS (Titres Super-Subordonnés) retenus dans les fonds propres tier one.

Note IX > NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

IX.1 - Marge d'intérêt

Conformément à la recommandation n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004, les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie qui ne concerne que les entités d'assurance).

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

en millions d'euros	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale, CCP	2	(7)	(5)	2	0	2
Intérêts sur titres	1 731	(1 424)	306	1 596	(1 027)	569
Prêts et créances	3 365	(2 174)	1 191	2 729	(1 822)	907
Sur les établissements de crédit	1 526	(1 685)	(159)	1 278	(1 369)	(90)
Sur la clientèle	1 541	(464)	1 077	1 144	(423)	721
Location financement	298	(25)	273	306	(30)	276
Dettes subordonnées	0	(168)	(168)	0	(187)	(187)
Autres	4	0	4	7	0	7
Instruments de couverture	678	(532)	146	560	(457)	103
Interruption de la relation de couverture (CFH)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	678	(532)	146	560	(457)	103
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	12	-	12	2	-	2
Total	5 791	(4 305)	1 486	4 896	(3 493)	1 403

IX.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

en millions d'euros	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	45	(22)	23	2	(31)	(29)
Opérations avec la clientèle	271	(327)	(56)	315	(271)	44
Opérations sur titres	260	(30)	231	187	(32)	155
Opérations sur moyens de paiement	172	(43)	129	151	(41)	110
Prestations de services financiers	428	(210)	218	402	(157)	246
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	66	(43)	23	86	(40)	46
Autres	13	(1)	12	12	(1)	11
Total	1 255	(675)	580	1 156	(574)	582

IX.3 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part "inefficace" des couvertures de flux de trésorerie.

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
	IFRS-EU	IFRS 2004
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	513	161
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction <i>dont Dérivés hors couverture</i>	(73) (371)	129 (274)
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	311	156
Autres	275	(124)
Dérivés de couverture	42	(6)
Total	555	155

IX.4 - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" font l'objet de test d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Dividendes	74	60
Résultats de cession	294	11
Plus-value	335	95
Moins-value	(41)	(84)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(22)	52
Total	345	123

IX.5 - Produits et charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU			31/12/2004 IFRS 2004		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	IX.5.1	144	(156)	(12)	121	(128)	(7)
Opérations de location simple		32	(18)	14	28	(18)	10
Immeubles de placement		57	-	57	48	-	47
Autres immobilisations hors exploitation		6	(3)	3	-	(3)	(3)
Sous-total activités immobilières		238	(176)	62	197	(149)	48
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		-	(1 490)	(1 491)	-	(686)	(687)
Autres charges et produits d'assurance	IX.5.2	4 269	(3 010)	1 259	3 354	(2 555)	798
Sous-total assurance		4 268	(4 500)	(231)	3 353	(3 242)	111
Autres produits et charges accessoires	IX.5.3	420	(126)	294	396	(112)	284
Total		4 927	(4 802)	125	3 946	(3 503)	443

IX.5.1 - Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2005			31/12/2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	9	(34)	(25)	0	(10)	(10)
Dépréciation	16	(15)	1	14	(12)	2
Autres produits et charges accessoires	120	(107)	13	107	(106)	1
Total	144	(156)	(12)	121	(128)	(7)

IX.5.2 - Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
	IFRS-EU	IFRS 2004
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	3 172	2 336
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	111	97
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	751	700
Charges de prestations	(2 848)	(2 406)
Autres produits nets	74	70
Total	1 259	798

IX.5.3 - Autres produits et charges accessoires

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
	IFRS-EU	IFRS 2004
Activités immobilières	20	15
Prestations des services informatiques	55	44
Prestations de credit management (1)	125	120
Autres activités diverses	94	106
Total	294	284

(1) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.

IX.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. X.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (cf. X.3) tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. X.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

en millions d'euros	Notes	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Frais de personnel			
Salaires et traitements (1)	X.1	(734)	(668)
(1) dont paiements en actions	X.4	(3)	(2)
Avantages de retraite et autres	X.3	(99)	(84)
Charges sociales		(224)	(205)
Intéressement et participation		(71)	(55)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(53)	(47)
Autres		1	(2)
Total Frais de personnel		(1 179)	(1 061)
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes		(60)	(51)
Services extérieurs		(727)	(655)
Charges liées aux fusions		-	-
Autres		(17)	(21)
Total Autres charges d'exploitation		(804)	(727)
Total		(1 983)	(1 788)

IX.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Au 31 décembre 2005, la ligne « Dépréciations sur créances individuelles » incorpore, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en « Prêts et Créances ».

Au 31 décembre 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 n'étant pas appliquées, les dotations et reprises sur titres douteux sont maintenues dans la catégorie « autres ».

en millions d'euros			IFRS-EU		31/12/2004	
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Net
Provisions pour risques et charges	(25)	19	0	0	(6)	13
Engagement de financement	(4)	1	-	-	(3)	7
Autres	(20)	17	-	-	(3)	7
Actifs financiers évalués au coût amorti	(268)	167	(8)	16	(93)	(83)
Prêts et créances	(268)	167	(8)	16	(93)	(83)
<i>Dépréciations sur créances individuelles</i>	<i>(169)</i>	<i>104</i>	<i>(8)</i>	<i>16</i>	<i>(56)</i>	<i>(89)</i>
<i>Provisions collectives sur encours sains</i>	<i>(100)</i>	<i>63</i>	-	-	<i>(37)</i>	<i>6</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	0	19	-	-	19	-
Autres	(1)	0	-	-	(1)	(31)
Coût du risque	(294)	204	(8)	16	(81)	(101)

dont	Reprises de dépréciations sans objet	204
	Reprises de dépréciations utilisées	145
	Sous-total reprises	350
	Pertes couvertes par provisions	(145)
	Total reprises nettes	204

IX.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2005		31/12/2004	
	IFRS-EU		IFRS 2004	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières	0	4	80	3
Sociétés non financières	50	9	49	8
Total (1)	50	13	129	11

(1) La baisse de valeur des sociétés mises en équivalence est due au changement de méthode de consolidation pour BP Développement et Sopromec consolidées en intégration globale au 31/12/2005. La valeur de mise en équivalence de ces 2 filiales était de 80 millions d'euros au 31/12/2004.

IX.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2005			31/12/2004		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Plus-values de cession nettes	20	109	129	3	6	9
Moins-values de cession nettes	(15)	(16)	(31)	(1)	(9)	(10)
Total	5	93	98	2	(3)	(1)

Les plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles incluent un montant de 95 millions d'euros correspondant à la cession de Liberté 2.

IX.10 - Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur.

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004
	IFRS-EU	IFRS 2004
Écarts d'acquisition positifs (dépréciation nette)	0	(11)
<i>Natexis Private Banking Luxembourg</i>	-	(6)
<i>Samic</i>	-	(5)
Imputation des écarts d'acquisition négatifs	2	4
Total	2	(7)

IX.11 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

en millions d'euros	31/12/05 IFRS-EU	31/12/04 IFRS 2004
+ Résultat net- Part du groupe	695	488
+ Résultat net- Part des minoritaires	30	17
+ Impôt de l'exercice	342	239
+ Amortissement des écarts d'acquisition	(2)	7
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(14)	(10)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 052	740
+/- Différences permanentes (1)	(66)	(142)
= Résultat fiscal consolidé	986	598
x Taux d'impôt théorique	33%	33%
= Impôt théorique	(329)	(199)
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	(11)	(8)
+ Impôt au taux réduit	(16)	(9)
+ Déficit de l'exercice limités par prudence	(1)	(8)
+ Effets de l'intégration fiscale	14	13
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	(3)	(1)
+ Redressements fiscaux	(32)	(29)
+ Crédits d'impôt	7	7
+ Taxe libératoire sur les réserves de PVL	-	(11)
+ Effet de l'annualisation de l'impôt	-	-
+ Autres éléments (2)	29	6
= Charge d'impôt de l'exercice	(342)	(239)
dont : <i>impôt exigible</i>	(322)	(245)
<i>impôt différé</i>	(20)	6

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont les résultats exonérés des filiales à statut SCR. En normes comptables IFRS, les résultats des filiales ayant émis des actions préférentielles sont ramenés à zéro après reclassement des intérêts dus aux minoritaires en charges d'intérêts. Ils ne constituent plus une déduction de différence permanente comme en normes comptables françaises.

(2) L'allègement de la fiscalité sur les revenus des filiales de capital investissement (la loi du 26 juillet 2005 étend le nouveau régime de taxation des plus-values à long terme aux sociétés de capital risque françaises) pour 17 millions d'euros ainsi que des produits sur la fiscalité du crédit-bail de 7 millions d'euros présentés dans cette ligne expliquent la variation positive de l'exercice.

Note X > FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

X.1 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 1 179 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

X.2 - Effectifs

en nombre	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Effectifs (1)	14 098	13 465

(1) Effectif salarié moyen (temps plein)

X.3 - Engagements sociaux

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse autonome de retraites (CAR) ;
- les compléments de pension bancaire des Caisses de Natexis Banques Populaires ;
- les indemnités et congés de fin de carrière ;
- les médailles du travail.

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natexis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la Sécurité sociale.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natexis Banques Populaires, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès d'ABPVie, filiale d'assurance de NBP consolidée par intégration globale.

La part des engagements des filiales non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 2005 est venu modifier le régime des indemnités de fin de carrière. Les départs à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ne sont plus assujettis à cotisations sociales. L'impact de cet arrêté est traité comme un coût des services passés avec étalement de l'écart sur la durée résiduelle d'acquisition, déterminée par entité, des droits des bénéficiaires.

Accord de cessation temporaire d'activité :

Le 18 février 2002, le Groupe Banque Populaire a signé, avec les partenaires sociaux, un accord de « cessation d'activité des travailleurs salariés » (CATS), en application de l'accord de branche A.F.B. du 15 janvier 2001 instituant ce dispositif. Le 30 août 2002, le Groupe Banque Populaire et le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, ont signé une convention de « Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés », permettant l'exonération de cotisations de sécurité sociale des allocations versées dans le cadre de l'accord.

L'engagement du Groupe au titre des médailles du travail a été chiffré selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

	CAR	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail
Taux d'actualisation	3,76%	3,60%	3,42%
Taux de rendement des actifs	6,00%	3,80%	///

Le taux de dérive des frais de santé est de 4,5 % dont 2 % au titre de l'inflation et 2,5 % au titre de l'effet "génération".

Les taux de sortie pour les IFC et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle (fourchette allant de 4,2 % à 4,7 %) et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

en millions d'euros	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement IAS au 01/01/2005					
Dépréciations comptabilisées	48	108	25	49	230
Éléments non enregistrés en application de l'IAS19	7	9	-	3	19
Changements de régime restant à étaler	-	-	-	-	-
Engagement total au 01/01/2005	56	117	25	52	249
Droits liquidés sur la période	(1)	(4)	(2)	(4)	(10)
Droits acquis sur la période	-	7	-	2	9
Coût financier	7	4	1	3	15
Rendement brut attendu des actifs	(6)	1	-	-	(5)
Variation des frais de gestion	-	-	-	-	0
Versement de la période au fonds	-	-	-	-	0
Frais sur versements	-	-	-	-	0
Modification de régime comptabilisée sur la période	1	(1)	-	-	0
Écarts actuariels enregistrés sur la période	-	(1)	3	-	3
Autres éléments	(4)	3	2	-	0
Variation enregistrée en résultat	(2)	10	4	0	12
Écart actuariel sur engagements	15	22	///////	3	41
Écart actuariel / rendement des actifs	(7)	(1)	///////	-	(8)
Autres écarts actuariels	1	(1)	///////	1	1
Variation des écarts actuariels non enregistrés	9	20	0	4	33
Modification de régime intervenue dans la période	-	(12)	///////	-	(12)
Autres éléments	-	-	///////	-	0
Autres variations non comptabilisées	-	(12)	0	-	(12)
Autres éléments	-	-	///////	-	0
Autres variations	-	-	0	-	0
Engagement au 31/12/2005					
Dépréciations comptabilisées	46	117	29	49	242
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	16	30	-	7	53
Changements de régime restant à étaler	-	(12)	-	-	(12)
Engagement total au 31/12/2005	62	135	29	57	283

X.4 - Plans de paiement en actions

Natexis Banques Populaires est concerné par l'application de la norme IFRS 2 pour quatre plans dont la date d'attribution est postérieure au 7 novembre 2002 conformément aux dispositions transitoires de cette norme et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

Chaque plan est attribué pour une durée de quatre ans.

année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Exerçables à compter du	Date d'expiration d'exercice des options	Prix d'exercice	Options en circulation fin 2005	Juste valeur
2002	20/11/02	331 110	10/09/06	9/09/09	72,47	308 490	20,70
2003	19/11/03	406 890	10/09/07	9/09/10	83,25	398 270	22,30
2004	17/11/04	427 750	17/11/08	16/11/11	89,10	423 900	13,31
2005	15/11/05	500 000	15/11/09	14/11/12	119,24	500 000	24,60

en milliers d'euros année du plan	Charge 2005
2002	844
2003	1 321
2004	780
2005	141
Total	3 086

Cette charge concerne les plans de paiements en actions attribués au sein du périmètre Natexis Banques Populaires

Note XI > INFORMATIONS SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES

XI.1 - Analyse sectorielle

XI.1.1 - Résultats

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU					Total
	Grandes clientèles, financements et marchés [1]	Capital investissement & gestion de fortune [2]	Services [3]	Gestion du Poste clients [4]	Autres activités [5]	
Produit net bancaire	1 259	264	725	781	62	3 091
<i>évolution 2005 / 2004</i>	9 %	41 %	19 %	14 %	(7 %)	14 %
Frais généraux et assimilés	(726)	(91)	(440)	(547)	(253)	(2 057)
<i>évolution 2005 / 2004</i>	11 %	2 %	7 %	6 %	28 %	10 %
Résultat brut d'exploitation	533	173	285	234	(191)	1 034
<i>évolution 2005 / 2004</i>	6 %	76 %	42 %	39 %	(47 %)	23 %
Résultat courant avant impôt	472	159	282	223	(69)	1 067
<i>évolution 2005 / 2004</i>	17 %	89 %	51 %	36 %	28 %	43 %

XI.1.2 - Éléments du bilan

en millions d'euros	Grandes clientèles, financements et marchés [1]	Capital investissement & gestion de fortune [2]	Services [3]	Gestion du Poste clients [4]	Autres activités [5]	Intragroupes inter secteurs	Montants non ventilés par pôles	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	16 813	1 185	7 915	123	116	(139)	-	26 013
Actifs financiers disponibles à la vente	7 396	460	13 326	842	4 471	(4 255)	-	22 240
Prêts et créances sur établissements de crédit	53 421	626	829	15	3 566	(2 358)	-	56 099
Prêts et créances sur la clientèle	42 421	237	588	3 638	4 997	(2 680)	-	49 201
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	6 973	121	-	(41)	-	7 053
Ecart d'acquisition	13	24	236	443	17	-	-	733
Autres actifs	3 005	117	1 820	1 126	1 062	(350)	-	6 780
Total actif	123 069	2 649	31 687	6 308	14 229	(9 823)	0	168 119

en millions d'euros	Grandes clientèles, financements et marchés [1]	Capital investissement & gestion de fortune [2]	Services [3]	Gestion du Poste clients [4]	Autres activités [5]	Intragroupes inter secteurs	Montants non ventilés par pôles	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 285	5	6	-	50	(58)	-	5 288
Dettes envers les établissements de crédit	48 568	629	455	1 899	8 047	(4 745)	-	54 853
Dettes envers la clientèle	18 369	543	46	786	5 420	(1 174)	-	23 990
Dettes représentées par un titre	36 248	6	-	741	849	(84)	-	37 760
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	25 334	903	-	-	-	26 237
Dettes subordonnées	3 813	10	388	25	882	(825)	-	4 293
Autres passifs	4 210	1 456	5 286	1 954	1 824	(2 937)	3 905	15 698
Total passif	116 493	2 649	31 515	6 308	17 072	(9 823)	3 905	168 119

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction des quatre grands pôles d'activité de Natexis Banques Populaires définis au cours de l'exercice 2004 :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés [1] constitué des directions Corporate France (y compris crédit-bail), International, Financements structurés et marchés, Matières premières, Actions et arbitrage et Fusions acquisitions. Elles sont principalement assurées par Natexis Banques Populaires, Natexis Lease, Natexis Bleichroeder.
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune [2] comprend le Capital investissement (Natexis Private Equity) et la Gestion de fortune (Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A.).
- le pôle Services [3] rassemble les services bancaires, financiers et technologiques et la gestion pour compte de tiers (hors gestion de fortune). Les services bancaires, financiers et technologiques ont vocation à développer et commercialiser une offre étendue de prestations et services

bancaires et financiers à destination des banques et des intermédiaires financiers, notamment dans un cadre de sous-traitance. La gestion pour compte de tiers est principalement exercée par Natexis Asset Management (gestion collective), Natexis Assurances (assurance) et Natexis Interépargne (ingénierie sociale).

- le pôle Poste clients [4] regroupe les métiers d'assurance crédit et de services de credit management exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natexis Factorem.

- les autres activités [5] sont les activités non directement opérationnelles de Natexis Banques Populaires, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des "activités institutionnelles" exercées pour le compte de l'Etat. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

XI.2 - Analyse géographique

XI.2.1 - Résultats

en millions d'euros	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes inter-zones	Total
Produit net bancaire	2 287	469	233	14	126	(38)	3 091
Charges générales d'exploitation	(1 596)	(268)	(104)	(13)	(36)	36	(1 982)
D/R sur amortissements et provisions	(56)	(11)	(5)	-	(2)	-	(74)
Résultat brut d' exploitation	635	191	124	-	87	(3)	1 034
Coût du risque	(54)	(10)	(16)	-	-	-	(81)
Résultat net d' exploitation	581	180	107	-	87	(3)	953
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	2	-	-	1	-	14
Gains ou pertes sur autres actifs	98	-	-	-	-	-	98
Variation des écarts d'acquisition	2	-	-	-	-	-	2
Résultat avant impôts	692	182	107	-	88	(3)	1 067
Impôts sur le résultat	(232)	(62)	(36)	(1)	(9)	-	(341)
Résultat net	460	120	71	(1)	78	(3)	725
Intérêts minoritaires	(20)	(1)	-	-	(9)	-	(30)
Résultat net de l'exercice (part groupe)	439	119	71	(1)	70	(3)	695

XI.2.2 - Éléments de bilan

en millions d'euros	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes inter-zones	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	21 641	712	3 286	-	419	(46)	26 013
Actifs financiers disponibles à la vente	21 084	792	349	9	36	(30)	22 240
Prêts et créances sur établissements de crédit	59 491	1 351	13 547	-	5 112	(23 402)	56 099
Prêts et créances sur la clientèle	32 395	6 643	9 710	-	1 210	(758)	49 201
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 951	103	-	-	-	-	7 053
Écart d'acquisition	636	87	10	-	1	-	733
Autres actifs	5 337	1 030	280	14	161	(42)	6 780
Total actif	147 535	10 718	27 182	23	6 939	(24 278)	168 119

en millions d'euros	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intra-groupes inter-zones	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 307	23	32	-	7	(81)	5 288
Dettes envers les établissements de crédit	60 976	7 722	4 385	-	5 610	(23 840)	54 853
Dettes envers la clientèle	13 749	854	9 053	-	338	(4)	23 990
Dettes représentées par un titre	25 526	6	12 191	-	48	(11)	37 760
Provisions techniques des contrats d'assurance	25 014	1 134	28	19	42	-	26 236
Dettes subordonnées	3 754	10	838	-	-	(310)	4 293
Autres passifs	13 208	969	655	4	894	(33)	15 698
Total passif	147 535	10 718	27 182	23	6 939	(24 278)	168 119

NOTE XII > ENGAGEMENTS

XII.1 - Engagements de garantie

Les engagements de garantie non financières donnés (ou reçus) correspondent à des contrats intégrant une obligation (ou un droit) de livrer (ou de recevoir) des actifs non financiers si un défaut du débiteur intervient.

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;

- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;

- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de garantie donnés		
Aux établissements de crédit	2 011	1 459
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 322	906
Autres garanties	689	553
À la clientèle	16 767	15 283
<i>Dont activité institutionnelle</i>	1	2
Cautions immobilières	672	709
Cautions administratives et fiscales	1 001	1 118
Autres cautions et avals donnés	5 399	5 393
Autres garanties	9 695	8 063
Total des engagements de garantie donnés	18 778	16 742
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	5 666	7 023

XII.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Lorsque les conditions financières accordées dans l'engagement sont inférieures aux conditions de marché, alors une décote est comptabilisée en charges, en contrepartie d'un compte de régularisation. Cette décote est ensuite intégrée au prêt et dans le calcul de son TIE.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ;

ou

- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

ou

- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	3 115	2 448
À la clientèle		
Ouverture de crédits documentaires	1 947	942
Autres ouvertures de crédits confirmés	25 455	18 426
Autres engagements	728	1 521
Total des engagements de financement donnés	31 245	23 337
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	7 278	5 872
de la clientèle	0	0
Engagements de financement reçus	7 278	5 872

Note XIII > AUTRES INFORMATIONS

XIII.1 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

La norme IAS 32 requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, telles que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne à vue.

emplois en millions d'euros	A vue	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Caisse et Banques centrales	217	-	-	-	-	-	217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 646	9 369	3 566	3 439	1 871	6 121	26 013
Instruments dérivés de couverture	-	1	5	26	11	-	43
Actifs financiers disponibles à la vente	720	4 817	2 256	6 063	4 112	4 272	22 240
Prêts et créances sur établissements de crédit (L & R)	22 582	4 356	10 032	16 758	2 366	5	56 099
Prêts et créances sur la clientèle (L & R)	19 996	13 865	5 888	4 190	5 066	195	49 200
Actifs détenus jusqu'à échéance (HTM)	-	5	6	2 691	4 351	-	7 053
Total emplois	45 160	32 413	21 754	33 167	17 776	10 594	160 865

ressources en millions d'euros	A vue	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques Centrales	4	378	30	-	-	-	412
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	70	734	1 088	2 479	891	26	5 288
Instruments dérivés de couverture	-	4	21	95	92	-	212
Dettes envers les établissements de crédit	25 795	4 135	22 442	1 753	721	7	54 853
Dettes envers la clientèle	14 519	4 516	4 659	278	4	13	23 990
Dettes représentées par un titre	294	32 283	4 176	804	202	-	37 760
Dettes subordonnées	51	1 679	196	982	1 137	247	4 293
Total ressources	40 734	43 730	32 613	6 391	3 047	293	126 808

XIII.2 - Ventilation du bilan par devises

Total du bilan	Euros	Dollars US	Livres Sterling	Yens	Francs Suisses	Autres devises	
Total actif	168 119	128 950	30 137	4 415	432	629	3 556
Total passif	168 119	128 716	30 078	4 432	251	540	4 102

XIII. 3 - Informations sur les opérations de location financement et de location simple

XIII.3.1 - Crédit-bail bailleur

CRÉDIT- BAIL BAILLEUR	Durée résiduelle			Non ventilables	Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans		
Location financement					
Investissement brut	788	3 311	2 972	-	7 071
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	176	2 096	2 379	-	4 651
Produits financiers non acquis	////////	////////	////////	492	492
Loyers conditionnels comptabilisés	////////	////////	////////	-	-
Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux	////////	////////	////////	-	-
Location simple					
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6	115	223	-	345
Loyers conditionnels comptabilisés	////////	////////	////////	-	-
CRÉDIT- BAIL BAILLEUR	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Actifs incorporels	Total	
Location financement					
Valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur	131	76	-	206	

XIII.3.2 - Crédit-bail preneur

CRÉDIT- BAIL PRENEUR	Durée résiduelle			Non ventilables	Total
	< 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans		
Location financement					
Paiements minimaux futurs	12	23	-	-	34
Valeur actualisée des paiements minimaux	-	-	-	-	-
Loyers conditionnels inclus dans la charge de l'exercice	////////	////////	////////	-	-
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-locations attendus au titre des contrats de sous locations	////////	////////	////////	-	-
Location simple					
Paiements minimaux futurs	-	1	-	-	1
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-locations attendus au titre des contrats de sous-locations	////////	////////	////////	-	-
Paiements minimaux enregistrés en charges	////////	////////	////////	-	-
Loyers conditionnels enregistrés en charges	////////	////////	////////	-	-
Revenus des sous-locations	////////	////////	////////	-	-
CRÉDIT- BAIL PRENEUR	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total		
Location financement					
Valeur nette comptable	71	5	76		

XIII. 4 - Parties liées

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les principales opérations de Natexis Banques Populaires avec les parties liées (le Groupe Banque Populaire incluant la Banque Fédérale et ses filiales et les Banques Populaires et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

en millions d'euros	31/12/2005			31/12/2004		
	Groupe Banque Populaire	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Groupe Banque Populaire	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF						
Actifs à la juste valeur par le résultat	859	-	-	127	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 951	2	-	1 644	5	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 075	10	-	6 303	10	-
Prêts et créances sur la clientèle	313	-	-	166	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	154	-	-	-	-	-
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	391	-	-	31	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	5 401	18	-	3 726	60	-
Dettes envers la clientèle	535	-	-	152	-	-
Dettes représentées par un titre	520	-	-	521	-	-
Dettes subordonnées	978	-	-	991	-	-
RESULTAT						
Intérêts et produits assimilés	294	-	-	186	-	-
Intérêts et charges assimilés	(153)	-	(1)	(115)	-	(1)
Commissions nettes	(189)	-	-	(162)	-	-
Gains /pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(96)	-	-	(75)	-	-
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	1	-	-	-	-	-
Produits et charges des autres activités	70	-	-	52	-	-
Charges générales d'exploitation	(6)	-	-	(5)	-	-

Rémunération des organes de direction

en euros	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Administrateurs de Natexis Banques Populaires (1)	181 475	179 340	182 390
Dirigeants (2)	3 776 559	3 457 097	2 870 304

(1) En 2005, comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs comprend une partie fixe (1 525 euros par an et par personne) et une partie variable (1 220 euros par séance et par personne).

Les administrateurs membres du comité de contrôle des comptes, du comité d'audit et du comité des rémunérations ont perçu 915 euros par séance et par personne.

L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

(2) Rémunération brute globale des membres du Comité de Direction générale de Natexis Banques Populaires pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant le Président et le Directeur général.

Nombre de membres de la Direction générale : 11 en 2005, 11 en 2004, 9 en 2003.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute globale des mandataires sociaux a été la suivante :

en euros	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Le Président	338 000	338 000	338 000
Le Directeur général	487 292	484 730	509 286

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes au titre des mandats dans la société émettrice et des mandats dans des sociétés liées :

nombre d'options attribuées	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Le Président	14 000	12 500	12 000
Le Directeur général	14 000	13 000	12 000

Au cours de l'exercice 2005, le Président et le Directeur général ont levé des options qui leur avaient été attribuées en 2001 au prix d'exercice de 94,30 euros.

nombre d'options levées	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Le Président	20 000	-	-
Le Directeur général	4 500	-	-

Indemnités de retraite

Pour Natexis Banques Populaires, le Président et le Directeur général bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

A ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique pour le Président à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natexis Banques Populaires.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^{ème} de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^{ème} de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^{ème} de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^{ème} de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^{ème} de cette rémunération.

XIII. 5 - Résultat des entreprises d'assurance

XIII.5.1 - Résultat des entreprises d'assurance

en millions d'euros	31/12/05	31/12/05					Résultat net
	Présentation de l'assurance	PNB	Frais généraux	Présentation bancaire	RBE	Impôts	
Données individuelles ou sous consolidées							
Primes	3 945	3 945	-	3 945	-	-	3 945
Produits des placements	1 497	1 499	(2)	1 497	-	-	1 497
Ajustements ACAV (plus-values)	437	437	-	437	-	-	437
Autres produits techniques	6	6	-	6	-	-	6
Charges de sinistres	(1 929)	(1 924)	(4)	(1 929)	-	-	(1 929)
Charges de provisions techniques	(1 932)	(1 932)	-	(1 932)	-	-	(1 932)
Participations au résultat	(782)	(782)	-	(782)	-	-	(782)
Frais d'acquisition et d'administration	(677)	(299)	(378)	(677)	-	-	(677)
Charges des placements	(263)	(256)	(7)	(263)	-	-	(263)
Ajustements ACAV (moins-values)	(8)	(8)	-	(8)	-	-	(8)
Autres charges techniques	62	74	(12)	62	-	-	62
Produits des placements transférés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat technique	357	759	(402)	357	0	0	357
Produits des placements alloués	(31)	(31)	-	(31)	-	-	(31)
Autres produits non techniques	342	341	1	342	-	-	342
Autres charges non techniques	(212)	(64)	(148)	(212)	-	-	(212)
Coût du risque	(7)	-	-	-	-	(7)	(7)
Résultat des sociétés en équivalence	4	-	-	-	-	4	4
Résultat exceptionnel	37	-	37	37	-	-	37
Participation des salariés	(1)	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Impôt sur les bénéfices	(81)	-	-	-	(81)	-	(81)
Amortissements des écarts d'acquisition	(8)	-	-	-	-	(8)	(8)
Intérêts minoritaires	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat net	400	1 005	(513)	492	(81)	(11)	400

Ce tableau permet d'opérer un passage entre les comptes individuels (ou sous consolidés pour le groupe Coface) des entreprises d'assurance et leur traduction dans les comptes présentés au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par natures selon le format bancaire. Au niveau du produit net bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts, gains et pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat, gains et pertes sur instruments financiers disponibles à la vente et commissions) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Annexe XIII.5.2 - Contribution des sociétés d'assurance au compte de résultat consolidé

en millions d'euros	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	820	779
Intérêts et charges assimilées	(22)	(38)
Commissions (produits)	98	88
Commissions (charges)	(310)	(242)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	91	(148)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	242	23
Produits des autres activités	4 475	3 536
Charges des autres activités	(4 521)	(3 261)
Produit net bancaire	875	738
Charges générales d'exploitation	(533)	(495)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(21)	(18)
Résultat brut d'exploitation	321	225
Coût du risque	(7)	(5)
Résultat net d'exploitation	314	221
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	8	8
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	1
Résultat avant impôt	322	230
Impôts sur les bénéfices	(107)	(86)
Résultat net	215	144
Intérêts minoritaires	(1)	(2)
Résultat net part du groupe	213	142





Annexe XIII.6 - Ventilation du notionnel des instruments dérivés - rapprochement avec la juste valeur

instruments financiers	Comptes sociaux	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés	Instrument de couverture en CFH		Instrument de couverture en FVH		Instrument hors couverture	
	Notionnel	Notionnel		Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Instruments de taux d'intérêt									
Opérations sur marchés organisés									
Opérations fermes	57 971	0	57 971	0	0	0	0	57 971	(6)
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	5	-	5	-	-	-	-	5	-
Autres - achetées	19 858	-	19 858	-	-	-	-	19 858	(9)
Autres - vendues	38 108	-	38 108	-	-	-	-	38 108	3
Opérations conditionnelles	3 156	0	3 156	0	0	0	0	3 156	2
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	552	-	552	-	-	-	-	552	1
Autres - vendues	2 604	-	2 604	-	-	-	-	2 604	1
Opérations de gré à gré									
Opérations fermes	538 782	0	538 782	68 203	(84)	5 213	(79)	465 368	(43)
PTF micro - achetées	4 307	-	4 307	-	-	4 307	(17)	-	-
PTF micro - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PTF micro - Swaps	15 695	-	15 695	-	-	906	(62)	14 790	-
PTF macro - achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PTF macro - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PTF macro - Swaps	66 942	-	66 942	68 203	(84)	-	-	(1 260)	(1)
Autres - PTF POI - achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - PTF POI - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - PTF POI - Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - PTF JVO - achetées	24 446	-	24 446	-	-	-	-	24 446	24
Autres - PTF JVO - vendues	38 140	-	38 140	-	-	-	-	38 140	(47)
Autres - PTF JVO - Swaps	389 252	-	389 252	-	-	-	-	389 252	(19)
Opérations conditionnelles	79 428	0	79 428	0	0	1	0	79 426	29
PTF micro - achetées	3 722	-	3 722	-	-	1	-	3 720	1
PTF micro - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PTF macro - achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PTF macro - vendues	3	-	3	-	-	-	-	3	-
Autres - PTF POI - achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - PTF POI - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - PTF JVO - achetées	37 491	-	37 491	-	-	-	-	37 491	789
Autres - PTF JVO - vendues	38 212	-	38 212	-	-	-	-	38 212	(761)
Sous-total	679 337	0	679 337	68 203	(84)	5 214	(79)	605 921	(18)
Instruments de cours de change									
Opérations sur marchés organisés									
Opérations fermes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	28	0	28	0	0	0	0	28	0
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	14	-	14	-	-	-	-	14	-
Autres - vendues	14	-	14	-	-	-	-	14	-

Opérations de gré à gré

Opérations fermes	341	0	341	0	0	0	0	341	0
Couvertes achetées	22	-	22	-	-	-	-	22	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	83	-	83	-	-	-	-	83	-
Autres - vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - swaps	236	-	236	-	-	-	-	236	-
Opérations conditionnelles	192 568	0	192 568	0	0	0	0	192 568	454
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	102 219	-	102 219	-	-	-	-	102 219	1 123
Autres - vendues	90 349	-	90 349	-	-	-	-	90 349	(669)
Sous-total	192 909	0	192 909	0	0	0	0	192 909	454

Autres instruments**Opérations sur marchés organisés**

Opérations fermes	34 605	0	34 605	0	0	0	1	34 605	0
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Autres - achetées	17 104	-	17 104	-	-	-	-	17 104	-
Autres - vendues	17 501	-	17 501	-	-	-	-	17 501	-
Opérations conditionnelles	14 111	0	14 111	0	0	0	0	14 111	11
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	7 202	-	7 202	-	-	-	-	7 202	12
Autres - vendues	6 909	-	6 909	-	-	-	-	6 909	(1)

Opérations de gré à gré

Opérations fermes	105	0	105	0	0	0	0	105	33
Couvertes achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertes vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - achetées	67	-	67	-	-	-	-	67	49
Autres - vendues	17	-	17	-	-	-	-	17	-
Autres - swaps	21	-	21	-	-	-	-	21	(17)
Opérations conditionnelles	15 786	0	15 786	0	0	2	3	15 784	150
Couvertes achetées	3	-	3	-	-	2	3	1	-
Couvertes vendues	1	-	1	-	-	-	-	1	(1)
Autres - achetées	8 983	-	8 983	-	-	-	-	8 983	929
Autres - vendues	6 799	-	6 799	-	-	-	-	6 799	(778)
Sous-total	64 607	0	64 607	0	0	2	4	64 605	194

Change à terme

Swaps cambistes	157 004	0	157 004	0	0	0	0	157 004	167
couverture	13 621	-	13 621	-	-	-	-	13 621	97
hors couverture	143 383	-	143 383	-	-	-	-	143 383	70
Autres change à terme	1 707	0	1 707	0	0	0	0	1 707	0
couverture	90	-	90	-	-	-	-	90	-
hors couverture	1 617	-	1 617	-	-	-	-	1 617	-
Swaps financiers	16 808	0	16 808	0	0	4 045	(9)	12 475	0
micro	4 132	-	4 132	-	-	4 045	(9)	87	2
macro	288	-	288	-	-	-	-	-	-
position ouverte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
trading	12 388	-	12 388	-	-	-	-	12 388	(2)
Sous-total	175 519	0	175 519	0	0	4 045	(9)	171 186	167

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Natexis Banques Populaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Le groupe Natexis Banques Populaires utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- le groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes V et VIII.13 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;
- le groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe - note V de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Autres estimations

Le groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes V et X.3 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Le groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes III et V de l'annexe). Nous avons pris connaissance de ses conclusions et nous sommes assurés de leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Richard OLIVIER Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIES

José Luis GARCIA Damien LEURENT

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Michel SAVIOZ

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31/12/2005

Bilans sociaux comparés

Exercices clos le 31 décembre

Actif

en millions d'euros	Notes	2005	2004	2003
Caisse, Banques centrales, CCP	1	24	15	15
Effets publics et valeurs assimilées	1	4 894	5 775	4 088
Créances sur établissements de crédit	1	65 174	47 782	48 331
dont activité institutionnelle	16	250	333	421
Opérations avec la clientèle	2	32 326	26 056	25 964
dont activité institutionnelle	16	697	1 133	1 099
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	13 934	11 228	9 505
Actions et autres titres à revenu variable	3	1 339	977	785
Participations et autres titres détenus à long terme	4	162	165	174
Parts dans les entreprises liées	4	4 248	3 857	3 989
Crédit-bail	2	-	37	7
Location simple	2	-	26	7
Immobilisations incorporelles	5	44	36	39
Immobilisations corporelles	5	80	81	94
Capital souscrit non versé		-	-	-
Actions propres	4	230	160	130
Autres actifs	6	3 128	2 565	2 345
Comptes de régularisation	6	1 842	1 827	2 941
Total actif		127 425	100 587	98 414

Hors-bilan

en millions d'euros	Notes	2005	2004	2003
Engagements reçus				
Engagements de financement	31	3 814	4 613	2 185
Engagements reçus d'établissements de crédit		3 795	3 744	1 643
Engagements reçus de la clientèle		19	869	542
Engagements de garantie	31	6 442	7 783	3 783
Engagements reçus d'établissements de crédit		3 564	5 143	1 692
Engagements reçus de la clientèle		2 878	2 640	2 091
dont activité institutionnelle	16	263	345	450
Engagements sur titres	31	120	74	674
Autres engagements reçus	31	2 000	1 109	1 287

Passif

en millions d'euros	Notes	2005	2004	2003
Banques centrales, CCP	7	412	22	1
Dettes sur établissements de crédit	7	54 106	39 847	35 930
dont activité institutionnelle	16	322	408	515
Opérations avec la clientèle	8	19 826	16 157	20 199
dont activité institutionnelle	16	727	1 166	1 137
Dettes représentées par un titre	9	34 463	29 007	26 955
Autres passifs	10	7 533	5 607	5 338
Comptes de régularisation	10	2 376	2 456	2 829
dont activité institutionnelle	16	2	-	-
Provisions pour risques et charges	11	934	796	831
Dettes subordonnées	12	3 842	3 040	2 770
Fonds pour risques bancaires généraux	13	239	233	236
Capitaux propres hors FRBG		3 694	3 422	3 325
Capital souscrit	14	784	772	769
Prime d'émission	14	1 856	1 796	1 786
Réserves	14	578	542	470
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Provisions règlementées				
et subventions d'investissement	13b	106	111	108
dont activité institutionnelle	16	93	100	98
Report à nouveau	14	(89)	(13)	(9)
Résultat de l'exercice	14	459	214	201
Total passif		127 425	100 587	98 414

Hors-bilan

en millions d'euros	Notes	2005	2004	2003
Engagements donnés				
Engagements de financement	31	30 141	22 525	21 144
Engagements en faveur d'établissements de crédit		3 165	2 451	2 330
Engagements en faveur de la clientèle		26 976	20 074	18 814
Engagements de garantie	31	19 900	17 979	16 628
Engagements en faveur d'établissements de crédit		2 839	2 020	1 344
Engagements en faveur de la clientèle		17 061	15 959	15 284
dont activité institutionnelle	16	1	2	5
Engagements sur titres	31	103	46	53
Autres engagements donnés	31	272	204	14

Comptes de résultats sociaux comparés

Exercices clos le 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2005	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	17	4 471	3 807	3 874
Sur opérations avec les établissements de crédit		2 232	1 949	2 051
Sur opérations avec la clientèle		1 463	1 154	1 114
Sur opérations de crédit-bail		9	13	1
Sur opérations de location simple		9	5	1
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		443	476	492
Autres intérêts et produits assimilés		315	210	215
Intérêts et charges assimilées	18	(3 979)	(3 302)	(3 372)
Sur opérations avec les établissements de crédit		(2 072)	(1 802)	(1 878)
Sur opérations avec la clientèle		(539)	(497)	(478)
Sur opérations de crédit-bail		(7)	(12)	(1)
Sur opérations de location simple		(8)	(4)	(1)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		(1 075)	(704)	(715)
Autres intérêts et charges assimilées		(278)	(283)	(299)
Revenus des titres à revenu variable	19	294	198	163
Commissions (produits)	20	638	562	576
Commissions (charges)	20	(241)	(201)	(201)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	161	92	35
Solde des opérations sur titres de transaction		74	257	43
Solde des opérations de change		269	41	3
Solde des opérations sur instruments financiers		(182)	(206)	(11)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	22	117	68	73
Autres produits d'exploitation bancaire	23	42	67	74
Autres charges d'exploitation bancaire	23	(60)	(32)	(43)
Produit net bancaire		1 443	1 259	1 179
Charges générales d'exploitation	24	(901)	(798)	(763)
Frais de personnel		(544)	(483)	(439)
Autres frais administratifs		(357)	(315)	(324)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	(21)	(27)	(26)
Résultat brut d'exploitation		521	434	390
Coût du risque	25	(76)	(82)	(231)
Résultat d'exploitation		445	352	159
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	32	(108)	(18)
Résultat courant avant impôts		477	244	141
Résultat exceptionnel	27	82	(1)	31
Impôt sur les bénéfices	28	(100)	(28)	30
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	13	-	(1)	(1)
Résultat de l'exercice		459	214	201

Annexes aux comptes sociaux

1 > Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de Natexis Banques Populaires sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

1.1 Prêts à la clientèle

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

1.2 Politique de dépréciations

Depuis l'exercice 2000, Natexis Banques Populaires articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

1.2.1 Dépréciations individualisées

■ Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus et moins values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non louées) sont inscrits en « produit net bancaire ». Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en « coût du risque ».

Le montant des dépréciations est désormais calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt. Cet effet d'actualisation a conduit à comptabiliser un complément de provision impactant les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 à hauteur de – 16 millions d'euros.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée,

les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

■ Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;

- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;

- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital ;

- il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

■ Retraitement des risques souverains de l'ex-BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex-BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de « sortie de bilan » (defeasance), l'autre « d'option de vente ». À cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la defeasance et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités ad-hoc, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

À l'actif du bilan, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période, la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement des ces opérations.

1.2.2 Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natexis Banques Populaires

présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natexis Banques Populaires de l'évolution négative ou positive de ces domaines. En 2003, Natexis Banques Populaires a complété ces provisions pour un montant de 90 millions d'euros pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens. Ce montant a été maintenu dans les comptes au 31 décembre 2004.

À compter du 1^{er} janvier 2005, les actifs financiers ne présentant pas de risques individuels avérés sont classés par portefeuilles présentant des risques similaires par secteur d'activité ; pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésoreries recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuel (risque avéré) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue («expected loss») calculée à maturité du dossier.

1.2.3 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, Natexis Banques Populaires constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt.

1.3 Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

1.4 Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

1.5 Portefeuille-titres

1.5.1 Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

■ **titres de transaction** : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement ;

■ **titres de placement** : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;

■ **titres d'investissement** : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et font l'objet, soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas systématiquement provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la provision couvre un risque de marché et est dotée en « résultat sur actifs immobilisés » ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dotation est classée en « coût du risque » ;

■ **actions propres** : les achats visent deux finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, ensuite le paiement des opérations de croissance externe. Dans ce cadre, le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2005 s'élève à 1 608 345 titres pour une valeur de 226 millions d'euros comptabilisée en titres de transaction.

1.5.2 Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

■ **Les titres de participations consolidés** : Natexis Banques Populaires a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées, les plus significatives ayant en outre fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natexis Banques Populaires.

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans ;
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale ;
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.

■ **Les titres de participation non consolidés** : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.

■ **Les titres de l'activité de portefeuille « TAP »** : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

1.6 Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

■ Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.

■ Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

■ Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :

- titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en produit net bancaire ;
- titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés

d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession ;

– titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

1.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

1.7.1 Évaluation initiale

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes de Natexis Banques Populaires, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National. Les immobilisations de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

Les nouvelles acquisitions sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natexis Banques Populaires n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes suivantes : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilités d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont immobilisées mais comptabilisées en charges.

1.7.2 Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

1.7.3 Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natexis Banques Populaires, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natexis Banques Populaires, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux nouvelles dispositions, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natexis Banques Populaires a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

– Terrains :	N.A.
– Façades non destructibles :	N.A.
– Façades, couverture, étanchéité :	20 à 40 ans
– Fondations, ossatures :	30 à 60 ans
– Ravalement :	10 à 20 ans
– Equipements techniques :	10 à 20 ans
– Aménagements intérieurs :	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

1.8 Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Natexis Banques Populaires a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

1.9 Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

1.10 Intérêts, primes et commissions

Les intérêts, les primes et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

1.11 Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts

perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

1.12 Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, Natexis Banques Populaires étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1^{er} janvier 1994.

Les frais liés aux augmentations de capital de Natexis Banques Populaires sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

1.13 Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natexis Banques Populaires

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

1.13.1 Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

■ Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

■ Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

■ La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

1.13.2 Opérations d'échange de devises

■ Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

■ Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de

résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

1.13.3 Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

1.13.4 Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

1.14 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

1.15 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 34,93 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

1.16 Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les compléments de pension bancaire ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités.

Natexis Banques Populaires recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatif aux personnels en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natexis Banques Populaires, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Conformément à l'avis n° 2000-C du Comité d'urgence, le provisionnement intégral des engagements de retraite, méthode retenue comme préférentielle selon le règlement CRC 99-07, a été effectué par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2000.

Conformément à l'avis n° 2004-A du Comité d'Urgence du CNC, les incidences de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

1.17 Changements de méthode comptable

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, portant notamment sur les modalités de classification des créances douteuses et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2003. À l'issue des travaux de recensement des crédits affectés par ce règlement, l'écart d'intérêt futur entre le taux consenti lors de la restructuration et le taux de marché a fait l'objet d'un calcul de décote s'élevant à 11 millions d'euros. S'agissant de crédits restructurés lors d'exercices antérieurs, la décote a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003. Cette même décote a été reprise en produits (intérêts et produits assimilés) pour 1,8 million d'euros au titre de 2003, 1,6 million d'euros au titre de 2004 et 1,5 million d'euros au titre de 2005.

En application du règlement CRC 2004-04, les médailles du travail ne sont plus considérées comme un passif social mais comme un passif ordinaire relevant du règlement

CRC 2000-06 et devant, de ce fait, être intégralement provisionné dans les comptes sociaux. Une provision pour médailles du travail de 11,7 millions d'euros a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2004.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à la décomposition des immobilisations par composants de durée de vie identique, s'applique à compter du 1^{er} janvier 2005. À l'issue des travaux de recensement, un complément d'amortissement de 5,2 millions d'euros a été comptabilisé au titre des exercices antérieurs par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2005.

En application de la recommandation R 2003-01 du CNC, le provisionnement de la totalité des engagements relatifs

aux passifs sociaux évalués selon la norme IAS 19 est rendu obligatoire dans les comptes sociaux au 1^{er} janvier 2005 dans le cadre des normes comptables Groupe. Des compléments de provisions pour passifs sociaux de 78 millions d'euros ont été constatés par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2005.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable rend obligatoire au 1^{er} janvier 2005 le calcul actualisé des provisions sur créances douteuses. L'effet de ce changement de méthode comptable à l'ouverture de l'exercice 2005 est imputé sur les capitaux propres pour un montant de 15,7 millions d'euros.

1.18 Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

Note 1 Opérations interbancaires et assimilées

en millions d'euros	2005	2004	2003
Caisse, CCP, Banques centrales	24	15	15
Effets publics et valeurs assimilées	4 894	5 775	4 088
Titres de transaction	3 451	3 471	1 798
Titres de placement	1 060	1 890	1 833
<i>dont créances rattachées</i>	30	59	66
<i>dont dépréciations</i>	(5)	(5)	(8)
Titres d'investissement	383	414	457
<i>dont créances rattachées</i>	10	8	13
Créances sur établissements de crédit	65 174	47 782	48 331
A vue	3 956	2 486	2 793
<i>dont créances rattachées</i>	11	41	3
<i>dont créances douteuses</i>	1	1	1
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	-	-	-
A terme (*)	61 218	45 296	45 538
<i>dont créances rattachées</i>	484	244	315
<i>dont créances douteuses</i>	81	85	85
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(51)	(48)	(59)
Opérations interbancaires et assimilées	70 092	53 572	52 434
(*) Dont créances subordonnées :	121	120	119
<i>saines</i>	118	118	117
<i>douteuses</i>	1	-	-
<i>créances rattachées</i>	2	2	2
Dont titres reçus en pension livrée :	36 582	28 502	28 719
<i>dont créances rattachées</i>	332	179	196

Note 2 Opérations avec la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées

en millions d'euros	2005	2004	2003
Comptes ordinaires débiteurs	4 347	4 238	4 235
dont créances rattachées	13	13	13
dont créances douteuses	200	78	124
dont dépréciations des créances douteuses	(79)	(47)	(78)
Créances commerciales	751	625	625
dont créances rattachées	11	-	-
dont créances douteuses	20	19	16
dont dépréciations des créances douteuses	(2)	(5)	(9)
Autres concours à la clientèle	27 228	21 193	21 104
Crédits de trésorerie et à la consommation	15 949	12 149	10 296
<i>dont créances rattachées</i>	47	41	47
Crédits à l'équipement	2 166	2 213	2 714
<i>dont créances rattachées</i>	8	8	12
Crédits à l'export	660	1 025	1 135
<i>dont créances rattachées</i>	5	8	9
Crédits à l'habitat	122	120	123
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-
Titres reçus en pension	544	-	1 012
<i>dont créances rattachées</i>	5	-	7
Prêts subordonnés	571	446	441
<i>dont créances rattachées</i>	4	3	7
<i>dont créances douteuses</i>	-	-	-
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	-	-	-
Autres Crédits	7 216	5 240	5 383
<i>dont créances rattachées</i>	41	28	27
<i>dont créances douteuses</i>	561	755	817
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(424)	(515)	(503)
Opérations avec la clientèle	32 326	26 056	25 964
Crédit-bail mobilier	-	37	7
Encours	-	37	7
Biens temporairement non loués et créances douteuses	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciation des biens	-	-	-
Dépréciation des créances douteuses	-	-	-
Location simple	-	26	7
Encours	-	26	7
Biens temporairement non loués et créances douteuses	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciation des biens	-	-	-
Dépréciation des créances douteuses	-	-	-
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	63	14

Note 3 Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable

en millions d'euros	2005	2004	2003
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 934	11 228	9 505
Titres de transaction	5 651	4 119	2 373
Titres de placement	4 272	2 902	1 299
Titres d'investissement	3 991	4 176	5 777
Titres douteux	20	31	56
<i>dont créances douteuses</i>	<i>88</i>	<i>118</i>	<i>120</i>
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	<i>(68)</i>	<i>(87)</i>	<i>(64)</i>
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 934	11 228	9 505
Actions et autres titres à revenu variable	1 339	977	785
Titres de transaction	736	618	506
Titres de placement	603	358	279
Titres douteux	-	1	-
<i>dont créances douteuses</i>	<i>-</i>	<i>8</i>	<i>5</i>
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	<i>-</i>	<i>(7)</i>	<i>(5)</i>
Actions et autres titres à revenu variable	1 339	977	785

Note 3 bis Encours douteux, compromis et dépréciations

en millions d'euros	2005		2004		2003 proforma*		2003	
	Douteux non compromis	Douteux compromis						
Établissements de crédit								
Créances	32	1	36	1	26	1	3	24
Dépréciations	57	27	59	26	74	12	3	83
	(25)	(26)	(23)	(25)	(48)	(11)	-	(59)
Clientèle								
Créances	232	37	256	29	331	36	113	254
Dépréciations	388	386	486	369	594	363	179	778
	(156)	(349)	(230)	(340)	(263)	(327)	(66)	(524)
Encours douteux et compromis nets	264	38	292	30	357	37	116	278

Répartition des encours douteux entre encours douteux et encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2003, conformément au Règlement 2002-03, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances ou titres déclassés en douteux depuis plus d'un an ont été déclassés en encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2004, conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances ou titres déclassés en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en pertes est envisagé sont déclassés en encours douteux compromis.

* La colonne 31 décembre 2003 proforma présente la répartition des encours douteux entre encours douteux et encours douteux compromis en tenant compte de l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003.

Note 4 Parts dans les entreprises liées, participations, autres titres détenus à long terme, et actions propres

en millions d'euros	2005	2004	2003
Participations	108	143	143
Encours	117	159	158
Avances en comptes courants	-	-	-
Écart de conversion	1	2	1
Dépréciations	(10)	(18)	(16)
Titres prêtés	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	54	22	31
Encours	91	63	73
Avances en comptes courants	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
Dépréciations	(37)	(41)	(42)
Titres prêtés	-	-	-
Créances rattachées	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	162	165	174
Parts dans les entreprises liées	4 248	3 857	3 989
Encours	4 370	3 970	4 029
Avances en comptes courants	6	14	14
Écart de conversion	25	46	38
Dépréciations	(153)	(173)	(92)
Titres prêtés	-	-	-
Créances rattachées	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	4 248	3 857	3 989
Actions propres	230	160	130
Transaction	226	156	126
Titres prêtés	-	-	-
Immobilisations financières*	4	4	4
Actions propres	230	160	130
* Dont dépréciations	0	0	0

NOTE 4.1 Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2005

montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
A) Établissements bancaires, sociétés de crédit		
NATEXIS LEASE	16 670 494	399 595 042,46
NATEXIS BLEICHROEDER Inc.	100	160 001 569,60
NATEXIS TRANSPORT FINANCE	1 244 316	174 893 671,79
NATEXIS FACTOREM	1 494 854	127 459 107,02
NATEXIS BLEICHROEDER S.A.	673 542	50 548 024,75
NATEXIS ARBITRAGE	4 019 846	60 614 602,32
NATEXIS INTEREPARGNE	555 653	57 052 981,05
NATEXIS PRIVATE BANKING Luxembourg S.A.	11 017	32 101 337,37
NATEXIS LUXEMBOURG S.A.	399 999	40 636 720,29
NATEXIS MOSCOW	111 618	36 743 030,55
NATEXIS COFICINE	109 100	27 817 318,25
BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE	1 637 100	21 813 341,85
NATEXIS ALGERIE	2 096 266	24 990 191,49
NATEXIS PAIEMENTS	4 076 219	22 086 690,50
CFDI - Caisse Française de Développement Industriel	29 994	4 572 555,82
NATEXIS FUNDING	170 129	3 881 008,09
SOGAFI - Société de garantie financière	49 994	1 807 862,41
IFCIC	37 708	574 854,75
NATEXIS LEASE MADRID	32 134	514 144,00
INTERFINANCE NATEXIS NV	29 997	25 985,91
B) Établissements financiers		
NATEXIS PRIVATE EQUITY	17 470 555	465 121 212,11
VAL "A"	1 672 000	282 278 635,00
NATEXIS AMBS (New York)	287 051	243 324 574,04
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	1 718 978	176 992 625,36
SOCIETE FINANCIERE BFCE	6 052 992	92 950 977,55
SPAFICA	42 823	63 472 935,72
NATEXIS COMMODITY MARKETS	20 000 000	24 037 340,85
INVEST KAPPA	576 131	5 045 513,67
NATEXIS SLIB	748 693	12 696 599,52
FINANCIERE CLADEL	607 894	10 099 315,45
NBP Preferred Capital 1 (New York)	1 000	1 004,00
NBP Preferred Capital 3 (New York)	11 500	9 748 241,07
NBP Preferred Capital 2 (New York)	10 000	8 478 270,77
NATEXIS ASSET-BACKED MANAGEMENT CORPORATION	100	10 028 858,60
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00
NATEXIS SERVICOS	37 861	2 088 400,77
NATEXIS FINANCE	162 003	1 599 698,82
NATEXIS INVESTMENT CORP	3 217	2 552 930,38
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	89 609	1 241 227,11
SPAFIC	2 494	651 221,92
CONTANGO TRADING SA	9 994	223 415,30
SAINT DOMINIQUE RADIO	3 850	38 500,00
NATEXIS US FINANCE CORPORATION (New York)	65 000	55 098,75
SAGP	990	15 092,45
C) Divers		
COFACE	14 214 684	694 107 112,61
NATEXIS ASSURANCES	7 084 558	593 334 877,47
AUXILIAIRE ANTIN	8 338 449	127 118 835,53
NATEXIS IMMO EXPLOITATION	7 674 462	124 002 112,22
NATEXIS ALTAIR	6 274 985	14 445 332,68
NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT	92 673	6 775 626,92
SAMIC	250	1 804 187,29
NATEXIS INVESTOR SERVICING	110 896	5 324 166,67
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
INVEST DELTA	14 994	1 228 582,06

montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
CO-ASSUR	2 495	282 683,77
SCI ANTIN HAUSSMANN	18	274 408,23
GECOMEX	4 995	16,00
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
TURBO SA	8 166	126 847,48
CRENINVEST 1	4 994	76 133,04
CLADEL MARITIME	4 590	5 284,09
SAS VALMY LIBERTE CONSEIL	2 476	67 104,78
NATEXIS FORMATION	3 494	55 904,00
NXBP 1	2 590	39 484,30
INVESTIMA 11	3 850	38 500,00
INVESTIMA 3	3 850	38 500,00
INVESTIMA 5	3 850	38 500,00
INVESTIMA 7 SAS	3 850	38 500,00
VAL "B"	2 494	38 416,68
SAS MONTMARTRE 1	2 500	34 166,83
CRENINVEST 7	2 494	38 020,78
INVEST GAMMA	2 494	32 807,63
INVEST OMEGA	2 494	25 744,43
SDGP 43	2 493	37 949,73
SDGP 38	2 493	37 893,60
SDGP 41	2 493	37 893,60
INVESTIMA 12	3 700	37 000,00
INVESTIMA 14	3 700	37 000,00
INVESTIMA 16	3 700	37 000,00
INVESTIMA 17	3 700	37 000,00
INVESTIMA 18	3 700	37 000,00
INVESTIMA 19	3 700	37 000,00
INVESTIMA 20	3 700	37 000,00
SEMA ENGHIEU LES BAINS	1 500	22 867,35
GIE RESTAUPRISE	14 740	22 470,99
INVESTIMA 8 SAS	3 850	19 250,00
INVESTIMA 9 SAS	3 850	19 250,00
GIE OMNIUM NATEXIS	1 250	19 056,13
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 euros	-	24 447,34
E) Avances en compte courant		
SCI ALTAIR 1	-	6 274 967,28
SPAFIC	-	2 141 592,06
F) Titres prêtés	-	10 311,56
G) Créances rattachées	-	5 085,58
II - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		
A) Établissements bancaires, sociétés de crédit		
I.K.B	2 200 000	29 430 369,72
BANCO FINANTIA	7 582 190	10 051 810,14
OSEO	133 372	3 242 831,92
W.G.Z. BANK	8 700	1 091 345,87
B.P. DI NOVARA	14 400	231 696,78
UNIGRAINS	5 467	186 978,50
PARNASSIENNE DE CREDIT	100	76 224,51
AL WASSIT - INTERMEDIATION ET CONSEIL FINANCIER	9 375	68 683,09
BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT	16 200	67 077,57
B) Établissements financiers		
PAI EUROPE 3 FCPR	1 369 693	6 438 662,08
MEDIAFINANCE	255 000	4 047 120,84
PROPARCO	267 300	4 017 739,19

montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
PATRIMOINE EUROPE (SCPI)	2 941	2 767 864,37
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)	192 000	1 891 157,21
IMMOBILIERE PRIVEE	8 040	1 295 816,64
AXELTIS Ltd	627 000	1 025 777,75
AFH - AFRICAN FINANCIAL HOLDING	7 238	906 018,95
VILC - VIETNAM INTERNATIONAL LEASING CIE	1 000 000	793 563,57
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND LTD	995	694 222,54
SOFIPROTEOL	17 501	243 163,03
FIARO	29 166	97 508,98
PARIS TITRISATION	3 999	86 356,02
MAROC SERVICE INTERMEDIATION	10 000	66 814,00
BANQUE POPULAIRE IMAGES 7	37	37 000,00
SOFIMAC	221	33 521,89
C) Divers		
SICOVAM HOLDING	3 694	30 417 099,22
PAI EUROPE 4 FCPR	2 500 000	24 989 750,00
EMBRAER	273 120	10 492 370,08
LUCIA	186 000	3 965 687,02
JACQUET SA	142 141	3 250 388,36
CARLYSE EUROPE PARTNERS II LP	3 203 114	3 203 114,00
GIE SPRING RAIN	17 599 140	2 682 971,60
INDUSTRI KAPITAL	3 009 998	2 428 193,25
SYSTRA	7 300	1 855 000,00
ROBINSON (Singapour)	7 757 557	1 256 739,85
MILLENIUM Nts Steel (Singapour)	44 938 197	1 001 590,23
Pt SIERAD (Singapour)	126 906 390	984 919,89
SRITHAI SUPERWARE (Singapour)	8 511 685	925 571,75
LOXLEY PUBLIC Co Ltd (Singapour)	16 150 000	679 913,54
AIT Int/PT Ait Batam	6 687 402	508 638,61
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	33 984	487 977,56
PORCHER INDUSTRIES	506	470 830,10
SOCIETE CONCESSIONNAIRE DU GRAND LOUVRE (SCESCL)	16 009	457 361,32
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
GIE VULCAIN ENERGIE	24 446	372 676,87
GIE LES JEUNES BOIS	251 540	251 534,70
GIE STAR TROIS	149 902 077	228 524,24
SIAM STEEL Int Plc (Singapour)	4 956 427	201 504,62
CABLECOM (Londres)	234	194 897,47
Pt JAPFA COMFEED (Singapour)	7 930 882	167 557,00
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (ex-Fructi-MAAF)	44	132 000,00
SEPIA	14 099	107 468,93
ECICs (Singapour)	132 436	92 930,41
PT ADES ALFINDO (Singapour)	625 157	89 489,70
PARNASSE IMMO	300	78 128,30
ECONOCOM GROUP	13 252	56 031,24
SEMAEST - Société d'économie mixte d'aménagement de l'est de Paris	2 500	50 000,00
UNICEREALES	2 750	41 923,48
ECRINVEST 8 (EX-NAM GERANCE)	2 496	38 370,63
VAL "E"	2 494	38 020,80
SDH DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE (Sté)	2 400	36 587,76
SNPE	500	36 206,64
SWIFT	353	34 326,77
O.G.I.F. - Omnium de gestion Financière de l'Ile de France	77 350	31 556,95
SOFREAVIA	3 750	17 150,51
TRANSVALOR	1 069	16 754,15
CLEMET	1 000	15 244,90
SADEPAR	100	15 244,90
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE " C.G.I.F.F.B. "	2 000	15 244,90

montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 euros	-	66 054,54
E) Avances en compte courant SAS SFPMEI	-	710,00
F) Titres prêtés	-	27 190,06
G) Créances rattachées	-	829,63
III - ACTIONS PROPRES		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	1 654 605	230 123 852,00
Total des titres en portefeuille au 31 décembre 2005		4 640 548 653,20

NOTE 4.2 Informations concernant le franchissement des seuils de participation dans le capital de sociétés françaises durant l'exercice :

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L247-I du Code de commerce :

Entrées en portefeuille	% au 31/12/2005	Nombre d'actions au 31/12/2005
1 - Achats		
Valmy 1	100,00%	500
2 - Souscriptions & apports		
Natexis Investor Servicing	92,89%	110 896
Investima 18	100,00%	3 700
Investima 19	100,00%	3 700
Investima 20	100,00%	3 700
PAI Europe 4	6,07%	2 500 000
Sorties du portefeuille	% au 31/12/2005	Nombre d'actions au 31/12/2005
3 - Cessions		
Natexis Mercosul Fund	-	-
Cie Financière Européenne	-	-
Investima 13	-	-
NTF Equity	-	-
OFIVM	-	-
CAMULER	-	-
IDPC	-	-
SCI MACCARANI BUFFA	-	-
Bordeau Parc Auto	-	-
Domilyon	-	-
Quadral	-	-
Saint Aubin Chimie GIE	-	-
Soparind	-	-
Astrobotic	-	-
GIE First Snow	-	-

Note 4.3 Renseignements concernant les filiales et participations

Article L233-15 du Code de commerce

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital au 31/12/2005
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Milliers d'unités	Milliers d'unités	
Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)			
NATEXIS ALTAIR 4, rue Charles Gounod - 77185 LOGNES	10 040 EUR	6 036 EUR	100,00%
NATEXIS ASSURANCES 27, boulevard Bourbon - 75004 PARIS	54 055 EUR	317 959 EUR	100,00%
AUXILIAIRE ANTIN 18, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS	127 578 EUR	(3 426) EUR	100,00%
NATEXIS LEASE 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	267 242 EUR	132 611 EUR	100,00%
NATEXIS ASSET MANAGEMENT 68-76, quai de la Rapée - 75012 PARIS	30 468 EUR	7 360 EUR	87,45%
NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A. 47, boulevard Royal - L 2449 LUXEMBOURG	28 750 EUR	2 455 EUR	95,80%
NATEXIS PAIEMENTS 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	22 419 EUR	2 848 EUR	100,00%
BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE 12-14, rond point des Champs Elysées - 75008 PARIS	20 464 EUR	(1 250) EUR	100,00%
COFACE 12, cours Michelet - La Défense 10 - 92800 PUTEAUX	54 957 EUR	449 230 EUR	98,58%
NATEXIS COFICINE 26, rue de Montévidéo - 75016 PARIS	5 897 EUR	7 198 EUR	92,50%
NATEXIS FACTOREM 4, place de la Coupole - 94600 CHARENTON LE PONT	12 000 EUR	121 579 EUR	99,66%
FINANCIERE CLADEL 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	9 727 EUR	1 142 EUR	100,00%
NATEXIS IMMO EXPLOITATION 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	117 036 EUR	5 169 EUR	100,00%
LINEBOURSE 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	5 761 EUR	(817) EUR	100,00%
NATEXIS AMBS 645 Fifth Avenue - NY 10022 - NEW YORK	562 050 USD	(5 747) USD	100,00%
NATEXIS ALGERIE 62, chemin Mohamed Drareni - Hydra - ALGER	2 500 641 DZD	30 869 DZD	87,18%
NATEXIS ARBITRAGE 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	60 298 EUR	(17 563) EUR	100,00%
NATEXIS LUXEMBOURG SA 28, avenue Marie-Thérèse - L2131 LUXEMBOURG	40 000 EUR	17 290 EUR	100,00%
NATEXIS BLEICHROEDER INC 1345 avenue of the Americas - NY 10105 - NEW YORK	151 503 USD	(20 848) USD	100,00%
NATEXIS BLEICHROEDER SA 100, rue Réaumur - 75002 PARIS	73 636 EUR	(27 349) EUR	100,00%
NATEXIS INTEREPARGNE 16 - 18, rue Jules César - 75012 PARIS	8 891 EUR	16 402 EUR	100,00%
NATEXIS COMMODITY MARKET (ex Natexis Metals) 47-53, Cannon Street - LONDON EC4M 5SH	35 788 USD	(5 511) USD	100,00%
NATEXIS PRIVATE EQUITY 5-7, rue de Monttessuy - 75007 PARIS	438 456 EUR	149 555 EUR	91,64%
NBP PREFERRED CAPITAL 3 1251, avenue of the Americas - NEW YORK 10020	211 500 USD	(564) USD	100,00%
NATEXIS ASSET-BACKED MANAGEMENT CORPORATION 600 Steamboat Road (1st floor) Greenwich, CT 06830 (U.S.A)	10 000 USD	55 725 USD	100,00%
NBP PREFERRED CAPITAL II 176, rue Montmartre - 75002 PARIS	160 000 USD	(178) USD	100,00%
NATEXIS TRANSPORT FINANCE (SBFI) 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	95 626 EUR	76 354 EUR	100,00%
NATEXIS SLIB 12, rue Auber - 75009 PARIS	11 979 EUR	(8 559) EUR	100,00%
SOCIETE FINANCIERE BFCE 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS	92 308 EUR	60 958 EUR	100,00%
SPAFICA 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	685 EUR	62 937 EUR	99,99%
VAL A 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	167 200 EUR	163 173 EUR	100,00%
NATEXIS MOSCOW Business Center Parus, 1th Tverskaya - YANSKAYA STR.23/1 125047 MOSCOU - RUSSIE	1 153 089 RUR	88 182 RUR	100,00%

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales et participations non reprises au paragraphe A

21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)

22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)

* Chiffres extraits des documents comptables au 31/12/2005.

(1) Pour ces lignes de titres, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2005	Observ.
Brute	Nette						
Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers d'unités	Milliers d'unités	Milliers d'euros	
14 445	14 445	-	-	89 035 EUR	6 006 EUR	5 522	*
593 335	593 335	-	-	81 324 EUR	81 729 EUR	96 492	*
127 119	127 119	-	-	2 576 EUR	2 528 EUR	-	*
399 595	399 595	1 722 266	-	46 611 EUR	21 654 EUR	18 504	*
176 993	176 993	-	-	137 311 EUR	42 160 EUR	32 670	*
52 206	32 101	68 360	81 322	20 226 EUR	(2 533) EUR	-	*
22 087	22 087	32 158	-	101 195 EUR	14 021 EUR	-	*
26 821	21 813	2 598	-	18 222 EUR	543 EUR	-	*
694 107	694 107	519 554	20 000	489 318 EUR	47 186 EUR	47 051	*
30 317	27 817	150 000	-	12 364 EUR	4 523 EUR	2 946	*
127 459	127 459	260 000	126 764	103 201 EUR	32 094 EUR	28 686	*
10 099	10 099	-	-	440 EUR	329 EUR	802	*
124 002	124 002	-	-	53 488 EUR	(2 415) EUR	1 458	*
20 196	5 046	-	-	1 964 EUR	2 522 EUR	-	*
243 325	243 325	-	-	24 441 USD	24 355 USD	-	*
24 990	24 990	-	64 574	894 110 DZD	333 584 DZD	-	*
60 615	60 615	192 028	100 000	21 614 EUR	7 894 EUR	-	*
40 637	40 637	309 026	192 855	5 929 EUR	1 089 EUR	-	*
215 807	160 002	24 603	-	67 210 USD	(149) USD	-	*
75 679	50 548	-	257 500	51 670 EUR	700 EUR	-	*
57 053	57 053	-	-	64 975 EUR	4 152 EUR	5 112	*
21 338	24 037	594 783	8 901	27 577 GBP	3 422 GBP	-	*(1)
465 121	465 121	250 000	-	81 784 EUR	63 646 EUR	36 688	*
9 748	9 748	-	-	14 037 USD	14 027 USD	-	*
8 477	10 029	356 023	-	14 248 USD	-	-	*(1)
8 478	8 478	-	-	9 910 USD	9 910 USD	-	*
177 127	174 894	1 699 370	-	17 762 EUR	13 232 EUR	-	*
12 697	12 697	982	-	15 937 EUR	507 EUR	-	*
92 951	92 951	-	-	5 439 EUR	4 691 EUR	-	*
63 473	63 473	31 000	-	6 862 EUR	10 200 EUR	4 625	*
282 279	282 279	-	-	30 026 EUR	17 083 EUR	-	*
34 448	36 743	180 292	50 743	236 687 RUR	93 200 RUR	-	*(1)
250 067	210 055	6 395 801	509 026			12 141	
21 645	6 688	3 571 980	-			-	

Note 4.4 Actions propres – Actif

	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% Capital détenu
Au 1 ^{er} janvier 2005	1 594 438	135 157 292	84,77	-	-	-	1 594 438	3,30%
Régularisation de cours	253 634	30 639 675	120,80	193 467	20 313 935	105,00	-	-
Alizé	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	253 634	30 639 675	120,80	193 467	20 313 935	105,00	-	-
Au 31 décembre 2005	1 848 072	165 796 967	89,71	193 467	20 313 935	105,00	1 654 605	3,38%

Note 5 Immobilisations

en millions d'euros	2005			2004			2003		
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	286	(165)	121	272	(161)	111	269	(145)	124
Immobilisations incorporelles	87	(43)	44	83	(47)	36	79	(40)	39
Immobilisations corporelles	199	(122)	77	189	(114)	75	190	(105)	85
Immobilisations hors exploitation	9	(6)	3	9	(3)	6	12	(3)	9
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	9	(6)	3	9	(3)	6	12	(3)	9
Immobilisations incorporelles	87	(43)	44	83	(47)	36	79	(40)	39
Immobilisations corporelles	208	(128)	80	198	(117)	81	202	(108)	94

en millions d'euros	2004	Acquisitions	Cessions	Autres	2005
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	83	7	(8)	5	87
Fonds de commerce	24	-	(3)	-	21
Logiciels	38	7	(5)	-	40
Autres immobilisations incorporelles	21	-	-	5	26
Immobilisations corporelles d'exploitation	189	18	(8)	-	199
Terrains et constructions	53	48	-	-	101
Autres immobilisations corporelles	136	(30)	(8)	-	98
Immobilisations corporelles hors exploitation	9	-	-	-	9
Terrains et constructions	6	-	-	-	6
Autres immobilisations corporelles	3	-	-	-	3
Total	281	25	(16)	5	295

en millions d'euros	2004	Dotations et reprises	Cessions	Autres	2005
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	47	(3)	-	(1)	43
Fonds de commerce	-	(1)	-	(1)	(2)
Logiciels	33	-	-	-	33
Autres immobilisations incorporelles	14	(2)	-	-	12
Immobilisations corporelles d'exploitation	114	9	-	(1)	122
Terrains et constructions	18	5	27	(1)	49
Autres immobilisations corporelles	96	4	(27)	-	73
Immobilisations corporelles hors exploitation	3	-	3	-	6
Terrains et constructions	3	-	2	-	5
Autres immobilisations corporelles	-	-	1	-	1
Total	164	6	3	(2)	171

Note 6 Comptes de régularisation et divers – Actif

en millions d'euros	2005	2004	2003
Instruments conditionnels	2 075	1 610	1 043
Comptes de règlement	193	141	355
Débiteurs divers	859	812	946
Comptes de stocks et assimilés	1	2	1
Autres actifs	3 128	2 565	2 345
Comptes d'encaissement	3	12	10
Comptes d'ajustement	505	208	363
Comptes de pertes sur IFT	-	1	2
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	80	94	101
Produits à recevoir	594	578	778
Comptes de régularisation divers	660	934	1 687
Comptes de régularisation	1 842	1 827	2 941

Note 7 Opérations interbancaires et assimilées

en millions d'euros	2005	2004	2003
Banques centrales, CCP	412	22	1
Dettes sur établissements de crédits	54 106	39 847	35 930
À vue	10 987	8 564	9 626
<i>dont dettes rattachées</i>	2	2	3
<i>dont autres sommes dues</i>	25	27	340
À terme (*)	43 119	31 283	26 304
<i>dont dettes rattachées</i>	426	207	131
Opérations interbancaires et assimilées	54 518	39 869	35 931
(*) Dont titres donnés en pension livrée :	31 474	23 747	18 411
<i>dont dettes rattachées</i>	346	162	81

Note 8 Opérations avec la clientèle

en millions d'euros	2005	2004	2003
Comptes d'épargne à régime spécial	63	55	53
Autres dettes	19 763	16 102	20 146
À vue	6 065	5 550	6 138
<i>dont dettes rattachées</i>	4	2	2
<i>dont autres sommes dues</i>	66	69	25
À terme (*)	13 698	10 552	14 008
<i>dont dettes rattachées</i>	111	64	64
<i>dont dépôts de garantie</i>	112	131	129
Opérations avec la clientèle	19 826	16 157	20 199
(*) Dont titres donnés en pension livrée :	7 324	7 252	11 172
<i>dont dettes rattachées</i>	80	49	49

Note 9 Dettes représentées par un titre

en millions d'euros	2005	2004	2003
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	30 238	25 855	21 990
<i>dont dettes rattachées</i>	184	143	154
Emprunts obligataires	4 224	3 151	4 964
<i>dont dettes rattachées</i>	41	41	100
Bons de caisse et bons d'épargne	1	1	1
<i>dont dettes rattachées</i>	-	-	-
Dettes représentées par un titre	34 463	29 007	26 955

Note 10 Comptes de régularisation et divers – Passif

en millions d'euros	2005	2004	2003
Créditeurs divers	1 763	1 563	1 308
Opérations sur titres	4 791	2 389	2 695
dont titres de transaction	4 122	-	-
dont dettes sur titres de transaction	-	2 361	2 694
dont dettes rattachées	669	-	-
Instruments conditionnels vendus	782	1 430	1 027
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	197	225	308
Autres passifs	7 533	5 607	5 338
Comptes indisponibles	70	90	81
Comptes d'ajustement et d'écart	514	696	384
Comptes de gains sur IFT	-	1	1
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	43	39	62
Charges à payer	630	718	880
Comptes de régularisation divers	1 118	912	1 421
Comptes de régularisation	2 375	2 456	2 829

Note 11 Provisions (risques et charges)

en millions d'euros	Passifs sociaux	Hors-bilan (engagements par signature)	Risques pays	Risques individuels	Provisions pour litiges	Risques sectoriels	Provisions fiscales	Risques IFT	Risques divers	Total
Au 1 ^{er} janvier 2003	45	16	276	65	13	136	211	62	15	839
Dotations	17	6	85	37	2	70	54	31	11	313
Reprises	(11)	(4)	(90)	(54)	(3)	-	(61)	(58)	(10)	(291)
Écart de conversion	-	-	(23)	(1)	-	(6)	(1)	-	-	(31)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Mouvements de l'année 2003	6	2	(28)	(18)	(1)	64	(8)	(27)	2	(8)
Solde au 31 décembre 2003	51	18	248	47	12	200	203	35	17	831
Au 1 ^{er} janvier 2004	51	18	248	47	12	200	203	35	17	831
Dotations	39	10	23	14	3	7	61	17	12	186
Reprises	(26)	(19)	(29)	(26)	-	(16)	(39)	(44)	(12)	(211)
Écart de conversion	-	-	(7)	-	-	(1)	(1)	-	-	(9)
Autres variations	2	-	-	(3)	-	-	-	8	(8)	(1)
Mouvements de l'année 2004	15	(9)	(13)	(15)	3	(10)	21	(19)	(8)	(35)
Solde au 31 décembre 2004	66	9	235	32	15	190	224	16	9*	796
Au 1 ^{er} janvier 2005	66	9	235	32	15	190	224	16	9*	796
Dotations	14	22	17	14	7	53	45	16	2	190
Reprises	(12)	(20)	(17)	(5)	(12)	(14)	(36)	(14)	(6)	(136)
Écart de conversion	-	-	16	-	1	4	1	-	-	22
Autres variations	77	2	-	-	(5)	(13)	2	-	(1)	62
Mouvements de l'année 2005	79	4	16	9	(9)	30	12	2	(5)	138
Solde au 31 décembre 2005	145	13	251	41	6	220	236	18	4	934

(*) Dont provisions pour grosses réparations : 1
Dont risques dans participations et entreprises liées : 8
Dont risques/obligations collables : 0

Note 12 Dettes subordonnées

en millions d'euros	2005	2004	2003
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 182	2 662	2 343
Titres subordonnés	2 514	1 950	1 691
Emprunts subordonnés	668	712	652
Dettes subordonnées à durée indéterminée	615	335	382
Emprunts participatifs	-	-	107
Titres subordonnés	587	307	200
Emprunts subordonnés	28	28	75
Dettes rattachées	45	43	45
Dettes subordonnées	3 842	3 040	2 770

Note 13 Fonds pour risques bancaires généraux

en millions d'euros	FRBG euro	FRBG devises	Provision devises	Total
Au 1 ^{er} janvier 2003	190	29	26	245
Dotations	-	-	-	0
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	(5)	(4)	(9)
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2003	0	(5)	(4)	(9)
Solde au 31 décembre 2003	190	24	22	236
Au 1 ^{er} janvier 2004	190	24	22	236
Dotations	-	-	-	0
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	(1)	(2)	(3)
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2004	0	(1)	(2)	(3)
Solde au 31 décembre 2004	190	23	20	233
Au 1 ^{er} janvier 2005	190	23	20	233
Dotations	-	-	-	0
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	6	-	6
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2005	0	6	0	6
Solde au 31 décembre 2005	190	29	20	239

Note 13b Provisions réglementées

en millions d'euros	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
Au 1 ^{er} janvier 2003	0	10	0	10
Dotations	-	1	-	1
Reprises	-	(1)	-	(1)
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2003	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2003	0	10	0	10
Au 1 ^{er} janvier 2004	0	10	0	10
Dotations	-	2	-	2
Reprises	-	(1)	-	(1)
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2004	0	1	0	1
Solde au 31 décembre 2004	0	11	0	11
Au 1 ^{er} janvier 2005	0	11	0	11
Dotations	-	-	-	1
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2005	0	0	1	1
Solde au 31 décembre 2005	0	11	1	12

Note 14 Capital, primes d'émission, réserves et report à nouveau

en millions d'euros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve réglementée des plus-values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1 ^{er} janvier 2003	759	1 746	43	141	140	11	1	2 841
Affectation du résultat 2002	-	-	10	125	-	-	71	206
Dividendes versés en 2003	-	-	-	-	-	-	(71)	(71)
Apport des titres Crédifrance Factor	4	15	-	-	-	-	-	19
Apport des titres Sopromec	6	25	-	-	-	-	-	31
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Mouvements de l'année 2003	10	40	10	125	0	0	(10)	175
Solde au 31 décembre 2003	769	1 786	53	266	140	11	(9)	3 016
Au 1 ^{er} janvier 2004	769	1 786	53	266	140	11	(9)	3 016
Affectation du résultat 2003	-	-	11	9	52	-	129	201
Dividendes versés en 2004	-	-	-	-	-	-	(116)	(116)
Levées d'option de souscription d'actions	3	10	-	-	-	-	-	13
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
Imputation de l'exit tax	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)
Mouvements de l'année 2004	3	10	11	9	52	0	(4)	81
Solde au 31 décembre 2004	772	1 796	64	275	192	11	(13)	3 097
Au 1 ^{er} janvier 2005	772	1 796	64	275	192	11	(13)	3 097
Affectation du résultat 2004	-	-	10	31	-	-	173	214
Dividendes versés en 2005	-	-	-	-	-	-	(154)	(154)
Augmentation de capital	4	26	-	-	-	-	-	30
Levées d'option de souscription d'actions	8	34	-	-	-	-	-	42
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	(100)	(100)
Transfert de la réserve des plus-values à long terme	-	-	-	-	(192)	187	5	0
Mouvements de l'année 2005	12	60	10	31	(192)	187	(76)	32
Solde au 31 décembre 2005	784	1 856	74	306	0	198	(89)	3 129

Note 15 Opérations avec les entreprises liées**Actif**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Créances sur les établissements de crédit	15 940	9 608	9 206
Créances sur la clientèle	2 718	3 374	1 207
Obligations et autres titres à revenu fixe	390	190	192
Actions et autres titres à revenu variable	648	635	397

Passif

en millions d'euros	2005	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit	13 817	10 683	7 270
Dettes envers la clientèle	1 459	1 911	412
Dettes représentées par un titre	245	50	441
Dettes subordonnées	350	296	315

Hors-bilan

en millions d'euros	2005	2004	2003
Engagements de financement en faveur			
d'établissements de crédit	2 023	890	687
de la clientèle	-	2	20
Engagements de garantie d'ordre			
d'établissement de crédit	702	648	368
de la clientèle	690	1 008	635

Note 16 État des actifs, passifs et engagements afférents à la gestion des procédures publiques

en millions d'euros	2005	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées	250	333	421
Opérations avec la clientèle	697	1 133	1 099
Autres comptes d'actif	-	-	-
Total actif	947	1 466	1 520

en millions d'euros	2005	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées	322	408	515
Opérations avec la clientèle	727	1 166	1 137
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres comptes de passif	95	100	98
Total passif	1 144	1 674	1 750

en millions d'euros	2005	2004	2003
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	-	-	-
Engagements de garantie donnés	1	2	5
Total engagements donnés	1	2	5

en millions d'euros	2005	2004	2003
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	-	-	-
Engagements de garantie reçus	263	345	450
Total engagements reçus	263	345	450

Note 17 Intérêts et produits assimilés

en millions d'euros	2005	2004	2003
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 232	1 949	2 051
Sur opérations avec la clientèle	1 463	1 154	1 114
Sur opérations de crédit-bail	9	13	1
Sur opérations de location simple	9	5	1
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	443	476	492
Autres intérêts et produits assimilés	315	210	215
Total	4 471	3 807	3 874

Note 18 Intérêts et charges assimilées

en millions d'euros	2005	2004	2003
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 072)	(1 802)	(1 878)
Sur opérations avec la clientèle	(539)	(497)	(478)
Sur opérations de crédit-bail	(7)	(12)	(1)
Sur opérations de location simple	(8)	(4)	(1)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 075)	(704)	(715)
Autres intérêts et produits assimilés	(278)	(283)	(299)
Total	(3 979)	(3 302)	(3 372)

Note 19 Revenus des titres à revenu variable

en millions d'euros	2005	2004	2003
Participations	-	-	-
Parts entreprises liées	292	195	159
Placements	2	3	4
Titres détenus à long terme	-	-	-
Total	294	198	163

Note 20 Commissions

en millions d'euros	2005	2004	2003
Commissions nettes			
Sur opérations avec la clientèle	97	86	100
Sur opérations sur titres	(1)	-	2
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(10)	(12)	(10)
Sur engagements de financement	20	35	33
Sur engagements de garantie	19	13	11
Sur autres engagements donnés	3	5	(4)
Autres	(1)	-	1
Sur opérations de change	(1)	(1)	-
Sur autres prestations de services financiers	65	45	44
Sur moyens de paiement	21	23	23
Produits accessoires	145	130	130
Autres	40	37	45
Total	397	361	375
Produits de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	103	90	103
Sur opérations sur titres	2	5	24
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	11	9	8
Sur engagements de financement	20	35	33
Sur engagements de garantie	38	25	13
Sur autres engagements donnés	3	5	(4)
Autres	-	-	2
Sur opérations de change	-	-	1
Sur autres prestations de services financiers	229	177	173
Sur moyens de paiement	45	49	48
Produits accessoires	145	130	130
Autres	42	37	45
Total	638	562	576
Charges de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	(6)	(4)	(3)
Sur opérations sur titres	(3)	(5)	(22)
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(21)	(21)	(18)
Sur engagements de garantie	(19)	(12)	(2)
Autres	(1)	-	(1)
Sur opérations de change	(1)	(1)	(1)
Sur autres prestations de services financiers	(164)	(132)	(129)
Sur moyens de paiement	(24)	(26)	(25)
Autres	(2)	-	-
Total	(241)	(201)	(201)

Note 21 Résultat des portefeuilles de négociation

en millions d'euros	2005	2004	2003
Résultat sur titres de transaction	74	257	43
Résultat sur opérations de change	269	41	3
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	(182)	(206)	(11)
Total	161	92	35

Note 22 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	2005	2004	2003
Plus-values de cession	104	61	73
Moins-values de cession	(13)	(47)	(8)
Dotations aux dépréciations	(58)	(91)	(111)
Reprises de dépréciations	84	145	118
Total	117	68	72

Note 23 Produits nets des autres activités

en millions d'euros	2005	2004	2003
Charges sur engagements	(32)	(14)	(17)
Charges sur produits rétrocédés	(10)	(10)	(21)
Produits accessoires	2	2	3
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	-	16	14
Transferts de charges d'exploitation bancaire	34	41	42
Autres	(12)	-	10
Total	(18)	35	31

Note 24 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	2005	2004	2003
Frais de personnel			
Salaires et traitements	(331)	(297)	(273)
Charges sociales (1)	(158)	(142)	(132)
Intéressement et participation	(36)	(24)	(13)
Charges fiscales	(33)	(30)	(29)
Refacturations	18	12	16
Dotations risques & charges (engagements de retraite)	4	(2)	(8)
Sous-total	(544)	(483)	(439)
Autres frais administratifs			
Crédit-bail	(11)	(12)	(11)
Impôts et taxes	(11)	(15)	(29)
Services extérieurs	(361)	(308)	(295)
Refacturations	26	20	11
Sous-total	(357)	(315)	(324)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations	(21)	(27)	(26)
Total	(901)	(798)	(763)
(1) Dont charges de retraite	(47)	(44)	(42)

Note 25 Coût du risque

en millions d'euros	2005	2004	2003
Coût du risque sur éléments d'actif			
Sur créances douteuses :	(37)	(84)	(145)
Dotations aux dépréciations	(87)	(151)	(149)
Reprises de dépréciations	152	163	129
Pertes couvertes	(110)	(104)	(129)
Pertes non couvertes	(5)	(6)	(8)
Récupérations sur créances amorties	13	14	12
Sur titres :	4	(32)	(33)
Dotations aux dépréciations	(17)	(53)	(35)
Reprises de dépréciations	52	21	2
Pertes couvertes	(31)	-	-
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Résultat net sur éléments d'actif	(33)	(116)	(178)
Coût du risque sur éléments de passif			
Sur risques pays :	(7)	5	2
Dotations aux provisions	(17)	(23)	(12)
Reprises de provisions	17	28	17
Pertes couvertes	(8)	-	(3)
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	1	-	-
Sur risques & charges :	(36)	29	(55)
Dotations aux provisions	(50)	(24)	(112)
Reprises de provisions	14	53	57
Pertes couvertes	-	-	-
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Résultat net sur éléments de passif	(43)	34	(53)
Total	(76)	(82)	(231)

Note 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en millions d'euros	2005	2004	2003
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	13	8	16
Titres d'investissement	2	4	1
Moins-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	(18)	(33)	(9)
Titres d'investissement	(1)	(7)	(14)
Dotations aux dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	(5)	(129)	(33)
Titres d'investissement	-	-	-
Reprises de dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	38	45	13
Titres d'investissement	-	4	6
Dotations risques et charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	3	(2)	-
Sous-total	32	(110)	(20)
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	1	2
Total	32	(109)	(18)

Note 27 Résultat exceptionnel

en millions d'euros	2005	2004	2003
Frais de personnel			
Reprise de provision liée aux départs dans le cadre du P.A.E.	2	4	5
Transfert de charges de personnel liées au P.A.E.	(2)	(4)	(5)
Autres éléments exceptionnels			
Autres charges exceptionnelles	-	(1)	-
Redressement de TVA	-	-	(30)
Autres produits exceptionnels (1)	82	-	31
Récupération TVA sur Banques Populaires régionales	-	-	30
Total	82	(1)	31

Année 2003

(1) Subvention versée par la Banque Fédérale : 30 millions d'euros

Dégrèvement sur redressements fiscaux : 1 million d'euros

Année 2005

(1) Indemnité de rupture de contrat de crédit bail sur l'immeuble Liberté 2

Note 28 Impôt sur les bénéfices

en millions d'euros	2005	2004	2003
Impôt au taux normal	(49)	(37)	(10)
Contribution et IFA	(2)	-	-
Impôt au taux réduit	-	-	-
Redressements fiscaux	(31)	(34)	(34)
Différence de taux d'impôt sur succursales étrangères	(3)	(3)	(1)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	8	6	7
Effet de l'intégration fiscale	(24)	14	66
Autres éléments	1	26	2
Total	(100)	(28)	30

Note 29 Évolution des effectifs

	2005	2004	2003
Techniciens	1 897	2 078	2 211
Cadres	2 851	2 676	2 490
Nombre de salariés	4 748	4 754	4 701

Note 30 Hors-bilan – Instruments financiers à terme

en millions d'euros	2005	2004	2003
Marchés organisés	61 010	41 918	75 578
Swap			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	57 915	32 981	67 570
Opérations conditionnelles	3 095	8 937	8 008
Marchés de gré à gré	620 183	512 446	469 240
Swap			
Opérations fermes	478 625	63 644	146 357
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	60 795	387 643	274 720
Opérations conditionnelles	80 763	61 159	48 163
Instruments de taux d'intérêt	681 193	554 364	544 818
Marchés organisés	29	-	1
Swap			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	29	-	1
Marchés de gré à gré	192 836	117 612	75 272
Swap			
Opérations fermes	236	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	-	533	-
Opérations conditionnelles	192 600	117 079	75 272
Instruments de cours de change	192 865	117 612	75 273
Marchés organisés	5 727	6 005	6 493
Swap			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	325	217	320
Opérations conditionnelles	5 402	5 788	6 173
Marchés de gré à gré	14 959	17 084	21 776
Swap			
Opérations fermes	21	13	17
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	25	-	-
Opérations conditionnelles	14 913	17 071	21 759
Autres instruments	20 686	23 089	28 269

Note 31 Hors-bilan – Engagements et opérations en devises**ENGAGEMENTS**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Engagements de financement	30 141	22 525	21 144
Établissements de crédit	3 165	2 451	2 330
Clientèle	26 976	20 074	18 814
Engagements de garantie	19 900	17 979	16 628
Établissements de crédit	2 839	2 020	1 344
Clientèle	17 061	15 959	15 284
Engagements sur titres	103	46	53
Autres engagements	272	204	14
Total des engagements donnés	50 416	40 754	37 839
Engagements de financement	3 814	4 613	2 185
Établissements de crédit	3 795	3 744	1 643
Clientèle	19	869	542
Engagements de garantie	6 442	7 783	3 783
Établissements de crédit	3 564	5 143	1 692
Clientèle	2 878	2 640	2 091
Engagements sur titres	120	74	674
Autres engagements	2 000	1 109	1 287
Total des engagements reçus	12 376	13 579	7 929

OPÉRATIONS EN DEVISES

en millions d'euros	2005	2004	2003
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues	6 759	8 258	5 524
Monnaies vendues non livrées	6 673	8 205	5 538
Prêts/emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées	-	116	40
Devises empruntées non reçues	-	267	124
Change à terme			
Euro à recevoir/devises à livrer	59 864	35 045	42 217
Devises à recevoir/euro à livrer	71 600	42 745	46 268
Devises à recevoir/devises à livrer	22 383	22 450	16 330
Devises à livrer/devises à recevoir	22 483	21 150	16 801
Report/déport à recevoir	277	189	109
Report/déport à payer	260	259	131

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	709 029 632,00	759 085 392,00	768 722 224,00	772 095 392,00	783 927 680,00
Nombre d'actions émises	44 314 352	47 442 837	48 045 139	48 255 962	48 995 480
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	3 111 977	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 645 820 852,62	13 524 841 592,82	10 423 289 253,40	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	233 781 303,11	269 073 078,06	213 068 968,00	280 959 662,75	457 665 461,91
Impôt sur les bénéfices	40 597 922,88	45 145 504,15	29 916 523,44	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	74 450 533,63	206 037 266,02	200 728 250,83	213 582 296,25	459 177 494,14
Montant des dividendes distribués	110 785 880,00	71 164 255,50	120 112 847,50	159 244 674,60	244 977 400,00
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	6,19	6,62	5,06	5,24	7,30
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,68	4,34	4,18	4,43	9,37
Dividende versé à chaque action	2,50	1,50	2,50	3,30	5,00
Personnel					
Nombre de salariés	4 629	4 670	4 701	4 754	4 748
Montant de la masse salariale (en euros)	280 384 438,86	269 249 235,67	273 353 038,75	295 556 511,38	331 173 385,69
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)	138 251 232,60	130 778 397,65	144 067 570,23	166 610 951,72	193 645 949,43

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natexis Banques Populaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables visés au paragraphe 17 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changements de méthodes comptables

Le paragraphe 17 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les changements de méthodes comptables de l'exercice, qui se sont traduits globalement par un prélèvement de 98,9 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2005 et qui ont été mis en œuvre en application :

- du règlement n°2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à la décomposition des immobilisations par composants ;
- de la recommandation 2003.R01 du Conseil national de la comptabilité relative à l'évaluation des engagements envers le personnel selon les modalités de la norme IAS 19 ;
- du règlement CRC n°2002-03 du Comité de la réglementation comptable rendant obligatoire l'actualisation des rentrées de trésorerie futures pour le calcul des dépréciations des créances douteuses.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

■ Appréciation des risques sur les crédits à la clientèle

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons procédé à l'examen du dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques.

■ Évaluation des titres de filiales

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5.2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, Natexis Banques Populaires a procédé à une évaluation de ses titres de filiales. Dans le cadre de notre appréciation des estimations

significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés de la cohérence des données prévisionnelles retenues avec les plans à moyen terme établis par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Richard OLIVIER Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIES

José Luis GARCIA Damien LEURENT

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Michel SAVIOZ

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat d'apport de la branche d'activité « Moyens de paiement » des Services bancaires de Natexis Banques Populaires à Natexis Paiements

Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'administration de Natexis Banques Populaires du 7 septembre 2005. Les administrateurs communs sont la Banque Fédérale des Banques Populaires et Monsieur Francis Thibaud.

Cet apport des actifs et des passifs s'est élevé à un montant net de 200 000 euros.

Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie en 2005 :

Opération de Collateralised Loan Obligation, à laquelle Natexis Banques Populaires, Natexis Asset Management et Vallauris CLO PLC sont parties.

Cette opération a donné lieu à un montant de commissions de 1 501 991 euros perçues par Natexis Banques Populaires auprès de la société Vallauris CLO PLC dont 150 199 euros ont été rétrocédés à Natexis Asset Management.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Richard OLIVIER Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIES

José Luis GARCIA Damien LEURENT

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Michel SAVIOZ

Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Le présent rapport a été établi en application de l'article L225-37 du code de commerce modifié par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Il a été soumis au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires le 22 février 2006 et à son comité d'audit.

1 > Fonctionnement du conseil

Cette première partie du rapport se trouve dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » de la page 15 à la page 24.

2 > Contrôle interne

Le système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires s'applique en base consolidée, tant sur la maison mère que sur les sociétés ou entités dont elle maîtrise la gestion opérationnelle (filiales et succursales en France et à l'étranger).

Le système de contrôle interne s'articule autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit, et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de la banque. Il est mis en oeuvre conformément à la réglementation bancaire et financière, mais aussi aux orientations en matière de contrôle interne du Groupe Banque Populaire dont Natexis Banques Populaires est membre.

Au cours de sa séance du 7 septembre 2005, le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a redéfini ces principes, en application de l'arrêté du 31 mars 2005 portant modification du règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Ils sont aujourd'hui consignés dans la charte de gouvernance du Groupe Banque Populaire, ainsi que dans cinq chartes instituant dans le Groupe des filières de contrôle périodique (audit) et permanent (conformité, risques opérationnels, risques financiers et risques de crédit).

Enfin, Natexis Banques Populaires demeure, comme toutes les autres banques du Groupe, soumis aux contrôles périodiques et permanents de la Banque Fédérale des Banques Populaires, parmi lesquels ceux de son Inspection générale.

2.1 Organisation générale

Le système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel à l'échelon le plus élevé. En 2005, en accord avec la Présidence et conformément aux orientations définies en conseil d'administration, le Directeur général a développé des orientations visant à poursuivre le renforcement du dispositif de contrôle interne de Natexis Banques Populaires afin d'en maintenir l'adéquation aux exigences des environnements technique et réglementaire de la profession bancaire, ainsi qu'aux nouvelles normes mises en place dans le Groupe Banque Populaire.

2.1.1 Les acteurs internes du contrôle

Conformément aux principes édictés dans les cinq chartes relatives au contrôle interne dans le Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires met en oeuvre trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale.

■ Premier niveau

L'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle, ainsi que par la hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du système de contrôle interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation. À titre d'exemple, il convient de citer les dispositifs destinés à garantir le principe de séparation des fonctions, les procédures de désignation des mandataires autorisés par la Direction générale, la procédure de délégation d'engagement en matière de crédit, ou encore la procédure d'encadrement des risques de marché. Afin de renforcer l'indépendance des contrôles de premier niveau, il a été créé, au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, un middle office ayant une compétence tant sur les activités de financement que de marché et directement rattaché au responsable du pôle.

■ Deuxième niveau

Les principales unités de contrôle de second niveau de Natexis Banques Populaires sont la direction des Risques (risques de contrepartie, de marché, pays, opérationnels...), le département de la Sécurité des systèmes d'information

(habilitation informatique, fraude informatique...), la direction de la Conformité qui réunit le département de la Déontologie (respect de la réglementation AMF...) et le département de la Prévention de la délinquance financière (lutte contre le blanchiment).

Les deux premières doivent fonctionner selon les principes fixés par les chartes des filières « risques » (opérationnels, financiers et de crédit), les deux dernières selon ceux de la charte de la filière « conformité ».

L'action de ces unités est complétée par celle de la direction du Contrôle interne.

La direction du Contrôle interne est organisée en cinq départements qui couvrent l'ensemble des pôles opérationnels et fonctionnels de Natexis Banques Populaires (maison mère, filiales et succursales). Rattachée au Secrétariat général et donc indépendante des lignes opérationnelles, la direction du Contrôle interne offre la particularité d'être délocalisée. Les contrôleurs internes, présents géographiquement auprès de l'ensemble des entités opérationnelles, sont rattachés hiérarchiquement (maison mère) ou fonctionnellement (filiales et succursales) à la direction du Contrôle interne. Le lien fonctionnel est qualifié de fort, dans la mesure où il est prévu que le directeur du Contrôle interne approuve les recrutements et sorties des contrôleurs internes, la fixation de leurs objectifs, leurs plannings, budgets, évaluations et avancements.

La mission de la direction du Contrôle interne est précisément définie par une instruction du Directeur général datée du 18 novembre 2003. Ses collaborateurs veillent en permanence à la bonne application par les opérationnels des règles internes. Ils travaillent également à suivre les risques opérationnels et assurent enfin les contrôles comptables de second niveau. Enfin, la direction est également chargée du suivi de la mise en place des recommandations émises par les organes de contrôle internes et externes.

Cette lettre de mission a été déclinée auprès de chaque unité opérationnelle sous la forme d'une charte précisant les droits et devoirs des deux parties. À fin 2005, 39 chartes avaient été signées et couvrent la quasi-totalité des entités du Groupe (hors Coface). Les contrôleurs internes rattachés à la direction du Contrôle interne étaient à cette date au nombre de 110 (équivalents temps plein), dont 48 en filiales et succursales. La direction a vu ses moyens régulièrement renforcés depuis deux ans, et ils le seront encore en 2006.

Au cours de l'année 2005, la direction du Contrôle interne a poursuivi le déploiement d'outils et de méthodes de travail destinés à accroître l'efficacité des contrôleurs internes. L'application NEC, accessible sous intranet, permet de gérer l'ensemble du cycle de vie d'une mission, de sa planification au suivi des recommandations auxquelles elle a donné lieu. Elle est aujourd'hui utilisée par la quasi-totalité des entités françaises et sera déployée à l'étranger en 2006. Par ailleurs, une méthodologie d'échantillonnage a été établie mi-2005. Utilisée par l'ensemble des contrôleurs en France et à l'étranger, elle permet d'assurer la représentativité des

échantillons utilisés dans le cadre des contrôles par sondage, et donc de mieux apprécier la fiabilité de leurs résultats.

La Direction financière s'assure enfin de la qualité des productions comptables et financières. En 2004, l'ensemble du processus de contrôles comptables a fait l'objet d'une importante refonte. Une filière de contrôle qui s'étage sur trois niveaux a été mise en place. Elle s'appuie en premier lieu sur des contrôleurs comptables de premier niveau répartis et sous l'autorité de chaque ligne opérationnelle. Les productions de ces unités sont ensuite centralisées et analysées par les contrôleurs internes de la direction du Contrôle interne avant d'être contrôlées au troisième niveau par les équipes de contrôle comptable de la Direction financière. L'ensemble de ces tâches mensuelles s'appuie sur des outils informatiques communs et complètement renouvelés.

■ Troisième niveau : le contrôle périodique

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au Président et au Directeur général de Natexis Banques Populaires. Un lien fonctionnel l'unit à l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en conformité avec la charte de la filière « audit » approuvée en 2005 par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la banque au sens du règlement CRBF 97-02. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natexis Banques Populaires. Elle n'est investie d'aucune mission opérationnelle et ne peut en conséquence se trouver en situation d'être juge et partie.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natexis Banques Populaires (société mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés par Natexis Banques Populaires, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natexis Banques Populaires, ainsi que ses filières fonctionnelles dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle de second niveau.

Par opposition aux tâches de contrôle permanent – qui consistent en des analyses récurrentes et procédurées donnant lieu à des comptes rendus réguliers – les missions d'audit consistent en des enquêtes ponctuelles, d'où résulte l'émission de rapports. Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, ces rapports – assortis des réponses des audités – sont transmis à ces derniers et à leur hiérarchie, ainsi qu'à la Direction générale et à la Présidence de Natexis Banques Populaires. En outre, l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires reçoit une copie

de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires, conformément aux dispositions consignées dans la charte de la filière « audit ».

Les rapports d'audit sont systématiquement assortis de recommandations, hiérarchisées par ordre de priorité.

Le suivi des recommandations s'effectue tant au travers de missions dites de suivi menées par l'Inspection générale dans les douze à dix-huit mois suivant l'enquête initiale que de travaux menés de façon récurrente par les instances de contrôle permanent.

Les diligences d'audit s'inscrivent dans le cadre du plan annuel d'audit du groupe Natexis Banques Populaires, élaboré par l'Inspection générale en base consolidée et proposé à la Direction générale, au comité d'audit ainsi qu'au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires.

Conformément à la réglementation bancaire, il a pour objectif d'assurer une couverture complète du périmètre de Natexis Banques Populaires dans un délai raisonnable (horizon à cinq ans), en prenant en compte l'échelle des risques encourus par Natexis Banques Populaires au titre de ses activités.

Sa mise au point tient également compte des interventions projetées par l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en application de la charte de la filière « audit ».

En conséquence, l'élaboration du plan d'audit se fonde sur une hiérarchie des urgences théorique, définie à partir de la cartographie des activités de Natexis Banques Populaires, ainsi que sur l'état des risques dans le périmètre, tel que le perçoit l'Inspection générale au travers des remontées d'informations en provenance des filières opérationnelles de la banque et des entités de contrôle de second niveau.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande de la Direction générale ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs des moyens requis pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

En 2005, dans la ligne des orientations définies par la Direction générale, l'Inspection générale a poursuivi le renforcement de ses effectifs, en mettant l'accent sur le recrutement d'auditeurs ayant des compétences dans le domaine informatique, ainsi que dans les techniques de marchés.

Au cours de 2005, l'inspection a également diversifié ses thèmes d'intervention, avec pour objectif de les adapter à l'évolution de l'environnement de la banque, tant en matière de risques que de réglementation. Plusieurs missions visant à vérifier le respect par Natexis Banques Populaires des normes professionnelles et réglementaires ainsi que des recommandations des autorités de tutelle ont été diligentées.

Dans le domaine des méthodologies, les efforts entrepris au cours des exercices précédents – développement de guides d'audit et d'outils informatiques d'aide à l'audit – ont été poursuivis.

En outre, l'Inspection a, en application de la charte de la filière « audit », participé au premier « audit Groupe » mis en place par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il s'agit de missions menées simultanément dans l'ensemble du Groupe Banque Populaire, sur des thèmes communs, à l'aide d'outils méthodologiques homogènes.

Enfin, dans le souci d'une remontée d'information plus efficace, des séances de présentation détaillée de conclusions par l'Inspection générale à la Direction générale ont eu lieu en 2005, comme cela avait été le cas en 2004. Trois réunions de cette nature se sont tenues en 2005.

■ La coordination des contrôles

Responsable de la définition et de la mise en oeuvre du système de contrôle interne, la Direction générale de Natexis Banques Populaires anime mensuellement un comité de coordination des fonctions de contrôle, auquel assistent le Secrétaire général, le Directeur du Contrôle interne, le Directeur des Risques, l'Inspecteur général, le Directeur financier, le responsable de la Conformité et ses adjoints en charge de la Déontologie et de la Prévention de la délinquance financière, ainsi que le responsable de la Sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Ce comité – qui fait aujourd'hui partie des pratiques inscrites dans les chartes des filières Contrôle adoptées par le Groupe Banque Populaire – traite des questions relatives à l'organisation des services de contrôle, ainsi que des résultats des travaux de contrôle diligentés en interne, ou menés par des autorités de contrôle externe.

Le comité peut entendre des responsables opérationnels, qui lui présentent à cette occasion les mesures prises dans leurs filières en vue de mettre en application les recommandations émises par les services de contrôle, internes ou externes.

En 2005, le comité a fonctionné conformément aux principes ci-dessus énoncés, et a tenu 11 réunions. Celles-ci ont donné lieu à la présentation des résultats des travaux de contrôle permanent comme périodique, ainsi que des enquêtes menées chez Natexis Banques Populaires par des autorités externes (Banque Fédérale des Banques Populaires, Commission bancaire).

Au cours de ces réunions ont été également présentés et débattus des sujets relatifs à l'organisation du système de contrôle interne, ainsi qu'aux évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation ou des métiers et de l'environnement de Natexis Banques Populaires.

Enfin, les séances ont permis d'entendre certains responsables opérationnels sur les mesures prises par eux en réponses à diverses recommandations issues des corps de contrôle interne comme externe.

2.1.2 Le rôle du conseil d'administration

Voir le chapitre relatif au fonctionnement du conseil d'administration page 22.

2.2 Suivi et contrôle des risques

Natexis Banques Populaires est exposé à quatre catégories de risques :

- risques de crédit ;
- risques sur activités de marché ;
- risques globaux de taux, change et liquidité ;
- risques opérationnels.

La mesure et la surveillance des risques de Natexis Banques Populaires et de ses filiales sont assurées par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires qui est rattachée au Secrétaire général et est donc indépendante des filières opérationnelles. Elle participe à la mise en œuvre de la filière Risques au sein du Groupe Banque Populaire dont le fonctionnement a été formalisé sous forme de chartes en septembre 2005.

2.2.1 Risques de crédit

L'analyse des risques de crédit sur un groupe de contreparties est faite par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires à partir d'éléments financiers, de notations externes, du système de notation interne, et elle s'appuie sur l'expertise des analystes de crédit, elle-même confortée par la connaissance des secteurs spécialisés de la banque.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre des délégations (au demeurant peu élevées), soit par les comités de crédit. Les délégations sont formalisées et dépendent du niveau hiérarchique du délégataire et de la nature, de la durée et de la qualité des engagements. Pour les opérations de financement, les décisions s'organisent autour d'un petit et d'un grand comité, ce dernier étant présidé par le Directeur général.

La mesure et le suivi des engagements se font au travers d'un outil de synthèse qui couvre la quasi-totalité des crédits de Natexis Banques Populaires et l'essentiel de ceux des filiales.

Le suivi quantitatif du respect des engagements est assuré par des procédures de mesure des dépassements (comités ad hoc).

Le suivi qualitatif est assuré au travers des systèmes de notation et d'outils spécifiques.

Les clients douteux/contentieux sont suivis par le département des Affaires spéciales et – en cas de procédure judiciaire – par le département du Contentieux de la direction des Affaires juridiques et fiscales.

Des comités de provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement et déterminent le niveau de provision éventuelle. Organisés par la Direction financière, ils regroupent autour du Directeur général, la direction des Risques, l'Inspection générale, la direction des Affaires juridiques et fiscales, le département des Affaires spéciales et les responsables des filières concernées.

■ Suivi des encours

Le suivi du fonds de commerce de Natexis Banques Populaires est basé sur la notation interne et les natures de clientèle. Natexis Banques Populaires maintient une politique prudente de couverture des risques.

Outre les provisions pour dossiers, Natexis Banques Populaires constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Celles-ci ont fait l'objet d'une adaptation accompagnant le passage aux normes IFRS. Elles sont devenues des provisions collectives, constituées sur la base d'actifs homogènes, construits suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...). La détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

■ Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe

Le suivi des engagements, au niveau de Natexis Banques Populaires, est assuré par groupe de contreparties, la constitution des groupes étant intégrée au référentiel de notre établissement. Le système « e-ris » permet de consolider les risques de contreparties de la totalité des filiales significatives de Natexis Banques Populaires. Ainsi, Natexis Banques Populaires dispose des principaux éléments lui permettant de consolider les risques, soit quotidiennement, soit à grandes dates. Aux analyses internes s'ajoutent celles réalisées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment à l'occasion du comité d'audit et des risques du Groupe.

■ Cotation des contreparties

Pour les contreparties financières comme pour les autres contreparties, Natexis Banques Populaires assoit ses décisions sur le système de notation interne, individualisé pour chaque contrepartie. Pour préparer l'application des nouvelles normes du ratio Mac Donough, Natexis Banques Populaires participe activement au chantier interne au Groupe Banque Populaire. Le système de notation interne, sur une échelle de 16 plots in bonis et de 4 plots pour les défauts, s'appuie pour les contreparties entreprises et bancaires, sur des modèles de notation complétés par une appréciation à dire d'expert. Par ailleurs, Natexis Banques Populaires a mis en place la méthode réglementaire d'appréciation des financements structurés. Un modèle de notation pour les risques souverains sera implémenté en 2006.

■ Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Natexis Banques Populaires considère que la division des risques fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Ainsi, elle respecte les règles internes et externes à fin décembre 2005.

2.2.2 Risques sur opérations de marché

■ Suivi du risque de contrepartie

Les engagements sur les contreparties des activités de marché, qui sont le plus souvent des établissements bancaires, sont encadrés par des limites. Ces limites font l'objet de décisions prises dans le cadre d'un comité ad hoc et sont suivies dans les outils de surveillance de la banque. Les dépassements éventuels sont traités dans des comités mensuels spécifiques.

■ La politique poursuivie

Natexis Banques Populaires, par le biais de la direction des Financements structurés et marchés et du métier Actions et arbitrages, intervient sur les marchés de capitaux. Ces interventions se font pour compte de la clientèle de Natexis Banques Populaires (intermédiation, courtage, gestion pour compte de tiers) ou pour compte propre.

Les activités pour compte propre peuvent être de différentes natures :

- facilitation pour la clientèle de Natexis Banques Populaires ;
- activités de trading ;
- activités d'arbitrage ;
- gestion du risque de taux global et gestion des impasses de liquidité par la trésorerie de Natexis Banques Populaires.

Les entités portant des risques pour compte propre sont la direction des Financements structurés et marchés et le métier Actions et arbitrages.

■ Le dispositif de maîtrise des risques de marchés

Le dispositif de maîtrise des risques de marchés de Natexis Banques Populaires repose sur trois piliers :

- une architecture de contrôle organisée principalement autour de trois niveaux de contrôle : le middle office de chaque entité, le Contrôle interne et la direction des Risques, ces deux derniers assurant une surveillance indépendante des risques ;
- une méthodologie de mesure des risques de marchés visant à appréhender les risques encourus par la banque ;
- un dispositif de limites fixé en cohérence avec les indicateurs de risques définis dans la méthodologie interne de mesure des risques. Ce dispositif de limites couvre Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Le contrôle des risques des Activités de marchés de Natexis Banques Populaires s'appuie sur une méthodologie de mesure des risques encourus par les différentes entités du Groupe. Cette méthodologie est composée d'indicateurs standard et de calculs en VaR. Cependant Natexis Banques Populaires développe un nouveau modèle interne en VaR en vue d'une homologation par la Commission bancaire.

Les principaux indicateurs standard utilisés sont des sensibilités aux risques spécifiques portés par les différentes activités (taux, change, actions, matières premières, volatilités, émetteur, corrélations, etc.).

Parallèlement à ces indicateurs, Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marchés.

Chacun des responsables des activités de marchés se voit déléguer des limites sur les indicateurs de mesure des risques afin d'encadrer les risques pris par l'activité.

Les décisions en matière de délégation sont prises dans le cadre des comités des risques de marchés se réunissant mensuellement.

La mesure des risques de marchés est réalisée quotidiennement par les middle offices à partir des systèmes front office ou d'outils ad hoc.

Le respect des délégations est contrôlé quotidiennement par les middle offices, qui informent les responsables de la direction opérationnelle concernée, le Contrôle interne et la direction des Risques en cas de dépassement des limites. La procédure de dépassement est alors appliquée.

2.2.3 Gestion des risques globaux de taux, de change et de liquidité

Le comité de gestion actif/passif (ou comité GAP), présidé par le Directeur général et réunissant des membres de la direction des Financements structurés et marchés, de la Direction financière, de la direction des Risques et des directions opérationnelles concernées, définit les grandes orientations en matière de gestion d'actif/passif, de liquidité ou de placement des fonds propres.

Depuis 2000, les risques de taux, de change et de liquidité de Natexis Banques Populaires et de ses filiales sont centralisés. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par la direction des Financements structurés et marchés.

■ Risque de taux d'intérêt global

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de + ou -1 % s'élève à 100 millions d'euros. Cette limite concerne les activités de marchés y compris les portefeuilles de trésorerie.

Par ailleurs, le comité GAP du 20 décembre 2004 a validé le principe d'exprimer les limites en sensibilité des portefeuilles portant les positions de transformation en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp, la limite globale de 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le comité, soit 164 millions d'euros. Le Directeur général peut déléguer tout ou partie de cette limite.

■ Risque de liquidité

S'agissant du risque de liquidité, la direction des Financements structurés et marchés refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires et de ses filiales avec facturation du prix de la liquidité.

Cette centralisation permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance

précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité GAP. La direction des Financements structurés et marchés assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité GAP.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis et revus dans le cadre du comité GAP.

■ Risque de change

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des risques de marchés et du comité GAP ;
- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

2.2.4 Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte due à une inadéquation ou à une défaillance des processus, du personnel, des systèmes ou à des événements extérieurs.

■ Le projet « Gestion des risques opérationnels métiers »

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur les risques en premier niveau, et sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités.

Ce dispositif a été renforcé en 2005 avec le lancement du projet « Gestion des risques opérationnels métiers » conformément à la démarche et à la méthodologie du Groupe Banque Populaire.

Ce projet, piloté par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires, vise, dans chaque métier, dans le cadre d'une démarche systématique et homogène de type bottom-up à :

- réaliser une première cartographie des risques opérationnels sur base d'auto-évaluation ;
- parmi ces risques, définir les risques à piloter au sein du métier, mettre en place un suivi et une réduction de ces risques à piloter à travers des indicateurs et des plans d'action ;
- identifier la typologie des incidents et pertes de risque opérationnel propres au métier ; définir le processus de collecte de ces incidents ;
- définir et mettre en place dès l'issue de la phase projet un dispositif permanent de gestion des risques opérationnels. Celui-ci repose sur des moyens humains dédiés (les correspondants risques opérationnels), une organisation et un dispositif de reporting à la direction des Risques de Natexis Banques Populaires.

À l'issue d'une phase pilote (premier semestre 2005), le plan de déploiement du projet Gestion des risques opérationnels

métiers a été validé par la Direction générale. La mise en œuvre sera réalisée en quatre vagues : une – qui est achevée – au dernier quadrimestre 2005, et trois autres en 2006.

À l'issue de la phase projet, ces métiers mettent en œuvre leur dispositif permanent de gestion des risques opérationnels en coordination avec la direction des Risques, notamment à travers un reporting mensuel sur les pertes et incidents, et une revue trimestrielle des risques à piloter, de leurs indicateurs et des plans d'action de réduction.

■ Le comité des risques opérationnels

En 2004, Natexis Banques Populaires a redéfini les missions et la composition du comité des risques opérationnels pour en faire l'instance de pilotage de ses risques opérationnels. À ce titre, le périmètre du comité des risques opérationnels concerne dorénavant, d'une part, la gestion des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires et, d'autre part, le plan de continuité d'activité. Le comité des risques opérationnels est coprésidé par le Secrétaire général et le Directeur des Systèmes d'information et logistique ; les quatre pôles de Natexis Banques Populaires y sont représentés par des responsables Risques opérationnels.

Le comité des risques opérationnels s'est réuni 5 fois en 2005.

■ Collecte des pertes de risque opérationnel

Natexis Banques Populaires avait redéfini en 2004 sur le périmètre de la maison mère (périmètre social) la procédure de comptabilisation, d'analyse et de contrôle des charges et produits inhabituels liés au risque opérationnel. La mise en œuvre, dès fin 2004, de cette procédure a permis en 2005 d'accélérer le processus de comptabilisation de ces incidents, d'en approfondir l'analyse et d'en améliorer le reporting.

2.2.5 Conformité

Le règlement modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit institue, à compter du 01/01/06, l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées.

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, Natexis Banques Populaires a créé, à la fin de l'année 2005, une direction de la Conformité distincte de la direction du Contrôle interne, toutes deux étant rattachées au Secrétaire général de Natexis Banques Populaires, membre du comité exécutif et responsable du contrôle permanent.

Le champ d'application de cette nouvelle fonction recouvre les domaines suivants :

■ la surveillance et le contrôle de la conformité juridique des opérations à l'ensemble des règles applicables aux activités bancaires et financières ;

■ la déontologie et le respect des normes professionnelles (en particulier la déontologie des activités financières telle que définie par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers) ;

■ la prévention et la surveillance de la délinquance financière (notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme et contre la fraude) ;

■ la protection des données personnelles et la surveillance des règles imposées à cet égard par la CNIL.

L'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par Natexis Banques Populaires et l'ensemble des activités comportant un risque de non-conformité, y compris les activités externalisées, sont concernés par la maîtrise et le suivi du risque de non conformité.

■ Missions

La direction de la Conformité oriente ses actions autour de deux missions essentielles :

■ une mission de prévention des risques de non-conformité, qui comprend :

- la veille juridique et opérationnelle ;
- la définition des normes et méthodes ;
- le conseil aux opérationnels ;
- l'approbation préalable systématique sur les nouveaux produits et processus ;
- la formation/sensibilisation aux enjeux et problématiques de la conformité.

■ une mission de surveillance permanente, qui se traduit par trois types de contrôle :

- un contrôle de la conformité des procédures ;
- des contrôles ponctuels sur les opérations réalisées grâce à des outils d'alerte ;
- un contrôle de la bonne application des procédures de conformité.

La conformité est organisée autour des principes suivants :

- organisation en filière ;
- liens fonctionnels forts avec la direction des Affaires juridiques ;
- liens fonctionnels avec les autres fonctions supports (Contrôle interne et Risques) ;
- une direction centrale incluant des fonctions spécifiques (Déontologie et Prévention de la délinquance financière) et des fonctions transversales.

■ Actions en 2005

En 2005, la direction de la Conformité a principalement axé des missions sur les fonctions spécifiques que sont la déontologie, la prévention de la délinquance financière et la protection des données personnelles, ainsi que sur les fonctions

transversales destinées à animer et coordonner l'action des différents acteurs de la conformité et à assurer les missions explicitement attribuées à la conformité par le règlement n° 97-02 du CRBF.

> Fonctions spécifiques

La déontologie

La Déontologie a pour mission de veiller à ce que les règles de bonne conduite, telles que définies par les régulateurs (Autorité des marchés financiers...), les directives et règlements européens, les lois, les codes professionnels... et relatives aux marchés financiers, qui s'imposent à toute entité de Natexis Banques Populaires et ses filiales ainsi qu'à chacun de leur collaborateur, soient correctement connues et appliquées.

La Déontologie centrale, outre son rôle de coordination générale, de contrôle des collaborateurs sensibles de Natexis Banques Populaires et de surveillance des opérations financières (listes de surveillance, d'interdiction, d'initiés), supervise l'activité des déontologues opérationnels au sein des métiers.

Plusieurs comités ad hoc ont été institués pour assurer cette coordination et le suivi opérationnel des listes de surveillance, d'interdiction, d'initiés et des contrôles y afférents, dont le nombre a sensiblement augmenté durant l'exercice. Les outils de contrôle sont progressivement développés afin de pouvoir faire face en temps voulu aux diligences prévues par les directives Abus de marchés et Marchés d'instruments financiers.

La coordination avec les autres fonctions de contrôle est effectuée mensuellement grâce au comité de coordination des fonctions de contrôle, et de façon régulière avec les équipes de la direction du Contrôle interne au sein des métiers.

De façon générale, l'intégration des déontologues dans les différentes entités est satisfaisante tant en ce qui concerne l'accès à l'information que la participation aux divers comités où leur présence est nécessaire.

Parmi les principales interventions en 2005, on citera :

■ la constitution du recueil des procédures déontologiques pour l'ensemble des métiers de Natexis Banques Populaires et de ses filiales ;

■ des actions de sensibilisation et de formation au profit de plusieurs centaines de collaborateurs ;

■ des activités de conseil réglementaire dans l'ensemble des métiers ;

■ la participation systématique aux travaux de place des différentes organisations professionnelles (AFEI, AFG, AFTI, AFIC, AFB...);

■ des contrôles sur l'ensemble des points jugés sensibles par les régulateurs tels que :

- monitoring des opérations primaires obligatoires et actions ;
- contrôle sur la pré-affectation des ordres, la rotation des portefeuilles dans les sociétés de gestion ;
- contrôle sur les opérations personnelles des collaborateurs ;
- gestion des listes d'initiés ;

- contrôle de la connaissance des clients, des conventions de compte, des réclamations clientèles, de l'horodatage des ordres, du respect des Murailles de Chine, de la bonne gestion des conflits d'intérêt...

■ enfin, un reporting régulier est assuré auprès des régulateurs.

La prévention de la délinquance financière

Le département Prévention de la délinquance financière a poursuivi en 2005 le renforcement du dispositif interne de Natexis Banques Populaires et ses filiales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. À cet effet, ses moyens ont été encore renforcés.

Les diverses actions entamées en 2004 ont été poursuivies en 2005 : ainsi l'effort de formation des collaborateurs à la problématique de la lutte contre le blanchiment de capitaux a concerné près de 1 800 collaborateurs, dont 524 pour la maison mère, portant le taux de formation à 77 %.

De même, le filtrage des flux susceptibles d'être liés au financement du terrorisme effectué par le logiciel Fircosoft depuis septembre 2004, a été élargi à la majorité des messages Swift au cours de l'année 2005 : fin 2005, environ deux tiers des messages émis et reçus étaient déjà filtrés par ce nouvel outil, et le solde par le précédent outil. Le paramétrage du logiciel a été poursuivi afin de maintenir le taux des « fausses alertes » à un niveau relativement bas et similaire à celui observé dans d'autres établissements bancaires utilisant le même logiciel.

Mise en place en juin 2004 et réunissant les représentants des fonctions de contrôle et des divers métiers exercés par Natexis Banques Populaires et ses filiales, la commission de surveillance de la délinquance financière a renforcé son action, le rythme de ses réunions étant devenu mensuel. Elle a ainsi décidé l'arrêt de relations d'affaires jugées « sensibles » au regard de la réglementation, validé des procédures renforçant le dispositif préventif en matière de blanchiment de capitaux...

Parmi les nouvelles actions engagées par le département Prévention de la délinquance financière en 2006, on peut notamment souligner qu'après l'étude lancée dès 2004, Natexis Banques Populaires a décidé d'acquérir le logiciel d'analyse comportementale éditée par la société Norkom, dont le contrat de licence a été signé fin septembre 2005. Ce logiciel constituera, lors de sa mise en production au second semestre 2006, une aide destinée à renforcer le dispositif de surveillance des opérations, comptes et clients susceptibles d'enfreindre la réglementation anti-blanchiment. Cette décision place Natexis Banques Populaires parmi les premières banques françaises à s'équiper d'un tel outil.

La protection des données personnelles

Cette fonction a pour but d'assurer la conformité des traitements des données personnelles avec les règles édictées par la CNIL et de coordonner l'activité des personnes chargées de cette surveillance dans le réseau.

> Fonctions transversales

Les fonctions transversales, en cours d'organisation, doivent coordonner l'action de l'ensemble des acteurs spécialisés de la conformité (juristes, déontologues, spécialistes de la prévention de la délinquance financière, de la protection des données personnelles...) afin de mener à bien l'ensemble des missions de la conformité, telles qu'elles sont définies dans le règlement n° 97-02 du CRBF pour assurer le suivi et le contrôle de l'ensemble des risques de non-conformité découlant du non respect de la réglementation applicable aux activités bancaires.

2.2.6 Sécurité des systèmes d'information

Le département Sécurité des systèmes d'information a pour mission d'élaborer la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) et d'établir les règles qui doivent être respectées au sein de Natexis Banques Populaires. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est l'acteur central de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance de la sécurité des systèmes d'information. En tant que gestionnaire des risques que les technologies de l'information peuvent faire courir à l'entreprise, le RSSI a :

- un rôle de conseil à l'égard des dirigeants et de l'ensemble du personnel. Le RSSI intervient comme interlocuteur privilégié à l'égard des partenaires externes (prestataires, auditeurs...) et internes (direction des Systèmes d'Information, services, filiales, dirigeants...);
- un rôle de conception des règles, des procédures et des produits à mettre en place pour garantir la sécurité des systèmes d'information, tant sous l'angle de la sécurité logique que sous celui de la sécurité physique;
- un rôle de formation et de sensibilisation mené en coordination avec les services compétents en matière de communication, visant le personnel du groupe, ses partenaires, voire sa clientèle institutionnelle ou privée. L'organisation de séminaires de formation sur le sujet à l'attention du personnel du groupe s'inscrit dans cette fonction de sensibilisation;
- un rôle de contrôle et de surveillance intégrant une approche risque, des plans d'actions adaptés et des procédures à suivre en cas d'incidents;
- un rôle de gestionnaire des risques informatiques encourus par le groupe incluant le développement des plans de secours et de continuité d'activité.

Le département participe activement aux principaux comités de direction en charge des risques opérationnels de la banque, notamment :

- le comité de coordination des fonctions de contrôle;
- le comité d'orientation sur la protection du patrimoine informationnel;
- le comité des risques opérationnels;
- le comité de la sécurité des systèmes d'information.

Au-delà de ses activités récurrentes, les actions du département ont porté en 2005 principalement sur :

- le renforcement de la politique de sécurité en ce qui concerne la conduite des projets ;
- la veille juridique et réglementaire liée à la fonction de « correspondant pour la protection des données personnelles » ;
- la formation et la sensibilisation du personnel.

Ces actions ont abouti notamment :

- à l'approbation de la politique générale de sécurité de l'établissement ainsi qu'à la fixation des règles associées aux différents domaines de la norme ISO 17799 ;
- à l'application de la charte de sécurité informatique de l'entreprise (charte de sécurité des ressources informatiques numériques et technologiques) et sa diffusion à l'ensemble du personnel ;
- au développement d'outils d'analyse sur l'exposition aux menaces et sur la vulnérabilité du système d'information ;
- à la tenue de comités de coordination des fonctions de RSSI au sein de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, et plus particulièrement Coface et Natexis Altaïr ;
- au suivi des recommandations des missions de l'Inspection générale et à l'analyse des plans de mise en conformité.

2.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

2.3.1 Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natexis Banques Populaires est assuré par la Direction financière de Natexis Banques Populaires en utilisant l'outil et le référentiel de consolidation développés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que société cotée, Natexis Banques Populaires produit des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe dont elle est la tête, soit inclus dans un ensemble de consolidation plus large formé par le Groupe Banque Populaire. Dans ce cadre, le processus de consolidation de Natexis Banques Populaires est autonome mais néanmoins totalement imbriqué dans celui de sa mère.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du Groupe incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe (en cours de développement dans le sous-périmètre Coface) permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour les sous-consolidations produites au sein du Groupe (en cours de développement dans le sous-périmètre Coface), propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses ;

- une fréquence trimestrielle de production des comptes consolidés qui procure un meilleur niveau de contrôle aux publications semestrielles et annuelles, par une anticipation des opérations de l'exercice et par une augmentation des phases de rapprochement des opérations intra-groupe ;

- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par l'utilisation d'une liasse de consolidation comprenant plus de 8 900 contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non-respect bloque la transmission des données ;

- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés ;

- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;

- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde bi-quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;

- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe.

La fiabilité de ce processus a permis de satisfaire aux contraintes de la première publication des comptes consolidés aux normes IFRS pour l'arrêté du 30 juin 2005. Pour l'arrêté annuel 2005 qui constitue officiellement l'exercice de transition aux normes IFRS, les délais de production des comptes consolidés restent identiques au calendrier 2004 alors même que les nouvelles normes exigent des traitements plus complexes et requièrent des besoins d'information financière plus nombreux, pertinents et détaillés.

Ce changement lié à l'adoption obligatoire par Natexis Banques Populaires du référentiel IFRS, représente une évolution majeure pour la banque et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

Conscient de cet enjeu, le Groupe Banque Populaire a lancé, dès septembre 2002, un projet de mise en oeuvre de ces nouvelles normes, se traduisant par des travaux de spécifications et paramétrages des systèmes d'information, de rédaction des procédures et formation de l'ensemble des acteurs du Groupe impliqués dans la production de l'information financière. Associées à l'ensemble de ces travaux, les équipes comptables de Natexis Banques Populaires ont exprimé les spécificités des métiers de Natexis de façon à définir une solution globale de gestion des normes IFRS dans l'outil de consolidation.

C'est dans ce cadre qu'a été conçue et développée une nouvelle liasse de consolidation permettant de recenser et contrôler l'ensemble des compléments à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes

IFRS. Cette solution, forte de 4500 contrôles, permet d'assurer une piste d'audit complète entre les comptes consolidés en normes françaises et ceux produits en normes IFRS.

2.3.2 Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (CRBF 97.02) pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natexis Banques Populaires évalue, sur la base des résultats des missions périodiques, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier de l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôles internes sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;
- un niveau intermédiaire piloté par les directions financières ou comptables où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin un niveau situé au sommet de ce dispositif impliquant l'Inspection générale dans son rôle de contrôle des contrôles.

Ces contrôles périodiques et permanents portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles. Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natexis Banques Populaires et ses filiales perfectionnent actuellement leurs outils de piste d'audit.

Les chantiers ouverts en 2004 par la Direction financière de Natexis Banques Populaires concernant la refonte du dispositif de contrôle comptable et l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes de synthèse (SDSS) se sont poursuivis durant l'exercice 2005 :

- le dispositif de contrôle comptable a été adapté à un calendrier d'arrêté des comptes resserré dans un contexte législatif et réglementaire plus exigeant. Le processus de contrôle comptable a été fiabilisé au fil des arrêtés mensuels par la mise en place d'une organisation adéquate confortant le rôle des contrôleurs de premier et second niveau, par la redéfinition de la cartographie des contrôles en l'adaptant aux besoins des métiers, enfin par la mise en place d'un reporting centralisé offrant une vision synthétique du résultat des contrôles. Une solution informatique répondant aux besoins de restitution, de synthèse et de

pilotage des contrôles comptables est opérationnelle avec la mise en production de Nordicc (Nouvel Outil de Restitution du Dispositif de Contrôle Comptable) pour l'arrêté annuel 2005, outil dont les fonctionnalités seront étendues en 2006 ;

- le programme des systèmes de synthèse est entré dans une phase opérationnelle avec la préparation de la refonte des systèmes d'information des fonctions centrales (comptabilité générale, contrôle de gestion, gestion des risques de contrepartie...). L'expression des besoins du nouvel outil comptable a été définie en même temps que l'architecture cible des systèmes de synthèse.

Cette architecture définit l'alimentation cible vers laquelle les applications métier doivent migrer pour délivrer les flux d'information attendus par les systèmes de synthèse ainsi que les référentiels (Tiers, Structures, Activités, Produits) qui doivent évoluer pour gérer des données de référence communes entre les applicatifs de gestion et les systèmes de synthèse. Un entrepôt de gestion des inventaires est prévu pour collecter l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse et aux déclarations réglementaires.

Au niveau du Groupe, le changement de l'outil de consolidation dès le 3e trimestre 2006 permettra, dans le respect des principes existants, d'intégrer Coface et ses filiales dans le dispositif de consolidation directe décentralisée, tout en offrant une plus grande volumétrie d'informations consolidées et des fonctionnalités étendues d'analyse et de contrôle.

2.3.3 Contrôles externes

En complément aux procédures d'autocontrôle mises en place dans les directions financières chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires ; à ce titre la Direction financière de Natexis Banques Populaires a fait l'objet, courant 2003, d'une mission d'inspection portant notamment sur le processus de consolidation. Les recommandations de cette mission font l'objet d'un suivi dont les travaux sont communiqués périodiquement à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire : début 2004 Natexis Banques Populaires a fait l'objet d'une mission sur la comptabilité sociale et consolidée ainsi que sur les contrôles comptables ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège intervenant de façon homogène sur les principales entités du Groupe, et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur le respect des normes Groupe édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et appliquées également par les filiales de Natexis Banques Populaires, ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

2.4 Conclusion

En 2005, Natexis Banques Populaires a poursuivi ses stratégies visant à renforcer ses dispositifs de gouvernance, de contrôle et de suivi des risques, afin de les maintenir à la hauteur des exigences réglementaires, techniques et professionnelles liées à ses activités.

C'est ainsi qu'a été introduite une innovation dans le fonctionnement du conseil d'administration, avec la mise en place d'un processus d'évaluation de ses travaux.

C'est également dans ce but qu'ont été maintenus, sous l'impulsion de la Direction générale, les efforts entrepris depuis plusieurs exercices en vue de renforcer les moyens humains et techniques des équipes de contrôle et de suivi des risques, mais aussi d'en faire évoluer les structures conformément aux nouvelles normes réglementaires, notamment avec la mise en place d'une direction de la Conformité.

Ces orientations demeureront en 2006 une préoccupation essentielle de Natexis Banques Populaires. La banque poursuivra ses actions en vue d'harmoniser son système de contrôle interne avec l'évolution de ses métiers et des réglementations comptable, bancaire et financière, ainsi que de l'intégrer pleinement dans l'organisation en filières définie au niveau du Groupe Banque Populaire par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Philippe DUPONT

Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE
L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES
À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natexis Banques Populaires, et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2006

Les commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG

Richard OLIVIER Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIES

José Luis GARCIA Damien LEURENT

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Michel SAVIOZ

Éléments juridiques

1 > Assemblées générales

Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Conditions d'exercice du droit de vote

Selon l'article 26 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sous réserve des dispositions ci-après.

Un droit de vote double est attribué dans les conditions légales, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, ainsi que – en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices – aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé à l'alinéa précédent ne sera pas interrompu par toute opération de transfert du nominatif au nominatif intervenant par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parent, de degré successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Identification des actionnaires

Selon l'article 5 des statuts, la société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

2 > Rapport du conseil sur les résolutions soumises à l'assemblée

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Approbaton des comptes - Dividendes

Le conseil d'administration propose à l'assemblée, dans la première résolution, d'approuver les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires pour 2005, qui font ressortir un résultat net positif de 459 177 494,14 euros.

La deuxième résolution a pour objet d'approuver les conventions présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée sera appelée dans la troisième résolution à se prononcer sur l'affectation du résultat et la distribution du dividende. Le conseil propose à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 5 euros pour chacune des 48 995 480 actions formant le capital social. Ce dividende serait payable à partir du 12 juin 2006.

La quatrième résolution a pour objet d'offrir une option pour le paiement du dividende en actions.

La cinquième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés qui ont été présentés à l'assemblée, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Intervention de la société sur le marché de ses actions

Le conseil propose à l'assemblée d'autoriser la société à intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions fixées par la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. C'est l'objet de la sixième résolution.

Composition du conseil d'administration

Les septième et huitième résolutions proposent le renouvellement du mandat de deux administrateurs.

Trois membres du conseil cessant leurs fonctions au sein du Groupe Banque Populaire, il est proposé, dans les neuvième à onzième résolutions, de procéder à leur remplacement.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Renouvellement des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions

La douzième résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée pour un an par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2005, afin de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, ainsi qu'aux autres salariés du Groupe Banque Populaire.

Autorisation d'augmentation de capital en faveur des salariés du Groupe Banque Populaire

Dans le but d'offrir aux salariés la possibilité d'investir ou de réinvestir leur épargne, notamment celle actuellement placée dans des fonds arrivant à échéance en 2006, de nouveaux supports seront proposés.

À cet effet, l'assemblée générale, dans la treizième résolution, délègue au conseil d'administration la compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservée aux salariés de l'ensemble du Groupe Banque Populaire, adhérents à un plan d'épargne institué par le Groupe.

Le montant maximum de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en vertu de cette délégation de compétence est limité à 1 500 000 actions.

Autorisation de réduction de capital

La quatorzième résolution a pour objet de donner au conseil l'autorisation de réduire le capital par annulation d'actions.

3 > Projet de résolutions en vue de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes sociaux

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du compte rendu des opérations sociales de Natexis Banques Populaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;

- des comptes sociaux de l'exercice ;

- et après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes,

approuve le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui sont présentés, et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2004 présentés ci-après :

■ report à nouveau 31/12/2004	9 121,97 €
- mise en œuvre de l'approche par composant sur les immeubles (changement de méthode)	- 5 224 947,93 €
- actualisation passifs sociaux (changement de méthode)	- 78 086 841,95 €
- actualisation des provisions sur créances et titres douteux (changement de méthode)	- 15 765 486,00 €
- coupons 2004 revenants aux actions propres	5 230 047,90 €
- exit taxe prélevée en report à nouveau	4 798 181,49 €
■ report à nouveau 31/12/2005	- 89 039 924,52 €

Deuxième résolution : rapport des commissaires aux comptes

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver, s'il en existe, les conventions visées aux articles L225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Troisième résolution : affectation des résultats - dividendes

Résumé : cette résolution a pour objet de fixer à 5 euros par action le dividende.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration, approuve ce projet et :

■ décide :	
- d'affecter le bénéfice de l'exercice	459 177 494,14 €
- minoré du report à nouveau, soit	89 039 924,52 €
- à la réserve légale à hauteur de	3 985 870,37 €
laissant un bénéfice distribuable de	366 151 699,25 €
■ décide :	
- de distribuer un dividende de	244 977 400,00 €
- de doter la réserve générale à hauteur de	121 170 000,00 €
- d'affecter le solde en report à nouveau soit	4 299,25 €
soit un total distribuable réparti de	366 151 699,25 €

L'assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, le dividende distribué à cinq euros, pour chacune des 48 995 480 actions formant le capital social.

Le dividende sera payable à partir du 12 juin 2006.

Il est rappelé que le dividende versé en 2006 ouvre droit à l'abattement de 40 % prévu par la loi de finances pour 2006 modifiant l'article 158-3 du Code général des impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2002	2003	2004
Dividende distribué par action au nominal de 16 euros	1,50 €	2,50 €	3,30 €
Nombre d'actions rétribuées	47 442 837	48 045 139	48 255 962

Quatrième résolution : option pour le paiement du dividende en actions

Faisant application au dividende de l'exercice 2005 des dispositions des articles L232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 34 alinéa 3 des statuts de la société, l'assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Le prix d'émission des actions nouvelles, créées jouissance 1^{er} janvier 2006, est fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminués du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur moyennant un versement complémentaire en numéraire.

L'option pour le paiement du dividende en actions sera ouverte le 22 mai 2006, date de détachement du coupon. L'actionnaire devra en faire la demande auprès de l'établissement teneur de son compte de titres. L'option sera close le 2 juin 2006 inclus. À défaut d'avoir exercé son option dans ce délai, l'actionnaire recevra en numéraire les dividendes qui lui sont dus le 12 juin 2006.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation du capital en résultant et modifier en conséquence le texte de l'article 3 des statuts.

Cinquième résolution : approbation des comptes consolidés

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2005.

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natexis Banques Populaires et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;

- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice ;
- entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Sixième résolution : intervention de la société sur le marché de ses propres actions

Résumé : cette résolution a pour objet d'autoriser la société à intervenir sur le marché de ses propres actions.

Conformément :

- aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce ;

- aux dispositions de la directive n° 2003/6 du Parlement européen et du Conseil, et à celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 ;

- au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans ses articles 631-1 et suivants, ainsi que dans ses articles 241-1 et suivants ;

- aux pratiques de marché telles qu'admises par l'Autorité des marchés financiers dans sa décision du 22 mars 2005,

et vu le descriptif du programme rendu public selon les modalités prévues par l'Autorité des marchés financiers,

l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise celui-ci à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois, est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;

- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ; ou par attribution gratuite d'actions ;

- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;

- de les annuler par voie de réduction de capital.

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, par l'utilisation d'instruments dérivés fermes ou conditionnels.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5% du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 2 449 774 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 612,44 millions d'euros.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 250 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace à compter de ce jour toute délégation antérieure de même nature et, en particulier, celle consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005.

Septième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler pour la durée statutaire le mandat d'un administrateur, Monsieur Stève Gentili, prenant fin cette année.

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Stève Gentili pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler pour la durée statutaire le mandat d'un administrateur, Monsieur Yvan de La Porte du Theil, prenant fin cette année.

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Yvan de La Porte du Theil pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution : nomination d'un administrateur

Résumé : cette résolution a pour objet de nommer Monsieur Jean Clochet, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Duquesne, démissionnaire.

L'assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Jean Clochet, en remplacement de Monsieur

Daniel Duquesne, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième résolution : nomination d'un administrateur

Résumé : Cette résolution a pour objet de nommer Monsieur Bernard Jeannin, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Richard Nalpas, démissionnaire.

L'assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Bernard Jeannin, en remplacement de Monsieur Richard Nalpas, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Onzième résolution : nomination d'un administrateur

Résumé : cette résolution a pour objet de nommer Monsieur Yves Gevin, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Francis Thibaud, démissionnaire.

L'assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Yves Gevin, en remplacement de Monsieur Francis Thibaud, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution : options de souscription ou d'achat d'actions

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée pour un an par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2005 afin de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, ainsi qu'aux autres salariés du Groupe Banque Populaire.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la société au bénéfice de ceux qu'il désignera, parmi :

- ses salariés et ses dirigeants mandataires sociaux, ainsi que parmi les salariés et les dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;
- les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui contrôle Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital est détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Chaque option consentie donnera droit, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, à la souscription ou à l'achat d'une action de la société.

L'assemblée autorise en conséquence le conseil à procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital dans la limite d'un plafond de 500 000 options.

Il s'ajoutera éventuellement à ce nombre celui des options à émettre en supplément pour préserver, dans les cas prévus par la loi, les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions.

Conformément à la loi, cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises par suite des levées d'options.

Le prix d'exercice des options de souscription, qui sera fixé par le conseil d'administration, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, ni inférieur à 95 % de cette moyenne arrondie au dixième d'euro supérieur.

Si l'attribution porte sur des options d'achat, le prix d'achat ne pourra, en outre, être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L225-208 et L225-209 du Code de commerce.

Les options non exercées dans le délai de sept ans seront caduques.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de désigner les bénéficiaires des options, de fixer les conditions et modalités complémentaires d'attribution et d'exercice des options dans le respect des principes énoncés ci-dessus, d'accomplir toutes formalités à l'effet de constater l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice desdites options.

La présente autorisation est valable pour une durée de quatorze mois à compter de la présente assemblée.

Treizième résolution : délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital en faveur des salariés du Groupe Banque Populaire

Résumé : cette résolution a pour objet de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider des augmentations de capital de Natexis Banques Populaires ouvertes aux salariés de l'ensemble du Groupe Banque Populaire, dans le cadre de la réglementation sur l'épargne salariale. Il est proposé à l'assemblée d'autoriser une augmentation de capital portant sur un maximum de 1 500 000 actions.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration la compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire, constitué de Natexis Banques Populaires, des sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement par Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, de la Banque Fédérale des

Banques Populaires, et d'entités sous le contrôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou des Banques Populaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué par le Groupe Banque Populaire.

Le montant maximum de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en vertu de la présente délégation de compétence est limité à 1 500 000 actions.

Le prix de souscription des actions émises ne devra pas être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, sans pour autant pouvoir être inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de cette décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que, en particulier, les modalités de réduction des demandes en cas de souscription excédentaire.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs afin de procéder aux opérations d'augmentation du capital social, d'en constater la réalisation et de modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation emporte renonciation par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés au titre de cette augmentation de capital.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six mois.

Quatorzième résolution : délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Résumé : cette résolution a pour objet de donner au conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social de la société, s'il le juge utile, par annulation d'actions.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

■ donne au conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 2 500 000 actions, soit 5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 40 000 000 euros en valeur nominale ;

■ fixe à dix-huit mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;

■ donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Quinzième résolution : pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Informations complémentaires

1 > Renseignements de caractère général concernant Natexis Banques Populaires

Dénomination

Natexis Banques Populaires

Siège social

45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Forme juridique

Natexis Banques Populaires est une société anonyme régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par ses statuts.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natexis Banques Populaires a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 1999.

Objet social

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Registre et numéro d'inscription

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
B 542 044 524 Code APE 652 C

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le conseil d'administration ou les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (Titre V, article 34 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du Président approuvée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Dispositions statutaires concernant les mandataires sociaux (Titre III, articles 9 à 20 des statuts)

Conseil d'administration

Article 9 – Composition

La société est administrée par un conseil d'administration qui comprend dix-huit membres au maximum nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur, que le pourcentage du capital détenu par l'actionariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un administrateur est nommé par l'assemblée générale parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des Fonds Communs de Placement d'Entreprise. L'administrateur désigné

à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum stipulé au premier aliéna du présent article.

L'administrateur ainsi nommé siège au conseil d'administration avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres administrateurs.

Article 10 – Conditions d'exercice du mandat d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions de la société.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années, sous réserve des dispositions prévues aux alinéas suivants. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs entre deux assemblées générales ordinaires, le conseil peut procéder aux nominations requises à titre provisoire sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

L'administrateur ainsi nommé ne demeure en fonctions que pendant le temps qui reste à courir du mandat de son prédécesseur.

La vacance temporaire du siège d'administrateur représentant l'actionnariat salarié, en particulier consécutive au déroulement du processus de première désignation ou de remplacement de son titulaire, pour quelque cause que ce soit, n'affecte pas la validité des délibérations du conseil d'administration.

Article 11 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier et de rapporter au conseil les questions que lui-même et son Président soumet pour avis à leur examen.

Le conseil d'administration se prononce sur les prises de participations significatives dans le capital d'autres sociétés ou la constitution de nouvelles filiales.

Article 12 – Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un Président et éventuellement un Vice-Président.

Les fonctions du Président prennent fin, au plus tard, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel le Président a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Toutefois, le conseil d'administration, dans la réunion qui suit cette assemblée, peut, en une ou plusieurs fois, prolonger cette limite pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Les mêmes dispositions s'appliquent au Vice-Président, s'il en a été nommé un.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée par le conseil d'administration.

Article 13 – Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En cas d'empêchement du Président, le conseil peut être convoqué par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou, à défaut, par le Directeur général, administrateur ou non.

Le conseil peut également être convoqué par le Président sur demande du tiers au moins des administrateurs, ou sur demande du Directeur général, sur un ordre du jour déterminé si la dernière réunion date de plus de deux mois. Le Président est lié par les demandes ainsi faites.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. En l'absence ou empêchement du Président et le cas échéant du Vice-Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le Président ou, à défaut, s'il en a été nommé un, le Vice-Président, préside le conseil. En cas de partage, sa voix est prépondérante sauf pour la nomination du Président du conseil d'administration.

Le conseil désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits de délibération sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 14 – Jetons de présence

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le conseil les répartit comme il l'entend entre ses membres.

Direction générale

Article 15 – Modalités d'exercice de la Direction générale

Conformément à la loi, le conseil d'administration décide que la Direction générale de la société est assurée soit par le Président du conseil d'administration lui-même, soit par une autre personne physique investie des fonctions de Directeur général. Le conseil fixe la durée de l'option choisie. Cette décision est portée à la connaissance des tiers au moyen de la publicité prévue par la réglementation en vigueur.

Article 16 – Directeur général

Le conseil d'administration peut nommer un Directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
Le Directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs du Directeur général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers.

Le Directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

La rémunération du Directeur général est fixée par le conseil d'administration.

Article 17 – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le conseil d'administration peut nommer un à cinq Directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La rémunération du ou des Directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration.

Article 18 – Responsabilité des mandataires sociaux

Les administrateurs et le Directeur général sont responsables envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Contrôle

Article 19 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Leur mandat est de trois ans. Ils sont rééligibles, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Ils siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Article 20 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

2 > Renseignements de caractère général concernant le capital

Forme et mode d'inscription en compte des actions (Titre II, article 4 des statuts)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Capital social

783 927 680 euros au 31 décembre 2005, divisé en 48 995 480 actions de 16 euros chacune entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001 avait autorisé le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital, en une ou plusieurs fois. Il s'agissait d'une délégation globale, donnée conformément à l'article L225-129 al. 3, pour une durée de 26 mois et pour un plafond non cumulatif de 150 millions d'euros. Elle portait sur des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2003 avait accepté le renouvellement de cette enveloppe pour la même durée et le même plafond. Cette autorisation venait à échéance en juillet 2005.

L'Assemblée générale du 19 mai 2005 a substitué à cette délégation une délégation de compétence, conformément aux dispositions des articles L225-129-3, L228-92 et L228-93 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières. Par cette délégation, l'assemblée a donné au conseil, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de capital nominal ne pouvant excéder 150 millions d'euros.

La même assemblée a décidé, conformément à la réglementation :

- qu'en cas de demande excédentaire, les émissions d'actions ainsi décidées pourraient être augmentées dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;

- que le conseil pourrait procéder, à hauteur de 10 % du capital social, à des émissions destinées à rémunérer des apports en nature à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Titres non représentatifs du capital

Néant

Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée de 2001 avait, pour la première fois, autorisé pour trois ans, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales ainsi qu'aux autres salariés du Groupe Banque Populaire.

Cette autorisation portait sur un total de 2 500 000 actions.

Les Assemblées du 27 mai 2004 et du 19 mai 2005 ont renouvelé chacune pour un an et à hauteur de 500 000 actions maximum ladite autorisation.

Compte tenu du nombre d'options effectivement attribuées en application de ces autorisations (2 159 300) et des autorisations antérieures à 2001 (420 000), du nombre d'options déjà exercées et du nombre d'options annulées, il reste au 31 décembre 2005 un nombre d'options pouvant être exercées de 1 886 987.

Ces options peuvent être consenties :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui contrôle Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital est détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la séance

du conseil qui fixe les modalités du plan d'options annuel, avec application d'une décote, conformément à la législation.

Plus particulièrement, au titre de l'exercice 2005, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 15 novembre 2005, après avis du comité des rémunérations, décidé d'attribuer un nombre maximum de 500 000 options de souscription d'actions.

Il a été décidé en définitive d'attribuer un nombre de 496 500 options de souscription d'actions à concurrence de :

- 236 500 pour les salariés et dirigeants de Natexis Banques Populaires et de ses filiales directes ou indirectes (hors Coface et ses filiales);

- 200 000 pour les salariés et dirigeants de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires régionales ou des entités dont le capital est détenu, pour plus de 50 % directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou des établissements affiliés (ces chiffres sont inclus dans la récapitulation globale mentionnée ci-dessus) ;

- 60 000 pour les salariés et dirigeants de Coface et de ses filiales directes ou indirectes ;

Le prix de souscription d'actions ressort à 119,24 euros.

Options de souscription d'actions consenties

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005
Nombre d'options attribuées	497 050	331 110	406 890	427 750	496 500
Nombre de bénéficiaires	446	427	563	573	657
Prix d'exercice (en euros)	94,30	72,47	83,25	89,10	119,24
Options exerçables à compter du	20 septembre 2005 *	11 septembre 2006 *	11 septembre 2007 *	17 novembre 2008 *	15 novembre 2009 *
Nombre d'options exercées	296 420	15 600	4 400	3 050	0
Nombre d'options annulées	16 910	7 020	4 220	800	0
Nombre d'options restant à exercer	183 720	308 490	398 270	423 900	496 500

(*) Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natexis Banques Populaires S.A. par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

Options de souscription d'actions consenties aux dirigeants **

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005
Nombre d'options attribuées	116 500	66 000	68 000	84 000	92 000
Nombre de bénéficiaires	12	10	11	11	11
Prix d'exercice (en euros)	94,30	72,47	83,25	89,10	119,24
Options exerçables à compter du	20 septembre 2005 *	11 septembre 2006 *	11 septembre 2007 *	17 novembre 2008 *	15 novembre 2009 *
Nombre d'options exercées	85 700	11 000	0	0	0
Nombre d'options annulées	0	0	0	0	0
Nombre d'options restant à exercer	10 800	55 000	37 800	84 000	92 000

(*) Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natexis Banques Populaires S.A. par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

(**) Le présent tableau est extrait du tableau précédent et concerne le Président, le Directeur général et les membres du Comité directeur de Natexis Banques Populaires.

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux

	Nombre total d'actions attribuées	Prix d'exercice (en euros)	Plan numéro
Exercice 2005	71 000	119,24	N°13 – CA 15.09.05

Options levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options

Options levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options	Nombre total d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (en euros)
Exercice 2005	116 500	83,71
Détail par plan	Nombre d'actions souscrites	Prix unitaire
Plan 1998	1 500	57,65
Plan 1999	14 900	59,31
Plan 2000	55 000	83,14
Plan 2001	42 500	94,30
Plan 2002	1 400	72,47
Plan 2003	1 200	83,25

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social (en euros)
2001	42 719 392	1 594 960	44 314 352	709 029 632
2002	44 314 352	3 128 485	47 442 837	759 085 392
2003	47 442 837	602 302	48 045 139	768 722 224
2004	48 045 139	210 823	48 255 962	772 095 392
2005	48 255 962	739 518	48 995 480	783 927 680

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
2001	Au 1^{er} janvier	42 719 392	683 510 272	
	actions au titre des FCPE	1 321 486	21 143 776	83 297 066,12
	actions provenant de la conversion de TSDIC	258 527	4 136 432	13 007 869,36
	actions au titre de la levée d'options de souscription	12 000	192 000	500 683,53
	actions au titre de la conversion d'OCA	2 947	47 152	280 813,10
	Au 31 décembre	44 314 352	709 029 632	
2002	Au 1^{er} janvier	44 314 352	709 029 632	
	actions au titre des FCPE	5 355	85 680	286 620,37
	actions provenant de la conversion de TSDIC	1 717 431	27 478 896	86 413 090,39
	actions au titre de la levée d'options de souscription	4 400	70 400	108 393,66
	actions par apport de titres Arnhold & S.Bleichroeder	1 401 082	22 417 312	83 448 443,92
	actions suite à fusion avec la société immobilière ABC	217	3 472	3 943,16
	Au 31 décembre	47 442 837	759 085 392	
2003	Au 1^{er} janvier	47 442 837	759 085 392	
	actions au titre des FCPE	3 756	60 096	161 981,00
	actions au titre de la levée d'options de souscription	43 340	693 440	1 733 850,39
	actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor	218 559	3 496 944	14 643 375,64
	actions par apport de titres Sopromec Participations	336 647	5 386 352	25 248 563,45
	Au 31 décembre	48 045 139	768 722 224	
2004	Au 1^{er} janvier	48 045 139	768 722 224	
	actions au titre des FCPE	3 086	49 376	175 126,36
	actions au titre de la levée d'options de souscription	207 737	3 323 792	10 204 917,64
	Au 31 décembre	48 255 962	772 095 392	
2005	Au 1^{er} janvier	48 255 962	772 095 392	
	actions au titre des FCPE	3 043	48 688	225 259,18
	actions au titre de la levée d'options de souscription	480 436	7 686 976	33 653 461,26
	actions au titre de l'augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires	256 039	4 096 624	25 903 465,63
	Au 31 décembre	48 995 480	783 927 680	

Autres renseignements sur le capital

Natexis Banques Populaires n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

3 > Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31/12/05

Au 31 décembre 2005, les principaux actionnaires de Natexis Banques Populaires sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires <i>dont actionnariat salarié (FCPE Alizé Levier)</i>	74,97 % 2,09 %	84,88 % 2,39 %
Actionnariat salarié (autres FCPE)	1,34 %	1,40 %
Banques Populaires régionales et CASDEN BP	1,78 %	1,91 %
ASB Holdings	1,57 %	1,80 %
DZ BANK	1,85 %	1,06 %
Maine Services (1)	1,33 %	1,48 %
Neptuno	0,88 %	0,50 %

(1) Filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

À la connaissance de Natexis Banques Populaires, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter page 270 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

Détention des actions par les membres des organes de direction et de surveillance.

Les membres du conseil d'administration, personnes physiques et morales, détiennent 72,88 % du capital de Natexis Banques Populaires (la presque totalité par la Banque Fédérale des Banques Populaires).

Actions détenues en propre

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 19 mai 2005 et des assemblées antérieures, Natexis Banques Populaires détenait, au 31 décembre 2005, 1 654 605 actions propres (privées à ce titre de leurs droits de vote), soit 3,38 % du capital.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 28 février 2006.

	Quantité achetée	Prix d'achat (en euros)	Prix moyen (en euros)	Quantité vendue	Prix de sortie (en euros)	Prix de sortie moyen (en euros)	Stock final	% du capital détenu
Au 1 ^{er} janvier 2006	1 654 605	145 483 033	87,93	-	-	-	1 654 605	3,38 %
Régularisation de cours Alizé	1 000 -	138 550 -	138,55 -	36 500 -	3 421 628 -	93,74 0,00	- -	- -
<i>Sous-total</i>	<i>1 000</i>	<i>138 550</i>	<i>138,55</i>	<i>36 500</i>	<i>3 421 628</i>	<i>93,74</i>	-	-
Au 28 février 2006	1 655 605	145 621 583	87,96	36 500	3 421 628	93,74	1 619 105	3,30 %

Actionnariat salarié

L'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservées aux salariés du Groupe Banque Populaire. Le montant de l'augmentation de capital portait sur un maximum de 2.500.000 actions, cette autorisation étant valable cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2006.

En juin 2001, un premier Plan Groupe d'actionnariat a été mis en place en application de cette autorisation, se tradui-

sant par l'émission de 1 273 854 nouvelles actions réservées aux salariés du Groupe Banque Populaire. Dans le Groupe, 17 275 personnes ont souscrit, soit 50 % des collaborateurs. Ces titres sont détenus au travers de deux Fonds Communs de Placement d'Entreprise, qui représentent 2,36 % du capital de Natexis Banques Populaires au 31 décembre 2005.

Compte tenu des Fonds Communs de Placement d'Entreprise qui existaient précédemment, l'ensemble des fonds détenaient 1 624 830 actions, la part du capital aujourd'hui détenu par les salariés du Groupe Banque Populaire ressort à 3,43 %.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

au 31 décembre	2003	2004	2005
Groupe Banque Populaire et ses filiales	77,58 %	77,87 %	75,99 %
Actionnariat salarié	4,12 %	3,37 %	3,43 %
IKB Financière France	0,89 %	0,89 %	-
ASB Holdings	2,92 %	2,89 %	1,57 %
DZ Bank	1,89 %	1,88 %	1,85 %
Neptuno	-	-	0,88 %

Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natexis Banques Populaires

Le Groupe Banque Populaire exerce les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de sa position d'actionnaire principal de Natexis Banques Populaires.

L'application des règles du gouvernement d'entreprise et les règles fixées aux administrateurs permettent de prévenir tout risque de contrôle abusif.

À la connaissance de Natexis Banques Populaires, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

Il n'existe aucune disposition statutaire ou autre qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

4 > Marché des titres de Natexis Banques Populaires

Places de cotation

Les actions Natexis Banques Populaires se négocient sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) et sont éligibles au SRD (Code Isin : FR0000120685).

Le titre Natexis Banques Populaires figure dans les indices SBF 120, SBF 250 et CAC MID 100.

Le 3 janvier 2005, l'action est sortie de l'indice SBF 250 en raison d'un taux de rotation annualisé (nombre de titres négociés sur le nombre total de titres) inférieur à 5 %. Elle a été réintégrée à cet indice le 1^{er} septembre 2005 sur décision du Conseil scientifique d'Euronext Paris, compte tenu de la hausse du taux de rotation constatée (7,57 % sur la période mai 2004-juin 2005).

Dans le même temps, l'action Natexis Banques Populaires est restée dans le SBF 120.

Marché de l'action

Évolution des cours moyens mensuels et du nombre de titres négociés depuis septembre 2004

Années	Mois	Cours moyen en euros	Cours + haut en euros	Cours + bas en euros	Nombre de titres négociés	Capitaux négociés en milliers d'euros
2004	Septembre	93,57	96,00	90,05	259 221	24 189
	Octobre	93,63	95,00	91,00	217 936	20 454
	Novembre	94,10	98,10	92,75	325 916	30 776
	Décembre	98,79	109,60	94,75	262 949	26 502
2005	Janvier	101,67	105,00	100,00	423 189	43 402
	Février	108,63	115,00	101,60	651 386	69 880
	Mars	110,71	115,50	108,00	231 842	25 819
	Avril	112,90	116,30	110,00	296 142	33 489
	Mai	114,27	121,20	111,40	362 887	41 737
	Juin	117,70	117,70	120,80	333 846	39 518
	Juillet	120,54	123,40	117,70	729 263	85 697
	Août	117,57	122,00	112,50	214 924	25 350
	Septembre	120,60	126,50	112,60	540 474	65 946
	Octobre	124,81	127,00	121,80	441 410	55 267
	Novembre	129,87	139,60	125,00	448 349	58 915
	Décembre	138,60	140,80	137,00	342 008	47 611
2006	Janvier	142,96	159,00	138,10	421 537	61 011
	Février	158,37	180,00	141,20	455 114	74 193

5 > Dividendes

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice clos le :	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Nombre d'actions composant le capital	44 314 352	47 442 837	48 045 139	48 255 962	48 995 480
Dividende net par action	2,50 €	1,50 €	2,50 €	3,30 €	5,00 €*

* Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 18 mai 2006.

Natexis Banques Populaires a offert à ces actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés jusqu'au titre de l'exercice 1999. Cette option sera à nouveau offerte en 2006 au titre de l'exercice 2005.

6 > Autres renseignements concernant Natexis Banques Populaires

Historique

Natexis Banques Populaires résulte de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natexis S.A., approuvé par les Assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

Historique de la CCBP

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires, et pour exercer à la fois des activités institutionnelles pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des activités opérationnelles de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natexis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banque Populaire détenait 71,4 % du capital de Natexis S.A.. Ce pourcentage a été porté à 74,36 % à la fin 1998.

Après l'apport en juillet 1999 de ses activités opérationnelles à Natexis S.A., la CCBP est devenue la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Fin 1999, le Groupe Banque Populaire détenait 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natexis Banques Populaires. À la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

À la suite de la loi du 15 mai 2001, la BFBP s'est substituée à la CCBP comme organe central du Groupe Banque Populaire.

Historique des entités constitutives de Natexis

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'État.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natexis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natexis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natexis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du groupe Natexis.

Simplification et unification des structures

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natexis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natexis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

D'autres opérations de simplification des structures ont été réalisées en 1999 et 2000 : absorption de Banques Populaires Ingénierie (B.P.I.) par Natexis Banques Populaires (décembre 1999) ; restructuration de la filière capital investissement en décembre 1999 ; apport en juin 2000 à Natexis Banques Populaires des titres Bail Banque Populaire détenus par les Banques Populaires régionales, rémunéré par une augmentation de capital de Natexis Banques Populaires de 606 225 actions ; apport de l'activité de Natexis Gestion à Banque Populaire Asset Management, sur le créneau de la gestion collective.

La décision de Natexis Banques Populaires de contrôler la totalité du capital de ses filiales s'est traduite au cours de l'année 2000 par des opérations qui lui ont donné le contrôle à 100 % de Assurances Banque Populaire et de Factorem. Des opérations similaires se sont par ailleurs poursuivies en 2001, notamment dans le domaine du capital investissement et de la gestion pour compte de tiers. Ce programme s'est achevé en 2002 avec le rachat des participations détenues par les Banques Populaires dans BPAM et Interépargne.

Entrée de nouveaux actionnaires au capital de Natexis Banques Populaires en 2002

Dans le cadre du partenariat engagé avec le Groupe Banque Populaire, la banque allemande DZ Bank AG a acquis, en mai 2002, des actions Natexis Banques Populaires.

Au 31 décembre 2005, elle détenait 1,85 % du capital de Natexis Banques Populaires.

En juillet 2002, un traité d'apport a été signé entre les sociétés Natexis Banques Populaires et Arnhold and S. Bleichroeder Holdings Inc. (« ASB »), aux termes duquel Natexis Banques Populaires a acquis 100 % des titres de la société Arnhold and S. Bleichroeder Inc., société de droit de l'État de New York, pour une valeur de 105 millions de dollars américains, payable en actions Natexis Banques Populaires.

L'Assemblée générale extraordinaire de Natexis Banques Populaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002 a approuvé l'apport précité dans toutes ses dispositions, ainsi que la valeur de l'apport effectué par la société ASB. Elle a décidé d'augmenter le capital de Natexis Banques Populaires d'un montant de 22 417 312 euros par création de 1 401 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées, émises en contrepartie de l'apport en nature visé ci-dessus.

Au 31 décembre 2005, ASB détenait 1,57 % du capital de Natexis Banques Populaires.

7 > Responsables du document de référence et de l'information

Responsable du document de référence

M. François Ladam

Directeur général de Natexis Banques Populaires

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Paris, le 23 mars 2006



François Ladam

Responsable de l'information

M. Pierre Jacob

Directeur de la Communication Financière Groupe

Tél. : 01 40 39 65 27

Fax : 01 40 39 63 40

Email : reinvest@nxbp.fr

Numéro vert : 0 800 600 525

8 > Documents accessibles au public

Les documents relatifs à Natexis Banques Populaires (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » du site institutionnel www.nxbp.banquepopulaire.fr.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natexis Banques Populaires, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

■ par courrier : Natexis Banques Populaires
Direction de la Communication Financière
Groupe
Département Relations Investisseurs
Le Ponant de Paris –
5, rue Leblanc
75511 Paris Cedex 15

■ par téléphone : 01.40.39.68.79

Table de concordance

Rubriques	n° de page du document de référence
1. Personnes responsables	278
2. Contrôleurs légaux des comptes	28
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	6
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N.A.
4. Facteurs de risque	81 à 92, 146 à 149, 157 à 162
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	277
5.2 Investissements	30, 77, 220
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	38 à 51
6.2. Principaux marchés	162 - 163
6.3. Evénements exceptionnels	N.A.
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	92
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	69 à 77
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	36, 277
7.2. Liste des filiales importantes	224 - 225
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	151, 175
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	66 à 68
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	92 - 93
9.2. Résultat d'exploitation	69 à 77
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	106, 110 à 114
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	108
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	93 - 94
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N.A.
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	93 - 94
11. Recherche et développement, brevets et licences	N.A.
12. Information sur les tendances	94 - 95
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N.A.
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes d'administration	15
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	16
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	24
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	28
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	17
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	16
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	23 - 24
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	29

17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	54, 63
17.2. Participations et stock options des administrateurs	271
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	275
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	274
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	8, 262
18.3. Contrôle de l'émetteur	275
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	275
19. Opérations avec des apparentés	199, 224, 249
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	102 à 246, 281
20.2. Informations financières pro forma	N.A.
20.3. Etats financiers	102 à 246
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	206 - 207, 247 - 248
20.5. Date des dernières informations financières	102
20.6. Informations financières intermédiaires	N.A.
20.7. Politique de distribution des dividendes	10, 276
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	92
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	95
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	8 à 10, 270 à 275
21.2. Acte constitutif et statuts	268 à 270
22. Contrats importants	151, 175
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N.A.
24. Documents accessibles au public	278
25. Informations sur les participations	137

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 108 à 155, pages 156 à 157 et pages 83 à 106 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0285.

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 100 à 155, page 156 et pages 71 à 98 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 avril 2004 sous le numéro D.04-0392.

Les chapitres des documents de référence N°D.05-0285 et D.04-0392 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2006 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

CONTACTS

Natexis Banques Populaires

45, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél. : 01 58 32 30 00

Direction de la Communication financière Groupe

Pierre Jacob

Département Relations Investisseurs

Cécilia Matissart

Frédérique Duvignacq

Alain Hermann

Pierre Jouffrey

Email : relinvest@nxbp.fr
www.nxbp.banquepopulaire.fr

rubrique « **ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS** »

Édition

Natexis Banques Populaires /
Communication

Conception – réalisation

avant•garde – Tél. : 01 45 74 61 61

Impression

IMP – avril 2006

Crédits photos

Altrendo - avant•garde



Impression réalisée à partir d'encre végétales sur les presses de IMP Graphic (Cosne-sur-Loire, France), imprimeur référencé Imprim'vert. Ce label distingue les imprimeurs ayant mis en place des stratégies industrielles visant à préserver leur environnement (gestion des déchets, exclusion des produits toxiques, etc.). Le papier sélectionné pour la couverture de ce Rapport annuel a été produit dans une usine certifiée ISO 14001 et EMAS (Management environnemental). 100% de la matière première du papier intérieur de cet ouvrage est composé de papier usagé. Il a également été produit dans une usine certifiée ISO 14001 et EMAS (Management environnemental).

45, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Téléphone : 01 58 32 30 00
www.nxbp.banquepopulaire.fr

GRUPE BANQUE POPULAIRE



Banque et populaire à la fois.